

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01998681 9



TRANS  
BASIL'S SEMINARY  
LIBRARY  
+

LIBRARY

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





# HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

*Maurice Bellevue  
Lévis, 5 février 1916.*

PAR

L'abbé A. GOSSELIN

DOCTEUR ES LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1896

**MAR 28 1959**



---

---

# HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

---

## I

### PRÉAMBULE

Au moment de quitter Paris (1), au mois d'avril 1659, pour aller s'embarquer à La Rochelle sur le vaisseau qui devait le

(1) On lit dans un vieux manuscrit que nous avons vu aux Archives nationales de Paris : « Il (M<sup>sr</sup> de Laval) partit de cette maison, rue Saint-Dominique, en 1659, avec le neveu de M. de Bernières, laissant M. Poitevin, curé de Saint-Josse, son grand vicaire pour les affaires de sa mission du Canada. »

Cette maison, rue Saint-Dominique, était celle de la Société des Bons-Amis, dont faisaient partie le pieux prélat et plusieurs de ceux qui furent les fondateurs du séminaire des Missions-Etrangères. Il est probable que l'on s'y était donné rendez-vous pour lui dire un dernier adieu.

C'est à cette maison que, quelques mois auparavant, et peu de jours après sa consécration épiscopale, le prélat reçut une singulière visite, celle d'un huissier qui vint lui signifier un arrêt du Parlement de Paris lui défendant d'exercer ses fonctions de vicaire apostolique. Citons ici cet arrêt et la signification de l'huissier : ces documents peignent bien les mœurs politico-religieuses de l'époque :

« Vu par la Cour la Requête présentée par le Procureur général du Roy, contenant que contre et au préjudice des droits, privilèges et libertés de l'Eglise

conduire à son vicariat apostolique de la Nouvelle-France (2), M<sup>gr</sup> François de Montmorency-Laval reçut la lettre suivante, qui dut lui causer un sensible plaisir :

Gallicane et de ce Royaume, quelques particuliers auraient entrepris, dans les derniers temps, d'exécuter des Brefs et Bulles de Cour de Rome d'une teneur insolite, sans lettres patentes et permission du Roy, et même que l'abbé de Montigny, né sujet du Roy et originaire du diocèse de Chartres, prétendant avoir obtenu Bulles en Cour de Rome de l'Evêché de Pétrée, avec la prétendue qualité de Vicaire apostolique en la Province de Canada, qui est une qualité nouvelle, inconnue en France, se serait fait sacrer dans l'église de Saint-Germain-des-Près, comme lieu exempt, sans autorité de l'Eglise et permission de l'Ordinaire ou ses grands vicaires, et se voulait ingérer d'en faire les fonctions dans ce Royaume, ce qui ne se peut pas sans en blesser les droits et les privilèges : à ces causes requérait qu'il fût ordonné Commission être délivrée au Suppliant, pour faire assigner en la Cour, tant l'abbé de Montigny, qu'autres que besoin serait, pour rapporter et lui communiquer les prétendus Brefs et Bulles par eux obtenues, exécutées sans la permission du Roy, pour icelles à luy communiquées, prendre sur leur exécution telles conclusions qu'il adviserait; et cependant défenses tant au dit abbé de Montigny, qu'autres, qui auront obtenu de semblables Bulles, de s'immiscer en l'exécution d'icelles, sans les avoir préalablement présentées au dit Seigneur Roy, et obtenu sur ce ses Lettres patentes à la manière accoutumée : la dite Requête signée du dit Suppliant : Ouy le rapport de Maistre Charles le Prevost, Conseiller du Roy, en la dite Cour : Et tout considéré, la dite Cour a ordonné et ordonne que le Suppliant aura commission pour faire assigner en icelle qui bon luy semblera aux fins de sa Requête : Cependant fait défenses au dit abbé de Montigny et tous autres qui auront obtenu semblables Bulles, de s'immiscer en l'exécution d'icelles sans les avoir préalablement présentées au Roy, et obtenu sur ce Lettres patentes en la manière accoutumée. Fait en Parlement, le 16 décembre 1638. (Signé) Dutillet. »

« Le 19 décembre 1638, en vertu du présent arrêt, et à la Requête de M. le Procureur général du Roy, j'ay, Huissier en la Cour de Parlement, soussigné, donné assignation à Messire... Evêque de Pétrée, abbé de Montigny, nommé au dit arrêt, parlant au Portier de la maison où il est demeurant au faubourg Saint-Michel, occupée par une Communauté de Prêtres, lequel m'a dit ne savoir le nom propre du dit sieur Evêque de Pétrée, et ne m'a voulu dire le sien, de ce par moy sommé et interpellé, à comparoir au premier jour en la dite Cour de Parlement par devant Nos Seigneurs d'icelle, pour répondre et procéder sur le contenu, fins et conclusions de la Requête énoncée au dit Arrêt : duquel, ensemble du présent exploit, je luy ay à cette fin baillé et laissé copie, notifié et fait de par la Cour les défenses portées par le dit Arrêt, à ce qu'il ne contrevienne à icelles, et procéder en outre comme de raison. (Signé) Casau. » (Extrait des Registres du Parlement de Paris, Bibliothèque Nationale).

(2) Ce vaisseau fit voile le jour de Pâques, 13 avril, et aborda à Percé le 16 mai, puis à Québec le 16 juin.

« Mon très cher et honoré frère, Jésus soit notre tout à jamais. Ce mot est pour vous prier très humblement d'agréer que mon neveu vous accompagne; je le tiendrai bienheureux de faire ce voyage avec vous, vous lui servirez de père et de directeur (1). O que la Providence de Dieu est admirable! Le petit clergé de Canada (2) sera composé de quatre personnes (3), pauvres, abjectes, méprisées du monde, mais pleines du désir d'être tout à fait à Dieu, puisqu'elles ne veulent uniquement que Dieu (4). »

Le jeune homme qui présentait cette lettre à M<sup>sr</sup> de Laval s'appelait Henri de Bernières, et appartenait à l'une des premières familles de la ville de Caen. Beau, bien fait, d'une constitution délicate, aux manières douces et engageantes, tout dans sa personne trahissait la noblesse de son origine et l'éducation distinguée qu'il avait reçue. Mais ce qui frappait le plus en lui, c'était la retenue dans son maintien et ses discours. « C'est un gentilhomme, écrivait Marie de l'Incarnation, qui ravit tout le monde par sa modestie (5). »

Son père, Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, était mort depuis plusieurs années; mais sa mère, Madeleine Le Breton, vivait encore : l'abbé d'Acqueville — c'est ainsi qu'on nommait le jeune homme (6) — n'eut pas le courage de lui dire adieu. Il partit sans consulter sa famille (7), faisant généreusement le sacrifice de tout ce qu'il avait de plus cher au monde pour se consacrer aux missions du Canada.

(1) On dirait que l'oncle pressentait sa fin prochaine : il mourut en effet le 17 mai, quelques semaines après le départ de son neveu.

(2) L'auteur de la lettre voulait parler du clergé séculier; il n'ignorait pas que les Jésuites étaient au Canada depuis plus d'un quart de siècle.

(3) M<sup>sr</sup> de Laval, MM. Torcapel et Pélerin, et le jeune de Bernières. A ces quatre personnes, se joignirent, à La Rochelle, M. de Lauson-Charny et le P. Jérôme Lalemant. Puis, outre les Jésuites, il y avait déjà au Canada quatre Sulpiciens, et deux ou trois autres prêtres séculiers.

(4) *Mémoire sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, par M. de Latour. A Cologne, chez Jean-Frédéric Motiens, 1761, p. 21.

(5) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édition Richaudeau, 1876 t. I, p. 138.

(6) De la même manière, on nommait M<sup>sr</sup> de Laval, avant qu'il fût évêque, l'abbé de Montigny, parce qu'il était fils du seigneur de Montigny-sur-Avre.

(7) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 21.

Quoique simple tonsuré (1), l'abbé d'Acqueville avait déjà été gratifié d'un des principaux bénéfices ecclésiastiques de sa ville natale; il avait été nommé curé de Saint-Pierre de Caen (2) : faveur qu'il devait sans doute non moins à ses mérites et à ses vertus qu'à sa naissance. Cédant aux désirs de son oncle et mettant en pratique les leçons de pauvreté qu'il en avait reçues, il avait renoncé à ce bénéfice ecclésiastique pour s'attacher à M<sup>sr</sup> de Laval (3).

Dans la lettre que nous venons de citer, on reconnaît aisément le ton et la manière du pieux Jean de Bernières-Louvigny, fondateur de l'Ermitage de Caen, celui que l'on a appelé avec raison le père spirituel de M<sup>sr</sup> de Laval. Notre prélat avait passé quatre années entières dans la société de ce saint homme; et Marie de l'Incarnation écrivait à ce sujet : « Il est intime ami de M. de Bernières, avec qui il a demeuré quatre ans par dévotion. » Elle ajoutait : « Aussi ne faut-il pas s'étonner si, ayant fréquenté cette école, il est parvenu au sublime degré d'oraison où nous le voyons (4). »

C'est après s'être démis, vers la fin de 1653 (5), de ses fonctions

(1) Il reçut les ordres mineurs dans l'église des Jésuites de Québec le 2 décembre 1659. (*Journal des Jésuites*, p. 268). — La sœur Juchereau dit qu'il vint « tout jeune ecclésiastique. » (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. A Montauban, chez Jérôme Legier, 1751, p. 390).

(2) « Nommé depuis quelque temps, n'étant encore que tonsuré, à l'importante cure de Saint-Pierre de Caen, par M<sup>sr</sup> l'évêque de Bayeux, il n'avait pas hésité, pour se livrer aux travaux apostoliques, à résigner son bénéfice en faveur de M. de la Vigne... » (*Notice sur M. Jean de Bernières-Louvigny*, par l'abbé Laurent, curé de Saint-Martin-de-Condé, dans la *Semaine Religieuse de Bayeux*, 1871, p. 487).

C'est probablement parce qu'il n'exerça jamais de fait les fonctions de curé, que son nom ne se trouve pas sur la liste des curés de Saint-Pierre, dans l'ouvrage sur Caen, de Vautier.

(3) *Semaine Religieuse de Bayeux*, p. 487.

(4) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 138, lettre de 1659.

(5) M<sup>sr</sup> de Laval fut archidiacre d'Evreux juste cinq ans, comme on peut s'en convaincre par les extraits suivants du Grand Pouillé du diocèse d'Evreux :

« Le 7 décembre 1648, M. Jacques Du Perron, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, prêtre de ce diocèse, l'archidiaconé d'Evreux dans l'église cathédrale de la dite ville, vacant par la démission pure et simple faite d'icelui, entre les mains de mon dit Seigneur, par M. Jacques le Doulx,

d'archidiacre d'Evreux, que M<sup>sr</sup> de Laval alla demeurer à l'Er-

prêtre, dernier possesseur. — Et le 13 décembre au dit an, mon dit De Laval a pris possession par procureur du dit archidiaconé.

« Le dernier jour de février 1654, M. de Beaumesnil, prêtre, Chantre chanoine, official d'Evreux, et vicaire général de M. Gilles Boutaut, évêque de la dite ville, a conféré à Henri Boudon, clerc du diocèse de Laon, l'archidiaconé d'Evreux, vacant par la résignation faite en sa faveur par François de Laval, prêtre, dernier possesseur, suivant la signature donnée à Rome le 7 des Ides de décembre de la 10<sup>e</sup> année du Pontificat de N. S. P. le Pape Innocent X. » (Archives de l'Eure, Grand Pouillé du diocèse d'Evreux, G. 22, p. 145).

Notons trois choses : 1<sup>o</sup> Ce n'est pas, comme on l'a dit, l'oncle de M<sup>sr</sup> de Laval, François de Péricard, qui le nomma archidiacre d'Evreux; il était mort en 1646 : c'est son successeur, M<sup>sr</sup> Du Perron. — 2<sup>o</sup> M<sup>sr</sup> de Laval était « prêtre du diocèse d'Evreux, » lorsqu'il fut nommé archidiacre. Il avait donc renoncé à son diocèse natal, le diocèse de Chartres; et rien n'indique qu'il y soit rentré après sa démission comme archidiacre d'Evreux. — 3<sup>o</sup> Le 7 des Ides de décembre de la 10<sup>e</sup> année du pontificat du pape Innocent X correspond au 7 décembre 1653. Donc il n'est pas exact de dire : « Quand l'abbé de Laval fut nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France, il se démit de son archidiaconé d'Evreux en faveur de Boudon. » (*Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle*, par le P. de Rochemonteix, t. II, p. 259). M<sup>sr</sup> de Laval fut nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France en 1637, et il se démit de son archidiaconé en 1653.

Le même auteur est encore inexact lorsqu'il écrit, à l'occasion de la mort des deux frères aînés de M<sup>sr</sup> de Laval en 1644 et 1645 : « Il renonça au canonicat de la cathédrale d'Evreux..., et il rentra dans sa famille pour remplacer ses deux frères auprès de M<sup>me</sup> de Montigny. » (t. II, p. 246). M<sup>sr</sup> de Laval, qui faisait sa théologie au collège de Clermont, interrompit temporairement ses études, dans l'automne de 1645, pour s'occuper des affaires de sa famille, à Montigny; mais il ne renonça ni à l'état ecclésiastique, ni à son canonicat, et ne se laissa nullement « détourner de sa vocation. » Il rentra l'année suivante (1646) au collège de Clermont, après la mort de son oncle, l'évêque d'Evreux, et fut ordonné prêtre le 1<sup>er</sup> mai 1647. Il fut sans interruption chanoine d'Evreux, du 25 septembre 1637 au 10 octobre 1648, comme il est facile de s'en convaincre par les actes suivants :

1. — « Le vendredi 23 septembre 1637, à une heure après-midi, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, clerc du diocèse de Chartres, l'un des canonicats et prébendes sur le sceau de l'Evêché, vacant par la mort de M. Noël Dupray, prêtre, dernier possesseur et trésorier de l'église d'Evreux.

« Et le lundy 23 novembre 1637, mon dit sieur François de Laval a été mis en possession des dits canonicat et prébende. »

2. — « Le 24 décembre 1639, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à Nicolas Duvivier, prêtre de ce diocèse, l'un des canonicats et prébendes sur le sceau de l'Evêché, vacant par la démission pure et simple faite d'iceux par le procureur de François de Laval, clerc, dernier

mitage (1), à l'exemple de saint Ildefonse, qui, lui aussi, après avoir été archidiacre, se retira dans un cloître, avant de devenir évêque (2). Le projet qu'on avait formé de l'envoyer comme vicaire apostolique au Tonkin et à la Cochinchine avait manqué (3) : il se rendit à Caen pour s'y livrer, sous la direction de M. de Bernières, au travail de sa perfection et se préparer à l'accomplissement des desseins de la Providence à son égard.

Il apprit, à l'Ermitage, sa nomination, en 1657, comme vicaire apostolique de la Nouvelle-France (4); et c'est de là qu'il partit

possesseur, suivant la procuration passée devant Claude Moussinot, notaire apostolique, demeurant à Paris, le 22 octobre dernier.

« Et le 26 décembre 1639, le dit Nicolas Duvivier a été mis en possession des dits canonicat et prébende. »

3. — « Le 21 décembre 1639, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, clerc du diocèse de Chartres, l'un des canonicats et prébendes des Huit de l'ancienne fondation en l'église cathédrale d'Evreux, vacant tant par la démission pure et simple faite d'iceux par Guillaume Péricard, clerc du diocèse de Rouen, dernier prébendé, que par la cession ou renonciation, faite par Michel Duvivier, prêtre, du droit qu'il a ou peut avoir et prétendre sur les mêmes canonicat et prébende.

« Et le lundy 9 janvier 1640, le procureur du dit François de Laval, clerc, a été mis en possession des dits canonicat et prébende. »

4. — « Le 10 octobre 1648, le Roi a conféré de plein droit, à cause de la Régale, à Jacques de Cherville, clerc de ce diocèse, un des canonicats et prébendes des Huit de l'ancienne fondation, vacant par la démission faite d'iceux entre les mains de Sa Majesté, à charge de trois cents livres de pension annuelle, par François de Laval, prêtre, dernier possesseur, la dite pension créée en sa faveur. » (Archives de l'Eure, Grand Pouillé du diocèse d'Evreux, G. 22, pp. 247, 249, 506).

(1) Il y était certainement le 23 mai 1655; et il reçut ce jour-là, au monastère des Ursulines, en qualité de « commissaire à ce député, » la profession religieuse de Marguerite Turgot, « fille de Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair, conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat et privés, » et de Geneviève de Mannoury, « fille de noble homme Pierre de Mannoury, seigneur de Saint-Germain. » (Archives des Ursulines de Caen).

(2) *Breviaire Romain*, office de saint Ildefonse de Tolède.

(3) MM. Pallu, Picques et De Laval furent proposés à Rome, en 1653, et acceptés pour être envoyés comme vicaires apostoliques au Tonkin et à la Cochinchine. Le nonce de Paris, M. Bagni, fit même les informations canoniques requises. Mais on n'alla pas plus loin, à cause de l'opposition du gouvernement de Portugal à l'envoi de ces vicaires apostoliques.

(4) M. de Bernières-Louvigny en écrivit aussitôt à la Vénérable Marie de l'Incarnation, au Canada : « M. de Bernières me mande, écrit-elle elle-même à son fils, que l'on veut nous envoyer pour évêque M. l'abbé de Montigny, qu'on

pour aller recevoir à Paris la consécration épiscopale. Quelques jours après cette consécration, le 12 décembre 1658, le pieux fondateur de l'Ermitage de Caen s'empressait de lui écrire, au nom de tous les hôtes de cette sainte solitude :

« Je ne puis vous exprimer, lui disait-il, la joie que nous avons tous reçue d'apprendre par vos chères lettres votre sacre, qui a été fait sans doute par une providence toute particulière de Dieu (1). Vous pouvez tout, Monseigneur, en Celui qui vous conforte. Ne quittez jamais, permettez-moi de vous parler de la sorte, cette manière d'agir en esprit d'anéantissement. Dans le grand emploi que Notre-Seigneur met sur vos épaules, et dans toute la conduite de votre vie, ne vous comportez jamais autrement; vous expérimenterez des secours extraordinaires de Dieu, lequel, s'il ne fait pas réussir ce que vous entreprendrez pour les affaires extérieures de sa gloire, avancera celles de votre intérieur, vous jetant dans une entière abnégation de vous-même. Votre âme trouvera des trésors immenses dans cette sainte pratique de l'anéantissement.

« Je vous ai déjà dit plusieurs fois, Monseigneur, que vous avez grande vocation à cet heureux état. Je vous tiens plus riche d'aller au Canada avec cette grâce, que si vous aviez tous les trésors du monde. Je craindrais pour vous, en vérité, l'abondance d'honneurs et de bien temporel; mais il ne faut rien craindre pour celui qui ne veut rien en ce monde que de se perdre en Dieu.

« Nous aurions grande consolation de pouvoir encore vous voir une fois avant de quitter la France, afin de parler à cœur ouvert du divin état de renoncement; c'est assez néanmoins que Dieu vous parle lui-même : je l'en remercie de tout mon cœur (2). »

dit être un grand serviteur de Dieu. » (Lettre du 24 août 1658, édit. Richardeau, t. II, p. 125).

(1) M. de Bernières fait évidemment allusion à l'opposition que soulevèrent contre la consécration de M<sup>sr</sup> de Laval l'archevêque de Rouen ainsi que les Parlements de Rouen et de Paris. On ne réussit qu'à retarder cette consécration, qui devait se faire le 4 octobre 1658 : elle eut lieu le 8 décembre, dans la chapelle de la Vierge, attenante à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par Dom Jacques Bouillart, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, liv. V, p. 256. Paris, 1724).

(2) *Notice sur M. Jean de Bernières-Louigny*, par l'abbé Laurent, dans la *Semaine Religieuse de Bayeux*, 1871, p. 406. — Nous aimons à déclarer, de suite, que nous avons emprunté largement à cette pieuse Notice, surtout pour la première partie de notre travail.

On peut dire que l'Ermitage de Caen a été comme le berceau de l'Église du Canada. C'est là que s'est formé à la pratique des plus hautes vertus le premier évêque de ce pays. C'est là également que se sont formés ses principaux collaborateurs, tous enfants de la Normandie, MM. de Maizerets, Dudouyt, Morel, et surtout Henri de Bernières, dont nous essayons d'esquisser la monographie.

Jetons donc un instant les yeux sur cette sainte maison, qui a eu son histoire, et où, durant une période de dix années environ, s'épanouirent tant de vertus et fleurirent tant de beaux exemples de piété chrétienne.

---

## II

### L'ERMITAGE DE CAEN

Il n'est pas indifférent, quand on veut étudier un personnage historique, de bien se rendre compte de l'habitation matérielle où il vivait, du paysage, des alentours, et de le mettre, pour ainsi dire, dans son vrai cadre.

L'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny et l'ancien monastère des Ursulines fondé par sa sœur, avec leurs dépendances, occupaient tout l'espace compris entre la rue Singer et la rue Fremontel, ainsi que la place Singer. Une partie de cette propriété avait appartenu aux chanoines de l'Hôtel-Dieu et s'appelait le *Jardin-de-la-Fontaine*.

Jourdain de Bernières obtint de son père, Pierre de Bernières, qui demeurait à Caen et y possédait de grandes propriétés, la permission de consacrer à la fondation d'un monastère la part d'héritage qui lui revenait. Elle choisit, de préférence à tout autre, l'Ordre des Ursulines cloitrées, tel que Mme Sainte-Beuve venait de l'établir (1610) à Paris, s'affilia à cet Ordre, et fonda en 1624 le monastère des Ursulines de Caen.

Elle acquit le terrain dont nous venons de parler, et y fit construire son couvent. D'après Huet, le savant évêque d'Avranches, il était « magnifique et superbe. »

C'était un vaste édifice carré, en pierre de taille, élevé de deux



étages, formant une cour intérieure, autour de laquelle régnait un magnifique cloître. La façade principale donnait sur la rue Saint-Jean, et mesurait près de deux cents pieds. On construisit plus tard une chapelle qui prolongeait encore cette façade, du côté de l'ouest.

En arrière du monastère s'étendait le jardin, coupé de belles avenues et planté de vergers. Il y avait une fontaine et un bassin, que l'on voyait encore, paraît-il, il y a peu d'années, au milieu de la place Singer.

La fondatrice du monastère en fit enclore les bâtiments, ainsi que le jardin, d'un mur d'enceinte. Comme son terrain était contigu à celui des Carmes, elle eut soin, suivant les prescriptions de l'Eglise, de laisser un espace entre sa clôture et celle des Pères.

La lisière de séparation s'appelait l'impasse des Ursulines, et, agrandie plus tard, devint la rue Singer.

Le couvent, commencé en 1633, fut terminé en 1636; et les Ursulines qui avaient demeuré jusque-là sur la rue Guilbert, en prirent possession le 30 juillet.

Il restait, devant le monastère, entre le mur d'enceinte et la rue Saint-Jean, une très vaste cour inoccupée. M. de Bernières-Louigny demanda à sa sœur la permission d'y bâtir son Ermitage. La maison fut commencée en 1646. Elle s'élevait entre cour et jardin, à deux étages, et était construite, comme le couvent, en pierre de taille. Elle avait sept ouvertures de front sur chaque face.

Cet édifice, sévère et sans ornements, offrait néanmoins dans son ensemble un aspect imposant. Ses murailles, de trois pieds d'épaisseur, ses hauts pignons, les grandes fenêtres en forme de lucarnes, à tympan, les uns en triangle, les autres circulaires, qui éclairaient le second étage, les ouvertures carrées du rez-de-chaussée et des appartements supérieurs, offraient tous les caractères de l'architecture de l'époque. A ces appartements, doubles, vastes et d'une hauteur convenable, on accédait par un escalier en pierre fort commode, qui allait jusqu'aux combles.

M. de Bernières entreprit la construction de son Ermitage, sur les conseils du P. Jean-Chrysostôme, religieux du Tiers-Ordre de Saint-François, qu'il avait choisi dès 1636 pour son directeur de conscience. L'édifice fut terminé en 1649, et il en prit possession avec plusieurs de ses amis, ecclésiastiques et laïques, qui le regardaient comme leur maître et désiraient se former, par ses exem-

ples et sous sa direction, aux exercices de la vie contemplative.

De l'Ermitage, M. de Bernières n'avait qu'un pas à faire pour se rendre au parloir des Ursulines. A la demande de sa sœur, il y allait une ou deux fois par semaine, durant la récréation, et conversait des choses de Dieu avec les religieuses et les élèves. Elles ne pouvaient se lasser de l'entendre, et goûtaient infiniment ces entretiens spirituels si délicieux dont il avait le secret.

Que de fois, sans doute, il fut question, dans ce petit cénacle, des destinées religieuses de la Nouvelle-France! Que de vœux y furent formés pour le succès de l'œuvre de Marie de l'Incarnation et de Mme de La Peltrie! On sait que M. de Bernières a été l'un des principaux instruments de la Providence pour l'établissement des Ursulines au Canada. C'est lui qui accompagna et encouragea Mme de La Peltrie dans ses voyages à Paris et à Tours, qui fut son conseiller et l'aida dans toutes ses démarches. Il fut également le conseiller et l'appui de la Vénérable Marie de l'Incarnation (1). Tout son désir était d'accompagner les Ursulines jusqu'au Canada; mais il resta en France pour gérer leurs affaires et leur servir de procureur (2). Mme de La Peltrie écrivant à Jourdain de Bernières avant de quitter la France : « Aidez-moi, disait-elle, à remercier votre frère. Sans lui, qu'aurais-je fait?... Tout le monde le nomme *mon ange*; et il m'en a servi en effet (3). »

(1) La vénérable Marie de l'Incarnation avait « une croix d'argent longue de quatre pouces, et armée d'épines et de clous fort pointus, qu'elle portait sur le dos en mémoire de celle que Notre-Seigneur porta sur ses épaules lorsqu'on le conduisit au Calvaire. » Elle déclara un jour à un religieux « que c'était M. de Bernières qui lui avait donné cette croix, lorsqu'elle était encore en France, en échange d'une autre qu'elle avait, et que depuis ce temps-là elle l'avait toujours portée sans la quitter. » (*Vie de la Mère de l'Incarnation*, par son fils Claude Martin, 1677, p. 624).

(2) La Mère de l'Incarnation écrivant en 1642 à une religieuse de France, la priait de solliciter des aumônes pour le Canada, et lui disait : « Si vous faites quelque petite cueillette des personnes affectionnées à la gloire de Dieu, ayez la bonté d'en faire l'adresse à un très pieux gentilhomme de Caen, nommé M. de Bernières, qui s'emploie charitablement à l'établissement de cette maison. » (*Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. I, p. 132). — « M. de Bernières lui a envoyé (à Mme de La Peltrie) cette année (1652) cinq poinçons de farine, qui valent ici cinq cents livres. Il nous a aussi envoyé une horloge, avec cent livres pour nos pauvres Hurons. » (*Ibid.*, t. II, p. 3).

(3) *Semaine Religieuse de Bayeux*, 1871, p. 392.

« M. de Bernières-Louvigny demeurait à la porte du monastère des Ursulines, écrit un auteur, et s'en disait le boulevard pour y conserver la foi et le défendre contre la malignité du siècle. Ses entretiens firent tant de fruits dans la maison, et y excitèrent une ferveur si générale, que près de trente personnes de la première classe embrassèrent la vie religieuse, soit dans la maison, soit dans d'autres communautés. »

La Providence semble avoir placé l'Ermitage de M. de Bernières près du monastère des Ursulines de Caen surtout comme une barrière contre les ravages et les persécutions des jansénistes. Sitôt après la mort du saint homme, les religieuses eurent à souffrir mille outrages de la part de ces ennemis de la foi et de la vraie piété.

Le jansénisme n'eut pas d'adversaires plus redoutables, à Caen, que M. de Bernières-Louvigny et son ami le vénérable P. Eudes ; et voilà pourquoi les adeptes de cette secte répandirent tant de calomnies contre les habitants de l'Ermitage et contre la Congrégation des Eudistes.

L'esprit de l'Ermitage est celui qui animait la Compagnie du Saint-Sacrement fondée à Caen par le baron de Renty, en 1645 ; c'est encore celui qui anime la belle Société de Saint-Vincent-de-Paul : unir la vraie et solide piété à l'accomplissement des devoirs chrétiens et à la pratique des bonnes œuvres. Lorsque le baron de Renty mourut, en 1649, les deux sociétés de l'Ermitage et du Saint-Sacrement n'eurent pas de peine à se fonder en une seule, sous la direction de M. de Bernières-Louvigny. Les réunions eurent lieu désormais à l'Ermitage, et M. de Bernières en était l'âme. Il excitait tout le monde par ses conseils et ses exemples à l'amour du bien et à la pratique des bonnes œuvres.

Il faut lire les documents de l'époque pour se faire une idée du prestige qu'il exerçait sur ses disciples, sur ses amis, sur tous ceux qui se rangeaient sous sa conduite, par la pureté et l'élévation de ses entretiens.

Un ami de Boudon apprenant que celui-ci vient d'entrer à l'Ermitage, lui écrit de Paris :

« Je vous assure que je serais bien heureux d'aller à Caen, à présent, dans un temps où M. de Bernières a de grandes lumières sur toutes sortes de vertus... J'espère que vous aurez là bien du contentement et que vous avancerez beaucoup par la conversation

de ce grand serviteur de Dieu, car on nous assure que ses paroles sont toutes pleines d'onction, et l'on voit bien qu'elles viennent de l'esprit de Dieu. C'est là le sentiment de la Mère du Saint-Sacrement (1). »

Cette note d'admiration pour M. de Bernières-Louvigny éclate dans tous les écrits du temps. Il n'y a de voix discordante que dans le camp janséniste.

« Je puis assurer, écrit le pieux Boudon, en parlant de l'Ermitage, que pendant le temps que j'ai eu le bonheur d'y passer, je n'y ai jamais ouï d'autres entretiens que ceux de l'oraison; on n'y parlait d'autre chose, et c'était la plus douce récréation de ce saint lieu. Les discours, les nouvelles du monde n'y avaient aucun accès. Il n'y avait point d'exercices fixés par la règle, la journée se passait en une oraison perpétuelle. L'on se levait de grand matin, et tout le temps était employé au service de Dieu. M. de Bernières ne sortait que pour les bonnes œuvres dont il prenait soin. »

« La petite maison qu'on nomme l'Ermitage, écrit à son tour Daniel Huet, est devenue célèbre par l'éminente piété de Jean de Bernières, qui, en s'éloignant du monde, y choisit sa retraite, et de plusieurs saintes personnes qu'il y avait attirées, et qui, après s'y être consommées comme lui dans la vertu, se sont répandues en divers lieux et y ont produit des fruits infinis pour l'éternité (2). »

« Au milieu de la corruption du siècle, écrit Charlevoix parlant de M. de Bernières, il était parvenu à ce qu'il y a de plus sublime dans la vie mystique (3). »

Il avait une très grande dévotion envers le Saint Sacrement et communiait tous les jours : « J'aimerais mieux, disait-il, perdre le monde entier, si je le possédais, qu'une seule communion. »

Sa piété était éclairée et active : éclairée, en ce sens qu'il aimait avant tout les sentiers battus et recommandés par l'Eglise : « Il avait le don de la foi dans un très éminent degré, écrit le pieux Boudon, portant une opposition extraordinaire aux moindres nouveautés en fait de doctrine; » active, se traduisant par toutes sortes de bonnes œuvres envers le prochain : il employait en

(1) Archives de l'évêché d'Evreux, Papiers de Boudon.

(2) *Les Origines de Caen*, par Daniel Huet, évêque d'Avranches, Rouen, 1706, p. 238.

(3) *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 202.

aumônes la plus grande partie de sa fortune, vivant lui-même avec une extrême simplicité; et il ne cessait de recommander aux habitants de l'Ermitage la pratique de la charité et la visite des indigents. Aussi les trouvait-on toujours, dans la ville de Caen, partout où il y avait quelque misère à soulager, quelque affliction à consoler, quelque malheureux à ramener dans le sentier du devoir.

Faut-il prendre trop au sérieux les réserves que fait, sur M. de Bernières-Louvigny, l'abbé Laffétay : « L'admiration que nous inspire son immense charité, dit-il, ne nous empêchera pas de déplorer sa conduite envers M<sup>sr</sup> Servien. Il aurait voulu lui communiquer son ardeur impétueuse contre tous ceux qu'il soupçonnait de jansénisme; il blâmait témérairement ses démarches et ses vues conciliantes; il empiétait sur son initiative, et faisait dire qu'il était plus évêque que le véritable pontife (1). »

Il est facile, en tout temps, à un homme de bien de dépasser la mesure dans les moyens qu'il emploie pour s'opposer aux désordres; à plus forte raison à une époque troublée comme celle où vivait M. de Bernières-Louvigny, où très souvent le clergé, le clergé supérieur, surtout, n'était pas à la hauteur de sa tâche. Dans le diocèse de Bayeux, en particulier, le prédécesseur de M<sup>sr</sup> Servien, Edouard Molé, n'observait nullement la résidence. Que d'abus et de misères avaient dû s'y introduire, et par suite exciter, peut-être outre mesure, le zèle de pieux laïques comme M. de Bernières!

N'est-ce pas cet évêque Molé qui fit tous ses efforts pour ruiner la congrégation du P. Eudes, ce boulevard avancé contre le jansénisme, et démolir le séminaire établi à Caen par cet homme de Dieu (2)?

« J'ai vu, étant à Caen, écrit M<sup>sr</sup> de Laval, M. l'évêque de Bayeux fort animé contre le séminaire du P. Eudes, en venir jusqu'à l'extrémité de faire fermer la porte de la chapelle du dit séminaire au peuple... Il n'en fit pas davantage n'ayant rien à redire aux mœurs; s'il avait pu faire davantage, il l'aurait fait, ayant son frère pour lors ministre d'Etat (3). »

(1) *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1855, p. 210.

(2) *Gallia Christiana*, p. 395.

(3) Archives du Séminaire de Québec, Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval à M. de Brascier, supérieur des Missions-Etrangères, 1692.

Ce qui est certain, c'est que M. de Bernières lui-même était en garde contre cette tendance malheureuse des laïques à vouloir se substituer à l'autorité ecclésiastique. Il écrit un jour à une personne qui voulait s'attacher à sa direction :

« Ce n'est pas à moi à conduire les âmes, et il n'est pas à propos que vous demeuriez plus longtemps sous la direction d'une personne qui n'a ni qualité ni grâce pour cela. Vous n'ignorez point que je ne suis pas dans l'Ordre de l'Eglise, et que Notre Seigneur ne peut pas donner bénédiction à mes conseils. Sortez donc de cet engagement pour entrer dans un autre plein de grâce et de rosée du ciel (1). »

Ce qui est certain également, c'est que l'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny fut une école de vertu pour un grand nombre d'âmes à l'abri de tout reproche, et d'un mérite consommé. Quels hommes que les De Laval, les De Maizerets, les Dudouyt, les Morel, et Henri de Bernières, dont nous allons esquisser les travaux au Canada! Quels caractères fortement trempés! Quels héros de sacrifices, de zèle et de dévouement!

Voyons par exemple ce que pensait de M<sup>gr</sup> de Laval M<sup>gr</sup> Servien. Assurément, si l'évêque de Bayeux avait à se plaindre de l'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny, on ne s'en apercevrait pas à la manière dont il parle d'un des principaux hôtes de cette pieuse solitude!

M<sup>gr</sup> Servien prit possession de son siège épiscopal le 10 mars 1655 et mourut le 2 février 1659 (2). Se trouvant à Paris en juillet 1657, en même temps que M<sup>gr</sup> de Laval, tout récemment nommé par le Roi au vicariat apostolique de la Nouvelle-France, il fut appelé à rendre témoignage pour les Informations canoniques. Voici ce qu'il déclara sous serment :

« Je connais, dit-il, surtout depuis un an, le caudidat à l'épiscopat du Canada. Je me félicite hautement de la manière dont il a exercé les fonctions de son ministère sacerdotal et administré quelques communautés religieuses de mon diocèse (3)...

(1) *Semaine religieuse de Bayeux*, 1871, p. 517.

(2) *Gallia Christiana*, p. 395.

(3) « Après la mort, en 1655, de M. Bernesq, vicaire général du diocèse, qui remplissait depuis dix-huit ans les fonctions de supérieur du monastère des Ursulines, il fut élu par les Religieuses pour succéder au défunt, et présenté à l'approbation de M<sup>gr</sup> Servien. » (*Semaine religieuse de Bayeux*, 1871, p. 487).

« Je l'ai toujours vu remplir ses devoirs de prêtre, dans mon diocèse, avec une très grande piété, et l'on m'a dit que c'est la même chose à Paris.

« Depuis que je le connais, sa conduite a toujours été conforme à la foi catholique, sa vie non seulement pure, mais exemplaire.

« C'est un homme très prudent, et supérieur en affaires...

« Je sais par ouï-dire qu'il a été archidiaconé d'Evreux, et qu'il en a exercé les fonctions pendant plusieurs années d'une manière extrêmement honorable; puis, il s'est démis purement et simplement de son archidiaconé, pour la plus grande gloire de Dieu, et sans se réserver aucune pension.

« Il n'a jamais donné le moindre scandale en ce qui regarde la foi, les mœurs ou la doctrine...

« L'expérience qu'il a du saint ministère et surtout les grands exemples qu'il a donnés dans mon diocèse m'autorisent à dire que son élévation à l'épiscopat sera très utile, surtout pour le siège épiscopal qu'il s'agit de créer au milieu des peuplades infidèles du Canada, où il faut un Pontife qui brille non seulement par l'éclat de la parole, mais par celui des grandes vertus (1). »

Le nombre des habitants de l'Ermitage ne fut jamais bien considérable. Le fondateur exprimait dans une lettre l'intention de n'en admettre jamais plus de cinq ou six. On en comptait dix à la mort de M. de Bernières.

Durant son séjour à Caen, M. de Laval prit la défense des hospitalières auxquelles on voulait enlever la direction de l'Hôtel-Dieu, et gagna leur cause. — Il fut aussi chargé par l'autorité ecclésiastique de travailler à la réforme d'un couvent de religieux, et « d'une maison de trouble et de dissension, il en fit une maison de paix, de piété et d'édification... » (*Eloge funèbre de M<sup>sr</sup> de Laval, prononcé dans l'église cathédrale de Québec, le 4 juin 1708*, par M. Jean Séré de la Colombière, vicaire général du diocèse).

(1) Archives du Séminaire de Québec, Informations sur la personne de M. de Laval, faite par le nonce Cœlius Piccolomini, à Paris, le 17 juillet 1657, à l'occasion de sa nomination à l'épiscopat. — A part M<sup>sr</sup> Servien, évêque de Bayeux, les autres témoins interrogés furent M. Claude Blampignon, abbé commendataire du monastère de l'Aumônerie, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Chartres, âgé de 47 ans, demeurant à Paris dans le monastère des Religieuses de Saint-Thomas; M. Picques, prêtre de Paris, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Josse, âgé de 31 ans; et Maître Joseph Sain, sous-diacre du diocèse de Tours, bachelier en théologie de la faculté de Paris, et docteur en droit de la faculté d'Orléans, chanoine et théologal de l'église métropolitaine de Tours, âgé de 24 ans.

Mais à part les hôtes permanents de cette maison, il y avait les affiliés qui s'y réunissaient de temps en temps pour s'entretenir soit de spiritualité, soit de bonnes œuvres. Il n'est pas surprenant que dans une telle société, dirigée par un laïque, un peu en dehors de toute influence ecclésiastique, sans règlement approuvé par l'autorité diocésaine, toujours en excitation par suite des menées sourdes des jansénistes, il se soit glissé des abus et commis des excès. Les esprits solides et bien équilibrés, comme ceux que nous avons nommés, restaient calmes et profitaient de la solitude de l'Ermitage pour s'avancer très avant dans la perfection. Mais les têtes faibles ne pouvaient résister au surmenage de la spiritualité, les imaginations s'échauffaient, on se grisait d'admiration pour la parole et l'autorité du Maître, on l'appelait « un évêque sans mitre, un aigle qui avait fixé sa demeure dans le soleil, un ange attaché à un corps mortel. »

Il n'est pas sans enseignement — car l'histoire souvent se répète — de citer ici quelques lignes de M. Laffetay sur certains faits regrettables qui d'après lui se rattacheraient à l'Ermitage. L'auteur, cependant, a le tort évident de trop généraliser : les hôtes de l'Ermitage furent ordinairement non seulement à l'abri de tout reproche, mais des hommes d'une grande vertu :

« La piété la plus sincère, dit-il, la plus ardente, quand elle n'est pas réglée par une humble soumission aux pasteurs légitimes, peut aboutir à de dangereux excès : c'est ce qui arriva aux confrères de l'Ermitage (1). Négligeant le soin des pauvres, pour lequel leur fondateur les avait institués, ils prétendirent attirer dans leur sphère d'action tous les intérêts religieux. Ainsi ils se regardaient comme suscités de Dieu pour stimuler le zèle de l'épiscopat, et, au besoin, pour réformer ses décisions. Ils s'éri-geaient en docteurs et même en inquisiteurs de la foi. Pas un curé dont l'administration fût à l'abri de leur critique; pas un prédicateur dont ils ne censurassent la doctrine, s'il n'avait eu soin de leur demander auparavant un brevet d'orthodoxie (2). »

Hâtons-nous d'ajouter que tout ce qu'on a pu reprocher avec raison à quelques confrères de l'Ermitage, surtout après la mort

(1) Il aurait fallu dire : à quelques confrères de l'Ermitage.

(2) *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 210.



de M. de Bernières-Louvigny (1), a été grandement exagéré par les jansénistes, qui n'ont jamais pu leur pardonner d'avoir été leurs adversaires.

---

### III

#### LA FAMILLE DE HENRI DE BERNIÈRES

Nous avons dû nous étendre un peu sur l'Ermitage de Caen, où le premier curé de Québec passa plusieurs années de sa jeunesse,

(1) Les restes mortels de M. de Bernières-Louvigny et de sa sœur Jourdain, après avoir été inhumés dans la chapelle des Ursulines de Caen, furent transportés en 1807 dans l'église Saint-Jean et enterrés en avant de l'autel du Sacré-Cœur. Nous eûmes, il y a quelques années, le bonheur de visiter cette magnifique église Saint-Jean, avec sa tour presque aussi penchée que celle de Pise, et de célébrer la messe dans cette chapelle du Sacré-Cœur où reposent les restes du maître spirituel de M<sup>sr</sup> de Laval. Sur le mur latéral de la chapelle, à droite, se lit l'inscription suivante :

D. O. M.

Ante hoc altare  
jacet

Vir sanctæ recordationis  
Johannes de Bernières-de Louvigny  
Pietate in Deum, caritate in pauperes  
Etque commendabilis  
Obdormivit in Domino  
Die 17<sup>a</sup> maii anno 1659  
Ætatis 57.

Jacet ibidem  
Piissima soror ejus  
Jordanna de Bernières-de Louvigny  
Monialium S<sup>tæ</sup> Ursulæ Cadomi fundatrix  
earumque postea superior  
Sanctè obiit  
Die 26<sup>a</sup> septembris anno  
ætatis 70.

---

Venerabiles eorum reliquiæ  
E Monialium S<sup>tæ</sup> Ursulæ sacello  
in hanc ecclesiam

et sur M. de Bernières-Louvigny, son oncle, qui fut aussi son principal éducateur. Parlons maintenant de sa famille.

Elle était noble, et l'une des plus anciennes de la Basse-Normandie (1). La commune de Bernières, sur cette belle ligne d'établissements de bains qui s'échelonnent sur la Manche, paraît en avoir été le berceau. « L'église de l'endroit, une des plus importantes des environs de Caen, est précédée d'une très belle tour, du treizième siècle, haute de deux cents pieds, percée d'élégantes ouvertures ogivales et terminée par une gracieuse pyramide en pierre. Cette église, qui a échappé aux remaniements contemporains, a conservé l'ordonnance primitive de son vaste chœur du treizième siècle, dont les rétables et les riches boiseries du dix-septième siècle présentent un aspect monumental et très homogène. La nef, flanquée de deux bas-côtés, appartient au onzième et au douzième siècle (2). »

La famille de Bernières était certainement établie à Caen dans la deuxième moitié du seizième siècle. Elle demeurait près du grand canal de l'Orne, où elle avait une propriété considérable.

Pierre de Bernières, baron de Louvigny et d'Acqueville, grand-père de Henri, était trésorier de France en la généralité de Caen ; sa femme, Marguerite de Lion Roger, était elle-même fille d'un trésorier de France en la même généralité.

Le baron d'Acqueville et de Louvigny eut huit enfants, quatre garçons et quatre filles. L'ainé, baron de Louvigny, ayant embrassé la carrière des armes, servit avec distinction sous le prince d'Orange, et mourut en 1625 à Venise, où il commandait une compagnie au service de la République. Le second fils, baron d'Acqueville, père du curé de Québec, entra dans la magistrature. Conseiller au grand conseil, il fut chargé plusieurs fois dans sa

Integræ translatae sunt  
Die 5<sup>a</sup> nov. anno 1807

P. memor, Isabella Johanna de Bernières.

(1) « De Bernières, famille de Normandie, élective de Caen, qui a donné un lieutenant-général des armées du Roi, dans la personne de M. le comte de Louvigny. Porte : d'argent à la face d'azur, chargée de trois croissants d'or, surmontée d'une bande de gueules, chargée d'une étoile d'or, un lion naissant de sable en pointe. » (Archives départementales de l'Eure, *Dictionnaire généalogique*, par M. D. L. C. D. B.).

(2) Guides Joanne, *Caen et les Bains de mer, de Lion à Port-en-Bessin*.

ville natale des fonctions de premier échevin. Le fondateur de l'Ermitage, né en 1602, était le troisième fils de M. de Louvigny. Le plus jeune mourut, n'étant encore âgé que de treize ans (1).

Deux des filles de M. de Louvigny se marièrent, l'une à M. de Saint-Michel, chevalier des ordres du Roi, l'autre à M. de Montfort. Les deux autres se firent religieuses, la plus âgée chez les Bénédictines de la Trinité de Caen, l'autre dans le monastère des Ursulines qu'elle fonda.

Henri de Bernières naquit à Caen vers 1635 (2). On connaît déjà le nom de son père, Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, et celui de sa mère, Madeleine Le Breton.

Le baron de Louvigny et d'Acqueville, chef de la famille, étant mort en 1633, son fils, Pierre de Bernières, lui succéda dans les fonctions de trésorier de France. Cette charge paraît avoir été, pour ainsi dire, héréditaire dans la famille. Lorsque Pierre de Bernières mourut, en 1644 (3), victime de son dévouement héroïque, comme nous le verrons tout à l'heure, on supplia son frère, Jean de Bernières-Louvigny, fondateur de l'Ermitage, d'en exercer les fonctions, en attendant que l'aîné de ses neveux, encore tous mineurs, eut atteint l'âge de majorité. Le pieux gentilhomme accepta, malgré son ardent amour de la retraite et de la vie cachée, uniquement dans le but de rendre service à sa belle-sœur et à sa famille : ce qui prouve que chez lui la vertu n'avait rien de capricieux, ni d'égoïste.

Les affaires embrouillées de la succession de son frère lui causèrent mille ennuis : il eut sur les bras plusieurs procès, fut obligé d'entreprendre de longs et fréquents voyages ; mais il déploya au milieu de toutes ces contrariétés une patience admirable. Ce ne

(1) Il y a plusieurs traits analogiques entre la famille de M<sup>sr</sup> de Laval et celle de M. de Bernières. Le premier évêque de Québec eut deux frères qui moururent sur les champs de bataille, l'un à Fribourg, l'autre à Nordlingen. (*Histoire généalogique et chronologique des pairs de France*, par le P. Anselme). Il perdit un troisième frère à la fleur de l'âge, le jeune Hugues de Laval, qui mourut à Laigle le 3 septembre 1642, âgé de onze ans. (Archives de la commune de Montigny-sur-Avre).

(2) Il avait 48 ans en 1683, d'après le « Plan général de l'état présent des missions du Canada, » préparé par les soins de M<sup>sr</sup> de Laval et de l'Intendant, et publié dans *L'Abeille* du Petit Séminaire de Québec, vol. I, n° 18.

(3) La même année que le frère aîné de M<sup>sr</sup> de Laval, qui succomba à la bataille de Fribourg, le 3 août.

fut qu'au bout de dix ans, le 30 janvier 1654, qu'il put se démettre de sa charge en faveur de son neveu, Jean de Bernières de Gavrus, « pourvu par le Roi à l'office de conseiller trésorier général de France, en remplacement de M. Jean de Bernières son oncle. » Il profita de l'occasion pour satisfaire un désir qu'il entretenait depuis longtemps, celui d'observer le conseil évangélique de la pauvreté : il renonça, par acte authentique, en faveur de ses neveux, à tout ce qu'il possédait : « de sorte qu'il vécut, dit M. Boudon, durant ses dernières années, de ce que lui donnait sa famille, laquelle, du reste, pourvut très largement à tous ses besoins. »

Dans cette famille de Bernières, la vertu, le zèle pour les bonnes œuvres, la passion du sacrifice étaient regardés comme un héritage encore plus précieux que celui de la fortune. L'aïeul du curé de Québec était à la tête de toutes les entreprises charitables, dans la ville de Caen : cette ville, comme beaucoup d'autres en France, était à cette époque une pépinière de couvents et d'institutions de bienfaisance ou de charité. M. de Bernières se montra l'ami et le protecteur de toutes ces institutions. Ses deux fils, le baron d'Acqueville et le fondateur de l'Ermitage, après avoir concouru à toutes les bonnes œuvres de leur père, les continuèrent après sa mort avec non moins de zèle et de générosité.

Plusieurs fois le baron d'Acqueville fut appelé par le choix de ses concitoyens aux charges municipales. Il s'acquittait de ses fonctions avec tant de charité et de bienveillance, que la voix publique lui avait décerné le glorieux surnom de *Père du peuple*.

C'était à l'époque de la guerre de Trente ans, que Richelieu et après lui Mazarin conduisirent avec tant de gloire pour la France : Rocroi, Fribourg, Nordlingen, Lens, quel faisceau de rayons lumineux ! Le traité de Westphalie vint ensuite couronner tous les succès de la France...

Mais les plus grandes victoires ont leur contre-partie : il y a les larmes des mères qui pleurent leurs fils morts au champ d'honneur ; il y a les charges onéreuses qui pèsent sur le pays pour couvrir les frais de la gloire ; il y a les maladies et les fléaux, conséquences ordinaires de la vie des camps, des marches forcées, de l'agglomération des prisonniers...

Pendant que le baron d'Acqueville remplit les fonctions de premier échevin de la ville de Caen, on voit arriver sur un navire

un convoi d'Espagnols. Ce sont des malheureux qui ont été faits prisonniers en Allemagne, dans la campagne glorieuse de Condé : ils ont été atteints d'une maladie contagieuse durant la traversée. Leur arrivée jette l'épouvante dans la ville, et la crainte est d'autant plus fondée que la peste y a fait tout récemment de grands ravages.

Pierre de Bernières, pour rassurer les habitants, et veiller à ce que les prisonniers soient bien accueillis, préside lui-même à leur débarquement. Il le fait avec son zèle et sa charité ordinaires ; mais le contact lui est pernicieux. Atteint de l'épidémie, il succombe au bout de quelques jours.

« Mais, ajoute la chronique, le pieux magistrat ne fut pas surpris par la mort, si prompt qu'elle fut. Sa vie avait toujours été chrétienne et édifiante ; il ne manquait jamais, chaque année, de faire une retraite spirituelle de dix jours dans la maison des PP. Jésuites (1). »

Telle fut la fin admirablement chrétienne de Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, père du premier curé de Québec.

---

## IV

### ÉDUCATION DE HENRI DE BERNIÈRES. — CURÉ DE SAINT-PIERRE DE CAEN

C'était en 1644. Le jeune Henri de Bernières n'avait guères que neuf ans (2). Nous n'avons aucun renseignement précis sur ses études ; mais tout porte à croire que ses parents avaient déjà confié son éducation aux PP. Jésuites qui dirigeaient depuis 1608 le collège du Mont dans la ville de Caen. La famille de Bernières avait une grande vénération pour ces Religieux. Le directeur de l'Ermitage, surtout, de même que le baron de Renty et le P. Eudes, ses amis, entretenit toute sa vie avec eux des relations sincères d'amitié. Il s'était enrôlé dans la Congrégation de la Sainte-Vierge

(1) Annales du monastère de Sainte-Ursule de Caen, citées par l'abbé Laurent dans sa *Notice sur M. de Bernières-Louvigny*.

(2) C'est l'âge auquel M<sup>sr</sup> de Laval entra lui-même au collège de La Flèche, dans l'automne de 1631. (*Mémoire sur la vie de M. de Laval*, par Latour, p. 1).

qu'ils avaient établie à Caen. Nul doute qu'il conseilla aux parents de son jeune neveu de l'envoyer au collège des Jésuites.

Il y reçut de bonne heure la tonsure cléricale, suivant l'usage de l'époque, où l'on voyait assez souvent les cadets de famille destinés par leurs parents à la carrière ecclésiastique. M<sup>gr</sup> de Laval fut ainsi tonsuré à La Flèche à l'âge de neuf ans (1).

C'est là aussi, sans doute, qu'après avoir terminé ses études classiques il fit sa philosophie et au moins une partie de sa théologie. On le voit, en effet, au Canada, recevoir l'onction sacerdotale et exercer les fonctions du saint ministère moins d'un an après son arrivée. Tout en faisant sa philosophie et sa théologie, au collège des Jésuites, il recevait de son oncle, à l'Ermitage, ces leçons de spiritualité et de vertu qui en ont fait un des plus saints prêtres qu'ait jamais possédés le Canada.

Nous n'avons pu constater à quelle date précise il fut nommé, quoique simple tonsuré, à la cure importante de Saint-Pierre de Caen. Mais le fait que ce bénéfice ecclésiastique lui fut conféré nous est attesté par l'abbé Laurent, dans sa *Notice sur M. de Bernières-Louvigny* : et il ne put lui être conféré que par M<sup>gr</sup> Servien, qui mourut le 2 février 1659, deux mois à peine avant le départ du jeune de Bernières pour Paris et pour le Canada : ce qui prouve une fois de plus que le digne évêque n'avait pas tant à se plaindre des hôtes de l'Ermitage, qu'on l'a prétendu.

Henri de Bernières eut pour successeur à Saint-Pierre M. de la Vigne, qui avait été, lui aussi, un hôte de l'Ermitage, et dont le ministère pastoral fut si fécond en bonnes œuvres.

Les lecteurs de la ville de Caen nous pardonneront de faire connaître à ceux qui ne l'ont jamais vue, aux Canadiens surtout, la belle église de Saint-Pierre, à laquelle renonça le jeune Henri de Bernières pour se consacrer aux missions du Canada :

« Saint-Pierre, au centre de la ville, au pied de l'ancien château, se compose d'une nef du xiv<sup>e</sup> siècle, terminée ou retouchée au xv<sup>e</sup> siècle, et d'un chœur de la même époque, dont l'abside et les chapelles rayonnantes ont été ajoutées sous François I<sup>er</sup>. Cette abside et le clocher sont deux chefs-d'œuvre. La tour, élevée sur un porche au sud de la nef, en 1308, haute, avec sa flèche en pierre dentelée, de soixante-dix-huit mètres, paraît être le proto-

(1) Peu de temps après son entrée au collège.

type des clochers normands du xiv<sup>e</sup> siècle à hautes lucarnes et clochetons dégagés émergeant, autour de la flèche, d'un chemin de ronde protégé par une balustrade en encorbellement...

« Le porche et la porte ont été maladroitement restaurés en 1608 et 1825. La porte ouest, mutilée au xvi<sup>e</sup> siècle, n'a pas recouvert ses délicates sculptures; au portail nord, le plus élégant, on trouve des traces du *Jugement dernier* qui occupait le tympan.

« L'abside, son déambulatoire, et surtout ses cinq chapelles rayonnantes, ont immortalisé leur architecte, Hector Souhier, qui prit en main, vers 1525, la direction des travaux, commencés en 1521. Il avait fallu asseoir les fondements au-dessus du lit de l'Orne; avant que le cours de l'Orne ne fût modifié pour l'établissement d'un boulevard, et que les soubassements ne fussent en partie enterrés, l'ensemble présentait plus d'élégance et un cachet bien plus pittoresque.

« Le chœur de Saint-Pierre de Caen est une des œuvres d'art qui ont été le plus popularisées par la gravure et la peinture. On en remarque les curieux contreforts à candélabres qui ont fait école à Caen et à Falaise, les délicates arabesques, les médaillons et les fenêtres qui, tandis qu'elles sont ogivales et à réseaux flamboyants dans la partie haute, sont à plein cintre et dépourvues de meneaux dans les chapelles, dont l'ordonnance est plus indépendante...

« L'intérieur de Saint-Pierre offre d'autres curiosités. L'abside centrale a quatre pans au lieu de trois ou de cinq. Au chapiteau du troisième pilier du bas-côté gauche de la nef, près de la porte nord, on voit sculptés des sujets tirés des anciens fabliaux ou des romans de chevalerie, le Lai d'Aristote (I), Lancelot du Lac, le fabliau de Virgile, etc. L'orgue et la chaire offrent d'assez remarquables sculptures. Sur la première chapelle absidiale de droite,

(1) Ceci est expliqué dans le passage suivant de *La France illustrée* de Malte-Brun :

« L'église de Saint-Pierre est un monument remarquable; on admire la hardiesse et l'élégance de sa tour, dont la construction date de 1308, la beauté de l'abside, qui ne fut bâtie que deux siècles plus tard. Les bas-reliefs qui ornent cette église représentent des sujets qu'on s'étonne de trouver figurés dans un édifice religieux : on y voit, par exemple, Aristote, marchant à quatre pattes et portant une femme sur son dos; d'autres sujets sont empruntés aux romans de chevalerie. » (*La France illustrée, Le Calvados*, p. 11).

qui renferme un bas-relief de la Renaissance (*la Mise au tombeau*), s'ouvre la porte de la sacristie, dont les vantaux, provenant d'Ardennes, offrent sculptées les vies des deux instituteurs de l'ordre des Prémontrés, saint Augustin et saint Norbert (1). »

---

V

QUÉBEC, A L'ARRIVÉE DE M. DE BERNIERES

Suivons maintenant l'abbé de Bernières au Canada, où sa vie sera désormais intimement liée à celle de M<sup>sr</sup> de Laval et de tous les principaux citoyens de la colonie. Il n'y fera jamais grand bruit : ce n'était pas dans son tempérament ; et d'ailleurs le bruit et l'éclat étaient tout l'opposé des principes d'éducation qu'il avait reçus de son oncle de l'ermitage : mais il y produira des œuvres durables, et son nom restera attaché à la paroisse et au séminaire de Québec.

Le navire sur lequel il monta avec le vicaire apostolique et les autres ecclésiastiques qui accompagnaient le prélat, fit voile le jour de Pâques, 13 avril 1659, et mouilla devant Québec (2) le

(1) Guides Joanne, *Caen et les Bains de mer, de Lion à Port-en-Bessin*.

(2) « Québec (Kepac ou Kebbec, dans la langue algonquine) veut dire « rétrécissement, c'est fermé, c'est bouché. » En effet, de quelque côté que l'on arrive, le fleuve paraît sans issue. A son arrivée, Champlain n'eut qu'à employer pour sa future ville le nom qui existait déjà.

« L'ancien nom de Québec, au temps où Jacques Castier vint en ce pays (1535), était « Stadaconé », mot qui, dans la langue des sauvages du Sault-Sainte-Marie, veut dire « aile. » Québec, vu de l'est, présente absolument la forme d'une aile d'oiseau. » (*Québec, ses monuments anciens et modernes*, ouvrage inédit de l'abbé Louis Beaudet. — Nous citerons plusieurs extraits de cette œuvre importante, au cours de notre article, référant à la source : Mss de l'abbé Beaudet).

Quant à la situation de la ville, notons ici le mot de Frontenac : « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, à la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 120, Lettre du 2 novembre 1672).



16 juin, après avoir fait escale à Percé, où l'on passa plusieurs jours :

« Partis de La Rochelle le jour de Pâques, écrit M<sup>sr</sup> de Laval, nous arrivâmes, après une traversée de trente jours, à une île qui tient à la Nouvelle-France, et qu'on appelle Percée... Cet endroit offre un port très sûr aux vaisseaux français qui chaque année s'y rendent en grand nombre pour la pêche. J'administrerai le sacrement de confirmation à cent-trente personnes (1); puis, au bout de quelques jours, nous fîmes voile de nouveau, et remontâmes plus de trois cents milles le grand fleuve Saint-Laurent, pour nous rendre jusqu'à Québec. Le gouverneur (2) m'accueillit comme le vicaire apostolique de la Nouvelle-France; et, au sortir du vaisseau (3), le clergé et le peuple vinrent à notre rencontre avec une grande effusion de joie (4). »

Plus de la moitié de ceux qui furent confirmés à Percé étaient français, la plupart du diocèse de Lisieux, quelques-uns cependant de l'évêché de Rouen; c'étaient probablement des gens employés aux établissements de pêche (5) : les autres étaient des sauvages chrétiens du vaste district de Miscou (6), où les Jésuites avaient une importante mission (7).

(1) La Relation de 1659 (édit. Côté, Québec, p. 10), dit « 140 personnes. » M<sup>sr</sup> de Laval écrit : « Centum et triginta hominibus. »

(2) Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France de 1658 à 1661. C'était « un jeune homme de trente à trente-deux ans, sage au possible. » (Mémoire de M. de La Chenaie). Il avait un frère, conseiller d'Etat, et un autre qui était Doyen de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Celui-ci fit son testament, le 31 décembre 1687, en faveur du séminaire des Missions-Étrangères. (Archives Nationales, M. 205).

(3) Le lendemain, 17 juin, suivant le *Journal des Jésuites*. Il semblerait, d'après le récit de M<sup>sr</sup> de Laval, que le gouverneur alla le saluer à bord du vaisseau, le soir de son arrivée.

(4) Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Église du Canada, Lettre inédite de M<sup>sr</sup> de Laval au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

(5) En 1664, il n'y eut pas moins de vingt navires français qui mouillèrent devant Percé, puis s'en retournèrent avec d'énormes cargaisons de morue. Chacun de ces vaisseaux employait une centaine d'hommes. (Rapport de M<sup>sr</sup> de Laval au Saint-Siège, 1664, *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 38).

(6) Les îles de Miscou et de Percé, à l'entrée de la baie des Chaleurs, l'une au sud, l'autre au nord, sont comme les sentinelles avancées de cette baie que Jacques Cartier découvrit et nomma en 1534.

(7) Archives de l'archevêché de Québec, vieux Registre de confirmations.

C'est sans doute l'abbé de Bernières qui fut le premier chapelain de M<sup>gr</sup> de Laval, et l'assista dans la cérémonie de la confirmation à Percé; lui aussi qui le revêtit de ses habits pontificaux, lorsqu'il mit pied à terre à Québec : on conduisit solennellement en procession le prélat, du quai de la basse ville à la cathédrale, au son des cloches et au bruit du canon du fort : « L'évêque, revêtu pontificalement, paraissait à ces Canadiens qui n'avaient jamais rien vu de semblable, comme un ange du paradis, et avec tant de majesté, que nos sauvages ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne (1). »

C'est encore l'abbé de Bernières qui servit le prélat le jour de la Saint-Pierre, à la première messe pontificale qui ait jamais été célébrée dans la Nouvelle-France (2). Il l'accompagna aussi dans la visite qu'il fit peu de temps après son arrivée, à toutes les familles de sa ville épiscopale. Laissons M<sup>gr</sup> de Laval raconter lui-même ces deux événements et nous donner en même temps un aperçu de la colonie canadienne :

« Il y a à Québec, dit-il, quatre édifices religieux; c'est un bel ornement pour la ville : leur aspect extérieur est très agréable; l'intérieur aussi est beau, et respire la piété. J'ai célébré ma première messe pontificale dans la principale de ces églises le jour de la fête des apôtres Pierre et Paul — ce qui est d'un heureux augure, je l'espère. pour mon épiscopat; — et le même jour j'ai reçu l'abjuration d'un hérétique récemment arrivé de France.

« Il y a des colons français répandus un peu partout, chaque côté de Québec, jusqu'à une distance de dix milles et davantage; ils sont fixés sur leurs terres et s'y sont bâti des maisons à faux frais. Il y avait déjà quelques églises de construites (3); mais on est à en bâtir d'autres encore (4) pour les besoins de la population qui s'accroît d'année en année. A part la colonie de Québec, il y en a deux autres assez importantes, où je n'ai pu encore aller, celle de Montréal, à soixante lieues de Québec, en montant, et celle des Trois-Rivières, dans la même direction, à trente lieues.

(1) *Relations des Jésuites*, 1659.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 259.

(3) Celle de la côte Sainte-Geneviève, par exemple; puis celle de Sillery, qui avait été construite vers 1645; elle brûla le 13 juin 1637, mais fut rebâtie immédiatement.

(4) Au Château-Richer et à la Bonne-Sainte-Anne.

« A peine ai-je été arrivé à Québec, que j'ai voulu visiter moi-même les familles françaises qui y sont établies, converser avec tout le monde, soit en public, soit surtout en particulier, et entendre même la confession d'un bon nombre, afin de bien me rendre compte de la piété, des mœurs et de l'éducation religieuse des habitants (1). »

Mais combien y avait-il de familles, à l'arrivée de M<sup>sr</sup> de Laval et de M. de Bernières, sur cette « pointe de Québec, » que Champlain avait trouvée « toute remplie de noyers » (2), c'est-à-dire à la basse ville, et sur le promontoire où Marie de l'Incarnation, en arrivant en 1639, vit « cinq ou six petites maisons tout au plus (3)? »

Il n'est pas facile de le préciser, en l'absence de documents officiels et authentiques. Mieux vaut aller tout droit au premier recensement du pays, un recensement nominal et complet, celui de 1666 : il y avait à cette date dans la haute et basse ville de Québec soixante et onze familles ou ménages, en tout cinq cent quarante-sept âmes ; dans les faubourgs Saint-Jean et Saint-François et à la côte Saint-Michel, vingt-sept familles, formant cent cinquante-trois âmes : en tout, dans ce qu'on peut appeler Québec, quatre vingt dix-neuf familles, ou sept cents âmes.

La Mère de l'Incarnation estimait en 1653 la population des habitants fixés au Canada, à environ deux mille : « Plus de deux mille français qui l'habitent, dit-elle, et qui ont fait de grandes dépenses pour s'y établir... (4). » Elle ajoutait d'une manière générale en 1658 : « Pour notre colonie française, elle multiplie de telle sorte que le pays n'est plus reconnaissable pour le nombre des habitants (5). » La population totale de la colonie canadienne en 1666 était de cinq cent trente-huit familles ou ménages, trois mille deux cent quinze âmes.

On ne sera probablement pas loin de la vérité en disant que M<sup>sr</sup> de Laval et M. de Bernières, en 1659, trouvèrent à Québec et dans les environs soixante quinze à quatre-vingts familles.

(1) Lettre (inédiée) au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

(2) *Œuvres de Champlain*, édition Laverdière, pag. inférieure, p. 296.

(3) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 420.

(4) *Ibid.*, p. 11.

(5) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 136.

Quatre églises en pierre pour ce petit nombre de fidèles, la cathédrale, l'église des Jésuites, celle des Ursulines et celle de l'Hôtel-Dieu : la population de Québec n'était évidemment pas mal partagée (1) : et il y avait de plus, sur la côte Sainte-Geneviève, une chapelle en bois que M. Bourdon avait élevée à ses frais pour sa famille et ses censitaires.

Nous avons sous les yeux « le plan du haut et bas Québec comme il est en l'an 1660 (2). » Ce qui frappe tout d'abord, à la vue de ce beau dessin, c'est l'étendue des terrains occupés par les Jésuites, les Ursulines et l'hôpital (3) : évidemment l'État ne s'était pas montré parcimonieux envers l'Eglise; mais en retour, que de services inappréciables ces communautés religieuses n'ont-elles pas rendus à notre pays!

Entre « la grande église, » l'hôpital, et l'escarpement de la colline, il y a aussi un très grand terrain vacant, celui de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, premier habitant de Québec, que M<sup>re</sup> de Laval achètera bientôt (4) pour son séminaire. Ce terrain, prolongé en bas de la colline, jusque dans le lit de la

(1) Vingt ans plus tard, alors qu'il y avait à Québec une église de plus, celle des Récollets, l'intendant De Meulles écrivait à la Cour : « Je suis obligé de vous avouer que les dits Pères (Récollets) ne sont nullement nécessaires dans la ville de Québec, où il y a plus d'églises qu'il n'en faut pour rendre service au peu d'habitants qui sont dans la haute et basse ville du dit Québec. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, t. iv, p. 188, Lettre du 4 novembre 1683).

(2) Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, t. III, p. 373.

(3) Plus tard, en 1727, l'intendant Dupuy écrivait au ministre de la marine : « Vous verrez par un plan de la ville de Québec que je prends la liberté de vous envoyer, que presque tout son terrain est occupé par les communautés; j'en ai distingué les terrains par des couleurs différentes, et vous trouverez que quand on en sépare les emplacements de l'Hôtel-Dieu, du Séminaire, de l'Evêché, des Jésuites, des Ursulines, des Récollets, de la place de la Paroisse, de celle du Château et de la citadelle, le terrain à bâtir à Québec se réduit presque à rien. » Il ajoute : « On a proposé aux communautés de céder des emplacements autour de leurs terrains propres à y bâtir des maisons. La plupart en ont accepté le parti. Les Jésuites le font. J'y ai fait consentir le séminaire de Québec, qui, par la vente de ses terrains, va tirer de quoi payer une partie de ses dettes. » (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 33, Lettre inédite de l'intendant Dupuy, 20 oct. 1727).

(4) Le 10 avril 1666.

rivière Saint-Charles (1), est ce qu'on appelle la seigneurie ou lief du Saut-au-Matelot (2), borné au sud-est par le domaine du Roi, et au nord-ouest par les terrains de l'Hôtel-Dieu.

A part l'emplacement sur lequel elle est bâtie, et qui lui a été donné par Guillaume Couillard (3), l'église paroissiale possède au sud de la rue Buade et le long de la rue La Fabrique une lisière de terrain, désignée quelquefois dans les documents sous le nom de « cloître de l'église, » et qui lui a été concédée par M. de Lauson dans le but de lui créer un certain revenu par la vente des emplacements.

Les maisons des particuliers sont pour la plupart à la basse ville. On y voit aussi le Magasin, à la place de l'ancienne habitation de Champlain, où s'élèvera plus tard l'église de Notre-Dame-des-Victoires; puis, en montant la côte, on aperçoit à droite, sur la pointe, le cimetière de la ville (4), et plus loin, à gauche, le fort des Hurons, à côté du fort Saint-Louis.

(1) Même l'espace occupé par le bassin Louise appartenait à la seigneurie du Saut-au-Matelot. Aussi, lorsque les travaux de ce bassin furent entrepris, le gouvernement fédéral accorda au Séminaire, comme une légère indemnité, un morceau de grève contigu à la ferme de Maizerets.

(2) Cette seigneurie fut concédée à Louis Hébert par le duc de Montmorency, vice-roi du Canada, le 4 février 1623, et l'acte de concession fut ratifié le 28 février 1626 par le duc de Ventadour, successeur de Montmorency. (*Jugements du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, t. 1, p. 603. — *Tenure seigneuriale*, p. 373.)

(3) L'emplacement fut donné par Couillard, à la condition d'avoir un banc dans l'église, pour lui, ses hoirs et ayant cause, à perpétuité. Le banc de Couillard est encore aujourd'hui occupé gratis par un descendant de la famille.

(4) « A droite de la côte, en montant, on aperçoit un terrain triangulaire borné par le cap, la côte, et les murs de la ville; c'est le site du premier cimetière de Québec. On sait que dans l'hiver de 1608 à 1609, la plupart des hivernants, vingt sur vingt-huit, moururent du scorbut; ils furent inhumés dans ce cimetière. La carte de Champlain, dans son édition de 1613, reproduite par Laverdière, ne laisse aucun doute à cet égard. Le bas de la côte du magasin y conduisait directement. C'est là que la population primitive de Québec dort son dernier sommeil. Quelques personnes furent inhumées ailleurs, chez les Récollets, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel Dieu, dans celui de Saint-Joseph à la paroisse et dans les différentes chapelles ou églises, mais jus-qu'en 1688, le cimetière de la côte de La Montagne fut le cimetière commun. A cette époque le terrain passa à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, qui l'unit à celui de son évêché. » (Mss. de l'abbé Beaudet).

Le 9 mars 1655, M. de Lauson, gouverneur du Canada, donna un terrain

« Un certain nombre de Hurons, écrit M<sup>gr</sup> de Laval, se sont retirés à Québec, après la destruction de leur nation, pour être plus en sûreté, au milieu des Français, contre les Iroquois, ces ennemis du nom chrétien. Les Jésuites ont pour ces pauvres sauvages une charité admirable, et ne cessent par d'abondantes aumônes de subvenir aux besoins de leurs enfants, des veuves, des orphelins, des vieillards et des malades (1). »

Ce sont les Jésuites qui exercent les fonctions curiales à Québec et desservent toutes les missions de la Nouvelle-France, à part Montréal, où les Sulpiciens sont établis depuis deux ans (1657). Bien qu'ils aient reçu du Saint-Siège tous les pouvoirs nécessaires, ils se sont attachés depuis plusieurs années à l'archevêque de Rouen et reconnaissent sa juridiction. « Nous ne comprenons pas, écrivait leur général, pourquoi les Pères du Canada, ayant déjà du pape Innocent X la faculté d'administrer tous les sacrements..., ont eu recours à l'archevêque de Rouen pour en recevoir la juridiction... Les raisons sur lesquelles l'archevêque prétend appuyer sa juridiction au Canada sont regardées à Rome comme n'ayant aucune valeur (2). »

L'archevêque de Rouen a été proclamé par les Jésuites l'Ordinaire de la Nouvelle-France, dans l'église paroissiale de Québec, le 15 août 1653 (3). Le supérieur de la mission du Canada est son grand vicaire.

Lorsque M. de Queylus arrive à Québec en 1657, ayant lui-même des lettres de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, le P. de Quen s'efface devant lui, et le laisse gouverner seul l'Eglise du Canada. M. de Queylus s'installe curé de Québec et en exerce les fonctions durant une année.

Les Jésuites se confinent dans leur couvent ; et ils constatent avec satisfaction que le courant populaire est toujours de leur côté :

pour agrandir le cimetière de la côte de La Montagne. (Archives de l'archevêché de Québec, Reg. A.).

Le cimetière de la côte de La Montagne fut entouré, en 1668, d'une bonne clôture en cèdre, qui coûta plus de deux cents livres. Elle fut un peu endommagée par le feu qui dévasta la basse ville en 1682 : les réparations coûtèrent trente livres. (Archives paroissiales de N.-D. de Québec).

(1) Lettre (inédite) au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, par le P. de Rochemonteix, t. II, p. 207.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 185.

« Nous sommes aimés à Québec de la plupart des citoyens, écrit le P. Ragueneau : on l'a bien vu cet hiver, alors que M. de Queylus, aidé de deux autres prêtres séculiers, dirigeait la paroisse : très peu de pénitents, ordinairement pas plus que trois ou quatre, s'adressaient à eux, tandis qu'on se portait en foule à notre confessionnal (1) »

Mille difficultés surgissent entre les Jésuites et M. de Queylus ; il faut qu'au printemps de 1658 l'archevêque de Rouen rende une ordonnance pour « terminer les différends entre les grands vicaires du Canada (2). » M. de Queylus monte à Montréal pour y exercer seul les fonctions de grand vicaire, laissant le supérieur des Jésuites remplir les mêmes fonctions à Québec.

A part une couple de prêtres séculiers (3), les Jésuites restent seuls à Québec, comme ils l'ont toujours été depuis 1632. Eux seuls ont la conduite des âmes ; « ils dirigent la conscience des gouverneurs, des magistrats, de tous les habitants (4). » Le supérieur se rend bien compte de la situation : il écrit quelques jours

(1) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 180. — « Amamur in monte regio universim ab omnibus ; apud tria flumina amamur etiam nisi à perpaucis, qui quærunt nimium quæ sua sunt ; Quebeci et in circumjacentibus villis amamur à plerisque..... » (Ibid., p. 176).

(2) *Les Normands au Canada, Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen*, p. 86.

(3) M. d'Argenson écrivait de Québec, le 5 septembre 1658, quelques jours après le départ de M. de Queylus : « Ce qu'il y avait de prêtres (séculiers) ont quitté, à la réserve d'un vieil habitant plus capable d'être gouverné que de gouverner des consciences, et un autre qui n'est nullement d'édification dans le pays, quoique je ne sache pas de mal de lui tont-à-fait. » Et il ajoutait : « Si nous avons besoin de prêtres, il est aussi nécessaire que leur vertu ne soit pas commune. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, vol. 1.). Nous croyons qu'il s'agit, en dernier lieu, de M. Guillaume Vaillant, de la côte Beaupré, contre lequel le supérieur des Jésuites « informa secrètement pour l'acquit de sa conscience, » et qui laissa le pays le 4 août 1659. (*Journal des Jésuites*, pp. 250, 251, 262). Lui parti, il n'y avait plus à Québec d'autres prêtres séculiers que M. de Saint-Sauveur et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu. C'est probablement à l'un d'eux que fait allusion Claude Martin, lorsqu'il parle d'un ecclésiastique de Québec, « extrêmement disgracié, et peu adroit en ce qu'il faisait. » Une religieuse Ursuline s'étant un jour moquée de ce prêtre, la vénérable Marie de l'Incarnation lui fit une verte semonce. (*La Vie de la Mère de l'Incarnation*, Paris, 1677, p. 616).

(4) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 182.

après le départ de M. de Queylus : « S'il y avait ici des prêtres séculiers, cela accommoderait un certain nombre de personnes (1). »

On se plaint, en effet, qu'il y a des consciences gênées. La Mère de l'Incarnation écrit à son fils qui en a entendu parler en France : « Ceux qui disent que les Jésuites gênent les consciences en ce pays (2), se trompent, je vous assure... » Mais elle ajoute aussitôt, avec son grand bon sens : « Il pourrait arriver néanmoins de certains cas où l'on aurait besoin de recourir à d'autres; et c'est pour cela en partie que l'on souhaite ici un évêque. Dieu nous le donne saint par sa miséricorde (3)! »

Non seulement les Jésuites sont à Québec les seuls guides des consciences, mais ils exercent une influence considérable dans l'administration des affaires de la colonie : le supérieur est de droit membre du Conseil de la Nouvelle-France.

Un religieux de la Compagnie de Jésus fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Nous l'avouons bien volontiers, il eût été préfé-

(1) « Expediret paucos, hic sacerdotes seculares degere. » (Ibid., p. 235).

(2) On continua à le dire jusqu'à l'arrivée des Récollets au Canada en 1670. Dans un mémoire qu'il adressait au roi l'année précédente, Talon proposait de « faire passer (au Canada) quatre bons Religieux qui ne contraignent et ne gêneraient pas les consciences. On ne peut assez dire, ajoutait-il, combien cet article est essentiel à la formation de la colonie, qui souffre beaucoup par ce manquement. » (Archives d'Ottawa, Canada, correspondance générale, vol. III). Les Récollets vinrent au printemps de 1670; puis, leur provincial retournant à Paris dans l'automne, Talon écrivit à Colbert le 10 novembre : « Je remets au provincial à vous dire ce qu'il a connu de la contrainte dans laquelle les Canadiens ont ci-devant été, et avec quelle délicatesse il a fallu que j'agisse avec l'Église pour conserver l'autorité du roi, le repos des consciences, et ne donner pas sujet de murmurer contre moi. » (Ibid.).

Plus tard, il sera encore question de *gêne de consciences*, mais ce sera, cette fois, à l'occasion des Récollets. M. de Vaudreuil écrit au ministre le 13 novembre 1716 : « L'église paroissiale des Trois-Rivières est desservie depuis plusieurs années par les Pères Récollets qui ont un couvent dans cette ville où il n'y a ordinairement que deux religieux qui soient prêtres. Il arrive assez souvent que les consciences se trouvent gênées. Ce qui m'engage à supplier le Conseil de vouloir bien recommander à M. l'Évêque d'établir dans cette cure un prêtre séculier avec titre de curé fixe. » Puis il ajoute : « J'oubliais de faire remarquer au conseil que la cure des Trois-Rivières est la seule en ce pays où le roi ait droit de nommer. » (Lettre inédite de M. de Vaudreuil, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 123).

(3) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édition Richaudeau, t. II, p. 125.



nable que le supérieur de la mission du Canada ne siègeât pas au Conseil Souverain (1); cette haute fonction, sans être incompatible avec le ministère sacerdotal, pouvait en certains cas être préjudiciable au bien spirituel de la colonie. Le conseil était saisi de toutes les questions de l'ordre administratif, religieux, militaire, judiciaire et temporel. Le prêtre était donc appelé à émettre son avis sur toutes ces questions. Etant donnée son influence sur le gouverneur et sur les autres conseillers, n'y avait-il pas là un inconvénient et un danger (2)? »

L'auteur, après ces réflexions générales, prend à partie l'un des supérieurs les plus distingués de la mission du Canada, le vénérable P. Ragueneau : « Il avait, dit-il, cette faiblesse... de vouloir se mêler des choses politiques, de l'administration civile et des intérêts matériels des colons, plus qu'il ne convenait à un Religieux. De là beaucoup de plaintes, dont ses frères eurent à souffrir. » Puis il ajoute : « Il mécontenta les missionnaires, en s'immisçant trop dans les affaires civiles et administratives de la colonie..., il déplut à un assez grand nombre de colons... Il se laissa entraîner par un amour excessif du bien public, par le désir d'assurer à l'Eglise la première place dans l'administration coloniale; il n'en fit pas moins fausse route (3). »

En faut-il davantage pour expliquer certains passages peu favorables aux Jésuites, que l'on rencontre dans les documents officiels. comme, par exemple, celui-ci dans les Instructions du Roi à Talon : « Les Jésuites, dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à attirer dans ce pays les peuples qui y sont à présent, y ont pris une autorité qui passe au delà des bornes de leur véritable profession (4), qui ne doit regarder que les consciences (5); » et cet autre où Talon lui-même les accuse « d'étendre leur con-

(1) Il veut dire sans doute, l'ancien Conseil, qui précéda le Conseil Souverain. Celui-ci, en effet, ne fut établi qu'en 1663, et jamais le supérieur des Jésuites n'y siégea.

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 183.

(3) *Ibid.*, pp. 184, 198.

(4) Et non pas possession, comme on lit dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 182.

(5) *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, t. I, p. 176, Instructions à l'intendant Talon, 27 mars 1665.

duite jusque sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat (1)! »

M. d'Argenson, gouverneur du Canada lors de l'arrivée de M<sup>sr</sup> de Laval, était un homme trop religieux, la Mère de l'Incarnation parle de ses vertus en termes trop favorables, et lui-même, dans sa correspondance, parle trop avantageusement des Jésuites, pour qu'il soit permis de l'appeler « leur ennemi (2). » Le gouverneur avait évidemment en vue les écarts et la « fausse route » du P. Ragueneau, lorsqu'il écrivait de Québec en 1660 : « Il serait bien à souhaiter que tous ceux de la maison du P. Lalemant (3) suivissent ses sentiments: ils ne se mêleraient pas de censurer plusieurs choses comme ils font, et laisseraient le gouvernement des affaires à ceux que Dieu a ordonné pour cela (4). » Les quelques difficultés que M<sup>sr</sup> de Laval lui-même eut avec M. d'Argenson peuvent aussi s'expliquer, du moins en partie, par ce court extrait de la correspondance du gouverneur : « Il m'aurait été plus avantageux que M. de Pétrée eût pris plutôt sa confiance au P. Lalemant, supérieur, qu'au P. Ragueneau (5). »

(1) On entend encore la même note sur les Jésuites, un siècle plus tard, vers la conquête : « Du fond de leur collège, où ils semblaient ne se mêler de rien, ils cabalaient et donnaient le branle à toutes les affaires..... » (*Mémoires sur les affaires du Canada, de 17-19 à 1760*, publiés par la Société historique de Québec, 1838, p. 195).

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 305.

(3) M. d'Argenson avait la plus profonde estime pour le P. Jérôme Lalemant : « C'est une personne d'un si grand mérite, disait-il, et d'un sens si achevé, que je pense qu'on ne peut rien y ajouter. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 295).

(4) Ibid.

(5) Ibid.

---

## VI

RÉSIDENCE TEMPORAIRE DE L'ÉVÊQUE ET DE SES PRÊTRES. —  
ORDINATION DE M. DE BERNIÈRES. — M. DE BERNIÈRES ET M<sup>sr</sup> DE  
LAVAL.

Dans un coin du terrain des Ursulines est une petite maison indiquée « Monsieur l'évêque (1). » C'est la maison de M<sup>me</sup> de la Peltrie, où les Ursulines avaient leur *séminaire*, c'est-à-dire leur pensionnat de filles sauvages (2).

En arrivant à Québec en 1659, M<sup>sr</sup> de Laval n'a trouvé aucune maison pour se loger. Il a dû demander l'hospitalité, pour lui et ses prêtres, aux Jésuites, d'abord, puis aux religieuses de l'Hôtel-Dieu (3); et dans l'automne il a loué des Ursulines cette maison de M<sup>me</sup> de la Peltrie. Voici ce qu'écrivit à ce sujet Marie de l'Incarnation :

« Notre nouveau prélat n'a rien trouvé de prêt pour le recevoir quand il est arrivé (4). Nous lui avons prêté notre séminaire, qui est à un des coins de notre clôture et tout proche la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin; et afin que lui et nous soyons logés selon les Canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées, parce qu'il nous faut loger nos séminaristes dans nos appartements; mais le sujet

(1) *Plan du haut et bas Québec, comme il est en l'an 1660.*

(2) La plupart des écrivains se sont plu à reconnaître la salutaire influence exercée par les Ursulines pour christianiser les femmes sauvages. Citons cependant l'appréciation contradictoire de l'intendant De Meulles, ne fut-ce que pour montrer la grande diversité des opinions humaines : « Rien n'est plus inutile que de mettre les sauvagesses aux Ursulines, parce que l'austérité dont elles font profession n'accommoder nullement un esprit sauvage; aussi est-il vrai qu'aussitôt que ces sauvagesses sont sorties de chez ces religieuses, elles passent d'une extrémité à une autre... » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, t. ix, p. 212, Lettre inédite du 4 novembre 1683).

(3) « Dans un appartement dépendant de l'hôpital, où il demeura près de trois mois. » (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la sœur Juchereau, p. 118).

(4) M<sup>sr</sup> de Laval a ouvert la marche aux missionnaires canadiens, qui, depuis lui et à son exemple, vont dresser leurs tentes au milieu de nouvelles colonies, y fondent des œuvres durables, et créent des merveilles au profit de la civilisation chrétienne.

le mérite, et nous porterons cette incommodité avec plaisir, jusqu'à ce que sa maison épiscopale soit bâtie (1). »

Du reste, le vénéré prélat n'entendait pas être à charge aux Ursulines, sans leur donner une indemnité; et il nous apprend lui-même qu'il payait deux cents livres par année (2).

Il était logé dans cette petite maison de M<sup>me</sup> de la Peltrie avec deux de ses prêtres, MM. Torcapel et Pèlerin (3), son chapelain Henri de Bernières, et deux domestiques. « Il donne tout (4) et vit en pauvre, écrit Marie de l'Incarnation, et l'on peut dire qu'il a l'esprit de pauvreté... Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en ses domestiques; car il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens quand ils en ont besoin, et un homme de chambre qui a servi M. de Bernières. » Elle ajoutait : « En ce qui regarde néanmoins la dignité et l'autorité de sa charge, il n'omet aucune circonstance. Il veut que tout se fasse avec la majesté convenable à l'église, autant que le pays le peut permettre (5). »

Cet ancien serviteur de M. de Bernières-Louvigny qui avait suivi M<sup>sr</sup> de Laval s'appelait Durant (6). Il en vint un autre, après

(1) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 139.

(2) Rapport de M<sup>sr</sup> de Laval au Saint-Siège, 1660, *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 21.

(3) M. de Lauson-Charny, « officier de M<sup>sr</sup> l'évêque de Pétrée, » était resté chez les Jésuites. Le fils de l'ancien gouverneur du Canada, veuf de la fille du seigneur Giffard de Beauport, craignait sans doute de ne pouvoir se faire à la vie pauvre et excessivement frugale de son évêque. Il resta chez les Jésuites jusqu'au 17 septembre 1664 : « Il sortit alors de notre maison, dit le P. Lalemant, pour aller loger chez M. l'Évêque..., après avoir demeuré avec nous en pension cinq ans moins deux mois, où il payait cent écus de pension. » (*Journal des Jésuites*, p. 325).

On a beaucoup reproché à M<sup>sr</sup> de Laval de s'être trop inféodé aux Jésuites et de n'avoir fait qu'un avec eux. Nous croyons qu'il y a une bonne réponse à ce reproche dans le fait que nous signalons en ce moment. Au lieu de faire comme son grand vicaire, et de se fixer chez les Jésuites, où il aurait bien pu, lui aussi, payer pension, et où il aurait été encore plus « proche de la paroisse, » il loue une petite maison à part, afin d'y garder toute sa liberté, et de ne paraître sous la dépendance de personne.

(4) « Pendant les trois premières années de son épiscopat..., il distribua par ses mains ou par les mains d'autrui, secrètement, dix mille écus à ses ouailles. » (*Eloge funèbre de M<sup>sr</sup> de Laval*, par M. de la Colombière, 4 juin 1708).

(5) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 169.

(6) *Journal des Jésuites*, p. 273.

la mort du pieux fondateur de l'Ermitage : Denis Roberge se hâta d'aller rejoindre au Canada l'ami et le neveu de son maître, et se donna à eux pour les servir : il leur fit même donation de ce qu'il avait. Quelle consolation pour le prélat et pour le jeune abbé d'Acqueville de revoir et de posséder avec eux cet homme dévoué !

Denis Roberge, fils de Jacques Roberge et d'Andrée Marchand (1), était originaire de Bayeux. Il fut toute sa vie l'homme de confiance de M<sup>sr</sup> de Laval. « Plein de l'esprit de son maître Bernières de Louvigny, il alla par zèle au Canada se donner à M. de Laval, et le servir jusqu'à sa mort (2). » On le trouve un peu partout, dans les actes et les documents, mais surtout à la côte Beaupré, où il remplace très souvent son maître (3), et à l'île d'Orléans, où, à la demande du prélat, il s'occupe des affaires du seigneur, M. Berthelot (4), qui lui donne pour cela 300 l. par année. Il se

(1) *Dictionnaire généalogique* de M<sup>sr</sup> Tanguay, t. 1, p. 321.

(2) Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 32.

(3) C'est ainsi, par exemple, que M<sup>sr</sup> de Laval, le 30 juin 1666, fait mesurer et borner, au cap Tourmente, la terre qu'il a achetée de Fortin de Bellefontaine : Denis Roberge le remplace comme témoin du bornage. (Archives du Séminaire de Québec).

(4) M<sup>sr</sup> de Laval acheta en 1666 la seigneurie de l'île d'Orléans, de M. Castillon, l'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés. « L'île d'Orléans e t à cinq quarts de lieue de la ville de Québec et a appartenu à François de Laval, le célèbre et saint évêque du Canada. » (*Americana* de Dufossé, p. 145). Il l'échangea le 24 avril 1675 avec M. Berthelot, pour l'île Jésus, et reçut 25,000 francs de retour. M. Berthelot était en Europe, — nous ne croyons pas qu'il soit jamais venu au Canada — et avait pris à ferme quelques propriétés de l'abbaye de Maubec qui appartenait à M<sup>sr</sup> de Laval. Le prélat, en retour, s'occupait un peu de ses affaires au Canada.

L'île d'Orléans fut érigée en comté de Saint-Laurent par Louis XIV en faveur de M. Berthelot; et M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier écrivait à ce sujet en 1685 : « L'île d'Orléans s'appelle aujourd'hui le comté de Saint-Laurent : elle appartient à M. Berthelot, secrétaire des commandements de M<sup>me</sup> la Dauphine, si connu dans le Canada par son zèle pour la décoration des églises, et par l'établissement des petites écoles pour les enfants. » (*Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 205).

Pour encourager les mariages, M. Berthelot faisait, dans son comté de Saint-Laurent, un présent de trente livres à chaque couple de jeunes gens qui se mariaient. (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 36, Lettre inédite de l'intendant Duchesneau, 10 mars 1679.) Il donna, en 1677, 1,200 l. pour le curé de la Sainte-Famille. (Lettre de M. Dudouyt à M<sup>sr</sup> de Laval, 1677).

François Berthelot, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, vendit, le 25 février 1702, la terre et propriété de l'île d'Orléans à Charlotte-Françoise

maria au Château-Richer (1) en 1667, avec une fille de Claude Aubert (2), greffier de la cour de Beaupré, devint marguillier de

Juchereau, veuve Pachot, plus tard épouse de Françoise de Laforest, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine au Canada. De nombreux différends survinrent entre le nouvel acquéreur et l'ancien possesseur de cette seigneurie : ils furent l'objet de beaucoup de délibérations au Conseil supérieur de Québec et au Conseil d'État. (*Americana* de Dufossé, p. 146).

Quant à l'île Jésus, dont la seigneurie appartient encore aujourd'hui au Séminaire de Québec, voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de la colonie française au Canada*, par M. Faillon, t. III, p. 347 : « L'île Jésus avait été concédée aux RR. PP. Jésuites par la grande Compagnie, le 15 janvier 1636. Ces religieux n'y ayant fait aucuns défrichements, M. Talon la réunit apparemment au domaine, en vertu des ordres qu'il avait reçus du roi, et la donna purement et simplement à M. Berthelot, sans faire mention des premiers propriétaires. D'après les titres imprimés pour la tenure seigneuriale, M. Talon aurait donné l'île Jésus à M. Berthelot, le 3 novembre 1672. Quoi qu'il en soit, le P. Dablon, supérieur des Jésuites de Québec, pour donner, sans doute, toute sécurité à M. Berthelot, lui fit cession de l'île Jésus, le 7 novembre 1672, par acte passé devant Becquet, notaire à Québec. »

M. Dudouyt, dans sa lettre de 1677 à M<sup>sr</sup> de Laval, nous apprend que le séminaire de Québec fut quelque temps en marché de vendre l'île Jésus aux Sulpiciens. La transaction n'eut pas lieu, et la propriété de la seigneurie fut confirmée au séminaire de Québec par M. de Callières le 23 octobre 1699. (*Tenure seigneuriale*, p. 447).

(1) On lit dans une lettre inédite de M<sup>sr</sup> de Laval à M. Dudouyt, en date du 6 novembre 1683 : « Puisque la Providence a voulu lui inspirer (à M. Poitevin, curé de Saint-Josse, et grand vicaire de M<sup>sr</sup> de Laval en France) de vous résigner son prieuré de Château-Richer, nous avons sujet de l'en bénir... » (Archives du Séminaire de Québec). Le nom de la paroisse de Château-Richer n'aurait-il pas quelque rapport d'origine avec celui du prieuré de M. Poitevin? Nous avouons n'avoir jamais eu une grande confiance dans l'histoire d'un nommé Richer qui aurait établi sa demeure dans le tronc d'un arbre :

« Suivant une note de feu M. Bedard, supérieur du Séminaire de Québec, le nom de Château-Richer aurait été donné à ce lieu, parce qu'un sauvage ou un Français à demi-sauvage, appelé Richer, aurait établi sa demeure dans le tronc d'un gros arbre, placé sur le cap où est située l'église de ce lieu, et se serait plu à nommer cette singulière habitation, son château. Cette explication de l'origine du nom de Château-Richer a encore cours dans les paroisses de la côte Beaupré. » (*Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, par l'abbé Ferland, p. 74).

(2) « Maître Claude Aubert » fut nommé par M<sup>sr</sup> de Laval, le 19 octobre 1671, « Juge de la seigneurie de Beaupré et île d'Orléans, au lieu et place de sieur Bermen de la Martinière. » Il était auparavant greffier de cette juridiction, charge qu'il avait remplie « avec probité beaucoup d'années. » (Archives du Séminaire de Québec).



Québec en 1691, et mourut en 1709, un an après M<sup>sr</sup> de Laval. Il était venu au Canada en 1661 avec M. Morel (1).

M. Torcapel desservait la paroisse de Québec, M. Pèlerin, la communauté des Ursulines. L'abbé de Bernières se prépara, sous leur direction et celle de M<sup>sr</sup> de Laval, à recevoir les saints ordres. Il fut admis aux ordres mineurs dans l'église des Jésuites, le 2 décembre 1659, jour de la Saint-François-Xavier : « M. l'Evêque dit une messe basse sur les sept heures, en laquelle il donna la tonsure à Germain Morin (2) et les quatre (ordres) mineurs au même et à M. de Bernières. La cérémonie fut si longue (3) que tout ce que l'on put faire fut de dire la grand'messe. Le sermon fut différé à l'après-dîner, après le *Magnificat* des vêpres (4). »

Nous ne savons à quelle date M. de Bernières reçut l'ordre du sous-diaconat ; il fut ordonné diacre (5) chez les Jésuites, le samedi des quatre-temps du carême, 21 février 1660, et prêtre, à la paroisse, quelques semaines plus tard, le 13 mars, veille du dimanche de la Passion. Il attendit cependant pour dire sa première messe à la Saint-Joseph, fête patronale des Ursulines (6), et il la célébra solennellement à sept heures dans leur église, ayant

(1) En 1689, M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier acheta « de ses propres deniers et revenus, » de Denis Roberge et sa femme, et donna aux sœurs de la Congrégation « une maison, cour et jardin situés en cette haute ville (de Québec), proche la grande place Notre-Dame, vis-à-vis la clôture des RR. PP. Jésuites. » (Archives de l'archevêché de Québec).

(2) Germain Morin était fils de Noël Morin et Hélène Desportes, établis près de Jean Bourdon sur la côte Sainte-Geneviève. Il fit ses études, pensionnaire, au collège des Jésuites, sa pension étant payée, comme enfant de chœur, par la fabrique. (*Journal des Jésuites*, p. 268). Il est le premier prêtre canadien, né dans le pays, et le premier membre canadien du Séminaire de Québec.

(3) On peut conclure de ce détail, et de quelques autres qui nous sont fournis çà et là par le *Journal des Jésuites*, que M<sup>sr</sup> de Laval était lent et distrait. Voir, par exemple, *Journal des Jésuites*, p. 289.

(4) *Journal des Jésuites*, p. 269.

(5) On a son acte de diaconat, mais on n'a pas ceux du sous-diaconat ni des ordres mineurs. L'acte de diaconat de M. de Bernières nous le donne comme étant de la paroisse de Saint-Jean de Caen, diocèse de Bayeux, « *et debité dimissum.* » (Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.).

(6) On voit également que Germain Morin, qui fut ordonné le 19 septembre 1665, ne célébra sa première messe que le 29, jour de la Saint-Michel. On dirait qu'il était d'usage, à cette époque, que les prêtres fissent une retraite de huit à dix jours entre leur ordination et leur première messe.

pour prêtre assistant M. de Lauson-Charny. « On y alla confesser, dit le P. Lalemant, et il y eut une très grande quantité de comunions... Le P. Chastellain et M. l'Évêque avaient dit la messe avant M. de Bernières. » M<sup>gr</sup> de Laval accorda aux fidèles une des trois indulgences plénières qu'il avait le pouvoir de donner chaque année.

L'après-midi, il y eut aux Ursulines bénédiction solennelle du Saint Sacrement, et ce fut M. de Bernières qui présida la cérémonie. Le chant des religieuses fut goûté de tout le monde. « On en fut fort satisfait, écrit le P. Lalemant, et la chose parut belle et dévote; toute l'église était remplie. On manqua cependant de mettre au-dessus de la porte : *Indulgence plénière* (1). »

M<sup>gr</sup> de Laval avait pour son jeune ami une estime toute particulière. Il prend la peine de mentionner son nom et de faire son éloge dans son rapport au Saint-Siège, du mois d'octobre 1660 :

« J'ai amené avec moi, dit-il, et j'ai ordonné ici un jeune prêtre qui appartient à une excellente famille de France. Il a renoncé à une grande fortune, pour suivre la pauvreté de Jésus-Christ et se consacrer en esprit et en vérité à la gloire de Dieu : son nom est Henri de Bernières (2). »

Le prélat se fait accompagner par lui dans ses courses pastorales. Ils vont ensemble, vers la fin de janvier 1660, à la côte Beaupré. C'est au cœur de l'hiver; le froid est excessif (3); la terre est couverte de quatre à cinq pieds de neige : ils partent en traîneau avec deux domestiques, Durant et Boquet (4), et se rendent à

(1) *Journal des Jésuites*, p. 276.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 26.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 275.

(4) Charles Boquet arriva à Québec en 1657 avec le P. Le Mercier. Il s'attacha aux Jésuites en qualité de frère donné. La Mère de l'Incarnation et les Jésuites l'appellent généralement « le bon Boquet, » ou bien « le Courrier apostolique. » Marie de l'Incarnation dit quelque part : « Je le nommerais volontiers le visiteur évangélique, car il va de mission en mission visiter les ouvriers de l'évangile. » — C'est lui qui servait la messe à M<sup>gr</sup> de Laval dans l'hiver de 1661-62 que le prélat passa chez les Jésuites : le P. Lalemant écrit, à la date de Noël : « M. l'Évêque n'avait donné aucun ordre pour l'éveiller, de sorte qu'il pensa ne point venir à la messe de minuit, ni lui, ni aucun de ses gens. M<sup>gr</sup> l'Évêque dit, sur les deux heures, la messe céans au petit autel, où Boquet le servit tout seul, et lui refusa bien à propos l'ablution par deux fois; et bien à propos, car il devait dire à la paroisse la troisième messe le lendemain. » (*Journal des Jésuites*, p. 289). — En 1666, il prit part à l'expédition contre les Iroquois :



Beauport, chez M. Giffard, le seigneur de l'endroit. De Beauport au Petit-Cap, il y a des habitations qui se forment depuis plus de vingt ans : le recensement de 1666 mentionnera à Beauport vingt-neuf ménages, avec une population de cent quatre-vingt-cinq âmes; et à la côte Beaupré proprement dite, quatre-vingt-neuf ménages, cinq cent trente-trois âmes.

A Beauport, il n'y a pas encore de chapelle : la messe se dit dans la maison de M. Giffard (1). Au Château-Richer, il y a une petite église en pierre; et à Sainte-Anne, une chapelle en bois, sur la terre d'Etienne de Lessart, à l'endroit qui a été choisi en 1658 par M. de Queylus et béni par son suppléant, M. Vignal (2).

Du reste, toute la côte Beaupré, ainsi que l'île d'Orléans, Sillery, Notre-Dame des Anges, Charlesbourg, la côte Lauson, ou plutôt tout le district de Québec est encore censé faire partie de l'unique paroisse de Québec. C'est à Québec que s'enregistrent les mariages et les sépultures : les baptêmes seuls, et depuis peu de temps, s'enregistrent aussi à la côte Beaupré (3).

« M. Tracy m'a demandé les PP. Albanel et Raffex; de notre plein gré, nous donnons six hommes, entre autres Guillaume Boivin et Charles Boquet. » (*Ibid.*, p. 30). — Nous croyons que c'est la seule personne du nom de Boquet qui soit venue au Canada. (Voir *Dictionnaire généalogique* de M<sup>r</sup> Tanguay). — Dans notre voyage au pays natal de M<sup>r</sup> de Laval, nous remarquâmes avec plaisir ce nom de Boquet sur une pierre tombale dans le cimetière de Revercourt, petite commune voisine de Montigny-sur-Avre.

(1) On commença par dire la messe « dans la maison de M. Giffard. » (Archives paroissiales de N.-D. de Québec). Mais, d'après Latour, M. Giffard, à l'exemple de Jean Bourdon, sur la côte Sainte-Geneviève, aurait bâti ensuite une chapelle près de son manoir : « Il n'y avait à Beauport, dit-il, qu'une chapelle domestique de M. Giffard, seigneur du lieu, dédiée à la Nativité de la sainte Vierge, où l'on disait la messe. M. Martin (Charles-Amador), curé, la fit bâtir en pierre en 1672. » (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 170). — Nous voyons, à partir de 1660, et notamment en 1664, M. de Lauson-Charny, « prêtre et official de Mgr l'Evêque de Pétrée, » aller souvent exercer les fonctions du saint ministère, « en la chapelle de Beauport. » (Archives paroissiales de N.-D. de Québec).

(2) *Journal des Jésuites*, p. 233.

(3) Le plus ancien registre de la paroisse de Québec date du 24 octobre 1621; mais tous les actes avant 1640 ont été refaits de mémoire, le registre original ayant brûlé dans l'incendie de 1640. — Une note se lit comme suit : « Il y a depuis 1621 jusques à 1660, 670 baptisés, dont il y en a 74 morts. » — Une autre note, écrite en 1660 : « Il faut remarquer que les baptisés à la côte

Mais les Jésuites vont plusieurs fois par année desservir les différents groupes d'habitations; et M. de Saint-Sauveur a été longtemps le missionnaire ambulant de la côte Beaupré (1).

Les colons de Beauport et de Beaupré sont particulièrement chers à M<sup>gr</sup> de Laval : ils viennent presque tous d'un pays qui lui est bien connu et familier, le Perche, voisin du Thimerais, son pays d'origine (2).

Le prélat donna la confirmation aux enfants de la côte Beaupré le 2 février, au Château-Richer; puis il rentra à Québec avec M. de Bernières.

Trois mois plus tard, nous retrouvons encore Henri de Bernières accompagnant son évêque dans une fonction importante. M<sup>gr</sup> de Laval préside à l'élection d'une supérieure pour remplacer la Mère Forestier de Saint-Bonaventure, qui a fini ses deux triennats, et il est assisté de M. de Lauson-Charny et de M. de Bernières : « Monseigneur nous fit une exhortation sur l'importance de l'action que nous allions faire, écrit la sœur Juchereau; il nous fit promettre en présence du Très Saint Sacrement, que nous donnerions nos suffrages à celle que nous jugerions la plus capable de remplir l'emploi de supérieure (3). » Evidemment M<sup>gr</sup> de Laval voulait initier M. de Bernières à tous les détails importants de l'administration.

Et cependant, il lui faisait en même temps apprendre la langue iroquoise, dans le but de l'envoyer en mission chez les sauvages des Cinq-Cantons (4). Lorsqu'il lui avait proposé cette œuvre de zèle, le jeune prêtre avait acquiescé avec plaisir au désir de son évêque, et il se préparait avec ardeur à remplir sa tâche, lorsque le départ de M. Torcapel pour la France, dans l'automne de 1660, vint déranger les plans de M<sup>gr</sup> de Laval. M. de Bernières fut nommé

Beaupré depuis environ deux ans ne sont ici compris. Les baptisés le long de la côte Beaupré et à l'île d'Orléans sont au registre de l'église du Château-Richer. — Le plus vieux registre original du Canada est celui de Sillery, qui se conserve aux archives de l'archevêché de Québec : on y constate que la mission fut fondée en juillet 1637, et que les PP. Le Jeune et De Queu s'y installèrent le 14 avril 1638. Le premier acte est du 18 avril 1638, écrit par le P. Le Jeune.

(1) *Journal des Jésuites*, p. 8.

(2) L'Avre qui coule au pied du château de Montigny prend sa source dans les collines du Perche.

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 124.

(4) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 190.

le 21 octobre pour remplacer M. Torcapel à la cure de Québec, avec le P. Le Mercier pour vicaire (1).

Il n'avait pas encore, à proprement parler, le titre de curé de Québec, car la paroisse n'était érigée ni canoniquement, ni civilement; mais il en exerçait toutes les fonctions, et sa juridiction s'étendait sur tout le territoire du district de Québec dont nous avons parlé.

---

## VII

### LE PREMIER PRESBYTÈRE DE QUÉBEC

On demeurait encore dans la petite maison de M<sup>me</sup> de la Peltrie, et l'on y resta jusque dans l'automne de 1661. On la quitta le dimanche soir 6 novembre pour aller passer l'hiver chez les Jésuites (2), où M. de Lauson-Charny était toujours resté depuis son arrivée au Canada.

M<sup>sr</sup> de Laval s'embarqua pour la France, avec le P. Ragueneau, le 12 août 1662, après avoir confié l'administration de son vicariat apostolique conjointement à MM. de Lauson-Charny et de Bernières, qu'il avait nommés ses grands vicaires (3). Ce dernier sortit définitivement de chez les Jésuites le 5 octobre (4), et alla fixer ailleurs sa résidence avec ses confrères Thomas Morel et Jean Dudouyt (5), qui avaient remplacé au Canada MM. Torcapel et Pèlerin, retournés en France.

Le *Journal des Jésuites* qui nous l'apprend ne nous dit pas où M. de Bernières et ses confrères allèrent demeurer; mais ce fut

(1) *Journal des Jésuites*, p. 188.

(2) « Le 6 novembre au soir, vint loger céans M<sup>sr</sup> de Pétrée avec M. de Bernières pour y passer l'hiver; ses gens prenaient leurs repas avec les pensionnaires. » (*Journal des Jésuites*, p. 303).

(3) Archives de l'archevêché de Québec. — La lettre nommant M. de Lauson-Charny et M. de Bernières grands vicaires est du 9 août 1662; elle est en français.

(4) *Journal des Jésuites*, p. 313.

(5) Le premier était du diocèse de Rennes, le second, du diocèse de Coutances: tous deux avaient été les hôtes de M. de Bernières-Louvigny, à Caen.

évidemment dans le presbytère que l'on venait de construire à l'endroit même où s'élève encore aujourd'hui la maison du curé de Québec.

A peine, en effet, M<sup>gr</sup> de Laval et M. de Bernières furent-ils arrivés au Canada, en 1659, qu'ils songèrent à se bâtir une résidence (1), près de l'église qui devait servir à la fois de cathédrale et d'église paroissiale. Il n'y avait encore là qu'une petite et chétive maison en bois, où restait le bedeau. Elle était si peu convenable pour servir de presbytère que le prélat, malgré son amour de la simplicité et de la pauvreté, n'avait pu se résoudre à l'habiter, et qu'il était allé, comme nous l'avons vu, se loger avec ses prêtres dans la maison de M<sup>me</sup> de la Peltrie.

Laisse à lui-même, il se serait peut-être contenté longtemps de cette maison louée : « Il ne veut qu'une maison d'emprunt, écrit Marie de l'Incarnation, disant que quand il ne faudrait que cinq sols pour lui en faire une, il ne les voudrait pas donner (2). » On assure même qu'ayant passé près de trois mois à l'Hôtel-Dieu dans l'automne de 1659, il songea sérieusement à y demeurer, afin d'être près des pauvres malades, et de pouvoir plus aisément les secourir. Mais on lui fit comprendre qu'il était plus convenable à la dignité de sa charge, de se mettre chez lui, dans une résidence louée, d'abord, puis dans une « maison épiscopale » qu'on lui bâtirait; et il se rendit à cet avis : « Il veut que tout se fasse avec la majesté convenable à l'Église, autant que le pays le peut permettre (3). »

M. de Bernières, nommé dans l'automne de 1660 pour exercer les fonctions de curé de Québec, se décida, avec le consentement de la fabrique et de l'évêque, à entreprendre sur le terrain de l'église la construction d'un presbytère.

Mais avec quoi bâtir? Charles Aubert de La Chenaie (4), riche

(1) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 439.

(2) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 469.

(3) *Ibid.*

(4) M. de La Chenaie vint au Canada en 1655, comme il nous l'apprend lui-même dans son *Mémoire* sur la Traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages. (Archives du Ministère des Colonies, Canada, Correspondance générale, vol. XII). Outre ce *Mémoire* (inédit), nous avons un autre *Mémoire* de M. de La Chenaie sur les Affaires générales du Canada. Il fut l'un des premiers de la recette du pays, et prit part à une foule d'entreprises commerciales et industrielles. C'était un homme actif, dévoué et courageux. Etant passé en France en 1696

et honorable négociant de la ville, avança les fonds nécessaires, et prêta la somme de six mille livres, sur la simple assurance d'être remboursé par la Communauté ou Compagnie des Habitants qui tenait cette somme en dépôt pour la dite construction. M<sup>re</sup> de Laval y ajouta « de son argent » plus de deux mille livres, « voulant, disait-il, contribuer sa part. et concourir aux intentions de ceux qui avaient donné la somme de six mille livres. »

D'où provenait cette somme de six mille livres? Une vingtaine de soldats avaient été envoyés au Canada en 1644 par la reine Anne d'Autriche, et expédiés au pays des Hurons pour protéger les missionnaires contre les Iroquois. Ils revinrent à Québec l'année suivante, « chargés d'une quantité de peaux de castors, » pour une valeur « de trente à quarante mille francs. » A qui devait aller le revenu de ces pelleteries? A la Compagnie des Cent-Associés, ou bien à la Communauté ou Compagnie des Habitants (I)

et revenant au pays le printemps suivant, il lui arriva un incident que l'intendant Champigny raconte ainsi au Ministre : « Je suis bien aise de vous dire que le sieur Aubert, de ce pays, étant parti de Bayonne au commencement d'avril dernier, pour revenir ici, avec un petit vaisseau de cinquante tonneaux, de douze hommes d'équipage, a fait rencontre d'un brigantin anglais d'un pareil nombre, à trois cents lieues de France, qu'il a pris et amené à la rade de cette ville, dont la cargaison a été vendue cinquante-six à cinquante-sept mille livres, monnaie de France. » (Lettre de Champigny au Ministre, 26 août 1697, *Ibid.*, vol. xv). M. de La Chenaie mourut à Québec en 1702, « fort regretté, écrivait M. de Beauharnais, pour le bien qu'il a fait en ce pays. » (Lettre de Beauharnais au Ministre, 11 nov. 1702, *ibid.*, vol. xx). « Il a beaucoup servi à l'augmentation du pays, écrit le Ministre lui-même, par beaucoup d'entreprises et d'établissements. » (*Ibid.*, vol. xxi).

(I) On a cru pendant longtemps que les Habitants qui formaient cette compagnie, c'étaient les vrais habitants du pays, les cultivateurs, en général, qui s'étaient emparés du sol, en exploitaient les ressources et préparaient l'avenir du Canada. C'est une grave erreur. Ces habitants, c'étaient un petit nombre de négociants établis au Canada, les Repentigny, les de Tilly, les Le Neuf, les Godefroy, etc., qui ne s'occupaient que de la traite et du commerce. Ils avaient des seigneuries; mais elles étaient généralement restées en bois debout. La compagnie des Cent-Associés leur abandonna, en 1645, à certaines conditions, le privilège de la traite des castors. Ce fut un événement dans le pays : il excita naturellement certaines préoccupations. Le P. Lalemant nous raconte assez ingénument celles des Jésuites :

« Le 13 novembre, le bruit étant qu'on s'en allait ici (à Québec) publier la défense qui avait été publiée aux Trois-Rivières, que pas un n'eût à traiter avec les Sauvages, le P. Vimont demanda à M. des Châtelets, commis général, si nous serions de pire condition sous eux que sous MM. de la Compagnie. La

ou négociants et bourgeois canadiens, auxquels on venait précisément de céder le privilège de la traite des castors, moyennant certaines conditions? Il y eut beaucoup de contestations à ce sujet : elles se terminèrent par un compromis : « On s'accorda, dit le P. Lalemant, d'employer le provenu à bâtir une église et presbytère, pour lequel en particulier six mille livres furent destinées... (1). »

Les Jésuites, qui avaient bâti en 1635 une petite résidence en bois près de Notre-Dame-de-Recouvrance (2), et l'avaient vue complètement détruite en 1640 par l'incendie qui dévora en même temps l'église (3), furent laissés libres d'accepter les six mille livres pour bâtir un presbytère sur le terrain de l'église, ou de bâtir sur leur propre fonds (4), en remettant plus tard la même somme à la Communauté des Habitants. Ils préférèrent ce dernier parti, et remirent effectivement les six mille livres, en 1655, au trésorier de la dite Communauté, laquelle se trouvait alors en complète banqueroute.

A son arrivée au Canada, en 1657, M. de Queylus, devenu curé

conclusion fut que non, et que cela irait pour nous à l'ordinaire, mais que nous le fissions doucement. Le P. Vimont lui ajouta qu'on en donnerait avis au P. Buteux, et M. des Châtelets le trouva bon. » (*Journal des Jésuites*, p. 13).

Les Sauvages donnaient des peaux de castors à leurs missionnaires, et ceux-ci se procuraient avec cette monnaie les objets dont ils avaient besoin. Mais ce n'était pas toujours sans inconvénient qu'on acceptait ces présents. Le même P. Lalemant raconte, sous le titre « présents acceptés nuisent, » ce qui arriva un jour au P. Le Jeune. Une famille lui apporta quelques peaux de castors qu'elle avait reçues, suivant la coutume sauvage, comme compensation pour la perte d'un parent qui avait été tué. Le Père accepta sans défiance. Or, les peaux de castors représentaient le Sauvage enlevé à la famille qu'il faisait vivre. Le P. Le Jeune fut accablé par ces gens de toute espèce de demandes, et obligé de les loger et de les nourrir durant tout l'hiver. (*Ibid.*).

(1) *Ibid.*, p. 9.

(2) *Catalogue des Bienfaiteurs de N.-D. de Recouvrance*, publié dans *L'Abeille* du Petit Séminaire de Québec, t. VII, n° 19, note de M. Laverdière.

(3) L'incendie détruisit aussi « la chapelle de Champlain, » c'est-à-dire l'humble monument funèbre où reposaient ses cendres, et qui était tout près de N.-D. de Recouvrance. (*Relations des Jésuites*, 1640, p. 50). — Les registres de la paroisse devinrent la proie des flammes; mais « on sauva quasi tous les ornements d'église. » (*Catalogue*).

(4) Le terrain des Jésuites avait douze arpents en superficie; il leur fut concédé le 18 mars 1637. Jusque là ils avaient habité Notre-Dame des Anges, à l'embouchure de la rivière Lairet.

de Québec, et se trouvant sans presbytère, intenta, « à la suscitation des marguilliers (1) », une action aux Pères Jésuites, pour leur faire remettre à la paroisse le nouveau logis qu'ils venaient de bâtir (2), ou bien rembourser les six mille livres. C'était une simple procédure pour arriver à faire payer la Société des habitants.

Le jugement interlocutoire du sénéchal fut signifié aux Jésuites le 22 novembre 1657; ils n'eurent pas de peine à prouver qu'ils s'étaient déjà acquittés de leur dette; et quatre mois après, le 23 mars 1658, le gouverneur d'Alleboust rendit un jugement définitif, par lequel il déclarait « que la Communauté des Habitants demeurait duement chargée de payer, à la décharge et en l'acquit des dits Pères Jésuites, la dite somme de six mille livres, condamnant le procureur de la dite Communauté, Jean Gloria, à payer par préférence aux autres dettes de la dite Communauté, la dite somme de six mille livres, pour être employée à la bâtisse du dit presbytère (3). »

M. de Queylus cessa d'être curé de Québec dans l'été de 1658, et monta à Montréal. Les Jésuites reprirent leurs fonctions curiales, et les six mille livres continuèrent à rester en dépôt entre les mains des Habitants. Elles y étaient encore lorsque M. de

(1) Lettre de M. d'Argenson au P. Lalemant, au noviciat du faubourg Saint-Germain, à Paris, 5 septembre 1658.

(2) Après l'incendie de 1640, les Jésuites se logèrent dans la maison des Cent-Associés, qui leur fut prêtée, tant pour leur servir de résidence, que pour y faire les offices paroissiaux. « Cette maison s'élevait, d'après un plan de la censive de la paroisse, à l'angle des rues Sainte-Anne et Des Jardins. » (Mss de l'abbé Beaudet). — Ils se bâtirent ensuite, sur leur terrain, d'abord une résidence temporaire, en bois, puis une maison en pierre. « Quant au collège, il ne fut certainement pas bâti en pierre avant 1647, car ce fut à cette époque que les nouveaux alignements furent donnés à l'église paroissiale dont la construction commençait, et en conséquence à la rue Buade et au terrain des Jésuites. Jusque là ce terrain était aligné sur la rue de La Fabrique. La construction en pierre du collège se fit probablement en même temps que l'église paroissiale. Labontan qui écrivait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle nous dit : « Leur « collège (il parle du collège proprement dit) est si petit qu'à peine ont-ils « jamais en cinquante écoliers à la fois. C'est ce que nous voyons aussi par les renseignements qui nous sont restés de ce siècle. » (Mss de l'abbé Beaudet). — Un demi-siècle plus tard le collège et le couvent des Jésuites de Québec avaient pris de magnifiques proportions. Voir la description qu'en fait Kalm dans son *Voyage en Amérique*.

(3) Note de M. Laverdière, dans le *Journal des Jésuites*, p. 226.

Bernières commença le presbytère; et au lieu de les réclamer de suite, il préféra, comme nous l'avons vu, emprunter de M. de La Chenaie.

Les travaux de construction durent commencer en 1661; ils furent poussés avec assez de vigueur, au printemps de 1662, pour que la maison fût logeable dans l'automne. M. de Bernières y entra avec ses confrères le 5 octobre. On continua à y travailler tout l'hiver et le printemps suivant, pour finir l'intérieur. Elle était terminée lorsque M<sup>sr</sup> de Laval arriva avec M. de Maizerets le 15 septembre 1663 (1).

C'était une bonne maison en pierre, parfaitement finie à l'extérieur et à l'intérieur. Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France, créé cette année-là même par le roi, nomma, le 21 octobre, une commission de cinq ouvriers, savoir : deux maîtres maçons, un maître charpentier et deux maîtres menuisiers (2), pour la visiter et en estimer la valeur. L'inspection eut lieu le 14 novembre. La « maison presbytérale » fut estimée à huit mille cinq cents livres, ce qui était une somme relativement considérable pour l'époque.

Après avoir reçu le rapport assermenté des experts, le Conseil Souverain ordonna le 17 novembre que la Communauté des Habitants paierait à la fabrique la somme de six mille livres dont elle était dépositaire (3), puis, que les marguilliers eux-mêmes remettraient cette somme à M. de Bernières pour le rembourser des avances qu'il avait faites pour la construction de l'édifice. Le 17 février 1664, M. de Bernières donna une quittance générale tant aux marguilliers qu'à la Communauté des Habitants (4).

(1) *Journal des Jésuites*, p. 321.

(2) Leurs noms sont donnés dans la troisième des pièces publiées ci-dessous.

(3) *Jugements et Delibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, t. 1, p. 59.

(4) Nous publions ici cette pièce, qui est tout à fait inédite, la faisant précéder de trois autres, que nous mettons dans leur ordre chronologique, et dont la première et la troisième sont aussi inédites. La deuxième a été publiée dans les *Jugements du Conseil Souverain*. Ces quatre documents sont réunis ensemble, dans les archives paroissiales de Notre-Dame de Québec, sous le titre général : *Quatre pièces d'escritures qui concernent la somme de six mille livres reçue de la Communauté et employée à la bâtisse du presbytère*.

1. *Certificat de M<sup>sr</sup> de Laval*, 30 octobre 1663. — Nous, François de Laval, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute la Nouvelle-France, nommé par le Roy premier évêque du dit pays,



## Telle est l'histoire de la construction du premier presbytère de

certifions à tous qu'il appartiendra qu'il a été emprunté la somme de 6,000 l. du sieur Aubert de la Chesnaye espérant la recouvrer sur la Communauté qui est dépositaire de pareille somme destinée à la bâtisse d'une maison presbytérale, sauf à desduire la somme de 700 l. ci-devant reçue à cette fin sur les deniers du 10 pour cent que l'on a employée à la bâtisse du d. presbytère sis proche l'église Notre-Dame de Québec, lequel nous sert présentement de demeure, pour la bâtisse duquel et le rendre plus logeable pour le nombre des ecclésiastiques nécessaires pour desservir la d. paroisse, Nous y aurions employé plus de 2 000 l. de notre argent, voulant concourir aux intentions de ceux qui ont donné la dite somme de 6,0 0 l. En foy de quoy Nous avons donné le présent certificat à Québec, le 30 octobre 1663. François, évêque de Pétrée.

Collationné à l'original étant au greffe du Conseil Souverain par moy greffier au dit Conseil, ce requérant Mathieu Damours, escuyer, sieur Deschauffours, conseiller du Roy au dit Conseil, marguillier de la paroisse de Notre-Dame de Québec, le dernier jour de décembre 1663 Peuvret, greffier, avec paraphe.

2. *Décision du Conseil Souverain, 17 nov. 1663.* — Vu au Conseil l'ordonnance du dernier octobre dernier, par laquelle, sur la demande faite par le sieur de La Ferté, conseiller en ce Conseil, au nom et comme marguillier de la paroisse Notre-Dame de Québec, de la somme de 6,000 l., destinée à la bâtisse d'un presbytère, dont la Communauté était dépositaire, ainsi que plus au long il est contenu, il fut ordonné, avant faire droit, que la maison presbytérale serait vue, visitée et estimée par experts et gens à ce connoissans; à ces fins commis d'office Jean Monfort et Jean Charlet, maitres-maçons, Jean Le Mire, maitre-charpentier, Jean et Pierre Le Vasseur, maitres-menuisiers, lesquels à cet effet feraient procès-verbal de la visite et estimation qu'ils en feraient, pour icelui rapporter et certifier véritable par leur serment, être ordonné ce que de raison;

Procès-verbal des dits ouvriers, en date du 14 des présents mois et an, et d'eux signé, par lequel il appert, la dite maison presbytérale avoir été par eux estimée à la somme de 8,500 l.; Acte de leur prestation de serment par devant M. le Gouverneur, étant au bas du dit procès-verbal, du dit jour 14 novembre. Tout considéré, le Conseil, après que M. l'Evêque, MM. de La Ferté et Damours, conseillers en ce Conseil, marguilliers de la dite paroisse, se sont retirés, a ordonné et ordonne que la dite somme de 6,000 l., sauf à déduire sur icelle la somme de 700 l., provenant du 10 pour cent, reçue l'année dernière, sera payée aux marguilliers de la dite paroisse, savoir : la somme de 1,500 l. par le Receveur du 10 pour cent de l'année présente, et la somme de 800 l. comptant, par le fermier des droits des pelleteries appartenans à la Communauté, et le surplus, montant à la somme de 3,000 l., sera payé par le dit fermier aux dits marguilliers dans un an, et en ce faisant il en sera tenu compte aux dits receveur et fermier, en rapportant la présente et les quittances de ce que chacun d'eux aura payé en conséquence, moyennant quoy la dite Communauté sera bien et dument déchargée du dépôt de la dite somme de 6,000 l., et demcurera la dite maison affectée à servir de presbytère à la dite paroisse de Notre-Dame de Québec.

Fait au Conseil Souverain tenu à Québec le 17 nov. 1663. Peuvret.

Québec (1) : il fut bâti, de 1661 à 1663, par les soins et sous la surveillance de M. de Bernières. Les marguilliers qui se trouvaient alors en charge et lui donnèrent leur concours furent MM. Damours, Gloria, Madry et Delestre.

3. *Décision du Conseil Souverain*, 2 janvier 1664. — A Nos Seigneurs du Conseil Souverain. Supplient humblement les marguilliers en charge de l'église de Notre-Dame de Québec, disant qu'à Votre Ordonnance en date du 17 nov. de cette année, par laquelle il est dit qu'ils recevront la somme de 6,000 l. destinée à la bâtisse d'un presbytère, il soit ajouté pour leur décharge et plus grande sûreté, qu'ils rembourseront de la somme de 6,000 l. Messire Henri de Bernières, qui a fait les avances pour bâtir la maison affectée pour servir de presbytère et estimée à la somme de 8,500 l., comme il est porté en la susdite ordonnance du Conseil. Damours, J. Gloria, Madry, Delestre, avec paraphes.

Sur la Requête ci-dessus, et vu l'arrêt de ce Conseil, du 17 nov. dernier, il est ordonné que les marguilliers de présent en charge mettront la dite somme de 6,000 l. entre les mains du dit sieur de Bernières pour remboursement de l'avance qu'il en a faite; ce faisant, qu'ils en demeureront bien et valablement déchargés; que la dite Requête demenrera au greffe, et que copie leur en sera délivrée, pour servir ce que de raison.

Fait au Conseil tenu à Québec le 2 janvier 1664. Mésy, Rouer Villeray, Ruette d'Auteuil.

Délivré pour copie par moi greffier et secrétaire au Conseil Souverain, à Québec, les jour et an que dessus. Peuvret, avec paraphe.

4. *Quittance de M. de Bernières*, 17 fév. 1664. — Je soussigné, Henry de Bernières, faisant les fonctions curiales en l'église de Notre-Dame de Québec, confesse avoir reçu des Marguilliers présentement en charge en la d. église la somme de 6,000 l. pour estre remboursé des avances par moy faites pour la bastisse d'un presbytère : laquelle somme de 6,000 l. aurait estée payée suivant l'ordonnance du Conseil en date du 17 nov. 1663 aux d. sieurs marguilliers par la Communauté des Habitants, à raison du dépost qui avait été fait à la d. Communauté de pareille somme de 6,000 l. destinée à la bastisse d'un presbytère; et partant, je promets bien et deument descharger les d. sieurs marguilliers de la d. somme par moy reçue. Fait aujourd'huy, 17 février 1664. H. de Bernières.

(1) Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France siègea au moins une fois au presbytère de Québec, savoir le 30 janvier 1664. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 412).

---

## VIII

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663. — COMMENCEMENTS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC. — M. DE BERNIÈRES, PREMIER SUPÉRIEUR.

On travaillait encore au presbytère de Québec, dans l'hiver de 1663, lorsqu'éclata le fameux tremblement de terre qui répandit la terreur d'un bout à l'autre du pays, et fait époque dans les annales canadiennes. Les récits des contemporains sont tous d'accord sur son intensité prodigieuse, l'étendue et la durée de son action (1). Commencé dans les premiers jours de février, il se fit sentir plusieurs mois. On en parlait encore au bout de deux générations; et c'est sans doute d'après ce qu'il avait entendu raconter au Canada, que le savant naturaliste Kalm, qui visita la Nouvelle-France plus de trois quarts de siècle après l'événement, écrivait :

« Au commencement de février 1663, un grand tremblement de terre s'est fait sentir à Québec et par tout le Canada: il reste encore quelques vestiges de ses ravages. » Et il ajoutait : « Aucune personne n'a perdu la vie durant cette convulsion de la nature (2). »

« La merveille, écrit de son côté M. de Latour, fut que dans un si étrange bouleversement, qui dura plus de six mois, personne ne périt, personne ne fut blessé (3). Dieu voulait sans doute convertir le pécheur, et non pas le perdre. Aussi vit-on partout de grandes conversions, même parmi les Sauvages (4). »

L'auteur fait ici allusion aux désordres propagés dans la colonie par la vente des boissons enivrantes aux Sauvages. Ce commerce avait été prohibé par l'autorité civile, dès le commencement du pays, sous des peines très sévères; mais on s'était relâché à punir les infractions à la loi (5). Les désordres avaient pris une telle

(1) Consulter *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 226; *Relations des Jésuites*, 1663; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par Sœur Juchereau, p. 142; *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 184.

(2) *Voyage de Kalm en Amérique*, édit. de la Société historique de Montréal, t. II, p. 83.

(3) « Ce qui est admirable parmi les débris si étranges et si universels, nul n'a péri, ni même a été blessé. » (*Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 243).

(4) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 189.

(5) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 8.

proportion que l'évêque s'était vu forcé de fulminer l'excommunication contre ceux qui en étaient la cause (1). Malheureusement les efforts généreux de son zèle venaient se briser contre l'avarice et la cupidité des marchands; et il s'était décidé à aller en France pour se plaindre à la cour et demander au Roi quelques mesures efficaces pour arrêter le fléau.

« Le zèle de la gloire de Dieu, écrivait Marie de l'Incarnation, l'a obligé d'excommunier ceux qui exerceraient le trafic des boissons. Ce coup de foudre ne les a pas étonnés. Ils n'en ont pas tenu compte, disant que l'Eglise n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature.

« Les choses étant à cette extrémité, il s'embarque pour passer en France, afin de chercher les moyens de remédier à ces désordres... Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied (2). »

Le tremblement de terre fut considéré par tous les habitants du Canada comme un avertissement du ciel, ou plutôt comme la voix de Dieu venant appuyer la parole du saint apôtre de la Nouvelle-France. Cette voix fut entendue et écoutée; toutes les chroniques de l'époque s'accordent à proclamer l'heureux changement produit dans les âmes :

« On ne saurait croire, dit Marie de l'Incarnation, le grand nombre de conversions que Dieu a opérées... Au même temps qu'il a ébranlé les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenoit plaisir à ébranler les consciences; les jours de carnaval ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse; les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels; les jeûnes au pain et à l'eau fort fréquents; les confessions générales plus sincères qu'elles ne l'avaient été dans dans l'extrémité des malades.

« Un seul ecclésiastique, qui gouverne la paroisse de Château-Richer, nous a assuré qu'il a fait faire lui seul plus de huit cents confessions générales. Je vous laisse à penser ce qu'ont pu faire les Révérends Pères, qui jour et nuit étaient dans les confessionnaux. Je ne crois pas que dans tout le pays il y ait un habitant qui n'ait fait une confession générale (1). »

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 14.

(2) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 222.

(3) *Ibid.* t. II, p. 268. Voir aussi *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 117.

Le curé de Québec, M. de Bernières, et son assistant, M. Dudouyt, eurent leur grande part de besogne dans cette circonstance : comme leur confrère M. Morel, du Château-Richer, ils surent mettre à profit le mouvement salutaire qui entraînait les fidèles vers l'église et le confessionnal :

« Les églises ne désemplissaient pas, dit Latour, et on ne pouvait modérer la ferveur générale; surtout, pendant longtemps il ne fut plus question de cet odieux trafic des boissons enivrantes qui avaient été la première source du mal, et auquel, d'une voix unanime, tous les Sauvages chrétiens l'attribuaient (1). »

En arrivant à Québec, vers la mi-septembre 1663, M<sup>sr</sup> de Laval apprit avec une profonde douleur les calamités qui étaient venues fondre sur son peuple; mais il bénit en même temps la divine Providence qui avait tiré le bien du mal, et opéré de si heureux changements dans les dispositions de ses diocésains par rapport à la traite de l'eau-de-vie.

Le prélat, de son côté, apportait à M. de Bernières une excellente nouvelle : il avait profité de son séjour à Paris pour fonder un séminaire à Québec. Pendant que son ami préparait la demeure matérielle qui devait être comme le berceau de cette grande institution, le prélat créait l'institution elle-même, et la faisait reconnaître par le Roi. Son mandement pour l'établissement du Séminaire de Québec est du 26 mars 1663; les lettres royales, du mois d'avril suivant.

M<sup>sr</sup> de Laval amenait avec lui deux prêtres, Louis Ango de Maizerets et Hugues Pommier, et trois séminaristes (2). Ces séminaristes français ne restèrent pas longtemps au pays; mais ils furent, avec deux canadiens, Germain Morin et Louis Joliet (3), les premiers élèves du grand séminaire de Québec.

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 190.

(2) MM. Forest et Le Chevalier, et un autre dont le nom n'est pas connu. (*Journal des Jésuites*, p. 322).

(3) Louis Joliet reçut la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle de la Congrégation, au collège des Jésuites, le 10 août 1662, avant-veille du départ de M<sup>sr</sup> de Laval pour la France. Il était encore ecclésiastique le 2 juillet 1666, et soutint ce jour-là, avec Pierre de Francheville, une thèse de philosophie (*Ibid.*, p. 345); mais il dut quitter la soutane peu de temps après. C'est lui qui, avec le P. Marquette, découvrit, en 1673, le Missisipi. Le « nommé Joliet » — comme dit un certain écrivain — était Français d'origine, sans doute, mais un Canadien, né au Canada.

Ango de Maizerets et Hugues Pommier (1), ainsi que les quatre prêtres que M<sup>sr</sup> de Laval avait déjà avec lui, de Lauson-Charny (2), de Bernières, Morel et Dudouyt (3), voilà les six directeurs du Séminaire dont parle le prélat dans son rapport au Saint-Siège de 1664 :

« J'ai établi dans cette église un séminaire pour que les jeunes Canadiens qui aspirent au sacerdoce puissent s'y former à la discipline ecclésiastique ; et j'en ai confié la direction à six prêtres, qui remplissent leur tâche avec zèle et efficacité. Je ne doute pas que ce séminaire produira beaucoup de bons fruits, avec la grâce de Dieu. Je suis venu à bout de lui procurer quelques rentes, pour lui faire un revenu, auquel j'ai ajouté les dîmes du pays, après avoir annexé toutes les paroisses au séminaire. Le Roi a confirmé de son autorité ce que j'ai fait, et tous les papiers ont été enregistrés au Conseil Souverain de ce pays (4). »

Il ajoutait : « J'ai fixé ma résidence dans mon séminaire (5), et j'ai avec moi huit prêtres, que j'emploie, selon mon jugement, et suivant les besoins, aux missions, ou à d'autres fonctions ecclésiastiques. »

Les deux prêtres additionnels que le prélat mentionne ici sont sans doute M. de Saint-Sauveur, ancien curé de Thury en Normandie, qui était au Canada depuis 1634 et desservait la petite église de la côte Sainte-Genève (6), et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu.

(1) Le premier était natif de Rouen, et signait ordinairement Louis Ango ; le second était de la Bourgogne : tous deux faisaient partie de la Société des Bons-Amis.

(2) On a vu que M. de Lauson-Charny sortit de chez les Jésuites le 17 sept. 1664 pour aller demeurer au presbytère, ou plutôt au nouveau séminaire.

(3) « De Bernières, Ango de Maizerets et Dudouyt, prêtres français, d'un esprit bien fait, d'une vertu reconnue et d'un parfait détachement... » (Documents de Paris, *Eglise du Canada*, t. 1, p. 29, Mémoire pour le Canada).

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 36.

(5) Le presbytère de Québec fut la demeure de M<sup>sr</sup> de Laval jusqu'au 15 novembre 1701. Le feu ayant détruit ce jour-là la cure et le séminaire, il alla passer l'hiver dans le palais épiscopal de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, alors absent en Europe, et habita ensuite le séminaire restauré. (Mss de l'abbé Beaudet).

(6) La fabrique lui payait une pension annuelle de cinquante livres. (Archives paroissiales de N.-D. de Québec). Voir la biographie de M. Jean Le Sueur de Saint-Sauveur, publiée dans la *Revue catholique de Normandie*, t. 11, p. 601.

Le fondateur du séminaire, M<sup>gr</sup> de Laval, les six directeurs que nous avons nommés, ainsi que les séminaristes, tous habitaient la « maison presbytérale » que venait de construire M. de Bernières. Celui-ci fut nommé supérieur du séminaire : lui et M. de Maizerets ont exercé cette charge à tour de rôle plus d'un demi-siècle.

Le séminaire était donc établi et installé. Mais la situation était précaire : on n'était pas bâti chez soi, et si l'on avait besoin de s'agrandir, on n'avait aucun terrain pour y asseoir de nouvelles constructions.

M. de Bernières, qui faisait les fonctions curiales à Québec, convoqua une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux de la paroisse. Elle eut lieu à la sacristie le dimanche 30 décembre 1663, en présence de M<sup>gr</sup> de Laval. Les marguilliers qui y assistaient étaient Jean Bourdon (1), Ruelle d'Auteuil (2), Juchereau de la Ferté, Huboust des Longchamps (3), Mathieu Damours, Jean Gloria, Jean Madry et Delestre le Vallon.

Le séminaire, représenté par MM. de Bernières, Ango de Maizerets et Dudouyt, demanda à la fabrique la permission « de bâtir sur l'emplacement du presbytère tous et tels logements qu'il jugerait nécessaire pour son établissement; » et à raison des grandes dépenses qu'il serait obligé de faire, il voulait demeurer libre « de se retenir le dit emplacement avec tous les bâtiments et augmentations, en faisant bâtir un autre presbytère en lieu commode pour desservir la dite église, valant la somme de six mille livres, si dans la suite des temps l'on avait besoin d'un presbytère séparé du dit séminaire (4). »

Tout fut accordé par la fabrique, et ratifié, séance tenante, par M<sup>gr</sup> de Laval.

C'était une affaire d'or pour le séminaire : elle n'était pas si

(1) Voir sa biographie dans la *Revue catholique de Normandie*, t. II, p. 241.

(2) M. D'Auteuil montrait pour les Jésuites un si grand attachement, que Frontenac disait de lui : « Il est comme leur frère donné. » Il ajoutait : « Il vaudrait autant avoir mis dans le Conseil (Souverain) le Père Supérieur des Pères Jésuites et le Père Ministre que les sieurs de Villeray et D'Auteuil. » (*Manuscrits de la Nouvelle-France*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 69).

(3) Mathieu Huboust dit des Longchamps : il était originaire de Menil Durand, en Normandie, et marié à une anglaise. (*Dictionnaire généalogique de M<sup>gr</sup> Tanguay*).

(4) Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 183.

brillante pour la paroisse, qui n'avait plus un seul pouce de terrain dans le voisinage immédiat de l'église. Les inconvénients restaient dans l'ombre tant que la paroisse était administrée par le séminaire, et que l'union de la cure au séminaire était fortement soutenue par l'évêque. Mais du moment que cette union était menacée, la situation était embarrassante, le séminaire prétendant qu'on lui avait « cédé le terrain sur lequel était bâti le presbytère, composé du logement du curé, du lieu pour les petites écoles, et autres logemens servant à l'usage de la sacristie de l'église, cours et jardins et lieux appelés aujourd'hui cimetière de la Sainte-Famille et de Sainte-Anne. »

Il est vrai que le séminaire s'était engagé à bâtir un autre presbytère « en lieu commode », et valant au moins six mille livres, dans le cas où « l'on aurait besoin d'un presbytère séparé du séminaire. » Mais où trouver ce lieu commode? N'avait-on pas déjà construit le presbytère dans le vrai « lieu commode » pour l'église?

Quelques années plus tard (1675), Frontenac ayant eu occasion de citer les marguilliers de Québec devant le Conseil Souverain, critiqua sévèrement la faiblesse de leurs devanciers, qui avaient consenti à toutes les demandes du séminaire. Ils avaient laissé enclore « un petit cimetière qui était à côté de l'église, dont on avait fait un jardin après avoir exhumé les corps. » Ils avaient abandonné le terrain que Couillard et sa femme avaient donné à la fabrique « pour faire les processions autour de l'église. » Le séminaire avait également enclos ce terrain, en laissant dans la clôture « deux grandes portes pour faire les processions. » Mais, disait Fontenac, ces portes ne s'ouvrent « que pour le charroi du bois de chauffage » du séminaire; et il ne serait pas décent d'y passer en procession : de fait les processions ne s'y font plus (1).

Les paroissiens de Québec n'avaient pas été convoqués à l'assemblée du 30 décembre 1663 : les marguilliers seuls y avaient pris part. M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier ne voulut jamais reconnaître la validité de cette assemblée ni des résolutions qui y avaient été prises. Tout fut annulé dans une assemblée générale tenue le 22 avril 1703 dans le palais de l'intendant; et le séminaire, « pour le bien de la paix », renonça à toutes ses prétentions sur le terrain de l'église.

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 908, 910.



M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier était alors absent en Europe. Le vicil évêque, M<sup>sr</sup> de Laval, vivait encore; mais il était « retenu à sa chambre », au séminaire, par les infirmités et la maladie. Les messieurs du séminaire, qui ne faisaient rien sans lui, exprimèrent le désir « qu'il honorât de sa signature le présent acte, » comme il avait fait pour celui de l'assemblée du 30 décembre 1663. On le lui porta à sa chambre, et il signa le premier, et de bon cœur (1).

Le séminaire avait joui durant près de quarante ans du terrain de l'église et des bâtiments qui y étaient construits.

---

## IX

### M. DE BERNIÈRES, CURÉ DE QUÉBEC. — UNION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC AU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES.

Ce n'était pas assurément pour leurs fins personnelles que M<sup>sr</sup> de Laval, M. de Bernières et les autres prêtres du séminaire s'étaient fait donner par la fabrique le terrain de l'église; c'était uniquement pour ce qu'ils croyaient être le bien de l'Église du Canada. Il y a dans le désintéressement de ces hommes apostoliques je ne sais quel parfum de vertu qui semble nous venir des âges héroïques de foi.

Au presbytère de Québec, devenu séminaire, on vivait dans le plus parfait esprit de pauvreté, chacun renonçant à son bien propre et mettant dans la caisse commune tout ce qu'il possédait (2),

(1) Acte de l'assemblée générale des paroissiens de Québec, tenue au palais de l'intendant le 22 avril 1703. Cet acte fut rédigé et signé par le notaire royal Louis Chambalon. A la suite de cet acte est la « Ratification, le 8 juin 1703, par MM. le marquis de Vaudreuil et de Beauharnais, des conventions faites entre le séminaire et la fabrique de Québec. » (Documents de Paris, Église du Canada, t. II, p. 183). — L'assemblée du 22 avril 1703 avait été convoquée et tenue « par permission de M<sup>sr</sup> de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France. » M. de Callières mourut le 26 mai suivant; et c'est son successeur, M. de Vaudreuil, qui ratifia le 8 juin la résolution de l'assemblée.

(2) On lit dans un arrêt du Conseil Souverain, signé par Frontenac : « Il ne paraît aucun titre ni bien temporel à pas un des ecclésiastiques qui composent

biens de famille, bénéfiques, pensions (1), présents et même honoraires de messes (2).

M. Dudouyt fut nommé procureur de la communauté et il exerça cette charge à Québec jusqu'en 1676; puis il fut envoyé à Paris, où il remplit les mêmes fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1688 (3).

« Nos biens étaient communs avec ceux de l'évêque, écrivait Ango de Maizerets à M. de Denoville. Je n'ai jamais vu faire parmi nous aucune distinction du pauvre et du riche, ni examiner la naissance et la condition de personne, nous regardant tous comme frères (4). »

« Le détachement est l'essentiel, écrivait à son tour M<sup>sr</sup> de de Laval; c'est en cela que consiste l'esprit de grâce qui soutient le séminaire (5). »

Le presbytère ou séminaire de Québec, c'était vraiment l'ermitage de Bernières de Louvigny transporté sur les rives du Saint-Laurent.

le séminaire de Québec, lesquels vivent tous en commun sur les revenus qui sont affectés au dit séminaire. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 866).

(1) MM. de Bernières et Ango de Maizerets recevaient chacun une pension de leur famille, le premier par son frère, M. de Gavrus, le second par M. de Lamothe, d'Argentan. (Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval, nov. 1688). « MM. de Bernières et de Maizerets, qui étaient fort riches, rapportaient leur revenu à la mense. » (Documents de Paris, *Eglise du Canada*, t. 1, p. 92). M. Dudouyt avait une terre près de Périer, à quelques lieues de Coutances : elle était louée à M. de Montfort. M. Dupré avait un petit bénéfice dit *la chapelle de M. Dupré*, affermé pour la somme annuelle de 180 l. (Lettre de M. Tremblay, 1695). M. Dufort, M. de Brûlon, M. Petit avaient également des biens en France. (Lettre de M. Dudouyt, 1677). Tous les revenus allaient au séminaire de Québec. La charge du Procureur du séminaire, en France, qui devait administrer ces différents biens, sans compter les abbayes et leurs prieurés, n'était pas une sinécure.

(2) *L'Abeille* du petit séminaire de Québec, vol. II, n° 16.

(3) M<sup>sr</sup> de Laval, qui était en France depuis l'automne de 1684, apporta avec lui à Québec, au commencement de juin 1688, le cœur de M. Dudouyt, et on lui fit à la cathédrale, le 26 du même mois, les honneurs d'une magnifique sépulture. — Le séminaire perdit à cette époque en peu de temps trois sujets précieux, Jean Guyon le 10 janvier 1687, Thomas Morel le 23 septembre de la même année, et Jean Dudouyt le 13 janvier 1688.

(4) Lettre citée dans les *Mémoires de la vie de M. de Laval*, p. 34.

(5) Archives du Séminaire de Québec, Lettre du mois de mai 1685.

M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier (1) y demeura plusieurs mois, lors de son premier voyage dans la Nouvelle-France : « Il me semblait, dit-il, voir revivre dans l'Eglise du Canada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem du temps des apôtres... Les prêtres du séminaire aiment la pauvreté, et vivent dans un parfait abandon à la Providence (2). »

Un demi-siècle plus tard, le gouverneur et l'intendant du Canada constataient au séminaire le même esprit de ferveur : « Ils sont fort unis entre eux et fort désintéressés ; ils remettent à la masse

(1) Il raconte lui-même, dans un mémoire adressé en 1707 au P. La Chaise (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 316), qu'il voulut, au commencement de son épiscopat, « essayer de la désappropriation du Séminaire, » et faire partie de la Communauté, comme son prédécesseur. Mais il est évident, par son propre aveu, qu'il n'avait nullement de vocation pour cet état : « Je leur fis remettre, dit-il, la somme de 45,000 francs, dont je fis don au Séminaire de Québec, en retenant seulement l'usufruit ma vie durant. » Au séminaire, on ne se dépouillait pas seulement du capital, mais on en abandonnait encore l'usufruit à la Communauté. Le pieux prélat ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas fait pour « la désappropriation ; » et l'on sait que non seulement il se sépara bientôt du séminaire, mais qu'il travailla ensuite autant qu'il put à empêcher ses curés de s'y attacher.

Son prédécesseur en éprouva d'autant plus de chagrin, qu'il avait entretenu de magnifiques espérances en M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier. Ecrivant au pape Innocent XI, il n'avait pas assez d'éloges pour celui que le Roi venait de lui donner pour successeur : « Nominatus est à Rege Illustrissimus vir D. de Saint-Vallier, vir inquam in ipsâ Aulâ non Aulicus, in summâ juventute gravis, in splendore natalium, scientiarum virtutumque modestus ; tanto dignior episcopali throno in Nova Frânciâ, quanto magis timuit esse Præsul in Veteri, in quâ nimirum omnes Ecclesiæ talem Episcopum ultro ambierint, ipse autem non solum non ambiret ullam, sed nullam non refugeret, imo (si credi potest) non formidaret, digno sanè aureis sæculis exemplo. »

Puis il ajoutait : « Spes maxima est fore, ut dùm novus Gubernator (De Denonville), novusque Præsul (Præsul inquam ex vestrà gratiâ factorus), qui hæc tempestate simul navigant Quebecum, feliciter resarcient quod fortè ab aliis, et præcipuè à Nobis hucusquè peccatum est, novi in eâ regione Cœli fiant, nova Terra, nova omnia... (Archives de l'archevêché de Québec, Documents copiés au Vatican, Lettre inédite de M<sup>sr</sup> de Laval à Innocent XI, 20 mai 1685).

*Nova omnia!* Le pieux prélat ne se doutait pas, lorsqu'il exprimait ce souhait, que la première chose que son successeur allait réformer, c'était son œuvre de prédilection, à laquelle il avait voué sa vie et ses biens, le séminaire de Québec.

(2) *État présent de l'Eglise et de la Colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'Evêque de Québec. Paris, Robert Pepie, 1688.

commune le revenu de leurs bénéfices et de leur casuel (1). »

D'après le mandement de M<sup>sr</sup> de Laval, toutes les paroisses étaient unies au Séminaire de Québec. L'évêque choisissait parmi ses prêtres ceux dont il avait besoin pour les desservir : les curés ou missionnaires recevaient la dime, le casuel et autres droits, et en rendaient compte au séminaire (2).

La première paroisse qui ait été érigée en titre est celle de Notre-Dame de Québec : elle le fut le 15 septembre 1664, et M<sup>sr</sup> de Laval nomma immédiatement curé M. de Bernières, qui la desservait depuis l'automne de 1660, et était en même temps supérieur du séminaire. Elle comprenait « la haute et basse ville, la Canardière, qui a une demi-lieue d'étendue, la Petite-Rivière jusques à une lieue et demie de Québec, la côte Sainte-Genève et Saint-Michel distant d'une lieue. » Il y avait en 1683 sur ce territoire 239 familles et 135½ âmes (3).

La dime et les droits curiaux dus à M. de Bernières étaient remis au procureur du séminaire de Québec. Son casuel, en 1667, était de 133 livres, et de 185 l. 3 s. 4 d. en 1668 : sa dime, en 1668, rapportait 90 livres. En 1689, le revenu du curé de Québec était encore peu de chose, d'après une déclaration officielle de M<sup>sr</sup> de Laval en date du 11 novembre : « Le curé de Québec, qui ne peut se passer de vicaire, n'a encore à présent pour revenu que vingt-cinq à trente minots de blé, et très peu de chose de son casuel (4). »

Le séminaire des Missions-Etrangères de Paris fut fondé presque en même temps que le séminaire de Québec. M<sup>sr</sup> de Laval ayant appris, au printemps de 1664, son établissement définitif, écrivit aux directeurs, qui étaient tous ses amis, pour les inviter à s'éta-

(1) Lettre de MM. de Beanharnais et Hocquart au ministre de la marine, 10 octobre 1734, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 91.

(2) Le système de cures unies au séminaire fut approuvé à Rome, au moins comme système provisoire. Le cardinal Barberini, secrétaire de la Propagande, écrivant à M<sup>sr</sup> de Laval le 13 avril 1669, lui dit que l'affaire de l'érection de l'évêché de Québec est en bonne voie et arrivera à bonne fin ; puis il ajoute : « Tunc provideri quoque poterit Parochiarum erectioni eò ntilius, quò nuuc expedire magis videtur Sacræ Congregationi, ut eodem stylo regantur, quo huc usque tantà tuâ cum laude administratæ fuere. » (Archives du séminaire de Québec).

(3) « Plan général de l'estat présent des missions du Canada, fait en 1683, » publié dans l'*Abeille* du petit séminaire de Québec, vol. 1, n° 18.

(4) Archives du séminaire de Québec.

blir aussi à Québec, de manière à faire de son séminaire comme une branche de leur institution. Il voyait, en effet, qu'il ne lui serait pas de sitôt possible de trouver au Canada les prêtres nécessaires pour conduire son établissement : « Venez donc, leur disait-il, nous vous recevrons avec joie. Vous trouverez un logement préparé et un fonds suffisant pour commencer un petit établissement qui ira toujours en croissant, je l'espère. »

Sur cette invitation, les directeurs demandèrent une permission authentique de faire l'établissement projeté. M<sup>sr</sup> de Laval leur répondit, le 16 octobre 1664, qu'il agréait leur demande. L'union des deux séminaires eut lieu le 29 janvier 1665 (1).

Désormais, le séminaire de Québec ne fut qu'une branche de celui de Paris. Mgr de Laval et les messieurs de Québec appartenaient au séminaire des Missions-Etrangères au même titre que les messieurs de Paris.

Et d'abord, M<sup>sr</sup> de Laval trouvant trop petit le terrain acquis de la fabrique en 1663, et prévoyant peut-être que cette propriété pourrait bien un jour lui être disputée, acheta, le 10 avril 1666, de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard (2), le terrain d'environ seize arpents qui joignait celui du séminaire et s'étendait jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Puis, le 5 octobre suivant, il le céda au séminaire de Paris pour le séminaire de Québec.

Peu de temps après avoir acquis ce vaste terrain, on commença « sur l'emplacement de l'église, » tout près du presbytère dont elle n'était que l'agrandissement, une maison en bois, destinée à servir de grand séminaire, en attendant que l'on pût élever un édifice permanent sur le terrain Couillard. Cette maison en bois portait l'inscription S. M. E. (*Seminarium Missionum Exterarum*) (3). Une belle avenue conduisait de cette résidence au bord de la colline, où M. de Tracy, arrivé au Canada l'année précédente, avait fait planter une grande croix (4).

(1) Toutes ces formalités furent renouvelées après que M<sup>sr</sup> de Laval fut devenu évêque de Québec en titre en 1674.

(2) Guillaume Couillard était mort à Québec le 4 mars 1663 : il fut enterré dans l'église de l'hôtel-Dieu.

(3) Mss de l'abbé Beaudet.

(4) Elle s'appelait « la croix du Saut-au-Matelot ». L'endroit où elle s'élevait (probablement la terrasse du jardin) était si délicieux, que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier aurait voulu l'acquérir du Séminaire. Ses désirs échouèrent devant les résistances de M. Tremblay. (Lettre de M. Tremblay, 1695).

Par une convention entre le prélat et le séminaire des Missions-Etrangères, en date du 6 octobre 1666, M<sup>sr</sup> de Laval s'obligeait à mettre le séminaire en possession de la maison qui se construisait, « avec tous les meubles, le 29 septembre 1667, auquel jour le dit séminaire se chargera des pensionnaires, sans qu'il puisse être obligée en quelque façon que ce soit en aucune dette contractée avant le dit septembre 1667, soit pour le regard de la bâtisse de la dite maison, soit pour quelque autre chose quelconque, » M<sup>sr</sup> de Laval s'obligeant de satisfaire « à toutes les susdites précédentes dettes et nommément à celle de Denis Roberge, qui est portée par le mémoire joint à son contrat de donation au séminaire (1). »

En même temps que l'on construisait cette maison en bois pour le grand séminaire, on faisait des travaux de réparation à l'église paroissiale, qui fut consacrée cette même année 1666. M. de Bernières, comme curé de Québec et supérieur du séminaire, eut sans doute à s'occuper de tous ces travaux pour en surveiller l'exécution.

Les différentes compagnies du régiment de Carignan envoyées au Canada pour aller, sous les ordres de M. de Tracy, porter la guerre dans le pays des Iroquois, arrivèrent à Québec dans l'automne de 1665. Plusieurs y passèrent l'hiver, et l'on se prépara durant tout l'été de 1666 à marcher contre l'ennemi.

Cette année 1666 fut évidemment pour le curé de Québec une année féconde en occupations de toutes sortes.

---

## X

### LE PETIT SEMINAIRE DE QUÉBEC. — LES GRANDES CONSTRUCTIONS.

Le grand séminaire existait depuis 1663. Installé d'abord au presbytère, il avait été transféré dans l'automne de 1667 à la nouvelle maison construite par les soins de M<sup>sr</sup> de Laval et du séminaire. Le supérieur, M. de Bernières, tout en exerçant les fonctions curiales à la paroisse, s'occupait des jeunes séminaristes

(1) Archives du séminaire de Québec.

français et canadiens qui se préparaient au sacerdoce : il leur donnait des conférences spirituelles et théologiques; et déjà l'un d'eux, Germain Morin, qui remplissait auprès de l'évêque les fonctions de secrétaire (1) et celles de greffier de l'officialité (2), avait reçu l'onction sacerdotale le 19 septembre 1665 dans l'église paroissiale de Québec, où tout jeune et durant tant d'années il avait servi comme enfant de chœur. Il célébra solennellement sa première messe le jour de la Saint-Michel dans l'église du collège des Jésuites où il avait fait ses études (3).

C'était, dit le P. Lalemant, « le premier prêtre du pays. » La cérémonie de son ordination et celle de sa première messe attirèrent sans doute toute la population de Québec et des environs, et répandirent partout une sainte joie.

Germain Morin (4) et Louis Joliet, qui étaient ensemble au grand séminaire, n'étaient pas les premiers venus, et faisaient honneur aux Canadiens. Très bien doués sous le rapport de l'intelligence et des talents, ils avaient aussi des goûts artistiques : le P. Lalemant les appelle quelque part « nos officiers de musique (5). »

L'année 1668 vit la fondation du petit séminaire de Québec : il fut l'œuvre de M<sup>sr</sup> de Laval, de M. de Bernières et des autres prêtres du séminaire : « Le prélat, écrit Ango de Maizerets, ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous (6). » Et M<sup>sr</sup> de Laval, à son tour, ne cessait de répéter, que tout le bien qu'il avait pu opérer au Canada, il l'avait fait avec le concours de son clergé.

La première maison occupée par les élèves du petit séminaire fut la maison même de M<sup>me</sup> Couillard, dont on venait d'acquérir la propriété (7). Elle s'élevait tout près de la porte d'entrée don-

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, pp. 46, 53.

(2) M. Dudouyt fut nommé promoteur, et M. Morin, greffier de l'officialité le 20 octobre 1663. (Archives de l'archevêché de Québec).

(3) *Journal des Jésuites*, p. 335.

(4) Une sœur de Germain Morin devint religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et écrivit les annales de cette communauté. Ces annales, demeurées manuscrites, ont été souvent consultées et citées par nos historiens.

(5) *Journal des Jésuites*, p. 330.

(6) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 34.

(7) C'est dans cette maison que le P. Le Jeune célébra la messe à son arrivée à Québec en 1632 : « Nous allâmes célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays-cy : c'est la maison de M<sup>me</sup> Hébert (mère de

nant sur le jardin du séminaire tel qu'il était avant les nouvelles constructions (1). Voilà le berceau du petit séminaire de Québec.

Il y avait un noyan d'élèves tout prêt pour la nouvelle institution : c'étaient les enfants de chœur dont la paroisse payait la pension chez les Jésuites. Nous voyons en effet que « la fabrique donnait annuellement 600 l. au Frère Joseph pour la pension des enfants de chœur. » A quelques-uns d'entre eux, comme Charles-Amador Martin, par exemple, fils d'Abraham Martin, elle fournissait même des souliers et des hardes (2).

Il n'y eut d'abord que deux enfants de chœur ainsi entretenus et pensionnés par la fabrique; mais en 1659, à l'arrivée de l'évêque, le nombre en fut porté à quatre. Ceux qui, cette année-là, bénéficiaient de cette pension étaient le jeune Boutet, fils de Martin Boutet, Germain Morin, Charles-Amador Martin, et Véron ou Poupeau. Il y en avait un autre, Joseph Dubuisson (3), à qui les Jésuites fournissaient la pension gratis (4).

Voici, d'après un vieux manuscrit (5), à quelle occasion et dans quel but fut établi le petit séminaire de Québec :

« On a commencé le petit séminaire le 1<sup>er</sup> octobre 1668 après

M<sup>me</sup> Couillard), qui s'est habituée auprès du fort, du vivant de son mary. Elle a une belle famille; sa fille est icy mariée à un honnête Français. Dieu les bénit tous les jours; il leur a donné de très beaux enfants; leur bétail est en très bon point, leurs terres leur rapportent de bon grain... Quand ils virent arriver ces pavillons blancs sur les mats de nos vaisseaux, ils ne savaient à qui dirent leurs contentement; mais quand ils nous virent en leur maison pour y dire la sainte messe, qu'ils n'avaient point entendue depuis trois ans (les années d'occupation du pays par les Anglais), bon Dieu, quelle joye! Les larmes tombaient des yeux quasi à tous, de l'extrême contentement qu'ils avaient. O que nous chantâmes de bon cœur le *Te Deum laudamus!* c'était justement le jour de l'octave de saint Pierre et saint Paul. Le *Te Deum* chanté, j'offris à Dieu le premier sacrifice à Kébec. » (*Relations des Jésuites*, 1632, p. 8).

(1) Voici ce que je trouve dans mon Journal, à la date du 26 octobre 1666 : « Depuis deux jours on fait des fouilles au jardin du séminaire, près de la porte d'entrée. On a trouvé les fondations de la maison de M<sup>me</sup> Couillard, peut être la première maison de la haute ville, que M<sup>sr</sup> de Laval avait achetée pour y commencer le petit séminaire. »

(2) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(3) Probablement le neveu de M<sup>me</sup> Couillard, fils de Jean Guyon du Buisson et d'Elisabeth Couillard. Il épousa à Québec le 29 janvier 1674 Geneviève Cloutier, petite-fille de Zacharie Cloutier, du Perche.

(4) *Journal des Jésuites*, p. 268.

(5) Publié dans *l'Abeille* du petit séminaire de Québec, vol. 1, n<sup>o</sup> 26.



avoir surmonté plusieurs difficultés. Les motifs furent pour tirer les enfants de la corruption du siècle, du libertinage où le naturel du pays les porte, les disposer à l'état ecclésiastique et les faire servir à l'église avec décence, en leur apprenant le plain-chant et les cérémonies.

« Ce qui donna occasion à cet établissement fut que M. Talon, intendant, reçut ordre de la cour de travailler à franciser les sauvages, et, pour y réussir, proposa à M<sup>sr</sup> de Laval d'élever des enfants de la nation des Hurons, et aux Jésuites, des Algonquins; et comme, pour les franciser, il était nécessaire de les mêler à d'autres enfants français, l'on retira du collège des Jésuites, qui tenaient des pensionnaires, tous ceux dont on payait la pension en tout ou en partie (1). L'on fit pour ce sujet accommoder promptement la vieille maison où avait logé M<sup>me</sup> Couillard... Il (le petit séminaire) fut composé de huit Français et six Hurons, qui entrèrent le jour de la Saint-Denis... »

M. de Bernières était le supérieur général du grand et du petit séminaire. Son assistant, M. de Maizerets, fut le premier directeur des écoliers (2). On lit dans un ancien document : « M. de Maizerets quitta son pays uniquement pour l'œuvre du petit séminaire (3). »

Les élèves allaient en classe chez les Jésuites : au séminaire, ils avaient des répétiteurs, et on formait leur éducation en vue surtout de l'état ecclésiastique auquel il étaient censés appelés.

La maison de Mme Couillard devint bientôt insuffisante pour le nombre des élèves. Après le retour de M<sup>sr</sup> de Laval de son second voyage en France, en 1675 (4), on fit bâtir un édifice en pierre « à

(1) Les enfants de chœur dont il a été parlé plus haut.

(2) Après lui, c'est un prêtre canadien, Ignace-Germain Hamel, qui fut employé « à instruire les jeunes gens du petit séminaire. » Il était chanoine, et « presque toujours malade. » Dans un document du 24 septembre 1718, il est appelé « préfet des enfants du petit séminaire » Il y avait à cette date sept prêtres résidants au séminaire de Québec : cinq français, M. de Maizerets, supérieur, M. Glandelet, assistant, M. Thibout, curé de Québec, et son vicaire M. de Royer, puis M. de Requeleyne, « ancien curé de la Rivière-Quelle et de la Grande-Anse; » et deux canadiens, M. Hamel, et M. de Varennes, procureur. (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 76).

(3) *L'Abeille*, vol. II, n° 16.

(4) Il était parti dans l'automne de 1671, et ne revint qu'au printemps de 1675, avec le titre d'évêque de Québec. — Il eut pour successeur comme évêque de Pétrée un Polouais, M<sup>sr</sup> Albert Stavouski, nommé en mars 1676. (Documents copiés au Vatican).

angle droit avec la paroisse (1) et attenant au chevet de l'église. Cette construction qui se dirigeait vers le petit séminaire actuel fut, quelques années plus tard, réunie par un corridor avec le grand corps de logis... Elle fut prête en 1677. M<sup>sr</sup> de Laval en fit la bénédiction solennelle le 7 décembre, et le lendemain, jour de l'Immaculée-Conception, les élèves y entrèrent. Il y avait un peu plus de neuf ans qu'ils demeuraient dans le premier petit séminaire de l'Enfant-Jésus (2). »

Il y eut communion générale. On chanta tout d'abord le *Veni Creator*, ainsi que les litanies de l'Enfant-Jésus, auquel était consacré le petit séminaire. L'image de la Sainte-Famille fut portée solennellement en procession. L'évêque prononça une pieuse allocution; puis l'on chanta le psaume *Lætatus sum*, dans lequel le prophète se réjouit à la pensée qu'il va entrer bientôt dans la maison de Dieu. C'était bien, en effet, la maison du Seigneur, ce petit séminaire où devaient se former à la piété et se préparer au sacerdoce tant de générations.

Voici les noms de ceux qui entrèrent le 8 décembre 1677 dans le *Petit Séminaire du nouveau bâtiment* — c'est ainsi qu'on appelait la nouvelle construction :

« Jean-François Buisson; François Grouard; les deux Laval, frères (neveux de l'évêque); Aug. de Tilly; Etienne Volant; Jean-François Buisson de Saint-Cosme; Jean Bissot; Denis de Peuvret; Jean Soumande; Aug. de Repentigny; Philippe Boucher; Alexandre de Peuvret; Alexandre Lavallière; Daniel Latouche.

« Le même jour entrèrent au grand séminaire : MM. Thury; Claude Denis; Pierre Volant; Pinguet; Vachon; Mathieu Damours; Jean Guyon (3). »

M<sup>sr</sup> de Laval ayant ainsi convenablement logé les élèves du petit séminaire, en 1677, pouvait l'année suivante démolir la maison de M<sup>me</sup> Couillard et commencer la construction du séminaire proprement dit, tout ce qu'il avait bâti jusque là n'étant que temporaire. Il posa solennellement la première pierre de l'édifice

(1) C'est pour se procurer le moyen de bâtir que M<sup>sr</sup> de Laval avait fait échange de l'île d'Orléans pour l'île Jésus, recevant 25,000 fr. de retour. (Lettre de M. Dudouyt. 1677).

(2) Mss de l'abbé Beaudet.

(3) *L'Abeille*, vol. 1, n<sup>o</sup> 26.

en mai 1678, et partit pour l'Europe dans le cours de l'automne.

C'est toujours à son grand vicaire M. de Bernières qu'il confiait l'administration de son diocèse durant ses absences. La première fois qu'il passa en Europe, M. de Bernières administra le diocèse conjointement avec M. de Lauson-Charny (1). Durant son second voyage, M. Dudouyt fut adjoint à M. de Bernières en cas de mort ou d'impossibilité quelconque d'administrer le diocèse (2). Cette fois-ci, M. de Maizerets reçut, le 4 novembre 1678, des lettres de grand vicaire en même temps que M. de Bernières (3).

Tout en remplissant ses fonctions de curé de Québec, de supérieur du séminaire et de grand vicaire du diocèse, M. de Bernières devait surveiller les travaux de construction du nouvel édifice : quelle lourde charge sur les épaules d'un seul homme !

Lorsque l'évêque revint au Canada en 1680, la construction était très avancée. Elle fut logeable en 1681, mais on continua à y travailler les années suivantes.

C'était un bâtiment en pierre, à deux étages avec des soupiraux, du côté du sud-ouest ; à trois étages avec des soupiraux, du côté du nord-est. Les caves, le rez-de-chaussée du côté du jardin, et même le couloir du rez-de-chaussée du côté de la cour (4) étaient complètement voutés. Le toit était en ardoise.

L'édifice avait une belle apparence ; il était d'une solidité à toute épreuve. La façade principale donnait sur le jardin et sur le fleuve. Il y avait deux pavillons, un à chaque extrémité de l'édifice. L'un de ces pavillons prolongé plus tard, de 1690 à 1698, du côté de la cathédrale, devint le petit séminaire, remplaçant la maison que l'on avait bâtie au chevet de l'église.

(1) M. de Lauson-Charny retourna en France en 1671 pour ne plus revenir au Canada.

(2) Archives de l'archevêché de Québec, Lettres de grand vicaire à M. de Bernières, 20 oct. 1671.

(3) Ibid.

(4) Il y a aujourd'hui dans cette cour un orme magnifique, que nous avons vu planter nous-même, et au sujet duquel nous trouvons dans les Mss de l'abbé Beudet la note suivante : « Il fut planté en 1860 par M. Octave Audet, chapelain de Sillery (alors directeur du petit séminaire), lors de la visite du prince de Galles au Canada. Il y avait dans le tronc de cet arbre une fissure, dans laquelle on a introduit une statue de la sainte Vierge en porcelaine avec les noms de tous ceux qui habitaient le séminaire. Cette fissure s'est refermée depuis. »

Vers le milieu de cette aile se trouvaient la chapelle et le parloir. On y arrivait du dehors par une ruelle de vingt-cinq pieds de largeur, qui passait sur le terrain en avant de l'archevêché actuel et que l'on appelait rue du Parloir (1).

Frontenac, qui vit construire l'édifice principal du séminaire vers la fin de sa première administration, ne pouvait en croire ses yeux. Cet homme, « avec ses qualités militaires et ses grands talents de société et d'administration, avait la faiblesse de vouloir primer en tout. Il trouvait que l'évêque devait être puissamment riche pour bâtir une maison aussi dispendieuse. » Voici ce qu'il disait en 1679 pendant la construction même :

« M. l'Evêque empêche lui-même qu'on en puisse douter (de son revenu) par les grands et superbes bâtiments qu'il fait faire à Québec, quoique lui et ses ecclésiastiques fussent déjà logés plus commodément que les gouverneurs (2); le palais qu'il fait faire, au dire du Frère Luc (3), Récollet, qui en a donné le dessin, et qui en pourra rendre témoignage, coûtera plus de 400,000 livres. Cependant, nonobstant les autres dépenses que fait M. l'Evêque, la plupart non nécessaires, il en a déjà fait faire le quart en deux ans; le bâtiment est fort vaste et à quatre étages (4); les murailles ont sept pieds d'épaisseur, les caves et les offices sont voûtés; les fenêtres d'en bas sont faites en embrasures, et la couverture est d'ardoise toute apportée de France.

« Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin, qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, et que l'on ne saurait défendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin (5). »

(1) Ne pas confondre cette rue du Parloir du séminaire avec la rue du Parloir des Ursulines.

(2) Dans le presbytère, avec l'agrandissement dont nous avons parlé.

(3) François Luc, natif d'Amiens. « Excellent peintre, dit Tanguay, il passa au Canada, où il a laissé des peintures remarquables. » (*Répertoire du clergé canadien*). D'après Frontenac, ce serait lui qui aurait dressé les plans du séminaire de Québec.

(4) Du côté du jardin, et y compris le toit.

(5) Mss de l'abbé Beaudet.

Ce qui faisait la richesse du séminaire, c'était l'esprit de désintéressement de son fondateur, M<sup>sr</sup> de Laval, et de ses collaborateurs. Ils vivaient tous avec la plus grande simplicité, ne prenant que ce qu'il fallait absolument pour leur subsistance sur les six mille livres allouées chaque année pour l'Eglise du Canada (1), et consacrant le reste à l'œuvre du séminaire. La plupart avaient en France des biens patrimoniaux : tout fut abandonné au séminaire ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la mise de chacun n'est mentionnée nulle part : tout se perd dans la profondeur de l'oubli le plus désintéressé. M. de Bernières passa en France en 1672 (2), non pas tant pour revoir sa famille que pour réaliser une partie de son patrimoine et la donner au séminaire, en vue des constructions que l'on allait commencer.

C'est avec ses ressources personnelles et celles de ses collaborateurs que M<sup>sr</sup> de Laval put acquérir pour le séminaire le terrain Couillard, ainsi que la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans (3) : avec ces ressources, également, il put entreprendre la construction de ces édifices dont les vastes proportions étonnaient Frontenac. En 1692, le prélat estimait à 50,000 écus ce que lui avait coûté le logis principal de son séminaire. C'est aussi l'estimation qu'en faisait Bacqueville de La Potherie.

Voici la description que cet auteur donnait du séminaire de Québec en 1700, l'année même de la mort de M. de Bernières :

« Le séminaire de Québec est tout proche de la cathédrale ; M. de Laval en est le fondateur. Il est sur la plate-forme de la pointe qui donna le nom de Québec. La face, qui regarde le canal

(1) « Sa Majesté fait une gratification de 6,000 livres à M. l'Evêque de Pétrée pour subvenir à ses nécessités personnelles, à celles de ses prêtres et de son Eglise, dont il ne manquera pas de faire un bon usage. » (Archives du Ministère des colonies, Canada, correspondance générale, vol. II, Lettre de Colbert à Talon, avril 1667).

(2) Il fut absent une année, durant laquelle M. Dudouyt administra le diocèse, et M. de Maizerets fut curé de Québec et supérieur du séminaire.

(3) Le « lieu seigneurial » était Château-Richer ; c'est là que se rendaient « tous les devoirs seigneuriaux, aveux, foy et hommages, cens et rentes, lods et ventes, et tous autres droits de quelque nature qu'ils puissent être. » (Ordonnance de M<sup>sr</sup> de Laval, 28 avril 1667) Pierre Gagnon fut chargé d'y surveiller « la bâtisse d'une maison de pierre, » et M<sup>sr</sup> de Laval « lui avait mis en mains une somme d'argent, » dont il donna quittance le 20 novembre 1667. (Archives du séminaire de Québec).

(le fleuve), accompagnée de deux pavillons, forme la plus belle vue de la ville. L'aile gauche, où est renfermée la chapelle, a deux cent vingt pieds de long, et la largeur du bâtiment est de trente pieds en dehors.

« La chapelle avec la sacristie a quarante pieds de long. La sculpture, que l'on estime dix mille écus (trente mille francs), en est très belle : elle a été faite par les séminaristes, qui n'ont rien épargné pour mettre l'ouvrage dans sa perfection.

« Le maître-autel est un ouvrage d'architecture à la corinthienne; les murailles sont revêtues de lambris et de sculptures, dans lesquelles sont plusieurs grands tableaux. Les ornements qui les accompagnent se vont terminer sous la corniche de la voûte, qui est à pans, sur lesquels sont des compartiments en losange, accompagnés d'ornements de sculptures peints et dorés.

« Cette maison a coûté environ cinquante mille écus... Il y a trente deux ecclésiastiques (prêtres) attachés à cette maison (1), sept missionnaires dans le Mississipi (2), quatre dans l'Acadie, huit frères, qui sont des personnes attachées pour toute leur vie à une communauté, où ils font les fonctions de domestiques.

« Ils ont quatre vingts pensionnaires, qui vont au collège des Jésuites. Leurs habits sont uniformes, ayant un capot bleu à la *Canadienne*, sur lequel il y a un passe-poil blanc d'étoffe.

« Les caves sont d'une grande beauté. On dirait, en hiver, que ce serait un jardin, où tous les légumes sont par ordre, comme dans un potager (3). »

(1) La plupart des curés appartenaient encore au séminaire, conformément à l'institution de M<sup>sr</sup> de Laval.

(2) Il y avait deux ans que la mission des Tamarois et du Mississipi avait été confiée aux prêtres du Séminaire des Missions-Etrangères de Québec par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, conformément à l'une des fins de leur institut. (*Mandements des évêques de Québec*, t. 1, pp. 377, 380, 495).

(3) *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. 1, p. 235.

---

## XI

### L'ÉGLISE PAROISSIALE DE M. DE BERNIÈRES. — SON HISTOIRE

M. de Bernières fut curé en titre de Québec du 15 septembre 1664 au printemps de 1687, vingt-trois ans, sans compter les quatre années qu'il desservit la paroisse avant qu'elle fût érigée, savoir à partir du 21 octobre 1660 (1). Durant cette période il ne fut absent qu'une année, celle qu'il passa en France de 1672 à 1673.

Il est juste de faire connaître l'église paroissiale où il exerça si longtemps le saint ministère.

La première chapelle qui servit d'église paroissiale à Québec est celle que Champlain fit construire à la basse ville en 1615 dans l'anse du Cul-de-Sac. Les Récollets y firent les fonctions curiales jusqu'à la prise de Québec par les Kerk en 1629 (2). Ils commencèrent à tenir registres en 1621.

Au retour des Français en 1632, on trouva l'habitation brûlée, savoir les trois corps de logis, le magasin et les dépendances (3). Il fallut donc loger au Fort; et « dès ce moment, dit Laverdière, la petite population de Québec commença à suivre l'exemple de la famille Hébert, et à gravir la côte de la Montagne (4). » La première

(1) *Journal des Jésuites*, p. 288.

(2) *Notre-Dame de Recourrance de Québec*, par M. Laverdière.

(3) L'habitation occupait le terrain renfermé entre la place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort et Saint-Pierre. La place de la basse ville prit le nom de place Royale, en 1686, à l'occasion de la pose du buste de Louis XIV que l'intendant Champigny y fit élever sur un piédestal, « pour donner une idée du Roi à quantité de ses sujets qui étaient privés de le voir. » Quelques habitants se plaignirent que ce buste gênait la circulation dans cette place, qui n'était pas très étendue; et l'intendant le fit mettre sur « le devant de la maison du sieur Hazeur, qui est la plus belle de la basse ville, et au milieu de la place, faisant face au port, où se font les débarquements, et à la vue de l'église et des rues qui rendent dans la même place. Pour exécuter cette résolution, écrit M. de Champigny, je crus qu'il était de mon devoir et de mon honneur de faire faire à mes dépens un ouvrage de pierres de taille, avec des ornements hors d'œuvre. » Bientôt cependant la voix publique protesta contre le changement, et le buste fut remis au milieu de la place Royale. (Archives du Ministère des Colonies, Canada, correspondance générale, vol. xviii, Lettre de Champigny au Ministre, 15 octobre 1700).

(4) Le chemin ne faisait pas le détour qu'il suit aujourd'hui; on montait à peu près tout droit du magasin à la haute ville, et il y eut plus tard un pont

année on se contenta d'un appartement au château Saint-Louis pour y faire les offices (1). Puis Champlain, de retour à Québec en 1633, accomplit le vœu qu'il avait fait de construire une chapelle dédiée à la sainte Vierge, si le Canada était rendu à la France (2). On lui donna le nom de Notre-Dame de Recouvrance, tant à cause du recouvrement du Canada, que parce qu'on mit au-dessus de l'autel une image de la sainte Vierge, en relief, recouverte d'un naufrage comme par miracle (3).

L'église de Notre-Dame de Recouvrance était en bois, comme la chapelle du Cul-de-Sac (4). Elle avait environ quarante pieds de longueur, sur vingt-neuf ou trente de largeur (5). Elle était dans l'alignement de la rue La Fabrique : son portail faisait face au fort Saint-Louis ; et en débouchant de la rue de La Montagne sur ce qu'on appelait alors « la grande place, » on se trouvait devant l'église paroissiale : le chœur coïncidait presque avec celui de la cathédrale actuelle ; « de sorte que M<sup>gr</sup> de Laval, qui repose au pied des marches de l'autel, dit Laverdière (6), se trouve enterré à peu près au milieu du chœur de Notre-Dame de Recouvrance (7). »

Le P. Le Jeune, dans les *Relations*, nous parle à plusieurs reprises de Notre-Dame de Recouvrance, des offices religieux que

en bois pour rendre la voie moins abrupte. Voici ce qu'on lit à propos de ce pont dans un vieux document, à l'occasion du feu de 1682, qui détruisit la basse ville : « Le chemin qui conduit de la haute à la basse ville, et qui en fait la seule communication, a presque entièrement péri, les terres du dit chemin n'étant retenues que par des pieux et des pièces de charpente qui furent aussi brûlées... » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, t. iv, p. 160).

(1) *Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance*.

(2) Elle fut bâtie par Champlain, « aux frais de MM. de la Compagnie » des Cent-Associés. (*Ibid.*).

(3) Le naufrage où se noya le P. Noyrot, au détroit de Canso, en 1629, en voulant se rendre au Canada.

(4) Il n'est plus question de cette chapelle du Cul-de-Sac à partir de 1632. On suppose cependant qu'elle existait encore après la reddition du pays à la France, et que c'est dans cette chapelle que le P. Le Jeune célébra, lorsqu'il descendit le 24 octobre 1632 « dire la messe à l'habitation de nos Français. » (*Relations des Jésuites*, 1633, p. 3 ; *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 2).

(5) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 43 ; *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 9.

(6) *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 41.

(7) M. Laverdière écrivait cela en 1869. Depuis, les restes mortels du vénérable François de Montmorency-Laval ont été transférés solennellement de la Basilique à la chapelle du Séminaire de Québec, le 23 mai 1878.



l'on y célébrait régulièrement pour les Français de la colonie, « qui font déjà une petite paroisse, » et de la piété qui régnait parmi eux : « tels qui de trois, de quatre et de cinq ans ne s'étaient confessés en l'ancienne France, s'approchent maintenant, en la nouvelle, plus souvent que tous les mois de ce sacrement si salutaire (1). »

A côté de l'église, était la petite résidence des Jésuites, ou le presbytère : deux d'entre eux s'y tenaient régulièrement pour les besoins de la paroisse.

Jusqu'en 1637, la résidence principale des Jésuites était à Notre-Dame des Anges, à l'embouchure de la rivière Lairet. Le 18 mars 1637, un terrain de douze arpents leur fut concédé à la haute ville : ils y commencèrent des constructions en bois pour s'y loger temporairement, en attendant que les alignements de la ville fussent définitivement fixés, ce qui eut lieu en 1648 (2).

L'église et le presbytère de Notre-Dame de Recouvrance devinrent la proie des flammes le 13 juin 1640. Le gouverneur mit alors à la disposition des fidèles une maison appartenant à la Compagnie des Cent-Associés; elle était située à l'angle des rues Sainte-Anne et des Jardins, sur une partie du terrain occupé aujourd'hui par l'église anglicane. De leur nouvelle résidence les Jésuites n'avaient que la rue à traverser pour se rendre à cette maison : elle servit d'église paroissiale durant dix-sept ans.

Où trouver en effet les fonds nécessaires pour bâtir une église convenable dans une petite colonie encore si peu nombreuse, si dénuée de ressources? Dès 1643 et 1644, « on fit une cueillette parmi les habitants, » et le produit des quêtes fut mis de côté pour la construction de l'église. Il en fut de même du produit des castors apportés du pays des Hurons par les soldats : il fut décidé que la somme serait employée à la construction d'une église paroissiale et d'un presbytère près de l'église (3).

Il fut décidé, en même temps, que la nouvelle église porterait le titre de Notre-Dame de la Paix, en souvenir de la paix que l'on venait de conclure solennellement aux Trois-Rivières avec les Iroquois (1645). Hélas! on ignorait encore combien étaient éphé-

(1) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 75; 1637, p. 7.

(2) *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 8.

(3) Voir plus haut, au chapitre VII.

mères les traités conclus avec ces barbares, et l'on eut bientôt mille raisons de laisser de côté le titre que l'on avait songé à donner à Notre-Dame de Québec.

Avant d'entreprendre la construction en pierre de la nouvelle église, il fallait décider définitivement dans quelle direction on la bâtirait. L'ancienne église de Notre-Dame de Recouvrance, la rue Buade (1), le terrain des Jésuites, tout cela était dans l'alignement de la rue La Fabrique : on changea cet alignement, de manière à donner à l'église la position qu'elle occupe aujourd'hui, faisant angle avec la rue La Fabrique ; et la façade de l'église fut tournée vers le sud-ouest.

L'édifice fut commencé le 23 septembre 1647, comme le témoigne l'inscription suivante :

« Le 23 septembre (2) 1647, le R. P. Hiérosme Lalemant, supérieur de la mission, et M. de Montmagny, gouverneur, ont mis la première pierre de l'église de Notre-Dame de la Conception à Québec, sous le titre de Notre-Dame de la Paix. La dite première pierre est au coin de la croisée de main gauche en entrant à l'église, du côté et coin qui est le plus proche du grand autel. Il y a un nom de *Jesus et Maria* gravé en ladite pierre avec une plaque de plomb (3). »

Le P. Poncet fit la bénédiction de la nouvelle église, et y célébra la première messe la veille de Noël 1650. Il y célébra également la messe de minuit. Mais l'église était loin d'être terminée, et ce ne fut qu'à Pâques 1657 qu'on commença à y faire les offices régulièrement (4).

Elle était en forme de croix latine, avec un sanctuaire demi-circulaire : sa longueur était de cent pieds, et sa largeur de trente-huit.

Il y avait un clocher sur le transept (5). Dès l'automne de 1648, on y monta une cloche, pesant environ cent livres, que le gouver-

(1) C'est-à-dire la rue que l'on appela plus tard Buade, du nom de Frontenac.

(2) Le *Journal des Jésuites*, dit : « Le 24 (septembre) la 1<sup>re</sup> pierre à l'église avec les cérémonies du Pontifical ajustées comme il se put. » — Le 24 septembre est le jour de la fête de Notre-Dame de la Merci.

(3) Mss de l'abbé Beaudet.

(4) *Journal des Jésuites*, pp. 146, 208.

(5) Le charpentier Charles Boivin, au service des Jésuites, travailla durant trois mois à ce clocher, (*Catalogue des Bienfaiteurs*).

neur M. de Montmagny (1) donna à l'église de la part de la Compagnie des Cent-Associés. Deux ans plus tard, Robert Hache en donna une de mille livres (2). D'après M. de Latour, il y avait trois cloches en 1664, et l'évêque en fit cette année-là la bénédiction. Suivant le même auteur, elles avaient été fabriquées dans le pays (3).

Outre le maître-autel (4), dédié sous l'invocation de la bienheu-

(1) Il y avait aussi une cloche au fort. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 353).

(2) *Catalogue des Bienfaiteurs*.

(3) *Mémoires sur la vie de M. de Larat*, p. 172.

(4) Voici, au sujet de cet autel, une lettre tout-à-fait inédite, trouvée dans les vieux papiers de la fabrique de Québec. Elle est adressée « de Québec en Canada, le 28 sept. 1655, à M. Tranier, peintre, à Xaintes, » et intitulée Mémoire du Dez de la paroisse de Québec :

« Monsieur, le récit que j'ai ouï faire de votre mérite, et ce que j'ai même vu de votre main, en notre paroisse, quoique petit, m'a fait jeter les yeux sur vous pour vous recommander un Dez ou Ciel à mettre dessus notre grand autel, que vous designerez tel que votre industrie et votre dévotion vous suggéreront, selon que communément on le pratique parmi nos églises.

« Il doit être peint sur de la toile, qui, après, s'attachera sur un châssis de bois de la longueur de onze pieds, et de six pieds et demi de largeur. Si vous avez quelque belle invention de pentes pour mettre à l'entour, de même étoffe nature de toile, peinte avec de belles figures, fleurons ou moresques, avec têtes de chérubins ou autres inventions que je laisse entièrement à votre industrie et designation, je les aimerais mieux que des pentes d'étoffes. Il me semble en avoir vu quelque part comme je viens de dire, qui étaient par le bas à dentelle et petits flocons, et qui avaient bonne grâce. Le dit Ciel ou Dez sera élevé au-dessus du plancher d'en bas de la hauteur de vingt-six pieds; c'est ce que j'ai jugé à propos de remarquer, cela étant important pour la proportion qu'ensuite doivent avoir les traits de l'ouvrage.

« Si de plus vous avez quelques belles pièces à nous envoyer pour garnir nos gradins ou degrés qui soutiennent notre Tabernacle, — celles que vous nous avez autrefois envoyées, ou que nous apporta ici M. Robert Hache, venant de votre main, commencent à vieillir — nous les recevrons volontiers. Voici la longueur et largeur de nos gradins : la corde ou ficelle est la longueur d'un. Il en faut trois en tout, de pareils; mais deux seront brisés par la moitié : le papier dans sa longueur est la hauteur des gradins (9 3, 8 pouces).

« Pour le prix de tout cela je m'en rapporte entièrement au R. P. Procureur de notre collège de La Rochelle ou de Xaintes, qui auront de quoi vous satisfaire, selon droit et raison. Il vous faudra envoyer le tout en sorte qu'il ne puisse être gâté pendant la traversée. Si cela nous réussit, nous pourrons avec le temps faire quelque chose de plus. En attendant, je prie Dieu de vous conserver en sa sainte grâce. C'est, monsieur, votre bien humble serviteur indigne, HIÉROSME LALEMANT, de la Compagnie de Jésus. »

reuse vierge Marie et de saint Louis, il y avait deux chapelles, l'une dite de Saint-Joseph, du côté de l'épître, l'autre de Sainte-Anne, du côté de l'évangile. Il y avait aussi la chapelle du Scapulaire, où fut enterré, en 1668, Jean Bourdon, l'un des citoyens les plus estimés de la colonie.

Voilà l'église que M<sup>gr</sup> de Laval et M. de Bernières trouvèrent à Québec, lorsqu'ils y arrivèrent en 1659.

Le prélat écrivant au Saint-Siège en 1664 : « Il y a ici, disait-il, une basilique construite en pierre : elle est grande et magnifique. L'office divin s'y célèbre suivant le Cérémonial des évêques; nos prêtres, nos séminaristes, ainsi que dix ou douze enfants de chœur y assistent régulièrement. Dans les grandes fêtes, la messe, les vêpres et le salut du soir se chantent en musique, avec orchestre, et nos orgues (1) mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres. Il y a dans la sacristie (2) de très beaux ornements, huit chandeliers d'argent; et tous les calices, ciboires, burettes, encensoirs, etc., sont ou dorés ou d'argent pur (3). »

Nous avons vu que la fabrique faisait les frais d'entretenir chez les Jésuites quelques enfants de chœur, afin d'être toujours sûre d'en avoir. Elle payait également un chantre, qui fût toujours prêt à soutenir et à diriger le chœur : on l'appelait « le principal chantre de l'église. » Ce fut longtemps Martin Boutet qui remplit cette fonction : il recevait cent-vingt livres par année (4). Il était aussi « clerc de la fabrique, » et s'occupait de la vente des bancs dans l'église (5). C'était un *frère donné* des Jésuites (6).

(1) Nous avons cherché en vain qui a été le premier organiste de la cathédrale de Québec.

(2) C'était un Frère jésuite qui avait soin de la sacristie de la paroisse. (*Catalogue des Bienfaiteurs*).

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 36.

(4) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(5) En 1651, il donna à la fabrique « la somme de soixante livres pour être employée en livres d'église pour le chœur. » (*Catalogue des Bienfaiteurs*).

(6) Martin Boutet de Saint-Martin, originaire de Xaintes, habitait Québec dès 1648, et demeurait sur la rue Sainte-Anne. Après avoir marié l'ainée de ses filles à Charles Philippau, en 1654, et placé l'autre chez les Ursulines, il entra chez les Jésuites en qualité de *frère donné*. Il y était en 1655. Le recensement de 1667 nous le donne comme âgé de 50 ans. Arpenteur de profession, il inaugura au collège de Québec, en 1671, à la prière de Talon, un cours de mathématiques et d'hydrographie. Il était l'homme de confiance des Jésuites : à plusieurs reprises on le voit comparaitre au Conseil Souverain comme leur

Les orgues dont parlait M<sup>sr</sup> de Laval en 1664, il les avait apportées de Paris l'année précédente. Si l'on en croit M. de Latour, elles ne tardèrent pas à développer chez les canadiens un talent remarquable pour la fabrication de ces instruments : « Sur ce modèle, dit-il, un Ecclésiastique, qui a du génie pour la mécanique, en a fait dans plusieurs églises avec du bois seulement, qui rendent un son fort agréable (1). »

L'église paroissiale de Québec était bien pourvue d'ornements et de tous les objets nécessaires au culte. Mais que de peine on s'était donnée pour cela ! que d'appels à la générosité des citoyens de Québec et des amis du Canada en France ! On a la liste de tous les principaux dons qui furent faits à l'église de 1632 à 1658. Ce cahier tenu avec soin par les supérieurs de la Mission mériterait d'être gravé en lettres d'or *ad perpetuam rei memoriam*. Le titre seul du document est une invitation à la reconnaissance : « *Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recourrance de Kebec, pour qui il faut prier de les recommander aux prières du peuple.* » Mentionnons quelques noms et quelques offrandes.

Avant tout, il est juste de dire que le premier don offert à l'église canadienne lui vint de la France entière représentée aux États-Généraux qui se tinrent à Paris dans l'automne de 1614 : « Je fus trouver aux Estats, écrit Champlain, Nosseigneurs les Cardinaux et Evesques... pour les supplier et les esmouvoir à donner, et faire donner à autres, qui pourraient y être émulés par leur exemple, quelques aumosnes et gratifications... Les aumosnes qu'on amassa pour fournir aux frais de ce voyage (des Récollets), se montèrent à près de quinze cents livres, qui furent mis entre mes mains, et furent dès lors employés en la despense et achapt des choses nécessaires, tant pour la nourriture des Pères qui

« procureur. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 99, 112, 177, 212). Le 26 novembre 1664, il va de leur part déclarer, « qu'ils n'ont fait jamais aucune profession de vendre, et n'ont jamais rien vendu, mais seulement que les marchandises qu'ils donnent aux particuliers ne sont que pour avoir leurs nécessités... » (*Ibid.*, p. 300). L'été précédent, il avait été employé pendant deux mois pour explorer une mine qu'avait découverte le sieur Lépinay ; et le Conseil lui alloua cent livres. (*Ibid.*, p. 276). Quelques mois auparavant il fut même appelé au Conseil pour occuper temporairement la place d'un Conseiller. (*Ibid.*, p. 176). Sa fille Marie, entrée toute jeune aux Ursulines, y prit le saint habit le 22 janvier 1659, et devint « la Mère Marie Boutet de Saint-Augustin. »

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 172.

feraient le voyage en la Nouvelle-France, qu'habits, linges, et ornemens qui leur estait de besoing, pour faire et dire le service divin (1). »

Parmi les différens bienfaiteurs de l'église paroissiale de Québec sont les gouverneurs Champlain, Montmagny et de Lauson. Champlain « laissa par testament quelques meubles, dont la vente a fait la somme d'environ neuf cents livres. De cette somme on a eu le soleil et calice vermeil doré, avec les burettes et le bassinet (2). » Montmagny, outre « le vase de cuivre ciselé qui sert pour l'eau baptismale, » et beaucoup d'autres offrandes, « donna vingt-cinq escus (3), qui ont été employés au tabernacle doré qui est à présent (1645) sur le grand autel, apporté en l'an 1644. » M. de Lauson, écrit le P. Lalemant, « nous a fait tomber entre les mains, en diverses rencontres, plus de trois cents livres. »

Bon nombre de tableaux et d'images ornaient le chœur de Notre-Dame de Recouvrance : ils avaient été donnés par M. Castillon, l'un des Cent-Associés, et MM. Duplessis-Bochart et De L'Isle, qui furent tous deux gouverneurs des Trois-Rivières.

Les familles Giffard, Legardeur de Tilly et de Repentigny (4), Godefroy, Couillard, Bourdon, Joliet, Juchereau, Noël Morin, Sevestre, M<sup>me</sup> de la Peltrie, M<sup>me</sup> de Monceaux, M<sup>elle</sup> Mance contribuèrent à maintes reprises à l'achat des ornemens et autres objets nécessaires pour le culte.

Le 26 avril 1657, Marie Favery, veuve de Pierre Le Gardeur de Repentigny donne à la fabrique de Québec des ornemens pour la valeur de trois cents livres, « pour fonder une grand'messe avec 1<sup>res</sup> et 2<sup>mes</sup> vêpres et sermon : » le don est accepté par le P. Poncet, curé, et les marguilliers Guillaume Couillard, Jean Juchereau

(1) *OEuvres de Champlain*, p. 494.

(2) Par son testament, du 17 novembre 1635, Champlain avait légué aux Jésuites, pour l'église du Canada, outre ses meubles, une somme de quatre mille livres à prendre sur ses immenbles. Les parents intentèrent un procès aux légataires; le prévôt de Paris confirma le testament; mais ce jugement fut cassé en appel. (*L'Abeille*, vol. VII, n° 48).

(3) Un écu valait quatre livres. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 206).

(4) La famille Le Gardeur fut anoblie en 1510, et les lettres de noblesse enregistrées à la Cour des Aides en Normandie en 1556, puis au Conseil Souverain le 23 juillet 1667.

de Maure, Jacques Loyer Latour, substitut de Jacques Maheu, et Henri Roquet, substitut de Martin Grouvel (1).

Du couvent de la Visitation de Paris arrivent à Québec en différents temps de magnifiques chasubles, des dalmatiques, « six beaux vases de faïence figurée, avec leurs bouquets, » et plusieurs surplis.

Jean Bourdon et Martin Grouvel, arrivés en Canada dès 1634, font à eux deux presque tous les frais de l'ornementation de la chapelle Saint-Joseph; le premier a son banc dans cette chapelle. Martin Grouvel est établi « au lieu dict La Grande-Rivière, au-dessus du Cap-Tourmente, dans la seigneurie de Beaupré. » C'est un navigateur : lui et M. Godefroy ont chacun une barque, et voyagent entre les Trois-Rivières et Tadoussac « pour faire fortune par la voie de la navigation et du commerce (2). » La maison de Martin Grouvel à la Grande-Rivière a servi d'église pendant quelque temps dans les commencements de la colonisation de Beaupré (3). En 1655, « il fait don de sa terre » à l'église paroissiale de Québec; « mais les seigneurs, n'ayant point voulu laisser cela en main-morte, obligèrent la paroisse de s'en défaire, et elle fut vendue sept cents livres à Charles Cadieu dit Courville. »

A ce don généreux fait à l'église paroissiale de Québec, Martin Grouvel ajoute encore, l'année suivante, « un devant d'autel, deux pavillons de droguet blanc à fleurs rouges, quatre chasubles (deux blanches, une rouge et une noire), un voile rouge et un blanc, deux bourses, deux *Agnus Dei*, un petit tableau, deux encensoirs, une navette de cuivre, trois corporaux, deux voiles de réseau, un petit bénitier de cuivre, deux bréviaires, une nappe d'autel, une aube et un amict (4). »

La Basilique de Québec, aujourd'hui si bien ornée, si brillante dans les grandes solennités, a eu, comme on le voit, d'humbles commencements; elle s'est édifiée peu à peu, comme toutes les églises, par la générosité des fidèles qui lui ont apporté le contingent de leurs offrandes.

Malgré l'autorité de la parole de M<sup>gr</sup> de Laval, il ne faudrait pas

(1) Vieux papiers de la fabrique, aux archives de l'archevêché de Québec.

(2) *Journal des Jésuites*, pp. 137, 141.

(3) *Ibid.*, p. 147.

(4) *Catalogue des Bienfaiteurs*.

prendre trop à la lettre ce que dit le Prélat, dans son rapport de 1664, de l'*ampleur* et de la *magnificence* de sa cathédrale (1). Ces mots, du reste, ont une signification tout à fait relative.

Ce qui est certain, c'est qu'à cette date, elle n'était pas terminée à l'intérieur, et qu'elle avait même besoin de réparations urgentes. Talon écrit à la Cour :

« L'église paroissiale de Québec est menacée de ruine, faute de couverture, ce qui fait que mon dit sieur évêque demande cent milliers d'ardoises et deux cents milliers de clous pour faire couvrir la dite église, faute de quoy les murailles ne pourront pas résister (2), parce que la couverture n'est que de planches, qui ne rejettent que la grosse pluie, et n'empêche point que les murailles n'en soient minées...

« Si la Compagnie voulait faire les avances de cette dépense l'année prochaine, elle ferait une grande charité. Je ne crois pas qu'il faille plus de deux mille livres, parce que l'ardoise se peut prendre à Nantes ou à La Rochelle à assez bon compte.

« Si la Compagnie prend cette résolution, il faudra acheter l'ardoise toute prête à mettre en œuvre, et la faire encaisser; de cette façon il ne s'en perdra point, et elle pourra servir de lesté au navire... (3). »

On se mit résolument à l'œuvre pour terminer l'intérieur de l'église paroissiale et la couvrir en ardoise; les travaux furent poussés avec tant de vigueur qu'elle fut en état d'être consacrée par M<sup>sr</sup> de Laval dans l'été de 1666 (4).

Il n'y avait encore de clocher que sur le transept de l'église. En 1680, il était hors de service. Voici ce que M<sup>sr</sup> de Laval écrivait

(1) « Basilica nunc ibi lapidibus constructa cernitur, et magna sanè et magnifica. » — La Bulle d'érection reproduit à peu près les mêmes expressions : « Parochialem ecclesiam... ample et magnificè structure. »

(2) En 1666, on paya une certaine somme à La Brière « pour des liens de fer à soutenir les poutres de l'église. » (Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec).

(3) Archives du Canada, Etat des affaires qui sont à régler, 1665.

(4) Les deux couvreurs en ardoise s'appelaient Jacques Bernard et Robert Pepin; le menuisier qui couvrit l'église en planche pour recevoir l'ardoise était Lespérance. Ces ouvriers travaillaient à la journée, et la fabrique payait en sus leur nourriture. L'année suivante, on eut encore à payer à Robert Pepin huit journées de travail « pour réparer la couverture. » (Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec).



au Roi à ce sujet : « Le clocher de Québec, n'étant que de bois, s'est trouvé entièrement perdu et ruiné par les neiges et la rigueur des saisons de ce pays; il ne se peut réparer, ce qui fait que l'on se voit dans la nécessité d'en construire un en pierre... Il y a plus de dix-huit mois que l'on ne sonne les cloches, de crainte que le clocher ne tombe sur l'église dont il fait partie (1). »

On se décida donc à le rebâtir et à le mettre sur une tour en pierre à la façade de l'église. Les travaux furent commencés en 1684. M. Renaud-Baillif en fut l'architecte, et M. Lemire, le charpentier (2). Le roi donna pour ce clocher quatre mille livres en 1683, deux mille livres en 1684, et quatre mille cinq cents en 1685 : cette dernière gratification fut apportée par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier lui-même.

En 1687, l'année même de la démission de M. de Bernières comme curé de Québec, les marguilliers voyant que l'église était trop petite, se décidèrent à l'allonger de cinquante pieds. Cette addition fut terminée en 1689. Il y eut pour ces travaux une gratification royale de neuf mille livres monnaie de France, valant douze mille livres du Canada. L'architecte fut Hilaire Bernard de la Rivière, engagé à Paris le 16 février 1688 (3).

(1) Archives du Séminaire de Québec, Lettre du 10 novembre 1683.

(2) C'est un nommé Lafime, de Batiscan, qui entreprit de fournir le bois de chêne nécessaire pour ce clocher.

(3) Voici quelques notes extraites des comptes qu'il rendit à la fabrique, « en la salle du palais épiscopal, M<sup>sr</sup> l'évêque présent, » le 2 avril 1689 :

« Engagés venus de France en 1688 : — Joseph Charpentier; Jacques Huteaux dit Laverdure; Pierre Carré, charpentier; Jean Gallot; Pierre Janson, tailleur de pierre; Sébastien Marinier; Joseph Liée; Nicolas Chastel. — Tailleurs de pierre et maçons à la journée : — François Olivier; Simon Dauvié; un polonais, maçon; Jean Hède dit Crequy; André Desnoyers; Urbain Girard. — Les manœuvres au mois : — Pierre Lavoie; Nicolas Feron; Jean Pinsot; Louis Annié; La Code; Jean Bertrand; Nicolas Dauphin; La Chambre; Deslauriers; Gabriel Roger; Ignace Le Roux; Gilles Rousseau; La Magdeleine; Jean Gorgeau; Jean Martel; Charles Rogueville; La Batterie. — Les matereaux : — M<sup>me</sup> Parent, chaloupier; Jacques Parent, chaloupier; La Berge, chaux; Dupret, chaux; Pierre Maufait, sable; Pierre Riopel, tonnelier; La Roche, taillandier; Hervieux, forgeron; Louis Le Mercier, serrurier; La Ferrière, taillandier; La Récompense, pelles de bois. — Payé aux ouvriers gratis pour la bienvenue de M<sup>sr</sup> l'Évêque. — Payé pour un grand poêle pour l'église, 200 l. — Payé pour le port des hardes des engagés, de Paris à La Rochelle, la somme de 100 l. de France. — Donné à Gatién, dit Tourangeau, pour lui et ceux qui lui ont aidé à monter la croix sur le clocher, 4 livres. — Payé au dit Tourangeau

L'église fut allongée de nouveau en 1697, du côté du portail, en avant des tours : M. Le Pailleur avait été nommé par la fabrique deux ans auparavant « pour recouvrer toutes les vieilles dettes. »

Charlevoix, qui vit la cathédrale de Québec ainsi agrandie (1), en fait une description qui ne la recommande guère à notre admiration : que n'aurait-il pas écrit s'il l'eût vue dans les dimensions exigües de sa construction première ?

« La cathédrale, dit-il, ne ferait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France; jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son chœur, son grand autel, ses chapelles sentent tout à fait l'édifice de campagne. Ce qu'elle a de plus passable, est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence. »

De l'église primitive de 1647, celle qui existait du temps de M. de Bernières, il n'y a aujourd'hui que les fondations des lourds piliers de la nef. Tout le reste date de 1745, époque où l'église paroissiale fut rebâtie. Pendant le siège de la ville en 1759, toute la partie en bois fut incendiée, et les murs furent endommagés par les boulets et les obus (2); mais elle fut réparée sur les mêmes plans que précédemment (3).

---

## XII

### LE REVENU DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC. — LES MARGUILLIERS, DU TEMPS DE M. DE BERNIÈRES.

Le principal revenu de l'église paroissiale de Québec était la somme de mille livres (4) que lui versait annuellement le gouver-

pour le temps qu'il a employé à mettre et remettre au haut du clocher le coq et la verge qui soutient le coq, 40 livres. »

(1) Il était à Québec de 1705 à 1709.

(2) *Knox's Historical Journal*, t. 1, p. 333.

(3) Mss de l'abbé Beaudet.

(4) En 1688, les 1.000 livres de France valaient 4.333 l. 6 s. 8 d. monnaie du Canada.

nement d'alors (1), savoir, « le Conseil du pays, » par les mains de l'Intendant (1666), ou bien, « les messieurs de la Compagnie Royale des Indes Occidentales, par leur agent (2), » tant que dura cette Compagnie, laquelle fut supprimée en 1674.

En retour de ce don généreux, il y avait des bancs dans l'église à l'usage des Conseillers et de MM. de la Compagnie ou de leurs agents (3). Plus tard on en donna un à M<sup>re</sup> de Saint-Vallier, pour ses domestiques, « par reconnaissance de tous ses bienfaits à la dite église. »

Dans un édifice aussi peu spacieux qu'était originairement la cathédrale, il y avait ainsi plusieurs bancs qui, pour une raison ou pour une autre, ne payaient pas (4). Il n'y avait en tout, en 1666, que dix-sept bancs payants : ils rapportaient annuellement la somme de 193 livres. Il y en avait dix-neuf en 1673 : ils donnaient 233 livres. Après que l'église eut été agrandie en 1687, on y comptait ving-neuf bancs, dont sept ne payaient pas : ceux-ci étaient occupés par « M. le Major (5), Mad<sup>lle</sup> Charon, M. de Granville pour feu M<sup>me</sup> Couillard, M. de Villeray comme agent de la

(1) Cette somme avait été votée par le Conseil du pays dès 1631. En 1664, les marguilliers de Québec s'adressèrent au Conseil Souverain pour la réclamer de nouveau, et elle leur fut continuée. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 175).

(2) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec, Comptes des marguilliers.

(3) MM. de la Chenaie, Bazire, de Villeray furent à tour de rôle agents ou commis de la Compagnie. — De Villeray occupait un banc dans l'église, « au nom de MM. les Fermiers du Roy. » « Le sieur de Villeray, lieutenant particulier à Québec, qui est un des meilleurs habitants de ce pays, et un fort honnête homme. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, Correspondance de M. d'Argenson, t. 1, p. 400). — Charles Bazire, « receveur des Droits et Domaines du Roy, » fils de Jean Bazire, de Saint-Vincent, évêché de Rouen, était marguillier en charge en 1673, et mourut à Québec le 15 décembre 1677. Mille messes d'un franc furent dites au Séminaire pour le repos de son âme. (Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec). — Aubert de la Chenaie, Bazire et Pierre Denys de la Ronde étaient seigneurs de l'île Percée. Le 22 novembre 1676, ils donnent à Frontenac, pour les Récollets, quatre arpents de terre sur quarante, dans la rivière Saint-Pierre, et une maison à l'île Percée, près de la grève où les Pères étaient déjà établis. (*A travers les Registres*, par M<sup>re</sup> Tanguay, p. 61).

(4) Ceux de Jean Bourdon et de la famille Couillard, par exemple.

(5) « Il y a au fort de Québec un homme à qui on a donné l'emploi de major avec 1.200 l. d'appointements... » (Archives du Ministère des Colonies, Canada, correspondance générale, vol. III, Mémoire sur le Canada, 1669).

Compagnie, M<sup>me</sup> Bourdon, Mad<sup>lle</sup> de Maupou, M. Rossebelle (1). »

Voici les noms des dix-sept propriétaires de bancs payants, en 1666, l'année de la consécration de la cathédrale : M. Poirier (2), M<sup>me</sup> Maheu, M. Le Gardeur, M. D'Auteuil, M. Madry, M. Lambert, M. Soulart, M. Duquet, M. Gloria, M<sup>me</sup> Duplessis, M. de Tilly, M. Denys le père, M. Denys le fils, M. Chartier, M. Roger des Colombiers, M. La Vigne, M. Loyer de la Tour.

Une autre source de revenu pour l'église, c'étaient les quêtes; mais elle était, naturellement, variable. plus ou moins abondante suivant les années, et les besoins de l'église, proportionnée aux instances plus ou moins pressantes du curé, M. de Bernières. En 1666, l'année des grandes réparations, le produit des quêtes « faites à la paroisse suivant la recepte de tous les mois, » fut de 726 l. 2 s. 11 d.; il n'était que de 520 l. 17 s. 5 d. l'année suivante.

La fabrique de Québec possédait « la terre du Cap au Diamant (3), » qui avait huit arpents en superficie : elle était affermée en 1663 à Antoine Le Boesme à raison de 36 livres par année (4); elle fut affermée ensuite au bedeau Jacques Boissel (5); une terre

(1) Il y avait aussi à Québec et à Montréal le banc du gouverneur. A Montréal, il paraît, d'après une lettre de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, que les bancs du gouverneur et autres officiers publics avaient coûté très cher à la fabrique : « On y a fait des théâtres plutôt que des bancs, » écrit-il. Il auroit voulu que ces officiers les fissent au moins construire à leurs frais. (Documents de Paris, t. 1, p. 120).

(2) Vincent Poirier de Bellepoire, originaire de Saint-Nicolas-des-Champs, de Paris. Le 2 août 1664, il est condamné par le Conseil à payer 56 l. 17 s. qu'il doit à la fabrique. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 249).

(3) Le 5 juillet 1655, Martin Boutet fait l'arpentage du « fief du cap Diamant. » En 1678, M. Boisbuisson arpenté deux fois l'emplacement des terres de la fabrique. (Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec).

(4) En 1662, le gouverneur D'Avangour, malgré les réclamations de Le Boesme, permit, sans plus de façon, aux soldats de la garnison de cultiver le lopin de terre de la fabrique. Dans l'automne de 1663, les marguilliers poursuivirent Le Boesme pour recouvrer la rente de leur terre : celui-ci n'eut pas de peine à prouver au Conseil que le gouverneur lui en avait enlevé la jouissance. Le Conseil l'exempta de payer cette année de rente, laissant aux marguilliers, pour toute consolation, « à se pourvoir sur les blés provenant de la dite terre, si aucuns sont trouvés. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 62).

(5) Le bedeau recevait cent livres par année pour son salaire. Julien Brûlé remplaça Jacques Boissel en 1675, et on lui donna un aide l'année suivante, dans la personne du nommé André. Le bedeau était obligé de sonner les cloches; mais dans les occasions extraordinaires, comme par exemple, « la nuit de

au Cap-Rouge, louée au sieur Gauthier; et une « maison vis-à-vis des Ursulines, » occupée successivement par Richard Grouard dit Larose (1), par le sieur Brunet et par Jean Dubuc : tout cela

Noël, » ou « à l'enterrement de M. Bazire, » ou « le jour du *Te Deum* pour la paix (1679), » il se faisait aider aux frais de l'église; et la fabrique donnait quelquefois aux sonneurs « un petit coup d'eau-de-vie. » — Le bedeau devait s'occuper également de préparer le bois « pour le feu de la Saint-Jean, » et les feuillages pour les reposoirs « le jour de la Fête-Dieu, » ainsi que « la petite Fête-Dieu; » mais la fabrique payait pour faire charroyer ce bois et ces feuillages; et nous voyons qu'en 1678 elle donne dix livres « à un homme qui a fendu le bois du feu de Saint-Jean, le bedeau étant blessé d'une main. » — En 1684, Dubeau était bedeau toujours à cent livres de gages par année, et Louis Chapelain, aide-bedeau et carillonneur, avec un salaire de soixante-cinq livres.

(1) Il était charretier; et nous voyons qu'en 1679 la fabrique lui paie une certaine somme « pour les voyages qu'il a faits, tant pour l'Avent que pour le Carême, pour aller quêrir le R. P. Récollet, prédicateur. » Les Récollets demeuraient encore à Notre-Dame-des-Anges. On s'y rendait par la côte du Palais, comme aujourd'hui, puis à travers les bois qui recouvraient alors l'emplacement du vaste faubourg Saint-Roch.

Si l'on voulait traverser au nord de la rivière Saint-Charles, c'est là qu'était « le passage. » Il y avait, sur le terrain des Jésuites, une houblonnière, dont parle quelque part M<sup>sr</sup> de Laval; et celui qui la cultivait était *le passager* : « J'ai examiné le passager, dit-il, l'été dernier, quand je revins du cap Tourmente, de ce que les Jésuites lui donnent pour cultiver cette grande houblonnière qu'ils ont au passage. Il me dit le prix, qui me parut fort médiocre. » (Archives du Séminaire de Québec, Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval, 1685).

La paroisse Saint-Roch doit son nom, croyons-nous, à une chapelle Saint-Roch qui fut construite au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle après une grande épidémie de picote qui décima la petite ville de Québec dans l'hiver de 1702-1703. (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, par sœur Juchereau, p. 403 : « La mortalité fut si grande que les prêtres ne pouvaient suffire à enterrer les morts et assister les mourants. ») Les Récollets, qui la construisirent, la mirent sous le vocable du Saint que l'on invoque dans les temps de calamité. Voici ce qu'écrivit l'abbé Beaudet au sujet de cette chapelle :

« Elle était dans l'angle du terrain formé par les rues Saint-Roch, Saint-Paul et des Fossés.

« Le 4 novembre 1693, Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur, et Jean Bochart de Champigny, intendant, concédèrent aux Récollets trois arpents de terre « proche la maison du Palais, pour y bâtir un Hermitage ou lieu « de retraite, sur le bord de l'eau, où ils puissent avoir un petit débarquement « de leur chaloupe et canot, et un jardin d'où ils puissent tirer les légumes et « racines nécessaires à leur subsistance, » conformément à la permission donnée en 1692 par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, lors de l'échange de Notre-Dame des Angés.

« Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xviii<sup>e</sup>, les Récollets y

rapportait un certain revenu, qui augmenta à mesure que l'on concéda des emplacements.

Voici les noms de ceux qui, en 1687 (1), payaient rente à la fabrique pour des emplacements qui leur avaient été concédés sur « le cloître de l'église : » — M. Boutteville, M. La Ferrière, M. Soullart, M. Roger des Colombiers, M. Roussel, M. de Mosny, M. de Comporté, M. Choret, M. Le Normand, M. Beauregard, M. de Villeray, M. de Grandville, M. Carsy, Jacques Parent, les Sœurs de la Congrégation.

En parcourant les comptes de la fabrique du temps de M. de Bernières, on voit que le casuel de l'église était assez considérable. En 1668, les grand'messes du Saint Sacrement se montent à deux cents livres. Il y a chaque année la grand'messe des forgerons, dite « de Saint-Eloi, » celle des confrères de Sainte-Anne, et beaucoup de grand'messes pour les âmes. Il y a souvent des enterrements dans l'église (2), et l'on fait chanter des services solennels pour les défunts. Voici, par exemple, Jean Bourdon qui meurt en 1668 : il a de suite trois services, puis chaque année, durant douze à quinze ans, une grand'messe solennelle pour le repos de son âme. La note au sujet de ses trois services se lit

bâtirent un hospice et une chapelle, où, loin du bruit du monde, ils se retiraient pour vaquer à leurs exercices religieux. Les constructions avaient la forme d'une équerre, l'église étant à l'est, la façade tournée au nord, et l'hospice, au sud, attenant au chœur de la chapelle.

« Charlevoix, dans son plan de Québec, lui donne le nom de Saint-Roch, nom qui s'est étendu à la rue qui y conduisait et à tout le faubourg Saint-Roch.

« Cette chapelle était parfaitement isolée dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Avant 1716, la rue Saint-Roch n'existait même pas; on devait se rendre à la chapelle par le rivage... »

(1) En 1687, M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier estimait à 3.000 livres le revenu de la fabrique de Québec. (Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.).

(2) M<sup>sr</sup> de Laval, prévenant les conseils hygiéniques d'aujourd'hui, ne se montrait pas favorable à l'usage d'enterrer dans l'église, surtout celle de Québec, « toute bâtie sur le roc, ce qui serait cause d'une grande incommodité pour la mauvaise odeur qui s'exhale des corps qui y ont été inhumés... Pour empêcher un air contagieux et pestiféré qui serait à craindre, si l'on continuait à l'avenir d'enterrer les corps avec la même facilité que par le passé, » il veut que personne « ne soit enterré dans l'église, que l'on n'ait payé auparavant la somme de six vingt livres pour le droit d'ouverture d'une fosse, et fait creuser à ses propres dépens une fosse d'une profondeur suffisante... » (*Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 33).

comme suit : « Pour l'enterrement de M. Bourdon dans l'église, trois nocturnes, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, le taffetas, l'argenterie et dix livres de cierges : 187 l. 10 s. : plus, un service pour le dit sieur Bourdon, un nocturne, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, l'argenterie et six livres de cierges : 42 l. 10 s. : plus, un autre service pour feu M. Bourdon, un nocturne, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, l'argenterie, et six livres de cierges : 42 l. 10 s. »

On trouve dans les comptes de Jean Juchereau de la Ferté, marguillier en charge pour 1675, des noms de personnes qui demeurent à la Rivière du Sud, à Bourg-Royal, à la Petite-Auvergne, à la Petite-Rivière, à la côte Saint-François, à la côte Saint-Michel, à la côte de Lauson : elles viennent faire inhumer leurs défunts dans le cimetière de Québec, et apportent leur quote-part au revenu de l'église.

Malheureusement, les arrérages dus à la fabrique sont considérables tous les ans, et « le chapitre des reprises » allonge les comptes des marguilliers.

Nommé à la desserte de la paroisse dans l'automne de 1660, M. de Bernières constate un état de choses si regrettable et prie M<sup>sr</sup> de Laval d'y apporter remède. Le prélat rend alors son ordonnance du 10 juillet 1661 :

« On se plaint, dit-il, que la plupart des habitants de Québec demandent aisément des enterrements honorables pour leurs parents défunts, beaucoup de luminaire, de messes hautes, et de services funéraires, dont ensuite on ne peut tirer aucun paiement, non pas même les droits du fossoyeur et sonneur, d'où s'ensuit que la fabrique s'engage à plusieurs dettes...

« Nous, ayant soigneusement examiné le tout, avons ordonné et ordonnons que l'on paiera par avance aux marguilliers les services qui seront demandés, avec les droits du fossoyeur et sonneur.

« Faisons défense aux dits marguilliers de fournir aucun luminaire aux frais de l'église, sinon aux enterrements et services qui seront faits pour les pauvres qui n'auront pas le moyen. Et afin que notre présente ordonnance soit exécutée, nous faisons expresses inhibitions et défenses à ceux qui desserviront ci-après la dite paroisse de Québec, de faire dorénavant quoi que ce soit des dits services funéraires, sinon après avoir reçu un billet du marguillier

qui sera en charge, par lequel il déclare avoir reçu le paiement des choses qui seront demandées... (1). »

On trouva moyen d'é luder cette ordonnance, et elle eut peu de résultat pratique. En 1674, il fut dressé un état général des dettes actives de la fabrique « tant bonnes, douteuses que mauvaises » : les bonnes se montaient à 1.207 l. 3 s. 3 d.; les douteuses à 550 l. 10 s.; les mauvaises à 629 l. Plus tard, il fallut nommer quelqu'un pour recouvrer « toutes les vieilles dettes de la fabrique. »

En 1670, M<sup>gr</sup> de Laval, à la demande de M. de Bernières et des marguilliers, rendit une autre ordonnance, destinée à mettre de l'ordre dans les affaires de la fabrique :

« Nous ayant été représenté dans le cours de notre visite de cette église, que les comptes de ceux qui ont été ci-devant en charge n'ont été rendus et arrêtés que sur des feuilles volantes (2), dont il pourrait arriver de notables inconvénients à la suite, pour y obvier et faire observer un meilleur ordre à l'avenir, nous ordonnons qu'il ne sera rendu dorénavant aucun compte des marguilliers qui ne soit arrêté par le curé et marguillier en charge et inscrit et signé par eux et le dit comptable dans le registre qui a été fait exprès pour cela.

« Ordonnons en outre qu'il sera fait un inventaire de tous les ornements et généralement de tous les meubles qui peuvent appartenir à la dite église, et qu'il sera enregistré en un côté du dit registre, duquel inventaire il sera mis une copie entre les mains du marguillier qui sera en charge, et une autre copie demeurera entre les mains du curé de la dite paroisse, et que l'état des choses contenues dans le dit inventaire sera revu au moins une fois tous les ans, en présence du dit curé et de tous les marguilliers étant en charge.

« De plus il sera fait un inventaire de tous les titres, contrats et papiers appartenant à la dite église, le dit inventaire, enregistré dans le dit registre et signé du curé et des marguilliers, nous sera présenté dans le cours de notre visite ou de celui qui sera commis par nous.

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 33.

(2) Même au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, on avait commencé à écrire les arrêts et ordonnances sur « des feuilles volantes. » Le 8 février 1664, le Conseil ordonne que le greffier tienne « un plumitif des procès-verbaux des assemblées. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 114).



« Il sera de plus fait un inventaire de toutes les dettes actives et passives de la dite fabrique, et de quelle année la chose sera due, et le dit inventaire sera inséré dans quelque endroit du dit registre, ou dans quelque autre séparé, lequel nous sera représenté tous les ans ou à celui qui sera commis par nous à la visite de la dite paroisse... (1). »

Charles Aubert de la Chenaie, « adjudicataire du droit sur les pelleteries et de la ferme de Tadoussac (2), » rendit ses comptes, dans un ordre parfait, le 25 mars 1670, pour l'année 1666-1667 où il avait été marguillier en charge. A cette époque, l'année d'office des marguilliers commençait avec l'année ecclésiastique, à l'Avent : ils étaient élus vers la fin de novembre.

Voici les marguilliers qui, à la suite de M. de la Chenaie, rendent leurs comptes sous la présidence de M. de Bernières :

Rouer de Villera, marguillier en charge pour l'année 1667-1668, rend ses comptes le 2 janvier 1671; Bertrand Chenay de la Garenne (1668-1669) rend ses comptes le 27 mars 1672; Romain Becquet, notaire royal, rend « à Québec, en l'hôtel de Monseigneur, » le 27 mars 1672, les comptes de 1669-1670; Claude Charon (1670-1671) rend ses comptes en octobre 1672; Noël Pinguet (1671-1672) rend ses comptes « en l'hôtel de M<sup>sr</sup> de Pétrée » le 1<sup>er</sup> novembre 1672 (3); Charles Bazire, « agent général de MM. de la Compagnie Royale des Indes-Occidentales, » marguillier en charge pour 1672-1673, rend ses comptes le 27 mars 1674 (4); Nicolas Dupont, « écuyer, sieur de Neuville, Conseiller du Roy au Conseil Souverain, » rend ses comptes (1673-1674) « en la salle du séminaire » le 10 août 1675; Jean Juchereau de la Ferté (1674-1675) rend ses comptes « en la salle du séminaire » le 15 mars 1676; Philippe Gautier, écuyer, sieur de Comporté, rend ses comptes (1675-1676) « en la salle du séminaire » le 6 mars 1678; François Hazeur, marchand de Québec, rend le 10 avril 1681, les comptes

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 78.

(2) La ferme de Tadoussac lui avait été adjugée à l'enchère par le Conseil le 23 octobre 1663 pour trois ans, à raison de 46,500 livres par année. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 39).

(3) Quatre marguilliers rendent leurs comptes en 1672, M. de Bernières, curé de Québec, les ayant avertis de son départ pour la France dans le cours de l'automne.

(4) Après le retour de France de M. de Bernières dans l'automne de 1673.

de deux années : 1676-1677 et 1677-1678; Charles Roger des Colombiers (1678-1679) rend les comptes le 3 août 1682; Pierre Duquet, remplaçant Louis Joliet, rend ses comptes de 1679-1680 « en la salle de la dite fabrique » le 19 mars 1684; Pierre Duquet (1680-1681) rend ses comptes le 4 avril 1684; Vincent Poirier (1681-1682), le 28 janvier 1685; Simon Mars (1682-1683), le 30 novembre 1685; Pierre Nolan (1683-1684), le 23 décembre 1685; Jean de Mosny (1684-1685), le 31 mars 1686; Timothée Roussel (1), 1685-1686, rend ses comptes le 30 janvier 1689 « en l'hôtel de M<sup>sr</sup> l'Evêque; » Lucian Boutteville (2), 1686-1687, rend ses comptes le 17 mars 1689, « en la salle du Palais archiépiscopal, M<sup>sr</sup> l'Evêque (Saint-Vallier) présent. »

M. de Bernières avait cessé d'être curé de Québec au printemps de 1687 : la dernière reddition de comptes à laquelle il assiste est celle de M. Roussel; il signe avec le nouveau curé, M. Dupré.

La présence de l'évêque aux assemblées de ce genre est mentionnée pour la première fois à la reddition de comptes de M. Boutteville, le 17 mars 1689. M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier devait inaugurer bientôt un autre usage, celui d'inviter le gouverneur lui-même aux assemblées de fabrique. Voici en effet ce qu'on lit dans le livre des Délibérations de la fabrique de Québec, à la date du 3 mai 1693, sous le titre *Election de M<sup>sr</sup> le comte de Frontenac, marguillier d'honneur* :

« M<sup>sr</sup> l'Evêque a représenté à la Compagnie qu'elle avait besoin de soutien et de protection, et qu'étant nécessaire d'ailleurs de mettre les choses sur le même pied qu'elles sont en France il croyait devoir faire remarquer qu'il n'y avait point de moyen plus sûr que de songer à donner à l'église un marguillier d'honneur; qu'entre ceux sur qui on pourrait jeter les yeux il serait à souhaiter que M. le comte de Frontenac voulût faire cet honneur à la Compagnie et ce bien à l'église. Cette proposition ayant été agréablement reçue de tout le monde, on a prié Monseigneur d'en vouloir parler lui-même à M. le comte pour l'y disposer. M. le curé l'y

(1) Jean de Mosny et Timothée Roussel étaient tous deux médecins-chirurgiens, le premier, de l'évêché de Lisieux, le second, de Montpellier. Timothée Roussel mourut à Québec en 1700, quelques jours seulement après M. de Bernières.

(2) Il était marchand, et demeurait rue Sainte-Anne, ainsi que les sieurs de Louvier et Anicet Boyer. (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, pp. 114, 115).

accompagnera, et on a nommé d'ailleurs cinq ou six des principaux marguilliers tant anciens que nouveaux pour lui en aller faire la prière au nom de toute la Compagnie (1).

« M. le comte de Frontenac ayant voulu faire l'honneur à la Compagnie de se rendre à la prière qu'elle lui a faite, il est venu le troisième jour de may à l'assemblée, où M<sup>sr</sup> l'Evêque l'ayant remercié au nom de tous les marguilliers, il a bien voulu lui-même assurer la Compagnie et les particuliers qui la composent, des dispositions où il est de la protéger et de la favoriser dans les occasions qui pourront se rencontrer. »

Frontenac fut d'autant plus flatté de se voir offrir le titre de marguillier d'honneur par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier lui-même, que cette démarche de l'évêque était en opposition avec les sentiments de son prédécesseur : M<sup>sr</sup> de Laval, voulant avant tout protéger l'indépendance et la liberté des fabriciens, avait décidé, dans les commencements de son épiscopat, que le gouverneur, en sa qualité de gouverneur, n'avait pas droit d'assister aux assemblées de fabrique (2).

M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, dans les premiers temps, « était étroitement uni » à Frontenac : ce qui explique la politesse qu'il venait de lui faire. Mais l'amitié entre les deux personnages ne dura pas longtemps; et « du depuis, écrit M. de Champigny, leur division est venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté (3). »

(1) Qui ne songerait, en voyant les marguilliers de Québec mettre Frontenac dans leurs affaires, à la fable *Les grenouilles qui demandent un roi*, et à cette autre, *Le Jardinier et son Seigneur?*

« De recourir aux rois vous seriez de grands fous;  
Il ne les faut jamais engager dans vos guerres,  
Ni les faire entrer sur vos terres. »

(2) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec. Voir *Vie de M<sup>sr</sup> de Laval*, t. 1, p. 217.

(3) Archives du Ministère des Colonies, Canada, Correspondance générale, vol. xiii, Lettre de Champigny au Ministre, 27 octobre 1694. — La mésintelligence entre l'évêque et le gouverneur éclata surtout à l'occasion du procès intenté au Conseil Souverain contre M. de Mareuil, « accusé d'avoir proféré des paroles infâmes et toutes pleines d'ordures contre Dieu, la Vierge, les saints et l'Eglise, » et du mandement de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier sur les discours impies, dans lequel le prélat, nommant M. de Mareuil, le menaçait d'excommunication,

Frontenac tint d'ailleurs sa promesse et se montra le protecteur des intérêts de l'église. Il assistait régulièrement aux assemblées de fabrique, et signait les délibérations à la suite de l'évêque, mais avant le curé. Une de ces assemblées eut lieu, le 4 janvier 1697,

« s'il continuait à tenir un pareil langage. » Elle s'accrut à la suite de la malheureuse affaire du prie-Dieu, à Montréal, qui se termina par l'interdiction de l'église des Récollets et de ces Religieux eux-mêmes.

Le mandement au sujet des comédies, dans lequel Frontenac, qui avait fait jouer à Québec *Nicomède* et *Mithridate*, était spécialement visé, n'était pas de nature, non plus, à plaire au gouverneur. D'après M. de Latour (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 213), il aurait aussi fait jouer le *Tartufe* au château Saint-Louis, chez les Jésuites, aux Ursulines et à l'Hôtel-Dieu, puis aurait eu le dessein de répéter la pièce au Séminaire, et n'y aurait renoncé que sur les représentations des directeurs. M. de Latour écrivait cela plus de trente ans après l'événement. Nous croyons qu'il y a lieu de douter si réellement Frontenac fit jouer le *Tartufe* à Québec. Il en avait formé le projet, mais il y renonça à la demande de l'Evêque, qui lui donna pour cela cent pistoles. Ecoutons plutôt à ce sujet M. de Champigny :

« M. l'Evêque, dit-il, ayant eu avis que M. le gouverneur voulait faire représenter la comédie du *Tartufe*, fit son possible pour l'empêcher, et par son ordre il fut fait une explication publique, dans une messe de paroisse, des comédies impures, comme était, dit-il, celle du *Tartufe*, à laquelle on ne pouvait aller sans péché mortel; et animé du zèle qu'il fait paraître contre tout ce qu'il croit être mal, il prit l'occasion que j'étais avec M. de Frontenac pour le prier de ne pas faire jouer cette pièce, s'offrant de lui donner cent pistoles; ce que M. de Frontenac ayant accepté, il lui en fit son billet, qui fut payé le lendemain.

« J'avais regardé cette action entre ces deux messieurs comme une chose qui ne devait servir qu'à engager M. le Gouverneur de se désister du dessein qu'il avait pu avoir de faire jouer le *Tartufe*, afin de donner cette satisfaction à M. l'Evêque, avec lequel il était étroitement uni, et qu'il ne tarderait pas à lui faire l'honnêteté de lui renvoyer ses cent pistoles, comme il me semblait qu'il devait faire par rapport à l'amitié réciproque qui était entre eux.

« Mais la suite me fit voir des choses tout opposées. L'entreprise faite contre Mareuil en même temps commença à aigrir M. le Gouverneur contre M. l'Evêque; et du depuis leur division est venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté. »

Frontenac ne niait pas avoir reçu cent pistoles de l'Evêque pour ne pas faire jouer le *Tartufe* : il se contentait de plaisanter là-dessus : « A l'égard des cent pistoles que M. l'Evêque m'a données, écrit-il au ministre, c'est une chose si risible, que je n'ai jamais cru qu'on la pût tourner à mon désavantage, mais qu'elle donnerait matière de se réjouir à ceux qui en entendraient parler. Si M. l'Evêque avait voulu me croire, et suivre les conseils que l'amitié qu'il me témoignait alors me donnait souvent la liberté de lui donner sur toutes les

« au château de cette ville, en la chambre de M<sup>re</sup> le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ce pays-ci, marguillier d'honneur de cette paroisse... »

C'est ordinairement le moyen le plus simple de désarmer un ennemi, le nommer à une place qu'il convoite. Nul doute que Frontenac, dans sa première administration (1), se montra souvent mal disposé envers le clergé et toujours prêt à s'immiscer indûment dans les affaires de fabrique. Tantôt il accuse les marguilliers de « divertir les deniers de la fabrique pour en faire une autre application que celle à laquelle ils sont destinés, » tantôt il leur reproche de les confier au procureur du séminaire. Il veut que le procureur du Roi assiste à la reddition des comptes, et il profite de l'absence de l'évêque, le 14 mars 1679, pour rendre cet arrêt. Il ne néglige aucune occasion de faire la leçon aux marguilliers et de les rabaisser dans l'exercice de leurs fonctions (2).

M<sup>re</sup> de Laval s'efforce, au contraire, de les relever dans leur propre estime et dans celle du public. Il a soin tout d'abord, « pour conserver parmi eux la paix, l'union, l'humilité chrétienne. » de bien régler l'ordre de préséance qui doit exister entre eux (3); mais il veut aussi qu'à l'église et dans les cérémonies du culte ils soient les premiers après le gouverneur et l'intendant, et qu'ils aient le pas sur tous les autres fidèles.

Il y a un règlement de la cour qui ordonne « que dans les processions et autres cérémonies au dedans ou au dehors des églises, le gouverneur général ou le gouverneur particulier de chaque lieu marchera le premier, après lui les officiers de la Justice et ensuite les marguilliers (4). » On interprète ce règlement aussi strictement que possible, et l'on tâche d'en limiter l'application, toujours en vue de ne pas nuire au prestige des marguilliers. Frontenac

choses que lui ou ses ecclésiastiques entreprenaient tous les jours, et à la continuation desquelles je lui représentais qu'il était impossible qu'à la fin on ne s'opposât, il n'aurait pas fait tant de fausses démarches. Mais vous devez le connaître assez pour savoir qu'il ne suit pas toujours ce que ses amis lui conseillent. » (Ibid., Lettre de Frontenac au Ministre, 4 novembre 1695).

(1) Frontenac fut gouverneur du Canada à deux reprises : de 1672 à 1682, puis de 1689 à 1698, année de sa mort.

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, passim.

(3) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 20.

(4) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 655, 904.

s'en plaint dans une lettre adressée au ministre en date du 19 novembre 1673 :

« Il y a, dit-il, une difficulté avec M. le grand vicaire, pour le rang du Conseil Souverain. qu'il prétendait ne devoir point se trouver en corps à l'église les quatre fêtes solennelles, les jours de la Chandeleur, des Rameaux et du Vendredi-Saint, et ne devoir point précéder les marguilliers de la paroisse que dans les processions générales, qu'ils restreignent à celles du jour de la fête du Saint-Sacrement, de la mi-août, et autres extraordinaires comme pour les *Te Deum*, dans lesquelles les marguilliers affectaient de ne point marcher comme marguilliers afin de n'être pas précédés.

« J'avoue que je fus étonné de cette contestation qui me marquait l'attachement qu'ils ont de relever jusque dans les moindres choses ce qui est de leur autorité, en essayant de blesser la Royale, et que je crus que des ecclésiastiques devaient être bien aise qu'une Compagnie souveraine comme est celle-ci (le Conseil) donnât l'exemple aux peuples, en se trouvant les jours solennels au service, ce qui ne pouvait qu'en rendre la célébration plus auguste.

« Mais quelle que raison que je pusse alléguer pour leur faire comprendre qu'en France les curés se tiendraient honorés que les Parlements voulussent venir tous les dimanches en corps assister à leur service, et que je leur représentasse que si celui de Paris ne le faisait pas, aux jours solennels, comme le Conseil Souverain souhaitait de le faire ici, c'était que la ville était trop grande, et qu'il y avait plusieurs paroisses, au lieu qu'en celle-ci il n'y avait qu'une église, où il fallait de nécessité qu'ils se trouvassent tous, ou comme particuliers ou en corps; il fallut user de quelque sorte d'autorité, en leur déclarant que c'était une chose que je désirais absolument qui se fit par provision, et jusques à ce que vous en eussiez autrement ordonné, pour les obliger à faire présenter par leur bedeau à MM. du Conseil Souverain les cierges et les rameaux aux jours de la Chandeleur et Pâques fleuries, et leur faire donner le pain bénit. l'encens et la paix devant les marguilliers... (1). »

M. de Bernières, toujours porté à la conciliation quand la chose était compatible avec son devoir, se conforma au désir du gouverneur. Bien plus, à la demande de M. de Tilly, « doyen des

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 309.

Conseillers, » il accorda qu'ils recevraient les cierges et les rameaux bénits, non du bedeau, mais de la main du célébrant (1).

Ce devait être un beau spectacle de voir, dans les grandes solennités, le gouverneur, l'intendant, les membres du Conseil Souverain assister en corps aux offices de la cathédrale; recevoir, les premiers après le clergé, le pain béni, l'encens, la paix; se présenter également les premiers à l'adoration de la Croix, le vendredi saint; le jour de la Chandeleur et le dimanche des Pâques fleuries, se rendre à l'autel pour recevoir des mains de l'officiant les cierges ou les rameaux bénits; puis dans les processions de la Fête-Dieu faire comme une garde d'honneur au Saint Sacrement. Les marguilliers ne venaient qu'après eux.

Non content de cela, Frontenac veut faire passer devant eux tous les officiers de justice, juges et magistrats de toute juridiction, non seulement à Québec, mais dans tout le pays; il veut qu'à Québec ces officiers aient un banc immédiatement après celui du Conseil, et, dans les autres églises, après celui des gouverneurs particuliers et des seigneurs; et le Conseil porte un arrêt en conséquence le 4 mars 1675, et le fait publier dans tous les endroits de la colonie (2).

M. de Bernières prend en mains la cause des marguilliers: il cherche à maintenir leur droit à la préséance, dans l'église, sur les officiers de justice, et il essaie de faire revenir le gouverneur et le Conseil sur leur décision. Pour toute réponse, le Conseil ordonne que son premier arrêt « sera exécuté selon sa forme et teneur, tant à Québec qu'à d'autres lieux de ce pays, à peine, sur le premier refus des curés et ecclésiastiques, de saisie de leur temporel... Le gouverneur se donnera la peine d'avertir le curé et les ecclésiastiques de cette ville qu'à l'avenir ils n'aient plus à éluder l'exécution des arrêts du Conseil... Le dit Conseil, par considération, et dans l'espérance qu'ils ne retomberont plus dans de pareilles fautes, a bien voulu ne pas punir en cette rencontre avec toute la sévérité que demandait un pareil mépris... (3). »

Plus tard, M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier constatera les mauvais effets de cette politique qui donnait préséance à trop de personnes sur les

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 922.

(2) *Ibid.*, p. 914.

(3) *Ibid.*, p. 921.

marguilliers et tendait à rabaisser la condition de ces bons serviteurs de l'Église. Écoutons-le exposer franchement son opinion au Conseil de la Marine, qui avait confirmé les règlements faits au détriment des marguilliers :

« Les églises du Canada, dit-il, sans en excepter la cathédrale et paroissiale de Québec, n'ayant aucun revenu par elles-mêmes, bien loin d'avoir de quoi faire des accommodements et les réparations nécessaires aux couvertures et ailleurs, n'ont pas même de quoi avoir du vin et le luminaire nécessaire. Ce ne peut être que par le soin de certaines personnes qu'on choisit pour marguilliers, qu'elles peuvent avoir ces choses nécessaires : ce qui a toujours déterminé le premier évêque de Québec, soit dans les paroisses de villes, soit dans les paroisses de la campagne, de leur accorder quelques honneurs, pour les engager à prendre ce soin. Le retranchement fait par le règlement de ces honneurs pour tous les marguilliers de la campagne, auxquels il n'en est point accordé ni même fait mention d'eux dans les dits règlements, leur a fait prendre dans presque toutes les églises paroissiales le parti de se retirer du banc d'œuvre et de ne vouloir plus faire les fonctions de marguilliers : ce qui a mis les églises de campagne dans une telle disette qu'on a été obligé de se servir de chandelles au lieu de cierges dans le temps des messes et autres offices de paroisse, ce qu'on n'avait point encore vu pratiquer.

« Si le Conseil m'avait demandé mon sentiment, comme autrefois on le demanda à mon prédécesseur, j'aurais supplié et pressé de laisser aux marguilliers l'honneur dont ils jouissaient autrefois après les seigneurs des paroisses dans les églises de campagne et dans les paroisses des villes. J'aurais représenté qu'il était encore important de leur laisser à Montréal et aux Trois-Rivières les mêmes honneurs dont ils jouissent à la cathédrale, c'est-à-dire, d'avoir les honneurs après le gouverneur général et l'intendant, au lieu de les mettre après tous les juges des juridictions inférieures. Pourquoi ne pas leur donner, dans un pays où les églises n'ayant point de revenu ne peuvent se soutenir que par leur industrie, ce qu'on leur donne dans toutes les villes de France, où certainement les marguilliers vont les premiers, et les magistrats revêtus de robe rouge ne vont qu'après eux à l'offrande? cela se pratique dans toutes les paroisses de Paris et autres villes de France. Le refus qu'on leur en fera les obligera tous à quitter le banc de



r'œuvre et à laisser les paroisses des villes sans marguilliers, tout comme celles de la campagne... (1). »

Voilà comment les événements donnaient raison à la politique de M<sup>sr</sup> de Laval, et condamnaient ceux qui avaient mis obstacle à ses sages règlements. Le pieux prélat et M. de Bernières eurent toujours à cœur de conserver aux marguilliers dans les églises le rang et les honneurs auxquels ils avaient droit : aussi étaient-ils vénérés de tous les fabriciens.

Voici les noms des différents marguilliers qui se succédèrent au banc d'œuvre de Québec, de 1661 à 1687, avec lesquels par conséquent M. de Bernières eut à gérer les affaires de la fabrique : Mathieu Damours; Jean Gloria; Jean Madry (2); Thierry Delestre le Yallon; Charles Aubert de la Chenaie; Rouer de Villeray; Bertrand Chenay de la Garenne; M. Lambert; Claude Charon; Guillaume Feniou; Noël Pinguet; Charles Bazire; Nicolas Dupont (3); Jean Juchereau de la Ferté; Philippe Gautier de Comporté; François Hazeur; Charles Røger des Colombiers; Louis Joliet; Pierre de la Chenaie-Duquet; Vincent Poirier; Simon

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 118, Lettre inédite de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, 15 oct. 1717, insérée dans un arrêt du Conseil de la Marine sur les honneurs dans les églises du Canada, 1<sup>er</sup> février 1718. — Les archives de l'archevêché de Québec, confiées aux soins de M<sup>sr</sup> Gagnon, prélat de la maison de Sa Sainteté, se sont enrichies depuis quelques années d'un grand nombre de copies authentiques de documents de Paris et du Vatican concernant l'Eglise du Canada. Une bienveillance toute particulière nous a permis de parcourir ces précieux manuscrits et d'en extraire ce qui pourrait intéresser nos lecteurs.

(2) « Maître chirurgien en ce pays, lieutenant du premier barbier chirurgien de Sa Majesté. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 68). Jean Madry avait été nommé tuteur des enfants mineurs de Guillaume Gauthier. Le 28 novembre 1663, le Conseil Souverain « ayant égard aux notables services qu'il a rendus depuis environ douze ans dans le pays, et pour autres mérites et bonnes considérations, ordonne que le dit Madry jouira des privilèges attribués aux dites charges de Lieutenant et commis du premier barbier, » et le décharge de la dite tutelle. (*Ibid.*, p. 70). Plus tard, le même Madry veut empêcher son domestique Pierre Aufroy de se marier et met arrêt sur les bans. Mais le Conseil décide qu'Aufroy a toute « liberté de prendre femme. » (*Ibid.*, p. 236).

(3) Son père, Jean Dupont, avait été gouverneur de la ville de Vervins. (Vieux papiers de la fabrique). — Nicolas Dupont de Neuville fut anobli par le roi, en mai 1669, et ses lettres de noblesse enregistrées au Conseil Souverain le 24 mars 1670.

Mars; Pierre Nolan (1); Jean de Mosny; Timothée Roussel; Lucian Boutteville; Jean Gobin; M. le Picart; M. de Grandville.

Il n'y eut pas d'élection de marguillier en 1687, ni en 1689 et 1690. En 1688, furent élus MM. Pachot et Chanjon, deux marchands de Québec; en 1691, MM. Delino et Denis Roberge; puis le 14 décembre 1692, MM. Landron, Sebille et Macart.

Le même jour, 14 décembre 1692, « au palais épiscopal, M<sup>sr</sup> l'Evêque présent, furent élus pour la première fois pour marguilliers de l'église de Notre-Dame-de-la-Victoire à la basse ville, M. Hazeur, premier marguillier, et M. de la Chenaie, le second. »

---

### XIII

#### M. DE BERNIÈRES, VICAIRE GÉNÉRAL, SUPÉRIEUR DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Nous avons vu M. de Bernières, comme grand vicaire et curé de Québec, aux prises avec Frontenac au sujet des honneurs à rendre dans l'église à certains personnages que l'on voulait faire passer devant les marguilliers. Les difficultés entre le gouverneur et l'autorité ecclésiastique commencèrent sous M. Dudouyt en 1672, en l'absence de M. de Bernières, et se continuèrent sous celui-ci jusqu'en 1675, au retour de France de M<sup>sr</sup> de Laval.

Il est à noter, en effet, d'après les documents, que Frontenac ne s'attaque jamais directement à M<sup>sr</sup> de Laval. C'est en son absence, surtout de 1672 à 1675, qu'il paraît prendre plaisir à quereller ses grands vicaires, à leur faire la leçon, à contester leurs droits ou leurs privilèges.

Il commence en 1672, en faisant donner un avertissement sévère à M. Dudouyt, à l'occasion de la réhabilitation d'un mariage. Pierre Picher s'est marié à Québec en secondes noces, ayant eu de bonne source (2) la nouvelle que sa première femme est morte

(1) De Saint-Germain, évêché de Paris.

(2) Une lettre de son frère Louis Picher, « garçon de garde-robe de M<sup>sr</sup> le duc d'Avignon. » (*Edits et Ordonnances*, t. II, p. 53).

en France. Quelques années plus tard, il apprend par M<sup>gr</sup> de Laval lui-même qu'elle vit encore : son second mariage, dont il a eu plusieurs enfants, est donc nul. Il passe en France, revoit son épouse légitime, puis se remet en route avec elle pour le Canada ; mais elle meurt dans la traversée. Arrivé à Québec, il fait réhabiliter son second mariage par M. Dudouyt, alors administrateur du diocèse, puis s'adresse au Conseil afin que « ses trois enfants soient déclarés capables d'hériter, » et que son contrat de mariage « sorte son plein et entier effet. »

Le Conseil accueille favorablement sa demande, et légitime ses enfants ; mais Frontenac exige à cette occasion que « le grand vicaire du sieur évêque de Pétrée soit averti d'attendre à l'avenir les décisions du Conseil, avant de réhabiliter aucunes personnes par sacrement de mariage, en matière semblable (1). »

Vers le même temps, survient un autre incident qui excite la bile du gouverneur. Laissons-le raconter lui-même la chose au ministre :

« J'eus besoin, dit-il, de me ressouvenir de vos ordres, dans un sermon qu'un Père Jésuite fit cet hiver, exprès, et sans nécessité, et auquel il avait huit jours auparavant invité tout le monde de se trouver.

« Il y avança des propositions séditieuses contre l'autorité du Roi et qui scandalisèrent beaucoup, en s'étendant sur le cas réservé que M. l'Evêque a fait ici contre la traite de l'eau-de-vie...

« Je fus tenté plusieurs fois de sortir de l'église avec mes gardes et d'interrompre le sermon ; mais enfin je me contentai, après qu'il fut fini, d'aller trouver le grand vicaire (2) et le supérieur des Jésuites (3), et de leur dire que j'étais fort surpris de ce que je venais d'entendre, et que je leur en demandais justice, puisqu'ils pouvaient bien connaître de quelle conséquence cela pouvait être sur l'esprit des peuples qui ne savaient pas comme moi qu'on lisait dans l'Evangile que les Rois avaient bien été Souverains

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 770.

(2) C'était encore, dans l'hiver de 1672-1673, M. Dudouyt.

(3) Le P. Dablon, « homme fort sage, et prudent, écrit Frontenac, point brouillon, avec qui je me suis toujours bien maintenu, et qui, je crois, se loue de moi, comme je suis forcé de me louer de lui... » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, vol. 11, p. 88).

Pontifes, mais non pas que les Souverains Pontifes eussent été jamais Rois.

« Ils blâmèrent fort le prédicateur, qu'ils désavouèrent, attribuant cela, selon leur coutume, à un trop grand excès de son zèle, et me firent beaucoup d'excuses, dont je voulus bien faire semblant de me satisfaire, en leur disant néanmoins que je ne m'en paierais pas une autre fois, et que si cela arrivait jamais, je mettrais le prédicateur en lieu où il apprendrait à parler... (1). »

Une occasion se présenta bientôt à Frontenac d'exécuter sa menace et « de mettre un prédicateur en lieu où il apprendrait à parler. » La victime, cette fois, se trouva appartenir à la communauté ordinairement si sereine et si pacifique de Saint-Sulpice. M. de Fénelon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, après avoir été l'ami de Frontenac avait encouru sa disgrâce pour s'être interposé comme médiateur dans les démêlés de celui-ci avec Perrot, gouverneur particulier de Montréal. Perrot ayant été enfermé au château Saint-Louis, M. de Fénelon prit ouvertement fait et cause pour lui et fit signer une déclaration en sa faveur par un bon nombre de citoyens. Prêchant le jour de Pâques (1674) dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, qui servait encore d'église paroissiale à Montréal, plusieurs passages de son discours parurent dirigés contre le gouverneur du Canada. Celui-ci en fut informé par Cavalier de la Salle qui y assistait, et entra dans une vive colère. Fénelon eut beau protester de ses bonnes intentions, les messieurs de Saint-Sulpice, désavouer le sermon de leur confrère et dégager leur responsabilité, puis « écrire en corps à Frontenac pour lui faire des excuses, » rien ne put apaiser le gouverneur. Il exige avant tout que Fénelon quitte le séminaire; puis s'adressant à l'administrateur du diocèse, M. de Bernières, il veut par son entremise avoir une copie du sermon prononcé. Le grand vicaire se contente de transmettre à Saint-Sulpice la demande de Frontenac; mais, comme il s'y attendait sans doute, ni le séminaire ni M. de Fénelon ne veulent se prêter au désir du gouverneur. Frontenac cite alors devant le Conseil M. de Fénelon, qu'il accuse « du crime de rébellion et de provocation à la sédition; » il y cite aussi

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France. 2<sup>e</sup> série, vol. 11, Lettre de Frontenac au Ministre, 13 novembre 1673.

comme témoin M. Dollier, supérieur du séminaire de Montréal; et tous deux descendent à Québec (1).

Ils n'y descendent cependant que pour protester contre l'intervention du gouverneur et du Conseil dans une affaire ecclésiastique, qui n'est pas de leur ressort. M. Dollier, qui est malade, représente qu'il lui est « impossible de comparoître en plein Conseil, craignant que les accidents de sa maladie n'apportent quelque trouble à la modestie du Conseil à cause des faiblesses qui lui arrivent assez souvent, » et demande à être interrogé privément au séminaire de Québec où il est descendu (2). M. de Fénelon comparait au Conseil, mais uniquement pour déclarer à ce tribunal laïque qu'il le regarde comme incompetent dans sa cause, et que le seul juge qu'il reconnaît, c'est l'official du diocèse, M. de Bernières, auquel il a déjà communiqué les pièces du procès. On le condamne alors à rester enfermé, comme en prison, sous la garde d'un huissier (3), dans la maison où il est descendu (4), avec défense d'en sortir, si ce n'est pour aller dire la messe le dimanche. Il y demeure huit jours; puis on lui permet de sortir, mais on ne peut rien tirer de lui, ni aveux, ni excuses, ni sermon. Son procès traîne en longueur jusqu'à l'automne, et toute l'affaire est renvoyée au jugement de la cour.

M. de Fénelon avait déclaré ne reconnaître pour juge, relativement à son sermon, que son official, M. de Bernières. Celui-ci, à son tour, est mandé au Conseil par les huissiers Roger et Lévasseur.

Quoiqu'il fit, de droit, partie de ce tribunal, en l'absence de l'évêque, il n'y siégeait jamais, suivant l'exemple du Prélat qui, pour de bonnes raisons, s'était abstenu d'y paraître durant plusieurs mois avant son départ pour la France.

M. de Bernières s'informe de quelle manière le Conseil entend le recevoir : « Je suis prêt à y aller, dit-il, pourvu qu'on m'y reconnaisse comme grand vicaire et représentant de mon évêque. »

Il se rend à l'assemblée, que préside Frontenac. On le prie « de

(1) L'affaire Frontenac-Fénelon est racontée avec beaucoup de détails par M. Faillon dans son *Histoire de la colonie française*, t. III, pp. 474-538.

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 809. — Le Conseil alloua 100 l. à M. Dollier « pour les frais de son voyage et de son retour. »

(3) M. de Fénelon fut condamné à payer 37 l. au huissier qui l'avait gardé. (*Ibid.*, p. 869).

(4) Cette maison s'appelait la brasserie.

prendre siège près du substitut du procureur général, et de se couvrir. » — « Ce n'est pas le lieu où je dois m'asseoir ici, dit-il; conformément à l'édit royal, j'ai droit d'occuper la place de mon évêque, qui est absent du pays, et je n'en prendrai point d'autre. »

On se récrie; on prétend que le Conseil a été réformé, et que les ecclésiastiques y ont perdu la préséance qu'ils prétendent avoir en l'absence de l'évêque. — « Ma détermination est prise, dit le grand vicaire; je ne resterai ici qu'à condition d'y occuper la place de mon évêque. » Et sur le refus du Conseil d'accéder à sa demande, il se retire.

Quelques jours après, le Conseil ordonne à M. de Bernières de se présenter de nouveau; et comme on veut encore le faire asseoir près du substitut du procureur général, il proteste qu'il ne peut le faire sans préjudicier à ses droits : « Je ne puis accepter, dit-il, la place que vous m'offrez, sans renoncer à celle qui m'est due. Je supplie le Conseil de tenir compte de mes protestations. Pour lui montrer, d'ailleurs, ma bonne volonté, je suis prêt à répondre à ses questions, restant debout, et sans prendre aucune place. »

Le Conseil fut désarmé un instant par la loyauté de M. de Bernières. On accéda à sa demande; et il répondit, debout, aux questions qui lui furent posées. Mais on n'en persista pas moins à refuser de reconnaître son droit d'occuper au Conseil la place de M<sup>sr</sup> de Laval (1).

C'est Frontenac qui était l'âme dirigeante du Conseil : il était piqué de voir le clergé lui résister : « Il n'y a qu'à porter ici une robe noire, écrit-il à la Cour, pour se croire indépendant, et n'être point obligé de reconnaître aucune juridiction séculière, quelle que chose qu'on puisse faire. » Puis parlant de M. de Bernières, qui ne qualité d'official avait entrepris de juger l'affaire Fénelon, et comme représentant de l'évêque voulait avoir la deuxième place au Conseil en son absence : « Il n'y a jamais eu moyen de désabuser le sieur de Bernières de cette prétention, ni de celle de la juridiction de leur prétendue officialité, qui n'a jamais été établie en ce pays. » Et il ajoutait, comme s'il eût encore sur le cœur le sermon du Père Jésuite : « Il n'y a que les Jésuites qui n'ont point paru en tout ceci, quoiqu'ils y aient peut-être autant de part que les autres, mais ils sont plus habiles, et couvrent mieux leur jeu... (2). »

(1) *Vie de M<sup>sr</sup> de Laval*, t. II, p. 137.

(2) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, t. II, pp. 85, 88.

Le Roi n'approuva pas la manière d'agir du gouverneur à l'égard des ecclésiastiques du Canada. « Vous ne devez user, lui écrivit-il, qu'avec beaucoup de tempérament et de douceur du pouvoir que je vous donne, plus particulièrement à l'égard des ecclésiastiques, qu'il est de votre devoir de maintenir dans toutes leurs fonctions en paix et concorde, sans leur donner aucun trouble... On dit que vous n'avez pas voulu permettre que le grand vicaire de l'évêque de Pétrée prit sa place au Conseil Souverain, suivant le règlement du mois d'avril 1663... Vous devez faire exécuter le règlement du Conseil tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire. »

M. de Fénelon était passé en France dans l'automne de 1674, en même temps que Perrot, et l'abbé d'Urfé, dont le fils de Colbert, marquis de Seignelay, allait épouser bientôt la cousine germaine. Le Roi écrit à Frontenac l'année suivante :

« J'ai blâmé l'action de M. de Fénelon et lui ai ordonné de ne plus retourner au Canada. Mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire une procédure criminelle contre cet ecclésiastique, et aussi d'obliger les prêtres du séminaire de Montréal (1) à déposer

(1) Frontenac en voulait encore, vingt ans plus tard, aux ecclésiastiques de Montréal : « Ils sont tous remplis, disait-il en général du clergé canadien, de beaucoup de vertu et de piété ; et si leur zèle n'était pas si véhément et un peu plus modéré, ils réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils entreprennent pour la conversion des âmes. Mais ils usent souvent, pour en venir à bout, de moyens si extraordinaires et si peu usités en France, qu'ils rebutent la plupart des gens, au lieu de les persuader : et c'est sur quoi je leur dis quelquefois mes sentiments avec franchise, et avec le plus de douceur que je puis, sachant les murmures que cela cause, et recevant souvent des plaintes de la gêne où ils mettent les consciences, surtout MM. les ecclésiastiques de Montréal, où il y a un curé franc-comtois qui voudrait établir une espèce d'inquisition pire que celle d'Espagne : et tout cela par un excès de zèle. J'en ai touché quelque chose à M. Tronson, à qui M. l'Evêque en doit aussi parler, parce qu'il n'a pu y apporter tout l'ordre qu'il aurait souhaité. »

Il ajoutait en 1695, après l'interdiction de l'église des Récollets : « Si la Cour ne donne quelque ordre à l'affaire des Récollets, il arrivera d'étranges scandales, les prêtres du séminaire de Montréal ayant fait sur cela des extravagances sans fin et sans nombre, qui se sont même étendues jusque sur moi. Mais je les ai souffertes patiemment, et je me contenterai de m'en plaindre honnêtement à M. Tronson, qui veut que je le croie mon ami, et de longue main, ayant été condisciples au collège pendant plusieurs années » (Archives du Ministère des Colonies, Canada, Correspondance générale, volumes XI et XIII, Lettres de Frontenac au Ministre, 20 octobre 1691, et 2 novembre 1695).

contre lui, à moins de le remettre entre les mains de l'évêque ou de son grand vicaire (1). »

Juste au même temps où la Cour exprimait ainsi ses vues sur la manière dont devaient s'informer les procès ecclésiastiques, surgissait à Québec une nouvelle affaire, où M. de Bernières allait se trouver encore indirectement mêlé. On connaît l'arrêt du Conseil, du 4 mars 1675, donnant préséance aux juges sur les marguilliers dans les églises. Cet arrêt fut publié dans les différents endroits de la colonie. A Lévis, cependant, l'huissier Genaple (2) ne put réussir à en faire la lecture ni à l'afficher. C'était le jour de Pâques. Il dressa procès-verbal des « oppositions, violences et désobéissances que les curé, marguilliers et habitants du dit lieu ont apportées à la publication, signification et affiche de l'arrêt; » puis Guillaume Couture, « juge sénéchal et capitaine de la côte Lauson, » un normand de vieille race, porte l'affaire devant le gouverneur, et celui-ci en saisit le Conseil. Le Conseil Souverain prend connaissance de la plainte de Couture, ainsi que du procès-verbal de Genaple, et l'on délègue le conseiller De Peyras pour instituer une enquête.

Le premier témoin assigné est Thomas Morel, « missionnaire faisant les fonctions curiales à la côte Lauson. » Il refuse de répondre, « prétendant avoir son renvoi par devant vénérable et discrète personne Henri de Bernières, comme son grand vicaire et son juge, qu'il dit être déjà saisi de l'affaire. » Le Conseil ordonne à M. de Bernières, son supérieur, « de l'y obliger, sous les peines portées par l'ordonnance, comme aussi de remettre au greffier du Conseil les interrogations, charges et informations par lui déjà faites. » M. de Bernières reste impassible en présence de cet arrêt. Au Conseil, on est partagé sur la conduite à suivre : Frontenac et quelques conseillers sont pour les mesures de rigueur; d'autres inclinent vers la clémence. On finit par adopter une résolution : M. Morel seul « sera contraint par toutes voies » à répondre à l'enquête de De Peyras, et l'on ne s'occupera pas pour le moment « des prétendues informations faites par le sieur de Bernières. »

(1) Cité par M. Faillon, dans *l'Histoire de la colonie française*, t. III, pp. 529, 532.

(2) « François Genaple de Bellefond, menuisier, géolier, notaire, fils de Claude et de Catherine Coursier, de Saint-Méry, de Paris. » (*Dictionnaire généalogique* de Tanguay, I, 262).



Le procureur général D'Auteuil est soupçonné de favoriser les ecclésiastiques : on a cru remarquer de l'uniformité entre ses conclusions et leurs réponses, » et il est devenu suspect : on veut « qu'il soit averti qu'à l'avenir il ait à considérer de plus près ce qui regarde le service du Roi et l'autorité du Conseil. »

Sur les entrefaites, Couture, qui ne trouve pas que les choses vont assez vite, et qui n'est pas normand pour rien, fait surgir un nouvel incident. Il se plaint au Conseil « que le service divin ne se fait quelquefois de cinq ou six mois en été, » à la côte Lauson, bien que tous les habitants paient la dime exactement, et il veut qu'on oblige M. de Bernières à y faire célébrer la messe « tous les dimanches et jours de grandes fêtes, ou pour le moins de quinzaine en quinzaine (1), afin que chaucun se puisse acquitter des devoirs chrétiens et du culte que nous devons à Dieu, et que le dit Couture — voici l'intérêt qui perce! — puisse faire publier et rendre notoires les ordonnances du Conseil qui lui seront adressées. » La demande de Couture est tout simplement renvoyée à M. de Bernières.

Cependant M. Morel persiste dans son refus de répondre aux interrogations du conseiller De Peyras; et le Conseil avise aux moyens de le « contraindre par corps, » comme il a été décidé le 22 juin. L'exécution de cet arrêt « est d'une espèce nouvelle pour le Canada, » et le tribunal est évidemment en peine : les opinions y sont très partagées. Voici cependant ce que l'on finit par régler, dans la séance du 25 : les huissiers se transporteront le lendemain au Séminaire, « lieu de la résidence du sieur Morel, » et ils demanderont à lui parler : « s'il se présente, ils lui commanderont, de la part du Roi et du Conseil, de les suivre, et s'il obéit, ils le conduiront le plus honnêtement et avec moins de scandale que faire se pourra, et sans user d'aucune violence, dans une des chambres du château de Québec, afin qu'il soit en lieu plus décent et moins incommode que les prisons ordinaires du Conseil; et après lui avoir fait commandement d'y rester, ils se retireront, et en avertiront le sieur Provost (2), major, auquel M<sup>sr</sup> le gouverneur sera prié de donner ordre, auparavant, de l'y recevoir et de l'y laisser

(1) Le recensement de 1667 ne donnait pour la côte de Lauson que 27 habitations, en tout 113 âmes. (*Histoire des Canadiens français*, par M. Sulte, t. iv, p. 74).

(2) « François Provost, major du château Saint-Louis, gouverneur des Trois-

en toute liberté de s'y promener. » Si le sieur Morel, au contraire, après avoir ouï le commandement des huissiers ne veut pas obéir, ils se contenteront de dresser procès-verbal de son refus, et feront rapport au Conseil. S'il ne se présente pas, et qu'on dise qu'il est absent, les huissiers demanderont au supérieur la permission de le chercher « dans tous les lieux du séminaire. » Si le supérieur refuse, les huissiers, sans user d'aucune violence, se contenteront de dresser procès-verbal « de tout ce qui sera dit et fait. »

M. Morel ne chercha nullement à se soustraire et n'opposa aucune résistance à l'ordre des huissiers. Ils le conduisirent à la Bastille de Frontenac, un appartement du château Saint-Louis, où il demeura enfermé près d'un mois, savoir du 26 juin au 22 juillet.

En même temps le Conseil ayant résolu de se procurer les papiers de l'officialité, les envoya demander au greffier, Romain Becquet, et sur son refus de les livrer le fit enfermer en prisons.

Le 28 juin, M. Dudouyt, promoteur de l'officialité, présente au Conseil une requête, demandant que M. Morel, détenu au château Saint-Louis, « soit rendu à son juge ecclésiastique. » Cette demande est rejetée.

Deux jours après, le 4<sup>er</sup> juillet, Romain Becquet demande à son tour de sortir de prison, afin de pouvoir vaquer à ses devoirs d'officier public, « étant le seul notaire qu'il y eût en ville, les autres étant en voyage. » Il promet de donner une copie des papiers relatifs à l'affaire, aussitôt qu'il en aura les minutes. On ne veut pas se fier à sa promesse; il n'est élargi, quelques jours plus tard, qu'après s'être procuré et avoir remis les papiers en question. Puis le Conseil ordonne que M. de Bernières ou M. Dudouyt « remettront incessamment eux-mêmes les titres de leur prétendue juridiction ecclésiastique. »

Ce n'est que le 22 juillet que M. Dudouyt put présenter au Conseil une copie de la déclaration du Roi, en date du 27 mars 1659, sur les bulles de l'évêque de Pétrée, ainsi que la lettre du 14 mai suivant, adressée à M. d'Argenson. Il fit voir que ces documents avaient solidement établi l'autorité de M<sup>sr</sup> de Laval dans le pays aux yeux de la loi, et que depuis quinze ans le prélat « exerçait

Rivières, fils de Charles et de Jeanne du Gousset, de Saint-Eustache de Paris. » (*Dictionnaire généalogique de Tanguay*, t. 1, p. 500).

sans contesté cette autorité par lui-même, ses grands vicaires et officiaux. » C'était à l'officialité à connaître de l'affaire de M. Morel. Il serait injuste de retenir plus longtemps ce prêtre en prison : on en avait besoin pour l'envoyer exercer les fonctions curiales dans les paroisses. M. Dudouyt plaida si bien sa cause, que le Conseil, remettant à plus tard à se prononcer sur les titres de l'officialité, ordonna que M. Morel serait élargi sans délai, « à la caution des sieurs de Bernières et Dudouyt, qui seront tenus de le représenter toutefois et quantes (1). »

Il est probable qu'on avait déjà reçu à cette date des nouvelles de la Cour au sujet de l'affaire Fénelon, et que cela ne fut pas étranger à la détermination un peu inattendue du Conseil. On ne voit pas d'ailleurs qu'il ait été question davantage ni de l'affaire Morel, ni des plaintes de Couture.

Après son retour de France, en 1675, M<sup>sr</sup> de Laval, devenu évêque de Québec, assista aussi régulièrement que possible au Conseil; et lorsqu'il s'absenta de nouveau pour l'Europe en 1679, M. de Bernières l'y remplaça à quarante séances, du 5 décembre 1678 au 24 octobre 1680, toujours avec cette dignité et cet esprit de conciliation qui le caractérisaient. Un incident s'y produisit, continuation de tous les précédents. Frontenac avait réglé que le procureur du Roi à la prévôté de Québec (2) assisterait aux assemblées pour la reddition des comptes de la fabrique. Cette décision donna lieu à un procès entre cet officier et le marguillier en charge François Hazeur, appuyé par M. de Bernières. Le procès, jugé d'abord à la prévôté en faveur du marguillier, fut porté en appel au Conseil. L'affaire traina plus d'une année en longueur, et voici la décision qui fut rendue le 22 mars 1681 : « Dit a été que par provision et pour accoler, le dit Hazeur rendra ses comptes incessamment, et que le dit procureur du Roi sera averti de s'y trouver si bon lui semble, auquel il sera donné la place la plus honorable après celle du curé ou autre par devant lequel se rendront les dits comptes, et au-dessus des marguilliers qui ne lui seraient supérieurs en dignité, et sans qu'il lui soit permis de troubler en aucune manière la reddition des comptes de la dite fabrique (3). »

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 924-962.

(2) C'était le sieur Louis Boulduc, dont il sera dit un mot au chapitre suivant.

(3) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 11, pp. 369-514.

Quelques jours plus tard, le 27 mars, on trouve l'évêque et son grand vicaire se rendant au château Saint-Louis, où Frontenac, irrité à l'excès contre l'intendant Duchesneau, a décidé de le soumettre par la force à ses volontés : ils ont oublié toutes les misères qu'il leur a faites, et vont « lui offrir leur médiation et leurs soins dans des extrémités si fâcheuses (1). »

C'est cette même année 1681 que les Récollets obtinrent du Roi, par l'entremise de Frontenac, « une place inutile à notre service, située dans la haute ville de Québec, où était ci-devant la sénéchaussée... (2) circonstances et dépendances, pour en faire et disposer... comme de chose à eux appartenant... (3). »

Ils demandèrent à M<sup>sr</sup> de Laval la permission d'y bâtir un hospice ou infirmerie; et le prélat, « pour leur donner une marque de bonté, » envoya son grand vicaire M. de Bernières y planter une croix. Plus tard, cependant, après que la maison est bâtie, il apprend que les Pères y installent un clocher, ce qui suppose qu'ils veulent fonder là un nouvel établissement (4); et comme il est retenu au séminaire par la maladie, il envoie M. de Bernières les prier de l'enlever. C'est au printemps de 1683, après le départ de Frontenac; mais ils se sentent encore soutenus par lui. « Au lieu de déferer à cet avertissement charitable, ils achèvent le clocher. » Le prélat leur écrit le 3 juin pour les prier « d'exécuter son ordre. » Le clocher reste à sa place; et l'évêque apprend bientôt « qu'au-dessous du clocher il y a une chapelle, » qui a même été déjà ouverte au public. Il fait vérifier la chose par ses grands vicaires de Bernières et de Maizerets; puis comme il ne

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2<sup>e</sup> série, vol. iv, Mémoire de M<sup>sr</sup> de Laval, mars 1681.

(2) Le terrain des Récollets s'agrandit, les années suivantes, d'un « emplacement donné par la damoiselle Denys, » et d'un autre accordé par le Roi. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 768).

(3) Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 21, Concession d'une place à Québec pour les Récollets, 28 mai 1681.

(4) La Mère de l'Incarnation nous apprend qu'à leur arrivée à Québec en 1670, ils s'étaient logés temporairement à cet endroit, ayant trouvé tout en ruine leur couvent de Notre-Dame des Anges : « Ils vont se rétablir, dit-elle, sur leurs anciennes ruines; et en attendant ils sont logés à notre porte, et notre église est commune à eux et à nous. » (*Lettres*, t. II, p. 443, Lettre à son fils, 27 août 1670).

peut faire renoncer les Récollets à créer un nouvel établissement à la haute ville, il leur enlève la permission qu'il leur a donnée de fonder un hospice, et se voit même obligé de leur retrancher leurs pouvoirs (1).

On connaît l'incident du sermon du P. Adrian, tel qu'il est raconté dans la *Vie de M<sup>sr</sup> de Laval*, d'après les documents conservés aux archives épiscopales de Québec (2). Il eut lieu vers le même temps que l'affaire du clocher, et M. de Bernières se montra en cette occasion comme toujours le soutien et le bras droit de son évêque.

Il avait été nommé, tout jeune prêtre, curé de Québec et grand vicaire de M<sup>sr</sup> de Laval. Tout jeune également, il fut appelé aux fonctions importantes de supérieur des Ursulines. Quelle ne dut pas être la joie de la fondatrice, M<sup>me</sup> de la Peltrie, ainsi que de la vénérable Marie de l'Incarnation, lorsqu'elles virent la direction de leur communauté confiée au digne neveu de leur protecteur et ami, M. de Bernières-Louvigny!

« M. de Bernières, dit Charlevoix, fut donné pour supérieur aux Ursulines. La Mère de l'Incarnation reconnut bientôt en lui le caractère de son oncle, et entra d'autant plus volontiers dans ses vues et dans celles de l'évêque, qu'elle voyait une parfaite conformité entre leur esprit et celui des premiers missionnaires (3). »

On peut juger de l'estime qu'avait le curé de Québec pour Marie de l'Incarnation, par celle de son oncle. Claude Martin (4), qui avait vu les *Mémoires* du fondateur de l'Ermitage, nous en cite quelques lignes au sujet de cette sainte religieuse : « C'est une grande âme, et solidement vertueuse, qui a une profonde humilité, une charité éminente, et qui ne perd point l'union actuelle avec Dieu (5). »

La communauté des Ursulines, du temps de M. de Bernières,

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 131, Mémoire sur un second établissement que les Pères Récollets ont fait à Québec, 1683.

(2) *Vie de M<sup>sr</sup> de Laval*, t. II, p. 99.

(3) *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 368.

(4) Voici, d'après Claude Martin, ce qu'aurait dit un ecclésiastique distingué, au départ de France de Marie de l'Incarnation : « La France ne sait pas la perte qu'elle fait en perdant la Mère de l'Incarnation. Si l'on connaissait sa sainteté, et ce qu'elle peut auprès de Dieu, il n'y a personne qui ne s'opposât à sa sortie, et qui ne fit son possible pour la retenir. »

(5) *Vie de la Mère de l'Incarnation*, p. 319.

était encore peu nombreuse. Il n'y avait en tout que vingt-deux religieuses en 1670. Sept étaient employées à l'instruction des filles françaises, et quelques autres à celle des filles sauvages. Le fardeau était si lourd que M<sup>gr</sup> de Laval songeait à faire venir deux autres religieuses de France (1).

M. de Bernières assista dans ses derniers moments la vénérable Marie de l'Incarnation : « Si M<sup>gr</sup> l'Evêque eût été ici, écrit le P. Lalemant, il ne l'eût point abandonnée pendant sa maladie, tant il faisait état de sa personne : à son défaut M. de Bernières, supérieur du monastère, lui a rendu tout ce qu'on peut attendre d'un bon pasteur, et notre Compagnie, les témoignages de respect et d'affection qui étaient dus à son mérite. Au reste. la mémoire de la défunte sera à jamais en bénédiction en ces contrées (2). »

« Avant de mourir, dit Claude Martin, elle demanda pardon à M. de Bernières, son supérieur, au R. P. Lalemant, son directeur, et par eux à M<sup>gr</sup> de Pétrée, qui pour lors était en France... (3). »

M. de Bernières présida lui-même à ses funérailles; puis, avant de déposer les restes de la sainte religieuse dans leur dernière demeure, il permit à un artiste envoyé spécialement par le gouverneur de prendre le portrait de la défunte (4).

C'est aussi M. de Bernières qui, l'année précédente, avait assisté dans sa dernière maladie la pieuse fondatrice des Ursulines. M<sup>me</sup> de la Peltrie avait légué, par son testament, son cœur aux RR. PP. Jésuites. « La cérémonie du service achevée, le clergé, précédé de M. de Bernières, conduisit le cœur porté sous un crêpe noir par un des principaux habitants du pays... Quand la procession fut arrivée à l'église des Jésuites, M. de Bernières, exécuteur du testament, remit le précieux dépôt entre les mains du P. Supérieur, qui plaça ce cœur au pied des marches du grand autel (5). »

Quelque temps après la mort de Marie de l'Incarnation, nous trouvons M. de Bernières remplacé comme supérieur des Ursulines par M. de Maizerets (6). Le grand éducateur de la jeunesse du Petit Séminaire était bien à sa place dans cette autre maison

(1) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. II, p. 469.

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 392.

(3) *Vie de la Mère de l'Incarnation*, p. 718.

(4) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 389.

(5) *Ibid.*, p. 337.

(6) *Ibid.*, p. 415.

d'éducation destinée à former à la piété et à la vertu les jeunes filles du pays.

A l'Hôtel-Dieu, M. de Lauson-Charny avait été supérieur de la communauté jusqu'en 1671, date de son départ définitif pour la France; et M. Dudouyt lui succéda (1). M. de Bernières remplaça à son tour M. Dudouyt (2), et demeura supérieur de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1683. « A cette date, écrit la sœur Juchereau, M<sup>sr</sup> l'Evêque jugea à propos de changer notre supérieur. Il nous ôta M. de Bernières, très saint homme, et digne neveu de M. de Bernières, trésorier de France, et il nous donna en cette qualité M. Louis Ango des Maizerets, dont la vertu était aussi fort connue... (3). »

A partir de 1683, M. de Maizerets est à la fois supérieur de la communauté des Ursulines et de celle des hospitalières, et M. de Bernières, laissé à ses seules fonctions de curé de Québec et de vicaire général du diocèse.

---

## XIV

### LE MINISTÈRE PASTORAL DE M. DE BERNIÈRES. — IL CESSE D'ÊTRE CURÉ DE QUÉBEC.

Henri de Bernières était curé de Québec depuis plus de vingt ans, lorsque M<sup>sr</sup> de Laval écrivait de Paris où il était allé se démettre de sa charge épiscopale entre les mains du Roi : « L'on a besoin d'une personne à la place de M. de Bernières (4). » Il ajoutait deux ans plus tard : « Selon toute apparence, l'on objectera que la cure de Québec n'est pas administrée comme elle doit l'être... (5). »

Qu'y avait-il donc ?

Il est regrettable que les documents fassent défaut à ce sujet, et

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par sœur Juchereau, p. 209.

(2) *Ibid.*, p. 248.

(3) *Ibid.*, p. 264.

(4) Archives du séminaire de Québec, Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval, mai 1685.

(5) *Ibid.*, Lettre du 9 juin 1687.

que l'on n'ait pas, par exemple, les livres de prônes de l'époque (1), afin de pouvoir juger l'œuvre pastorale de M. de Bernières, apprécier ses résultats, constater ses lacunes. Nous en sommes réduits aux conjectures, mais elles nous paraissent plausibles.

Henri de Bernières, d'après les documents et la tradition, était un modèle de piété et de vertu sacerdotale. Il était estimé et chéri à Québec; on avait pour lui une grande vénération. Essentiellement pacifique, ayant en horreur le bruit et l'ostentation, homme de Dieu dans toute la force du mot, il était embrasé de zèle pour le salut des âmes. Un jour, deux hommes se battent en duel à Québec; l'un d'eux est gravement blessé, et on le conduit à l'hôpital: c'est un huguenot. M. de Bernières est aussitôt appelé, et il lui parle si charitablement de la nécessité de renoncer à l'hérésie, pour aller au ciel, que le pauvre homme fait abjuration dans de grands sentiments de pénitence, reçoit avec ferveur les derniers sacrements, et meurt avec toutes les marques d'un prédestiné (2).

De 1662 à 1686, il y eut trente-cinq abjurations reçues solennellement à Québec, et il présida lui-même à six de ces importantes cérémonies (3).

Mais M. de Bernières avait les défauts de ses qualités: il était peut-être trop enclin à la mansuétude; il ne tonnait pas assez fort

(1) Le plus ancien livre de prônes de Québec est de 1783, sous M. Hubert.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par sœur Juchereau, p. 271.

(3) On sait que la révocation de l'édit de Nantes eut lieu le 20 octobre 1685. M. de Denonville écrivait à la Cour le 10 novembre 1686: « Il n'y a aucun hérétique habitant dans le Canada, si ce n'est quelques soldats. Il y en a plusieurs qui dès l'hiver dernier ont fait abjuration... S'il en reste quelques-uns, on prendra soin de les faire changer, et on ne les souffrira pas dans l'exercice de leur religion. Le nombre ne va pas à plus de dix ou douze, dont il y en a sept ou huit qui ont fait abjuration. Les Pères Jésuites font tous les jours mission dans les navires venus de France pour les nouveaux convertis. » (Mss. de la Nouvelle-France, vol. v).

Cette lettre de M. de Denonville répondait à une communication que le ministre lui avait adressée le 20 mai précédent: « Je lui fais part, disait la dépêche, de tout ce qui a été fait en France pour la conversion des Religioneux; et je lui marque d'obliger tous ceux qui sont en Canada, d'abjurer. Et cependant, s'il s'en rencontrait quelques-uns d'opiniâtres, qui refusassent de s'instruire, qu'il se serve des soldats pour mettre garnison chez eux, et les fasse mettre en prison. Qu'il joigne à cette rigueur le soin nécessaire pour la dite instruction, et agisse en cela de concert avec l'Evêque.... » (Archives du Ministère des colonies, vol. 8).



contre les vices et les désordres; soit faiblesse de santé, soit excès d'indulgence, sa prédication manquait de nerf et d'efficacité. Quand M<sup>sr</sup> de Laval veut arrêter les désordres de l'eau-de-vie, il se croit obligé de monter lui-même en chaire et de s'élever avec vigueur contre les coupables (1). Quand il veut protester contre les illégalités commises au Conseil par le gouverneur Mézy, et dégager sa propre responsabilité, ce n'est pas le curé qu'il charge de faire ce prône, c'est le vicaire, Hugues Pommier (2).

Tant que M<sup>sr</sup> de Laval fut là, comme évêque de Québec, il suppléait à tout : c'est lui qui était l'âme de tout le mouvement, et au séminaire, et à la cure, et dans tout le diocèse. Il voyait à tout et rien ne se faisait sans lui.

Mais une fois qu'il a donné sa démission comme évêque de Québec, et qu'il se voit retenu en France pour plus longtemps qu'il ne croyait, il songe à son Séminaire, où il n'est plus pour suppléer à la faiblesse du supérieur, M. de Bernières. Il écrit aux directeurs : « Tout consiste à maintenir un bon règlement dans la maison, et veiller tout autrement que l'on a fait jusqu'à présent sur tous les domestiques et sur leur travail, parce qu'on reconnaît sensiblement qu'ils se perdent dans le séminaire. »

Il ajoute encore : « Le grand secret est de faire que quelqu'un veille sur le travail des domestiques avec soin, et qu'ils ne demeurent pas à discrétion et sur leur bonne foi dans leur travail, où ils se perdent si l'on n'y prend garde (3). »

Au Petit Séminaire, tout allait à merveille sous la direction de M. de Maizerets; mais pour la conduite des employés de la maison, M. Dudouyt, qui était passé en France en 1676 pour les affaires du diocèse, n'avait pas été suffisamment remplacé, et M. de Bernières, surchargé de besogne, avait évidemment négligé certains détails d'administration.

M<sup>sr</sup> de Laval songe encore davantage à la cure de Québec; et comme il n'aura plus aucune autorité pour y voir lui-même, il n'hésite pas à dire que le Séminaire doit mettre un autre curé à la place de M. de Bernières.

Il insiste sur ce sujet après le retour en France de M<sup>sr</sup> de Saint-

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 82.

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 283, 288.

(3) Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval au séminaire de Québec, mai 1685.

Vallier qui a fait en 1685 une première visite à son nouveau diocèse (1) : « M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, dit-il, a fait plusieurs fois connaître assez clairement qu'il avait de la peine de voir la manière dont la paroisse est desservie par M. de Bernières, et qu'il y avait une grande ignorance dans Québec (2). »

Il est à remarquer que le prélat, qui, dans le rapport de sa visite au Canada (3), fait un si bel éloge de son prédécesseur et de son œuvre, et mentionne quelques-unes des principales paroisses de la Colonie, ne dit pas un mot de celle de Québec ni de son curé. Pour l'église de Québec, il se contente d'écrire qu'il a remarqué la beauté et la splendeur des offices qui s'y célèbrent; il ne parle ni de l'esprit religieux ni des mœurs des habitants.

Dans sa lettre au Séminaire, M<sup>sr</sup> de Laval fait allusion aux « incommodités » dont souffrait M. de Bernières. Il ajoute : « Si M. de Maizerets était en état, pour la voix, de remplir cet emploi (de curé de Québec), M. Glandelet suppléerait pour les sermons. »

Voilà peut-être le nœud de la question : ces bons français d'autrefois, peu aguerris contre les rigueurs de notre climat, et surtout sans expérience des moyens de se protéger contre elles, contractèrent des infirmités précoces qui paralysèrent un peu leur dévouement (4). Ils savaient bâtir solide, beaucoup plus solide qu'aujourd'hui, mais ignoraient les moyens que nous avons de rendre les maisons confortables même dans les plus grands froids. M<sup>sr</sup> de Laval avait en horreur les poèles; et l'on sait qu'il mourut des suites d'une engelure au talon qu'il avait prise en assistant à l'office du vendredi saint à la cathédrale (5). M. de Maizerets avait contracté une extinction de voix presque complète; M. Glandelet

(1) M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, dans ce premier voyage, s'était retiré au séminaire, comme avait toujours fait son prédécesseur. L'intendant Champigny, qui le trouva là, lorsqu'il arriva lui-même à Québec en 1686, écrivait à la Cour : « J'ai été surpris de ne trouver ici aucun logement pour M. l'Evêque, et de le voir réduit à se contenter d'une petite cellule de son séminaire. » (Mss. de la Nouvelle-France, vol. v).

(2) Lettre au séminaire de Québec, 9 juin 1687.

(3) *Estat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France*, par M. l'Evêque de Québec.

(4) Le gouverneur du Canada, M. d'Argenson, écrivait un jour à son frère, à Paris : « Je crois que ce climat ruine fort la santé; j'en ai assez d'expérience... » (Mss. de la Nouvelle-France, vol. 1).

(5) *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 538.

avait « une très faible santé (1); » M. de Bernières fut affligé de bonne heure de graves et « continuelles incommodités (2) », qui l'empêchèrent de donner toute la mesure du bien qu'il aurait pu faire.

Le passage suivant, tiré des *Lettres de Marie de l'Incarnation*, nous donne une idée des souffrances que le froid fit endurer à nos français dans les commencements de la colonie :

« Il y a des temps, dit-elle, auxquels les prêtres (à la messe) sont en danger d'avoir les doigts et les oreilles gelés... Notre bâtiment a trois étages, dans le milieu desquels nous avons nos cellules faites comme celles de France. Notre cheminée est au bout, pour échauffer le dortoir et les cellules, dont les séparations ne sont que de bois de pin, car autrement on ne pourrait pas y échauffer : encore ne croyez pas qu'on y puisse demeurer longtemps en hiver sans s'approcher du feu; ce serait un excès d'y demeurer une heure; encore faut-il avoir les mains cachées et être bien couvert (3). »

Si le ministère pastoral de M. de Bernières n'eût pas toute l'efficacité qu'il aurait pu avoir, nul doute qu'il faut l'attribuer en grande partie au faible état de sa santé.

Ce n'était pas une sinécure que la charge qu'il occupait : il lui fallait être sans cesse sur la brèche, et combattre les désordres qui cherchaient à s'introduire dans la société canadienne.

On aurait tort, en effet, de se figurer Québec, à cette époque, comme un Eden sans nuages, où ne croissaient que des plantes de choix, sans aucun mélange d'ivraie avec le bon grain.

Certes, nos historiens ont eu raison de revendiquer l'honneur des familles canadiennes, et de prouver d'une manière irréfragable, contre certains détracteurs, que les filles envoyées de France au Canada étaient généralement honnêtes. Le choix en était fait avec discrétion; puis on les confiait à des personnes recommandables, comme M<sup>me</sup> Bourdon, la sœur Bourgeois, la demoiselle Estienne (4) et autres, qui en avaient soin avant leur départ de France, durant

(1) Lettre de M. Tremblay au séminaire de Québec, 1695. — Cela n'empêcha pas M. Glandelet de vivre 80 ans; M. de Maizerets mourut à 85 ans, et M. de Laval à 86.

(2) Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon, 5 oct. 1701.

(3) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I, p. 202.

(4) Mss. de la Nouvelle-France, vol. III.

la traversée, et après leur arrivée au Canada, jusqu'à leur mariage.

Mais il ne s'ensuit nullement qu'il ne se trouva dans le tas aucun fruit gâté, ou qu'aucune des plantes ne trompa l'attente de ceux qui les avaient recueillies.

« Parmi les honnêtes gens, écrit Marie de l'Incarnation, il vient beaucoup de canaille de l'un et de l'autre sexe, qui causent beaucoup de scandales (1). »

Les Annales Canadiennes mentionnent plusieurs de ces scandales à Québec et dans les environs. Les fautes étaient d'autant plus remarquées que la population était encore clairsemée et peu nombreuse.

Dès 1660, M. d'Argenson écrivait à la Cour : « Il est arrivé cet hiver un scandale grand dans ce pays, d'une femme laquelle, son mari absent depuis deux années, a eu un enfant. Je n'ai point encore de plainte de son mari; mais la chose étant notoire à tous, je voudrais savoir comme je dois agir, non seulement pour punir ce mal, mais particulièrement pour empêcher les suites d'un si mauvais exemple (2). »

Des cas analogues occupent à chaque instant le Conseil Souverain (3); et ceux qui s'intéressent au bien moral de la colonie supplient l'intendant d'obliger les hommes mariés, qui ont leurs femmes en France, de les faire venir ou d'aller eux-mêmes les chercher (4).

« Nous avons dans le pays, écrit M. de Denonville au ministre, un certain nombre de garnements, et surtout de mauvaises femmes, qui vivent comme des malheureuses. En vérité, c'est la perte de toute la jeunesse. Ces gens-là ne sont d'aucun secours, mais capables de tout perdre et de tout gâter, faisant même beaucoup de divorces. Si on savait où les enfermer, et les y nourrir, ce serait le plus grand bien du monde à faire. Si vous me vouliez permettre de les faire enlever et les mettre cet automne dans un vaisseau, ce serait un grand bien... (5). »

(1) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. III, p. 436, Lettre du 21 oct. 1669.

(2) Mss. de la Nouvelle-France, vol. I.

(3) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 399, 528, 541.

(4) Lettre de M. Dudouyt à M<sup>sr</sup> de Laval, 1677.

(5) Archives du Ministère des colonies, Canada, Correspondance générale, vol. 8, Lettre du 8 mai 1686.

Le viol est assez fréquent, et ceux qui s'en rendent coupables sont condamnés à la peine capitale (1).

Québec, encore si peu peuplé, a ses cabarets (2) et ses maisons

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 464, 528, 568, 649.

(2) M. de Denonville, gouverneur du Canada, écrivait au ministre le 13 nov. 1685 : « Il y a un grand mal dans le pays, qui est une infinité de cabarets... Ce métier de cabaretier est l'attrait de tous les fripons et paresseux, qui ne songent en rien de ce qu'il faudrait faire pour cultiver la terre, bien loin de là, détournent et ruinent les autres habitants. Je croirais que dans les villages le seigneur devrait mettre et démettre le cabaretier selon sa bonne ou méchante conduite, et le seigneur répondrait de lui. Je sais des seigneuries où il n'y a que vingt habitations, et il y a plus de la moitié de cabarets. Dans les Trois-Rivières, il y a vingt-cinq maisons; dont il y en a dix-huit à vingt où l'on donne à boire. Villemarie et Québec sont sur le même pied... » (Archives du Ministère des colonies, vol. 6).

Plus tard, le roi chargea l'intendant du Canada de réduire le nombre des cabarets, et M. Bégon, après s'être entendu avec le clergé, régla qu'il y en aurait deux par paroisse. Voici ce qu'il écrivait au ministre le 31 oct. 1725 :

« M. l'Evêque et plusieurs curés, avec qui j'en ai conféré, ont été d'avis comme moi, qu'il convenait qu'il y eût deux cabarets dans chaque paroisse pour la commodité des habitants et des voyageurs, parce que s'il n'y en avait qu'un il pourrait s'en prévaloir pour vendre plus cher, et fournir des boissons de mauvaise qualité.

« J'ai écrit en conséquence aux curés des costes de cette colonie pour les informer que les capitaines de milice, à qui j'adressais cette ordonnance, avaient ordre de la leur communiquer, et les prier de me proposer deux de leurs paroissiens les plus honnêtes gens, à qui je pus accorder permission de tenir cabaret...

« Ceux de Beauport et de la Pointe-aux-Trembles ont souhaité qu'il y en eût trois dans chacune de leurs paroisses, d'autres un, et quelques-uns ne m'ont proposé personne, m'ayant prié qu'il n'y en eût point dans leur paroisse.

« J'ai obligé ceux à qui j'ai accordé des permissions d'avoir du vin, sur ce que les curés m'ont représenté que la plupart de ceux qui tenaient cabaret, ne voulaient que de l'eau-de-vie, et qu'on ne pouvait pas avoir de vin pour les malades.

« J'ai cru que cet arrêt n'étant rendu que pour faire cesser les plaintes des curés sur les désordres, je ne pouvais mieux y parvenir qu'en m'en rapportant à leur choix. Je leur ai expliqué que je révoquerais ceux qu'ils m'avaient proposés, si dans la suite ils n'étaient pas contents d'eux, et que je les remplacerais par ceux qu'ils me proposeraient.

« Le parti que j'ai pris leur est agréable, les habitants étant obligés d'avoir recours à eux pour obtenir de moi ces permissions, et de se conformer aux règles qu'ils leur prescrivent. Ils connaissent mieux le caractère de leurs paroissiens que ne pourraient faire mes subdélégués à Montréal et aux Trois-Rivières, qui auraient bien de la peine à les contenter; et c'est le moyen d'éviter

de désordres comme de nos jours (1). Il se « commet des actions de scandale » en beaucoup d'endroits, et le conseiller Dupont est chargé « d'informer contre quelques femmes qui sont accusées de mener une vie scandaleuse (2). »

L'intendant Duchesneau, parlant surtout de Québec : « La vanité des femmes (3), dit-il, parmi lesquelles il n'y a aucune distinction (4), et la débauche des hommes consomment tout ce qu'ils peuvent amasser, de sorte que leurs familles ne subsistent qu'avec grande peine et ne s'établissent pas .. » Il ajoute : « Je m'attache à porter les jeunes gens au mariage; mais la liberté qu'on donne de courir les bois y est un grand empêchement (5). »

M. de Denonville n'est pas moins sévère : « L'éducation des enfants, dit-il, est en ce pays l'affaire la plus essentielle, pour discipliner les peuples et les tirer du grand libertinage où ils sont. »

L'intendant Raudot écrit en 1707 : « Les habitants de ce pays-ci n'ont jamais d'éducation. à cause de la faiblesse qui vient d'une folle tendresse que leurs père et mère ont pour eux dans leur enfance, imitant en cela les sauvages, ce qui les empêche de corriger leurs enfants et de leur former l'humeur. Comme il n'y a point ici de maîtres d'école, leurs enfants demeurent toujours avec eux, et en croissant, comme ils n'ont point de discipline, ils se font un caractère dur et féroce qui rejaillit même souvent sur leurs père et mère, auxquels ils manquent de respect, aussi bien qu'à leurs supérieurs et curés, et qui les rend aussi entre eux incapables d'avoir aucune honnêteté dans les procédés qu'ils ont ensemble (6). »

Les mauvais exemples éclatent quelquefois en haut lieu. Voici,

bien des représentations souvent fort exagérées des curés à l'intendant, qui ne peut se dispenser d'y répondre. » (Archives du Ministère des Colonies, vol. 47).

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 333, 389.

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 443, 978.

(3) Le gouverneur Denonville écrivait en 1687 : « La plupart des femmes de ce pays sont fort fainéantes, et toutes demoiselles. » (Archives du Ministère des colonies, vol. 9). Et l'intendant Champigny, en 1699 : Les femmes aiment le faste, et sont excessivement paresseuses, aussi bien celles de la campagne que celles des villes. » (Ibid., vol. 17).

(4) C'est encore un peu la même chose aujourd'hui : il est difficile, au Canada, de distinguer par la toilette une servante d'avec sa maîtresse.

(5) Mss. de la Nouvelle-France, vol. 11.

(6) Archives du Ministère des colonies, vol. 26.

par exemple, ce que l'intendant Duchesneau écrit à Colbert au sujet de Louis Boulduc, procureur du roi à la prévôté de Québec : « Je ne dois pas vous dissimuler qu'il est tout à fait indigne de sa charge. Il est accusé de concussion, de vol dans toutes les maisons dans lesquelles on le souffre, de débauches et de crapules continues; et sans M. de Frontenac qui le protège, je lui aurais fait faire son procès... (1). »

Et M. de Denonville : « Je me suis enquis de la vie et mœurs de ce Boulduc. J'ai appris que c'est un fripon achevé, à ne jamais souffrir dans une pareille charge... Sa femme passe cette année en France. Je lui ai volontiers donné son passe-port pour délivrer le pays d'un assez mauvais meuble (2). »

L'année suivante, le gouverneur se plaint au ministre d'un autre personnage, le sieur de la Héronnière, agent des fermiers généraux, qui, recevant la visite de l'évêque, en tournée pastorale, s'était emporté brutalement contre le prélat, et lui avait dit « qu'il pistolerait ses prêtres au coin d'une rue, et que pour ses coquins de moines il les ferait mourir sous le bâton. » Cet homme prétendait « qu'un saint homme jésuite, dans l'église de paroisse, avait prêché contre lui (3). »

Ne parlons pas des désordres causés parmi les sauvages par la traite de l'eau-de-vie. On se figure aisément les scènes horribles qui se produisaient lorsque ces barbares arrivaient en ville ivres de boisson. « Il ne leur faut boire qu'une fois, écrit Marie de l'Incarnation, pour devenir comme fous et furieux. » Et le P. Dablon : « Partout aux environs de Québec, dit-il, les sauvages s'enivrent tous les jours, avec des excès qui font voir parmi eux une vraie image de l'enfer, dans la fureur dont ils sont transportés (4). »

Les Canadiens eux-mêmes montraient dès cette époque un

(1) Mss. de la Nouvelle-France, vol. iv.

(2) Mss. de la Nouvelle-France, vol. iv, Lettre du 13 novembre 1685.

(3) Archives du Ministère des colonies, vol. 8, Lettre du 8 mai 1686. — Le gouverneur ajoute : « M. l'Evêque, fort surpris d'un tel emportement, au lieu de le menacer de s'en plaindre à moi, l'embrassa, lui faisant une exhortation d'un ami à son ami et d'un père à son enfant qu'il veut faire revenir avec douceur. Cette douceur lui fit si peu d'impression qu'au lieu de se jeter à ses genoux pour lui demander pardon, reconnaissant sa faute sur le champ, je suis averti qu'il s'en est vanté et glorifié. »

(4) *Relations des Jésuites*, 1672, p. 16.

funeste penchant à l'ivrognerie. M. d'Argenson, qui les avait bien observés, signalait parmi eux « les procès, la pauvreté et l'inclination à la bonne chère » comme la cause de leur malheur. « Pour le premier de ces désordres, dit-il, je pense en venir à bout... Pour le second, ils pourraient peut-être le diminuer, s'ils voulaient retrancher leur dépense, principalement dans leurs boissons (1), qui est le troisième désordre, que je blâme souvent en général dans la conversation (2). »

L'ivrognerie engendre bien des misères et des crimes, qui viennent quelquefois s'étaler devant le Conseil Souverain. On rencontre dans les rues de Québec des gens « saouls, gâtés de vin, qui se battent ensemble, » et font « de grand scandale (3). »

Et puis, avec tout cela, dans un petit bourg comme Québec, les gens s'épient, s'observent, se décrient, s'injurient (4) les uns les autres. « La médisance et la calomnie, écrit la sœur Duplessis, règnent en Canada au delà de ce qu'on en peut penser (5). »

« Je n'ai rien épargné, écrit à son tour l'intendant de Meulles, pour apporter la paix, et détruire cet esprit de chicane que j'ai trouvé avoir pris de grandes racines dans ce pays (6). »

Nous avons vu que M. d'Argenson regardait les procès comme un fléau pour les Canadiens. Il suffit de parcourir les cahiers du Conseil Souverain pour constater combien « l'esprit de chicane » avait pris de fortes racines parmi eux. Une source interminable de procès, c'étaient les engagements par lesquels les nouveaux colons arrivés de France devaient se mettre au service de quelque seigneur ou habitant pour un temps déterminé. Souvent il y avait incompatibilité d'humeur entre le maître et l'engagé; celui-ci désertait la demeure de son maître, et allait offrir ses services à d'autres : de là de nombreux procès qui se déroulent devant le Conseil (7). Que de divisions, que de haines entre certaines

(1) Le prix du vin, en 1665, était de vingt sous le pot; le prix de l'eau-de-vie, trois livres le pot. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 333).

(2) Mss. de la Nouvelle-France, vol. 1.

(3) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, p. 341.

(4) *Ibid.*, p. 548.

(5) *Lettres de la Révérende Mère Marie-André Regnard Duplessis de Saint-Hélène*, publiées par M. Verreau dans la *Revue Canadienne*, t. XII, 1875.

(6) Mss. de la Nouvelle-France, vol. 14, Lettre du 4 novembre 1683.

(7) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 29, 321, 382.



familles du Canada et de Québec en particulier, à l'occasion de ces procès!

On a prétendu, à tort ou à raison, que les Normands avaient une aptitude spéciale pour la chicane. Mais il est certain, d'après les documents, qu'on les préférerait de beaucoup aux habitants des autres parties de la France, et surtout aux Rochelois, pour la colonisation du Canada. Voici ce qu'on lit dans un Mémoire daté de 1664, au sujet d'une levée de colons :

« Il serait grandement souhaitable que cette levée de trois cents hommes se fit en Normandie, plutôt qu'à La Rochelle; l'expérience ayant fait voir en Canada que les gens près de La Rochelle sont, la plupart, de peu de conscience et quasi sans religion, fainéants et très lâches au travail, très mal propres pour habituer un pays, trompeurs, débauchés, blasphémateurs. Tout au contraire en Normandie, où l'on embarque les Normands, Percherons, Picards, et des personnes du voisinage de Paris, qui sont dociles, laborieux, industriels, et qui ont beaucoup plus de religion. Or, il est important, dans l'établissement d'un pays, d'y jeter de bonne semence (1). »

« L'on convient, dit un autre Mémoire, que les Normands, Percherons et Picards sont plus dociles et plus propres au travail que les hommes des provinces de deçà, lesquels, outre qu'ils ont plus de rudesse et de fermeté d'esprit, veulent être mieux nourris et consomment davantage de vivres que les autres (2). »

Aux désordres que nous avons signalés parmi les Canadiens du temps de M. de Bernières, ajoutons ceux de malhonnêteté. Les archives du Conseil Souverain nous en fournissent un grand nombre de cas (3). Tantôt ce sont des repris de justice qui pénètrent

(1) Archives du Ministère des colonies, Canada, Correspondance générale, vol. 2.

(2) Ibid.

(3) Nous trouvons aussi un de ces actes regrettables mentionné dans une lettre de l'intendant Champigny au ministre en date du 27 octobre 1694, quelque temps après l'avertissement donné à Mareuil par M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier : « Certains vagabonds, dit-il, ont osé aller de nuit enfoncer les fenêtres de la chambre de M. l'Evêque... Il y a des indices assez apparents contre Mareuil et un autre... : de quoi il faudra prendre une connaissance plus parfaite, s'il y a moyen... Si on peut imputer à M. l'Evêque quelque entreprise au delà des bornes, ceux qui ont fait des fautes n'ont pas moins mal fait, et n'en méritent pas moins le châtement... » (Ibid., vol. 43.)

avec effraction dans le jardin et le monastère de l'Hôtel-Dieu, et dérobent une quantité d'objets; tantôt c'est un voleur de presbytère — il y en avait déjà à cette époque — qui s'introduit furtivement « dans le cabinet du curé Pommier, à l'île d'Orléans, » et lui enlève la somme de 292 l.; tantôt c'est un domestique, Jean Lavergne, qui vole à son maître, Louis Sédillot, le montant de 300 l. La punition de ces crimes est très sévère : le coupable est ordinairement condamné « à être battu et flétri de verges es places de la haute et basse ville, » ou bien « par les carrefours ordinaires » de Québec, « par l'exécuteur de la haute justice, et à faire amende honorable à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ville. » L'un des volens de l'Hôtel-Dieu reçut la peine capitale, à cause de ses méfaits antécédents, et l'autre fut condamné « à être au pied de la potence, la corde au cou, puis battu et flétri de verges..., et à recevoir sur l'une de ses épaules l'impression d'une fleur de lys avec le fer chaud... (1). »

Hâtons-nous de dire que les taches que nous venons de signaler dans la société canadienne sont des exceptions : ce sont des ombres qui ne font que relever la beauté du tableau des mœurs patriarcales de nos pères. Voyons d'abord le clergé de Québec : quelle union et quelle entente pour le bien ! « C'est une bénédiction de voir l'union qui est entre M<sup>gr</sup> notre évêque et les Jésuites, écrit en 1667 Marie de l'Incarnation. Il semble qu'eux et MM. du Séminaire ne soient qu'un. M. de Tracy, qui m'a déclaré ses sentiments, en est ravi, comme aussi de la majesté de l'Église et des grandes actions de piété de ceux qui la servent (2). »

« L'union était parfaite, dit Charlevoix, entre tous les corps qui composaient le clergé séculier et régulier, et rien n'édifiait davantage les peuples que ce concert (3). »

« Le clergé du Canada mène une vie exemplaire, » écrit M. de Denonville (4) : et l'intendant Champigny : « Les ecclésiastiques et les communautés vivent dans une régularité exemplaire... Leur vie est pauvre et mortifiée, se privant même du nécessaire en beaucoup de choses (5). »

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. 1, pp. 396, 398, 589.

(2) *Lettres*, t. II, p. 345, Lettre au P. Poncet, 6 octobre 1667.

(3) *Vie de la Mère de l'Incarnation*.

(4) Archives du Ministère des colonies, vol. II, Lettre au ministre, janvier 1690.

(5) *Ibid.*, vol. 17, Lettre au ministre, 20 octobre 1699.

Pour la société canadienne, en général, qu'il suffise de rappeler ici ce qu'en écrivait M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier :

« Le peuple, communément parlant, dit-il, y est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat; on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose (1), et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines. » Le pieux évêque ajoutait : « Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant les repas, et où les pères et mères de famille suppléent au défaut des prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets (2). »

C'est l'honneur de l'ancien clergé français d'avoir formé les éléments de ces bonnes familles canadiennes : le clergé du Canada, les Jésuites, M. de Bernières et ses collaborateurs du séminaire n'eurent qu'à travailler sur un terrain déjà bien préparé; mais avec quel zèle et quel dévouement ils le firent!

A Québec, on avait la Congrégation de la sainte Vierge établie chez les Jésuites, pour les hommes. Les ouvriers s'étaient formés en société sous le nom de confrérie de Sainte-Anne, société religieuse, et aussi de secours mutuel. M<sup>gr</sup> de Laval lui donna des règlements en 1668 (3); mais elle avait été établie à la paroisse dès 1637 par le P. Poncet : et nous voyons à cette date les ouvriers de Québec écrire à leurs confrères de Paris une lettre magnifique pour leur demander des renseignements sur une confrérie analogue, établie dans la vieille capitale, dont l'église était bâtie à l'endroit même où avait eu lieu à la fin du treizième siècle le fameux miracle de l'hostie profanée par un juif, et saignant (4). M. de Bernières avait aussi à la paroisse la société de la Sainte-Famille (5), pour les femmes, et les confréries du Saint-Rosaire

(1) « On s'entresecourt les uns les autres tout d'une autre manière qu'on ne fait en France. » (Ibid.).

(2) *Estat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France.*

(3) *Mandements des Evêques de Québec*, t. 1, p. 101.

(4) Archives de l'archevêché de Québec, vieux papiers de la fabrique.

(5) M<sup>gr</sup> de Laval avait-il trouvé la dévotion à la Sainte-Famille pratiquée

et du Saint-Scapulaire : il en était le directeur (1), et s'efforçait d'inspirer aux personnes dont il avait la charge les sentiments et la pratique de la vraie et solide piété.

C'est probablement à sa demande que M<sup>sr</sup> de Laval fit son beau mandement sur le Luxe et la Vanité des femmes. Tous deux étaient convaincus que rien n'est plus incompatible avec la véritable piété que l'amour désordonné des parures mondaines.

Tous deux également regardaient la dévotion au Saint Sacrement comme la dévotion par excellence, à laquelle toutes les autres doivent se rapporter. Aussi voyons-nous, dans les assemblées de la Sainte-Famille, les dames de cette société, sous la direction de M. de Bernières, « s'obliger à assister chacune à son rang devant le Saint Sacrement ; une y doit être en adoration le matin, et une autre le soir, pendant une demi-heure, au nom de toutes les personnes de la confrérie » : et nous lisons quelque part dans un vieux registre de cette confrérie : « Le premier évêque de Québec

dans le diocèse d'Evreux, où il fut archidiacre, ou bien est-ce par lui et son ami Boudon qu'elle s'y implanta? Dans l'Inventaire des archives départementales de l'Enre, il est fait mention du testament d'un curé, près d'Evreux, « qui avait une grande dévotion à la sainte Famille. » Le testament est de 1694.

(1) M. Glandelet était directeur de la Sainte-Famille en 1689. Il écrivait à Boudon, à l'occasion du massacre de Lachine : « Voici ce que j'inspirai à nos femmes de la Sainte-Famille, après leur avoir fait faire des dévotions extraordinaires en l'honneur de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, dans un temps où la main terrible de Dieu, juste vengeur des crimes, était appesantie sur nous par le moyen des Iroquois, qui ont tué, emmené captifs, brûlé, et fait des cruautés inouïes à plus de trois cents Français, étant venus fondre au nombre de quinze cents, le 15 août dernier, sur les extrémités de l'île de Montréal, où les MM. de Saint-Sulpice ont leur séminaire, s'étant répandus en chaque maison le long de cet espace de chemin, sans qu'on s'en donnât de garde.

« Je fis faire une neuvaine à nos femmes de l'Association de la Sainte-Famille, qui est la dévotion de ce pays pour les filles et femmes, comme la Congrégation l'est pour les hommes et les garçons. L'on brûla un cierge chaque jour de la neuvaine, pendant tout le jour. Trois furent nommées pour prier au nom de toutes alternativement chaque jour. L'on dit six messes par jour à l'honneur des saints Anges, à l'une desquelles toute l'assemblée se trouva chaque jour. Trois firent la visite par chacun jour devant la chapelle où sont honorés les saints Anges. Trois firent une pratique de mortification et une aumône ; et le jour de la clôture de la neuvaine toutes firent leur communion ensemble, le jour de la Saint-Michel... » (Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon (inédite), 15 novembre 1689).

n'a rien négligé pour la rendre fervente et capable d'édifier et servir le prochain (1). »

Le jubilé du pape Innocent XI (2), célébré au Canada en 1683, fut pour M. de Bernières une occasion d'exciter la piété de ses paroissiens. Il s'ouvrit à la cathédrale par une messe du Saint-Esprit, et dura deux semaines. Les fidèles s'approchèrent des sacrements et visitèrent avec piété les différentes églises de la ville. Les aumônes furent versées à l'Hôtel-Dieu.

Il y a un monument authentique du soin et de l'attention que le pieux Henri de Bernières apportait à l'accomplissement de ses devoirs : ce sont les registres de l'état civil qu'il a tenus pour sa paroisse durant plus d'un quart de siècle. Quel ordre, quelle propreté, quelle exactitude toujours soutenue ! Tout est écrit de sa main, depuis la première jusqu'à la dernière ligne : la fermeté et la netteté de l'écriture ne se démentent pas un instant.

M. de Bernières exerçait les fonctions curiales à Québec depuis 1660 : il résigna ces fonctions au printemps de 1687.

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(2) M<sup>sr</sup> de Laval avait une vive admiration pour ce saint pape. Il lui écrit à l'occasion de son exaltation au souverain pontificat : « Le monde chrétien se réjouit de l'heureux avènement de Votre Sainteté : qu'il me soit permis de venir partager cette joie, qui pénètre des sentiments de la plus suave douceur les âmes de tous les gens de bien. Il me semble même que j'ai une raison particulière de me réjouir, puisque le Dieu tout-puissant a choisi pour son vicaire sur la terre un pontife en qui l'on admire parmi tant de qualités éminentes un zèle ardent pour le salut des âmes, et une affection toute spéciale pour les ouvriers apostoliques qui se dévouent à l'évangélisation des indigènes de la Nouvelle-France. » (Documents inédits copiés au Vatican, Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval à Innocent XI, Québec, 1<sup>er</sup> octobre 1677).

M. Rousset écrit au sujet d'Innocent XI, qui se montra si ferme contre Louis XIV au sujet du fameux droit de Régale : « Dans toute l'Europe, si ce n'est en France, le pape Innocent XI avait le renom du plus grand et du meilleur pontife qui eût occupé le saint-siège depuis plusieurs siècles. » (*Histoire de Louvois*, t. II, p. 58).

Puis il cite un passage de Bussy-Rabutin : « Comme le pape, dit celui-ci, est un grand homme de bien, il est fort entier dans ses résolutions; et quand il est persuadé qu'il a raison, rien ne saurait le faire changer. Il est vrai qu'il est fâcheux de trouver en son chemin de ces saints opiniâtres; mais sa vie est si sainte que les rois chrétiens se décrieraient s'ils se brouillaient avec lui. » (*Ibid.*, p. 59).

Qui ne serait tenté de faire quelque rapprochement, pour le caractère, entre le pape Innocent XI et le premier évêque de Québec ?

Le Séminaire, auquel la cure était unie, lui donna le 15 mars pour successeur M. François Dupré (1), un autre prêtre de l'institution (2). « On l'avait choisi, dit un document, comme le sujet le plus propre pour entretenir l'union entre les religieux et le clergé (3).

---

## XV

M. DE BERNIÈRES, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE. — LE SÉMINAIRE ET M<sup>sr</sup> DE SAINT-VALLIER. — FONDATION DE LA MISSION DES TAMAROIS.

En cessant d'être curé de Québec, au printemps de 1687, M. de Bernières quitta vraisemblablement le presbytère, qu'il habitait depuis vingt-cinq ans et qu'il avait lui-même construit. Il alla au séminaire rejoindre ses confrères, de Maizerets, de Brûlon, Morin, Glandelet. On venait de perdre trois sujets précieux, que la mort avait successivement enlevés en quelques mois, Jean Guyon, Thomas Morel (4), Jean Dudouyt (5), sans compter M. Poitevin, curé de Saint-Josse, qui ne vint jamais au Canada, mais que l'on regardait comme de la maison, parce qu'il était grand vicaire de M<sup>sr</sup> de Laval et s'occupait à Paris des affaires du diocèse et du séminaire de Québec (6).

(1) Il était du diocèse de Chartres. M<sup>sr</sup> de Laval l'amena avec lui en 1675, ainsi que M. Glandelet, du diocèse de Paris, et M. Gauthier du Brûlon, de diocèse d'Angers. (Archives Nationales, M. 203, n<sup>o</sup> 4).

(2) M. Dupré fut nommé en même temps chanoine honoraire. (Rég. du Chapitre).

(3) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 20.

(4) M. Morel « était allé en mission à Champlain, » pour y remplacer M. Dupré. Il descendit à Québec dangereusement malade, et mourut le 23 novembre 1687. (Rég. du chapitre).

(5) M. Dudouyt mourut au séminaire des Missions-Etrangères de Paris, le 15 janvier 1688.

(6) M. Poitevin mourut à Paris en 1682. Il légua, en mourant, au Séminaire de Québec sa bibliothèque, dont une partie venait de l'abbaye de Lestrées. M<sup>sr</sup> de Laval écrivait à M. Dudouyt, au sujet de cette bibliothèque : « Vous avez fait une faute de ne pas envoyer tous les livres de feu M. Poitevin, légués au séminaire : tout sert à une bibliothèque, même les doubles. Je m'attendais

M. de Bernières était encore supérieur du séminaire : il ne fut remplacé par M. de Maizerets que dans l'automne de 1688. C'est lui qui, à la tête du clergé, en sa qualité de grand vicaire et de

bien que ceux qu'il avait eus de l'abbaye de Lestrées, reviendraient ici : l'on ne vend pas grand'chose des livres qui ont servi, et de cette nature; et il en faut acheter bien cher : c'est une affaire faite; il n'y faut plus penser. »

Puis il ajoutait, parlant du curé de Saint-Josse : « M. Poitevin était un bon serviteur de Dieu. Ce que j'estime plus en sa mort, et qui est une marque de l'esprit de Notre-Seigneur, est le bon usage qu'il a fait de tout ce qu'il possédait. » (Lettre du 6 novembre 1683).

Nous avons de M. Poitevin une belle lettre inédite, adressée à M. Boudon, et datée de Paris le 25 août 1664 :

« Monsieur et cher ami, nous assistâmes hier au sacre de M<sup>sr</sup> de Rhodes, qui se fit avec toute la magnificence et dévotion possibles du côté du nouveau prélat. Mais hélas! que les joies de ce monde sont trompeuses, et qu'elles sont détremées d'amertume! Nous avions, la veille, entretenu, à six heures du soir, notre bon P. Bagot. Le lendemain, M<sup>sr</sup> de Rhodes, avant son sacre, voulait l'entretenir de quelques affaires de conscience qui le regardaient. L'heure était donnée; et quand nous y fûmes, nous le trouvâmes mort. Que cela est surprenant, et que cela diminue bien notre joie! Il se portait bien, en se couchant; de vers les onze heures du soir, il se sentit attaqué d'une fluxion en la tête, qui lui descendait du cerveau. Il se leva avec grande peine pour avertir son voisin de lui aller chercher du secours; et en un quart d'heure, ayant reçu l'absolution et l'extrême-onction, il expira entre les mains de notre bon Maître, et de sa très sainte Mère, que notre bon père chérissait tant. Les larmes qui me coulent des yeux et saisissent mon pauvre cœur m'empêchent d'en dire davantage. Je pense que la bonne Vierge, qui voulait le récompenser, a permis que cela eût été si précipité afin qu'il mourût le samedi, dédié à ses grandeurs. Je ne vous le recommande pas; je sais qu'il vous l'est assez de luy-même... » (Archives de l'évêché d'Evreux).

Saint-Josse était une des sept ou huit petites paroisses qu'il y avait, avant la Révolution, dans le quartier Saint-Jacques de la Boucherie. Outre Saint-Jacques, dont il reste encore la magnifique tour, il y avait Saint-Merry, Sainte-Opportune, Saint-Bon, Saint-Josse, Sainte-Croix de la Bretonnerie, etc. Il n'y a plus aujourd'hui que la paroisse de Saint-Merry. C'est sur cette paroisse, rue Sainte-Avoye, que naquit, en 1577, le P. Joseph-François Le Clerc du Tremblay, le confident et le bras droit de Richelieu. (*Le P. Joseph et Richelieu*, par Gustave Fagniez, t. 1, p. 41). L'église Saint-Josse était sur la rue Aubry-le-Boucher.

D'après Leboeuf (*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. 1, p. 303), Saint-Josse fut le premier démembrement d'une paroisse appelée Saint-Laurent. « Saint Fiacre y avait logé, dit-il, à son arrivée d'Irlande au septième siècle, ainsi que saint Josse, fils d'un roi de la Petite-Bretagne, dans l'une des occasions qu'il eut de passer par Paris vers le même temps... »

« L'édifice de l'église de Saint-Josse, ajoute-t-il, est fort petit, et mal orienté; c'est une espèce de chapelle de forme carrée.

doyen du chapitre, reçut M<sup>gr</sup> de Laval à son retour de France, le 3 juin de cette année (1), et deux mois plus tard M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, auquel il présenta une adresse de bienvenue (2).

La plupart des curés faisaient encore partie du séminaire, suivant le mandement qui avait établi cette institution. Mais on était à la veille de grands changements, qu'avaient fait déjà pressentir la conduite et le langage de M. de Saint-Vallier dans le premier voyage qu'il avait fait au Canada en qualité de grand vicaire de M<sup>gr</sup> de Laval (3). Nous lisons dans un Mémoire du temps : « On commença dès lors à craindre si fort en Canada son caractère d'esprit remuant et inquiet, qu'on écrivit en France qu'on ferait un grand bien si on pouvait lui persuader de ne pas se faire sacrer et de ne revenir jamais au pays (4). »

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter en détail les démêlés de M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier avec le Séminaire de Québec. Qu'il nous suffise de noter quelques passages de Mémoires authentiques et inédits, qui font voir ce qu'avait établi M<sup>gr</sup> de Laval, et ce que voulait son successeur, puis de signaler ensuite quelques incidents qui affectèrent spécialement M. de Bernières.

Voici ce qu'on lit dans un Mémoire de 1694, attribué à M. de la

« Son territoire comprend un quarré où il y a en tout vingt-neuf maisons. Il n'y a aucune communauté sur ce territoire. »

Le seul souvenir qui reste de la paroisse de M. Poitevin, c'est un reliquaire en cuivre doré, qui renferme une précieuse relique de saint Josse, bien authentiquée par M<sup>gr</sup> Bellay, premier évêque de Paris après la Révolution. Nous avons vénéré cette relique, il y a quelques années, dans la sacristie de l'église de Saint-Merry.

(1) « Le vaisseau qu'il a plu au Roi d'accorder à la Compagnie de la Baie d'Hudson est arrivé devant Québec le 3<sup>e</sup> de juin... Il a passé sur ce vaisseau une des trois compagnies que Sa Majesté envoie, avec vingt-cinq hommes de recrue, et 53,750 l. d'argent comptant. M. de Laval, ancien évêque de Québec, qui s'y était embarqué, est heureusement arrivé, et le navire, après un petit séjour à Québec, est reparti pour la baie d'Hudson, afin d'en tirer les pelleteries qui y sont... » (Archives du Ministère des colonies, vol. x, Lettre de Champigny au ministre, 8 août 1688).

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. 1, p. 455.

(3) Les lettres de grand vicaire de M. de Saint-Vallier sont datées du séminaire des Missions-Etrangères de Paris le 8 mai 1685. MM. J. Guyon et L. Geoffroy signèrent comme témoins. Nommé évêque de Québec par le Roi, il n'avait « pas encore reçu ses bulles à raison des différends survenus entre la Cour de Rome et celle de France. » (Registre du Chapitre.)

(4) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1.



Colombière (1); on ne pourrait mieux rendre l'idée du Séminaire de Québec, telle que l'avait conçue son fondateur :

« Il comprit qu'il n'avait ni assez d'ouvriers, ni assez de bien, pour pouvoir séparer son clergé en plusieurs corps entre lesquels les différentes fonctions fussent partagées, et il sentit encore mieux que la sainteté des particuliers et toute leur consolation dans les difficultés inséparables du ministère ecclésiastique par rapport à un pays où la vie était très dure en toutes manières, dépendait de l'union qu'on établirait tant pour le spirituel que pour le temporel entre tous les ecclésiastiques qui serviraient sous son autorité cette nouvelle église.

« Il les porta donc tous par ses raisons et par son exemple à vivre tous ensemble dans une même maison où il se renferma lui-même pour en suivre les règlements qu'il avait faits, à mettre tout en commun, à faire servir par les mêmes personnes la cathédrale, la paroisse et le séminaire, et à rendre ce séminaire comme le centre de tout le clergé séculier, où tous les prêtres qui y auraient été formés s'attacheraient pour toujours... (2). »

Voilà bien le séminaire, identifié avec le clergé et l'église de Québec, suivant le titre même du mandement pour son érection : « Patentes pour le Séminaire et le clergé. » Cela explique dans quel sens les partisans du système de M<sup>sr</sup> de Laval disaient que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier « allait renverser cette nouvelle église dans ses fondements. » — « Avec les meilleures intentions du monde,

(1) Joseph Seré de la Colombière, qui prononça l'oraison funèbre de M<sup>sr</sup> de Laval en 1708. Il n'appartenait pas au séminaire de Québec, mais lui était très attaché. » C'est un bon serviteur de Dieu, écrit M<sup>sr</sup> de Laval, avec lequel on est bien uni. » (Notes de M<sup>sr</sup> de Laval, 12 mai 1695). Il fut d'abord Sulpicien, et comme tel vint au Canada en 1682. Rappelé en France en 1691 par M. Tronson, il quitta la Société de Saint-Sulpice, puis repassa au Canada en 1692, en même temps que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, et c'est de lui, vraisemblablement, qu'il est question dans le passage suivant d'un Mémoire sur le Canada : « Sa Majesté ordonna au P. de La Chaise de le faire observer (Saint-Vallier) par un homme sage et désintéressé qu'on envoya pour cela avec lui sans qu'il le sût, et d'écrire à ses Pères de lui mander en conscience leur sentiment sur ce prélat, quand ils l'auraient vu agir à son retour. Cet homme et ces Pères ont témoigné séparément, trois années de suite, qu'il ne fallait point espérer de changement parce que les choses allaient tous les jours de pis en pis, et qu'il semblait nécessaire de venir sans délai aux derniers remèdes. » (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 31).

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 13.

a cru devoir perfectionner cette église sur de nouvelles idées, et il l'a mise à deux doigts de sa ruine, en changeant tout (1). »

Le Mémoire que nous venons de citer ajoute au sujet du Petit et du Grand Séminaire :

« Les prêtres qui viennent de France étant en petit nombre, il a fallu former un séminaire d'enfants, au nombre de trente, qui, avant même que d'être admis à la cléricature, servent d'enfants de chœur, portent le surplis, aident aux chants et aux cérémonies; et c'est de leur nombre qu'après une longue épreuve de vie dure, on tire les cleres, qu'on élève par degrés au sacerdoce..... Les ecclésiastiques, jusqu'à l'arrivée de M. de Saint-Vallier, n'avaient donné nul scandale. Composant une seule famille avec l'ancien évêque, ils vivaient doucement avec lui comme avec un père, et trouvaient le moyen de subsister ensemble par l'économie, et de remplir toutes les charges de la cathédrale, de la paroisse, du séminaire, des cures et des pauvres, nonobstant leur peu de bien, qui n'aurait pas pu suffire à tout cela à beaucoup près, si on eût été divisé en différents corps et en différentes maisons. »

Voici maintenant, d'après le même Mémoire, ce que voulait M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier : ses principes étaient « qu'il fallait gouverner son diocèse comme les autres diocèses de France, et qu'ainsi il fallait séparer les biens et les personnes, et former différents corps pour le chapitre, le séminaire et les paroisses. La dépendance où le séminaire de Québec tient tous les ecclésiastiques du pays, disait-il, a un air de domination et d'avarice qu'un évêque doit réprimer; et il n'est pas de bon ordre qu'un seul corps dispose de tous les biens ecclésiastiques et s'assujétisse tous les prêtres... (2). »

« Il avait pris la résolution, dit un autre Mémoire, de séparer du séminaire la paroisse, le chapitre et les curés, et de partager entre eux les revenus, qui avaient été jusqu'alors en commun..., d'ôter aux supérieur et directeurs du séminaire leur rapport avec les curés pour leur direction et leur subsistance (3). »

Ecrivant lui-même à la Cour, M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier disait : « Outre

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, pp. 48, 30.

(2) « Il est très important, disait au contraire M<sup>sr</sup> de Laval, pour conserver les ecclésiastiques dans l'esprit de Notre-Seigneur, qu'ils reçoivent tous leurs besoins du séminaire de Québec, afin qu'ayant ce rapport ils y demeurent toujours unis... » (Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval au séminaire de Québec, mai 1685).

(3) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 29.

le principe général qui apprend aux personnes sages la nécessité indispensable qu'il y a d'entretenir la dépendance et la subordination des inférieurs ecclésiastiques à l'égard de leur évêque, telle qu'elle s'observe en France et selon le droit commun, il y a un principe inébranlable de foi dans l'Eglise, que les évêques ont été établis pour la conduire, et non pas un séminaire conduire et gouverner les évêques et les ecclésiastiques du diocèse (1). »

Il ajoutait, en parlant de M. de Brisacier : « C'est lui qui a défendu devant les commissaires du Roi, il y a environ vingt-cinq ans, les idées qu'on s'était formées d'un nouveau gouvernement apostolique, où le séminaire devait plutôt conduire que les évêques, et où tous les ecclésiastiques du diocèse devaient être dans la désappropriation et dépendance (2) du séminaire (3). »

Le prélat commença par la réforme du séminaire en rapport avec les paroisses. Il alla lui-même à la Cour (1691); et ses demandes furent soumises par le roi à l'examen de l'archevêque de Paris et du P. La Chaise. Ceux-ci donnèrent leur avis sur chacune d'elles. Il y eut un compromis entre l'Evêque et le séminaire des Missions-Etrangères, puis un règlement final (1692) approuvé par le Roi (4).

Les curés n'étaient plus censés faire partie du séminaire; mais de fait le plus grand nombre lui restèrent unis. Quelques-uns, cependant, furent bien aises de se déclarer indépendants, d'autant plus qu'ils y étaient fortement incités par le prélat : « il l'exigeait même de ceux qu'il avait amenés avec lui de France. »

« On a eu le déplaisir, dit le Mémoire déjà cité, de voir que ceux qui se sont ainsi séparés, partie par complaisance pour lui, partie par le penchant de la cupidité naturelle, se sont trouvés si distraits et si embarrassés par le soin de leur subsistance, dont ils étaient déchargés, que non seulement ils n'ont eu ni le temps ni

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 418. Lettre citée dans un arrêt du Conseil de la marine du 26 février 1717.

(2) M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier alla jusqu'à se plaindre que les curés, quand ils venaient en ville, logeaient au séminaire, ce qui les rendait dépendants de cette maison. Le Conseil de la marine, le 16 juin 1716, lui fait dire « qu'il est plus convenable qu'ils logent au séminaire qu'ailleurs, et qu'il serait fort gênant pour eux de lui en demander la permission. » (Ibid., p. 415).

(3) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 86, Lettre citée dans un arrêt du Conseil de la marine du 8 février 1718.

(4) *Edits et Ordonnances*, t. 1, pp. 265, 269.

la volonté de faire selon leur coutume la retraite annuelle, mais qu'ils se sont sentis tout à fait déçus de leur première ferveur, dont ils ont eux-mêmes rejeté la cause sur le changement de leur état. »

M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier réussit également plus tard à séparer le chapitre du séminaire (1). Les lettres patentes du Roi, de 1713, déclarent que « les communautés et les séminaires sont exclus des bénéfices du chapitre (2). »

Cela n'empêcha pas les prêtres du séminaire de Québec de remplir encore quelque temps des canonicats; et l'on en fut bien aise : ils étaient toujours les plus assidus au chœur (3). Mais il vint aussi de France un bon nombre d'abbés, qu'attiraient nos bénéfices canoniaux.

Voici ce qu'écrivait M<sup>sr</sup> Dosquet, en 1729, à l'occasion du règlement de 1713 : le Conseil de la marine résume sa lettre :

« Il serait à propos qu'il pût nommer aux canonicats vacants

(1) Un des résultats de la campagne de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier contre le séminaire à l'occasion du chapitre, fut que le roi par ses lettres patentes de 1713, se réserva le droit de nommer le doyen et le grand chantre (Documents de Paris, t. II, p. 23) : ce qui nous valut l'avantage d'avoir un Cabanac la Jonquière et autres grands personnages à la tête du clergé de Québec! D'après les statuts de M<sup>sr</sup> de Laval, ces dignitaires étaient nommés par le chapitre. Mais M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier feignait d'ignorer même l'existence de ces statuts : il commence en effet les siens (11 septembre 1714) par ce préambule : « Notre prédécesseur, dont nous tâchons de suivre les vestiges, ayant érigé dans notre église cathédrale un chapitre, s'était réservé de faire des statuts qui servissent de règle au d. chapitre, et comme il n'a pas exécuté son projet, ni donné des statuts à la dite église, nous nous sommes obligés d'y suppléer et à cette fin de faire les statuts suivants... » (Documents de Paris, t. I, p. 2). Or, tout le monde peut lire dans les *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 135, les « Statuts et règlements du chapitre de Québec faits par Mgr de Laval conjointement avec MM. les chanoines en l'année 1684. »

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 90, Notes du Conseil de la marine sur une lettre de M<sup>sr</sup> Dosquet.

(3) En 1718, sur treize chanoines, il n'y en avait que cinq à Québec, dont quatre au séminaire. (Documents de Paris, t. I, p. 76). En 1728, M. Plante, chanoine, l'un des directeurs du séminaire, écrivait : « Il n'y a ordinairement au chœur que quatre ou cinq chanoines, et quelquefois moins, et ordinairement les mêmes. Ces messieurs me paraissent un peu trop faciles à s'absenter et ne regardent pas d'assez près l'obligation de résider... M. Le Page a sa terre et ses moulins à faire valoir. M. Leclair a d'autres vues... » (Documents de Paris, t. I, p. 49).

quelques directeurs du séminaire de Québec, qui peuvent aisément assister à tous les offices du chœur et remplir les devoirs de leur maison. Par ce moyen il n'y aura pas à Québec tant d'ecclésiastiques inutiles, qui, faute d'occupation, commencent à donner dans les amusements mondains, le jeu, la bonne chère et le dérèglement. Cette oisiveté fait qu'ils ne pensent qu'à chicaner et à semer la division tant entre eux qu'entre les laïques. Il y en a même qui tiennent des discours qui peuvent porter les peuples à l'indépendance et à la révolte.

« Son dessein serait de mettre dans le chapitre quelques-uns des anciens curés, qui, ayant travaillé avec zèle dans leurs missions, et ne pouvant plus en soutenir les travaux, seraient en état d'assister au chœur, et de rendre plus de services aux peuples de Québec que ces jeunes chanoines en qui ils n'ont pas de confiance, et qui le plus souvent les scandalisent... »

« Le défaut de prêtres le porte à proposer les directeurs du séminaire pour être chanoines, n'ignorant pas qu'ils en ont été exclus à la prière de feu M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier. Il ne conçoit pas pour quelle raison il l'a demandé, dans un temps où il n'y a pas assez d'ecclésiastiques pour fournir aux missions (1). »

Evidemment M<sup>sr</sup> Dosquet n'était pas convaincu du bien qu'avait pu faire son prédécesseur « en séparant les personnes » dans son clergé. En fit-il davantage par « la séparation des biens? »

Le partage des revenus entre l'évêque, le chapitre et le séminaire, — revenus des abbayes en France et sommes inscrites au budget canadien — fut, on le sait, l'objet de malentendus, de discussions, de convoitises, de procès interminables. Même entre eux les chanoines ne pouvaient s'entendre sur leur part respective. MM. de Beauharnais et Hocquart écrivent à la Cour en 1730, que « ceux qui composent le chapitre ont entre eux des discussions d'intérêts pour lesquels ils ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus (2). » Il en fut ainsi jusqu'à la conquête. Ces abbés de haut lignage, les de Lotbinière, les de Gannes-Falaise, les de

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 89, Notes du Conseil de la marine sur une lettre de M<sup>sr</sup> Dosquet.

(2) Documents de Paris, t. II, p. 42, Mémoire sur l'Eglise du Canada, 9 janvier 1731.

Tonnancour, les Cabanac la Jonquière (1), les de La Villangevin (2), les de Lacorne (3) ne s'en trouvaient jamais assez.

Hélas! qu'était devenu cet heureux temps où M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier lui-même avait cru « voir revivre dans l'Eglise du Canada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem? » (4).

Revenons à M. de Bernières.

Evidemment ce ne fut pas sans de vives protestations que lui

(1) C'est ainsi qu'il signait quelquefois. (Documents de Paris, t. II, p. 48). Au chapitre, il signait « Cabanac, doyen; » et dans les actes il est appelé « Jean de Cabanac Taffanel. »

(2) On lit dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 1<sup>er</sup> juin 1750 : M. de la Ville Angevin, official, théologal et chanoine de la cathédrale, banni de l'évêché par M. de Pontbriand, évêque de Québec, ayant demandé retraite dans notre maison, l'évêque s'y oppose; tous nos Pères demandent qu'il soit admis et menacent, en cas de refus, d'en écrire à Paris et à Rome; il est donc reçu : l'évêque nous en veut du mal. » (*L'Abeille*, t. XI, p. 42).

(3) C'est de lui que l'abbé de l'Isle-Dieu disait, en 1767, avec une pointe de malice : « Le Doyen du chapitre (de Québec) est en France depuis dix-sept ans, et par là s'est épargné la douleur d'être le témoin de la dévastation de son pays natal (car il est Canadien d'origine)... » Il paraît que l'évêque de Québec, ayant besoin de prêtres, avait songé à rappeler au Canada ceux de ses chanoines qui étaient passés en France; mais ceux-ci ne semblaient pas disposés à y retourner : « Je penserais volontiers, ajoutait M. de l'Isle-Dieu, que ce serait une petite perte pour le diocèse... » (Archives de l'archevêché de Québec, Documents copiés au Vatican, Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu au cardinal préfet de la Propagande, Paris, 9 février 1767).

(4) *Estat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France*. — On sait que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier avait écrit et publié ce livre dans un moment d'enthousiasme pour sa nouvelle église qu'il venait de visiter. Un an après, ses sentiments ayant changé, il le regretta tellement qu'il fit supprimer les exemplaires qui restaient. Voici ce qu'on lit dans une Relation de Québec datée du 20 octobre 1688 :

« M. de Saint-Vallier fut bien surpris, en arrivant au pays (pour la deuxième fois), de trouver les choses dans d'autres dispositions qu'il ne les avait laissées, et bien fâché d'avoir tant exagéré, dans la Lettre qu'il avait fait imprimer à Paris, les bonnes mœurs des peuples d'ici, et les bénédictions que Dieu répandait sur eux : puisque, par une politique assez ordinaire à ceux de son rang et de sa profession, il fut obligé de rejeter, dans un sermon qu'il fit, sur les péchés du peuple, les fléaux dont le Canada était acablé, et d'exhorter tout le monde à la pénitence et à la prière pour apaiser la colère de Dieu. Mais ce discours ne fit qu'augmenter le murmure de ses auditeurs, qui les attribuaient à des causes plutôt humaines que divines; ce qui l'obligea de supprimer les deux cents exemplaires de son livre qu'il avait apportés, et qui n'ont pas paru depuis.... » (Archives du Ministère des colonies, vol. 10).

et M. de Maizerets entendirent M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier déclarer « qu'il fallait séparer les biens et les personnes » du séminaire, du chapitre et des paroisses; car le Mémoire déjà cité nous apprend que le prélat leur enleva, peu de temps après son arrivée, leurs commissions de grands vicaires et de supérieurs des communautés religieuses, et leur ôta même la faculté de prêcher et de confesser. « Il aima mieux laisser ces communautés et le diocèse entier sans supérieurs et sans grands vicaires, que de continuer dans ces emplois ces deux hommes, qui, du consentement commun, étaient les plus saints, les plus sages, les plus expérimentés du pays. »

Bientôt cependant il nomme pour son grand vicaire un prêtre qu'il a amené avec lui, M. de Merlac : il lui confie en même temps la charge de supérieur de l'Hôtel-Dieu (1).

Au séminaire, M. de Maizerets a succédé à M. de Bernières, comme supérieur, dans l'automne de 1688 : c'est sur lui principalement que vont tomber les coups (2). M. de Bernières, d'ailleurs, naturellement timide et modeste, parle peu et se tient sur la réserve. M. de Maizerets, au contraire, avec son franc parler, ne craint pas de « représenter à l'évêque les inconvénients de sa conduite. » Aussi lui devient-il bientôt « peu supportable. » On préfère, en général, la louange à la critique; on aime ceux qui nous disent des choses agréables : *Loquimini nobis placentia* (3); et pourtant il n'y a pas, d'après Tacite, de pire engeance que les flatteurs : *Pessimum genus, laudantes* (4).

(1) « La supérieure s'y opposa, écrit la sœur Juchereau; elle ne croyait pas ce prêtre propre à conduire une communauté... » Puis, lorsque M. de Merlac fut remplacé en 1694 par M. de la Colombière, elle ajoute : « Nous eûmes d'autant plus de joie de le revoir, qu'il nous délivra de celui que l'on nous avait donné malgré nous. C'était un homme dangereux et corrompu, qui pouvait entraîner plusieurs de nos religieuses, qui écoutaient avec simplicité ce qu'il leur disait pour les séduire. Ce fut sur la déposition qu'elles en firent par écrit, que la supérieure demanda qu'on l'éloignât de cette communauté. On traita secrètement cette affaire pour l'honneur de l'Eglise. » (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, pp. 345, 363).

(2) D'après un Mémoire, l'évêque « s'était ménagé des espions qui lui faisaient à tort et à travers des rapports de ce que ce pauvre supérieur avait dit innocemment, ou même de ce qu'il n'avait pas dit, mais de ce qu'on lui faisait dire, en interprétant mal ses paroles et ses actions... » (Documents de Paris, t. 1, p. 22).

(3) Isaïe, xxx, 10.

(4) *Vita Agricole*, xli.

M. de Bernières, cependant, reste doyen du chapitre; et à ce titre, malgré toute sa réserve, il participera à plusieurs actes qui vont blesser M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier.

Dès le 4 avril 1689, le chapitre se croit obligé de refuser une demande de l'évêque. Celui-ci prétend que son grand vicaire doit avoir « la première place et séance au chœur dans la cathédrale en l'absence de l'évêque, et celle d'après le doyen, lorsque l'évêque sera présent. » Les chanoines, sans doute, ont prévu cette prétention; car l'un d'eux se lève, et fait lecture d'une lettre reçue « de la part de M. Boudon, grand archidiaire d'Evreux, où il a été pareillement grand vicaire, qu'il a consulté sur le rang de séance qu'ont les vicaires généraux, officiaux et promoteurs dans la cathédrale. » Voici la teneur de la consultation :

« Les promoteurs, ni même les officiaux, ni les vicaires généraux n'ont aucun rang dans les cathédrales quand ils ont des prébendes ou dignités. Ils y tiennent le rang précisément selon l'ordre de leur dignité ou prébende, et l'on n'a aucun égard à ces autres qualités. C'est ce qui est sans difficulté, et on ne le dispute pas. Ils doivent donc simplement tenir le rang que leur donne leur dignité ou prébende. Si tels vicaires généraux, officiaux et promoteurs n'étaient ni dignités ni prébendes, ils n'auraient aucune séance parmi les chanoines. »

Cette lecture faite, le chapitre décide « qu'on ne peut pour le présent acquiescer à la prétention de monseigneur, à cause des suites et conséquences. » On le suppliera « de vouloir bien surseoir la chose jusqu'à ce qu'on ait de plus grands éclaircissements de France de ce qui a coutume de s'y pratiquer touchant ce point. » Le syndic du chapitre, M. Glandelet, et le doyen, M. de Bernières, sont priés de communiquer cette décision à l'évêque.

Le 9 février de l'année suivante (1690), encore un sursis à une demande de l'évêque. Il a nommé M. de Merlac chanoine et grand chantre à la place de M. Dudouyt, et il prie le chapitre de le recevoir en cette qualité. Les chanoines hésitent à le recevoir, sous prétexte que « les dites chanoinie et chantrerie sont en Régale (1). » Ils ne croient pas « que Sa Grandeur en puisse

(1) M. Dudouyt était mort durant la vacance du siège épiscopal de Québec. — Nous voyons plus tard, le 19 avril 1740, M<sup>sr</sup> de Lauberivière, avant de quitter la France pour le Canada, demander un arrêt du Conseil afin de pourvoir



pourvoir sans en obtenir le don du Roi. » — Recevez-le, dit M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, sous le bon plaisir et agrément du Roi. — Les chanoines le supplient alors « de trouver bon qu'ils prennent du temps pour s'éclaircir plus particulièrement de la chose, et l'assurent que, comme on ne cherche que la justice et la vérité, l'on fera volontiers pour la satisfaction de Sa Grandeur ce que l'on verra pouvoir faire sans blesser l'honneur du chapitre, et sans faire contre le droit du Roi. » Ils lui demandent « de vouloir bien remettre cette affaire jusqu'au retour de ses visites qui doivent être de quinze jours : à quoi monseigneur a acquiescé. »

Quelques jours plus tard, le chapitre se réunit de nouveau pour s'occuper de la question; et après mûre délibération on décide que M. de Merlac, lorsqu'il viendra se présenter avec les lettres de Monseigneur, sera reçu aux bénéfices de la chanoinie et chantrerie de feu M. Dudouyt, « sous le bon plaisir et agrément du Roi, » attendu que ces bénéfices sont vacants en régale. Les chanoines prient M. le doyen et le syndic du chapitre « de voir monseigneur et de lui faire savoir la délibération et la conclusion présente du chapitre, aussitôt qu'il sera de retour de ses visites. »

M. de Merlac ne fut installé cependant comme chanoine que le 29 août 1692. M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier était passé en Europe en 1691, et s'était assuré sans doute « du bon plaisir et agrément du Roi. » Tous deux maintenant vont prendre leur revanche contre le chapitre.

Et d'abord, l'évêque revient de France avec la promesse de M. de Brisacier que M. de Maizerets, supérieur du séminaire, sera rappelé à Paris, si dans un an il n'est pas content de sa conduite. Il a la même promesse à l'égard de M. Glandelet, qui lui aussi, comme syndic du chapitre, lui est devenu « peu supportable. »

M. Glandelet apparaît ici pour la première fois comme le compagnon d'armes de M. de Maizerets. Désormais leurs noms ne seront plus séparés, dans les démêlés de l'évêque avec le séminaire. On les retrouve ensemble l'année suivante, lorsque M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, tenant constamment au-dessus de leur tête comme une épée de Damoclès la menace de les faire repasser en France, essaie de faire enregistrer au Conseil Souverain la promesse écrite qu'il

aux bénéfices de son diocèse « tombé en régale par la démission de M<sup>sr</sup> Dosquet » le 25 juin précédent.

en a cue de M. de Brisacier. On les retrouve vingt ans plus tard, lorsque le même évêque les accuse à la Cour de former au séminaire des sujets qui refusent d'obéir à son autorité. Ils répondent tous deux à cette grave accusation par un Mémoire très concluant, adressé à M. de Brisacier, dans lequel ils donnent des explications franches et loyales, et se justifient des reproches qu'on a voulu faire peser sur eux (1).

Pour donner cependant un peu de satisfaction à l'évêque, M. de Maizerets fut remplacé en 1693 par M. de Bernières comme supérieur du séminaire (2). Le modeste prêtre reprit de nouveau le poste d'honneur; mais il ne fut pas longtemps sans y trouver la peine : et voici à quelle occasion :

Un des canonicats de la cathédrale étant devenu vacant fut donné à M. de la Colombière, et le nouveau chanoine fut installé suivant l'usage par le doyen du chapitre, le 6 décembre 1692. M. de Merlac prétendit que la prérogative d'installer les chanoines lui appartenait en sa qualité de grand chantre; et l'évêque vint à l'appui de ses prétentions par une ordonnance du 24 avril 1693, « portant que ce serait au grand chantre de faire à l'avenir l'installation des chanoines, et que l'acte qui aurait été fait de celle de M. de la Colombière ne saurait être d'aucune autorité, non

(1) Documents de Paris, t. 1, pp. 69, 73. Lettre de MM. de Maizerets et Glandelet à M. de Brisacier, 21 septembre 1718; instructions pour servir d'éclaircissement aux points contenus dans la lettre qu'on écrit à M. l'abbé de Brisacier. — Ces instructions nous apprennent qu'à son retour de France en 1713, M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier trouva dix-huit jeunes ecclésiastiques canadiens que le séminaire avait préparés pour le sacerdoce durant son absence, et que le prélat ordonna les années suivantes : « tous, à l'exception seul, avaient été nourris et entretenus, de la meilleure partie, aux frais du séminaire : » MM. de la Rue, Le Provost, Poulin, Voyer, Bizard, Auclair, Denoyer, Cloutier, Caillet, Dugast, Jorian, Arnault, Chasle, Mercier l'aîné, de la Voye, Lepage, Thaumur et Mercier.

(2) M. de Brisacier nomme en même temps M. Dupré premier assistant, M. Gauthier de Brulon second assistant, et MM. Glandelet et Maizerets « pour les ayder à conduire la maison. » M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, ratifiant la nomination des supérieur et directeurs du séminaire, dit : « Consentons qu'ils en fassent toutes les fonctions, et ce pendant une année, durant laquelle ayant connu par nous-même la bonne conduite qu'ils nous promettent de garder, nous serons plus en état de continuer d'agrèer et d'approuver ce qui sera plus avantageux à notre Eglise et au gouvernement particulier du séminaire épiscopal. » (Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.).

plus qu'un grand nombre d'autres qui sont aussi dans le registre du chapitre, jusqu'à ce que les dictes actes aient été rectifiés de concert avec le dit sieur évêque (1). »

Le doyen, appuyé par tout le chapitre et spécialement par l'archidiacre et le théologal, de Maizerets et Glandelet, crut devoir pour soutenir ses droits en appeler de l'ordonnance de l'évêque, et, suivant l'usage de l'époque, demander au Conseil des « Lettres de relief d'Appel comme d'abus. » Ces lettres furent accordées le 30 juin (2).

M. de Merlac, sans contester la juridiction du Conseil Souverain pour les cas ecclésiastiques ordinaires, prétendit que le sien était un cas privilégié, et que pour les cas privilégiés, suivant l'édit de Melun de 1610, « si les parties veulent appeler comme d'abus, ils ne peuvent se pourvoir qu'au grand sceau de France (3). »

L'affaire n'alla pas plus loin, car l'évêque venait de frapper un grand coup. Piqué au vif de la résistance de MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet à son ordonnance, il leur avait enlevé toute faculté « de prêcher et de confesser (4). » Etrange situation que celle des « trois premiers officiers du séminaire, » l'un d'eux

(1) *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 129.

(2) *Ibid.*, p. 130.

(3) *Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 754.

(4) Il ne faudrait pas croire que ce fût pour les punir de s'être servi d'un procédé gallican en usage à cette époque. Lui-même, quelques années plus tard, encourage et approuve l'opposition du chapitre à une bulle de Clément XI du 7 septembre 1704, qui diminue le nombre des chanoines; et il s'appuie sur l'opinion des Parlements : « Je n'ai pu m'empêcher, écrit-il au chapitre le 25 juin 1711, d'examiner à fond et faire examiner par personnes habiles et versées en ces matières les clauses de cette bulle. Tous m'ont assuré qu'elle était insoutenable, et que jamais les parlements, où elle serait portée pour y être enregistrée, ne la recevraient. Il faut encore moins espérer qu'elle le soit au Conseil du Roi... Toutes ces raisons m'ont déterminé à prendre le parti d'acquiescer à votre opposition... » Et il ajoutait, écrivant à ses vicaires généraux, de Maizerets et Glandelet : « Notre-Seigneur m'a inspiré d'acquiescer à l'opposition du chapitre, ce que j'ai fait signifier à vos messieurs de Paris. » (Registre du Chapitre). Il avait les idées gallicanes de son époque. Ecrivant à la Cour, pour s'opposer à l'érection de vicariats apostoliques à la Louisiane, et y maintenir sa juridiction : « Les évêques titulaires, dit-il, conservent mieux les intérêts du roi que les vicaires apostoliques, qui semblent plus attachés à ceux de Rome. »

professeur de théologie morale (1), mis dans l'impossibilité de confesser même leurs élèves! Cette situation dura une année entière (2).

Au printemps de 1664, l'évêque reçut des lettres de la Cour qui l'invitaient à passer en France. Une foule de plaintes contre son administration l'y attendaient. Frontenac, bon nombre de citoyens, les Récollets, les Jésuites, le séminaire, il s'était brouillé avec tout le monde.

Avant de partir, « il se contenta de lever verbalement » l'interdit qui pesait sur MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet, mais se garda bien de confier l'administration du diocèse à ces vétérans du sanctuaire. Il la confia, pour Québec, à un jeune homme de vingt-cinq ans, M. de Montigny, et pour Montréal à M. Dollier de Casson (3). C'était mieux qu'à son voyage précédent, où il était parti sans nommer d'administrateur.

Lorsqu'il revint de France, au bout de trois ans, ses sentiments à l'égard du séminaire parurent changés. M. de Bernières était encore supérieur, mais fut remplacé bientôt par M. de Maizerets. Ils profitèrent des bonnes dispositions de l'évêque pour réaliser, de concert avec M<sup>sr</sup> de Laval, deux établissements importants, celui des missions du Mississipi, et celui des petites écoles à Québec.

Le séminaire des Missions-Etrangères de Québec était à cette époque une branche de celui de Paris. L'œuvre des missions était essentiellement son œuvre. « La conversion des sauvages, disait M<sup>sr</sup> de Laval, est l'obligation principale et essentielle du séminaire (4). »

Il n'est donc pas étonnant que M. de Bernières et ses confrères, n'ayant plus à desservir, comme par le passé, toutes les cures du

(1) Le 11 janvier 1686, M. Glandelet est dispensé d'assister au chœur, « à raison des leçons de théologie morale qu'il donne. » (Ibid.).

(2) Documents de Paris, t. 1, p. 27.

(3) Voici comment le gouverneur de la Barre jugeait M. Dollier : « Il est homme de bien, d'un talent fort médiocre, et qui se laisse aisément surprendre par un juge envieux et peu capable, et par mille autres gens qui ne valent rien, comme je l'ai expérimenté en vingt rencontres qu'il m'est venu faire des plaintes contre les uns et les autres. Je mande ma pensée à cet égard à M. Tronson... » (Archives du Ministère des colonies, vol. 6, Lettre de M. de la Barre au ministre, 4 novembre 1683).

(4) Lettre au séminaire de Québec, 18 mars 1687.

diocèse, se soient décidés à travailler à leur œuvre principale, et qu'ils aient demandé à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier « la permission d'envoyer des missionnaires chez les sauvages du Mississipi (1). » Ils le prièrent de leur confier également « les sauvages dits Tamarois, qui sont entre les Illinois et les Akansas,... attendu que les lieux où demeurent les Tamarois sont comme la clef et le passage nécessaire pour aller aux nations plus avancées et s'en faciliter l'abord (2). »

M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier accorda la permission demandée, et tous les pouvoirs nécessaires, au printemps de 1688.

Il se trouva que les Jésuites avaient déjà une mission établie aux Tamarois depuis deux ans par le P. Pinet, et que ces sauvages appartenaient à la tribu des Illinois dont les Pères de la Compagnie de Jésus avaient déjà entrepris l'évangélisation; et l'on prête au séminaire, ainsi qu'à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, l'intention machiavélique d'avoir voulu leur enlever une partie de leurs missions et les frustrer du fruit de leurs travaux (3).

En histoire on prend les faits tels qu'ils sont; on accepte les écrits et les paroles, venant surtout de personnages graves et importants comme M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier et M<sup>sr</sup> de Laval, dans leur sens naturel, et à moins de raisons évidentes on ne leur prête pas d'intentions contraires à leurs discours.

Il est clair que dans l'idée de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier les Tamarois n'appartenaient pas à la tribu illinoise, puisqu'il dit : « Les Tamarois, qui sont entre les Illinois et les Akansas... »

Il ne savait pas non plus que les Jésuites y avaient déjà une mission. Ecrivant de Paris à ses curés, pour leur donner des conseils, il avait un mot pour les Pères de la Compagnie de Jésus :

« Nous espérons d'apprendre, dit-il, la soumission volontaire et édifiante des Jésuites qui se sont offerts pour la mission des Tamarois (4). N'ayant pas été reçus par celui qui représente,

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 377.

(2) *Ibid.*, p. 381.

(3) *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par le P. de Rochemonteix, t. III, p. 550 et suiv.

(4) Ils ne se décidèrent qu'en 1703 à quitter leur mission des Tamarois, après avoir demandé l'opinion de la Cour « sur la mesure arbitraire de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier. » (*Ibid.*, p. 570). Ils étaient attachés à cette mission, où « leur église ne pouvait contenir la multitude des sauvages qui s'y rendaient en foule. » (*Ibid.*, p. 550).

quoique indigne, le Maître de la Vigne, qui doit donner entrée à ceux qui y peuvent travailler, ils seront employés à d'autres missions aussi grandes et aussi nombreuses que celle des Tamarois, que nous n'avons pu leur confier, parce que nous en avons donné le soin aux missionnaires des Missions-Etrangères de Québec... (1). »

Il n'est pas du tout prouvé que le séminaire ait cherché à s'établir dans cette mission, sachant qu'elle était déjà occupée par les Pères Jésuites.

Il est prouvé, au contraire, qu'avant de commencer la mission des Tamarois on prit toutes les précautions possibles, afin de s'assurer qu'on ne lèserait aucun droit acquis.

C'est M<sup>sr</sup> de Laval qui le premier a parlé de la mission des Tamarois comme de la clef et du passage nécessaire pour aller aux missions sauvages du Mississipi (2), la représentant « comme le trait d'union entre Québec et les Akansas (3). » C'est lui également qui engagea le séminaire à entreprendre cette mission.

Écoutons le prélat raconter lui-même les démarches qu'il fit auprès des Jésuites, avant son établissement : cette lettre inédite de M<sup>sr</sup> de Laval est la meilleure réponse aux pages bilieuses de leur historien sur la mission des Tamarois :

Le P. de Rochemonteix nous apprend qu'ils quittèrent beaucoup plus inopinément la mission de Michillimakinac, où ils éprouvaient moins de consolation. « N'espérant plus y faire aucun bien, » à cause de la licence effrénée des coureurs de bois, les PP. Marest et de Carheil, qui desservient ce poste, se décident un jour à l'abandonner, mettent le feu au presbytère et à l'église, et descendent à Québec. La Cour, informée bientôt de cette étrange résolution, entre dans un vif mécontentement; et l'on écrit au gouverneur du Canada : « Sa Majesté a été surprise d'apprendre que les missionnaires de Michillimakinac aient abandonné leur mission et brûlé leur maison et leur chapelle. Ils ne peuvent avoir eu de bonnes raisons pour le faire, et Sa Majesté désire qu'ils y retournent. Elle ne prétend pas que ce rétablissement se fasse à ses dépens, ni même qu'il lui en coûte rien sous quelque prétexte que ce soit. »

Il fallut bien retourner à Michillimakinac, reprendre la mission et surtout réédifier ce qu'on avait détruit. « Le Roi fut obéi, » dit le P. de Rochemontaix; et il ajoute : « Michillimakinac n'était plus la belle et florissante mission d'autrefois. » (Ibid., p. 527). On n'a pas de peine à le croire.

(1) *Maudèments des évêques de Québec*, t. 1, p. 422.

(2) Archives du séminaire de Québec, Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval à M. Tremblay, 1699.

(3) L'auteur de la *Vie de M<sup>sr</sup> de Laval*, t. 1, p. 490, n'a fait que citer ce « joli mot; » c'est le premier évêque du Canada qui l'a « trouvé. »

« Une chose, dit-il, m'a extrêmement contristé : c'est la peine que les Pères Jésuites ont paru avoir au sujet de l'établissement que M. de Montigny a fait à la nation des Tamarois... Le séminaire ayant résolu de commencer par les nations les plus éloignées et abandonnées, à travailler au salut et à la conversion de ces pauvres peuples, jugea bien qu'il n'était pas possible d'exécuter ce dessein, s'il n'avait un établissement plus proche, qui lui pût servir pour avoir une correspondance facile tant à Québec qu'avec les missionnaires qui seraient dispersés dans les dites nations éloignées. L'on s'informa des personnes les plus intelligentes et qui ont la connaissance de tous ces pays, quel lieu on pourrait prendre à cet effet; et le sentiment commun fut que le plus commode, et l'unique même, qui fût propre pour cet établissement, était la nation des Tamarois, à cause de sa situation sur le bord du Mississipi, qu'elle n'était point des missions des Pères Jésuites, et qu'elle était éloignée de quatre-vingt-dix lieues du dernier de leurs établissements. Nous jugeâmes à propos de nous informer encore de la chose des Pères Jésuites même et de les envoyer prier que je pusse les voir.

« Le P. Germain, qui tenait la place du supérieur, en son absence, me vint trouver; et lui ayant demandé si les Tamarois étaient de leurs missions, et s'ils y étaient établis, il me répondit qu'ils n'étaient point de leurs missions, et qu'il n'y avait point d'établissement. Les missionnaires, qui étaient pour lors sur leur départ, qui fut deux jours après, prirent de M<sup>sr</sup> de Québec des lettres pour le dit lieu des Tamarois, où étant arrivés ils furent priés et fort pressés par les sauvages d'y demeurer. On leur fit présent de deux esclaves pour les obliger à s'y établir. Mais ayant dessein d'aller auparavant jusques aux nations les plus éloignées, ils passèrent outre, et allèrent jusques à ces nations, où ils ont jugé devoir établir deux missions, avec deux missionnaires. Ils ont fait construire par des artisans qu'ils avaient emmenés exprès, en chaque mission, une église et une maison pour le missionnaire.

« Ils reconnurent pour lors, tant à cause du grand éloignement que pour plusieurs autres considérations, qu'il était absolument nécessaire de faire l'établissement des Tamarois, sans lequel ils voient manifestement qu'il serait impossible de soutenir les missions éloignées et de pourvoir aux besoins des missionnaires qui y seront employés : ce qui leur fit prendre la résolution de

remonter jusqu'au lieu des Tamarois, où M. de Montigny établit un missionnaire et fit construire une église et une maison, comme il avait fait aux deux autres lieux.

« Vous pouvez voir par le procédé que nous avons tenu, que nous n'avons rien omis de notre côté pour faire connaître aux Jésuites l'estime et l'affection que nous avons pour toutes leurs missions, et le désir de conserver avec eux l'union dans laquelle nous avons toujours vécu jusqu'à présent.....

« Le P. Supérieur est venu ces jours derniers me donner avis que le P. de Carheil lui écrit de sa mission que M. de Tonti doit faire bâtir une église au fort des Illinois pour M. de Montigny, c'est-à-dire pour les missionnaires dont il a la conduite : c'est un lieu où il m'a dit que quelques-uns de leurs Pères ont demeuré. Sur quoi je l'ai assuré qu'il ne doit pas croire que le séminaire puisse avoir la moindre pensée de s'établir ni de les troubler dans aucun lieu où ils auront résidé; et si M. de Montigny a ce dessein, il use en notre endroit d'une grande dissimulation...

« Il est vrai que les missions qu'il a établies, accompagné des missionnaires du séminaire de Québec, ont été faites au nom du dit séminaire; mais s'il voyait qu'il y eût la moindre apparence qu'il voulût traverser les missions des Pères Jésuites, il n'en trouverait aucun qui entrât dans ses sentiments, le séminaire n'ayant en vue que de travailler à procurer, autant qu'il est en sa vocation, le salut des pauvres sauvages, en esprit d'union avec leurs missionnaires, et de ne porter aucun préjudice à leurs missions, auxquelles nous savons qu'ils travaillent avec toutes sortes de bénédictions (1).

« Nous ne saurions à la vérité nous persuader qu'ils aient un juste sujet d'avoir de la peine, que les missionnaires du séminaire

(1) Il nous semble évident que M<sup>sr</sup> de Laval et le séminaire ont été de la meilleure foi à l'égard des Jésuites; mais ils ont pu être trompés par M. de Montigny, ce qui est tout différent : et alors toute leur faute aurait été de ne s'être pas assez défié du grand vicaire de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier.

Nous savons en effet par un autre écrit de M<sup>sr</sup> de Laval, que M. de Montigny — lequel n'appartenait pas du tout au séminaire — avait cherché déjà à les entraîner dans une entreprise que n'avait pu approuver le premier évêque de Québec. Frontenac aurait voulu envoyer les Récollets dans les missions illinoises, pour y supplanter les Jésuites, et le projet allait se réaliser. Il paraît que MM. Dollier et de Montigny, de leur côté, s'étaient dit que les séminaires de Montréal et de Québec devraient profiter de la rivalité entre les Récollets et



se soient établis aux Tamarois, lesquels n'étant point mêlés dans les missions qu'ils occupent, ne peuvent leur porter aucun préjudice, dans l'éloignement au moins de quatre-vingt-dix lieues...

« Ce n'est point l'esprit de jalousie et d'ambition qui a porté le séminaire à faire cet établissement, mais la nécessité indispensable qu'il a de ce lieu pour le soutien des missions qu'il a entreprises, lesquelles sans cet établissement ne pourraient subsister, ce dont les Jésuites conviennent avec nous (1).

« On ne voit pas d'ailleurs que les Jésuites puissent avoir aucun besoin de ce lieu, en ayant tant d'autres dans l'espace de plus de trois cents lieues depuis Michillimakinac jusqu'aux Illinois...

« Jugez si dans l'entreprise que le séminaire a faite des missions du Mississipi, et la nécessité indispensable qu'il y avait, pour l'exécution de ce dessein, de faire un établissement aux Tamarois, il m'a été possible de donner aux Pères Jésuites de plus grandes marques du désir que nous avons de conserver l'union, que d'avoir voulu être assuré par eux-mêmes que ce lieu n'était point de leurs missions, et qu'ils n'y avaient aucun établissement.

« Ce qu'ils allèguent, que le P. Germain ne le connaissait pas,

les Jésuites pour s'emparer de ces missions, conformément à l'adage : *Inter duos litigantes, tertius gaudet*. M. de Montigny en fit la proposition à M. Glandelet, d'abord, puis à M<sup>sr</sup> de Laval, qui la repoussèrent avec indignation : « M. Glandelet, écrit M<sup>sr</sup> de Laval, n'ayant pas satisfait M. de Montigny, il se résolut de s'ouvrir à moi de ce dessein... Je lui dis que je ne pouvais convenir que ce fût l'esprit de Notre-Seigneur qui eût inspiré ce dessein ; que remarquant au contraire qu'il n'était formé que dans l'esprit de division, c'était purement l'esprit du démon qui en était l'auteur, et que l'on ne pouvait en attendre aucune bénédiction... Je trouve dans tout ce projet qu'il n'est aucunement fondé sur les principes du christianisme, mais qu'il ressent plutôt les maximes de Machiavel. Je suis même surpris qu'il puisse être formé par des ecclésiastiques, qui font profession d'être tout à Dieu. Je ne doute pas que MM. Dollier et de Montigny n'aient reçu des ordres de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, parce que M. de Montigny est encore revenu deux ou trois fois trouver M. Glandelet et le solliciter d'exciter le séminaire à se joindre avec les ecclésiastiques de Montréal pour aller dans ces missions, et se servir de l'occasion des contestations entre les Récollets et les Jésuites, disant que lui, M. de Montigny, était tout disposé à y aller. » (Notes de M<sup>sr</sup> de Laval sur une lettre de M. Tremblay, 3 juin 1696).

(1) L'auteur de l'ouvrage *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, mieux renseigné que M<sup>sr</sup> de Laval et les Jésuites, prétend que les raisons qui engagèrent le séminaire à établir la mission des Tamarois étaient *puériles* ou *peu sérieuses*. (T. m, p. 354).

ne se peut croire, étant une personne aussi sage et prudente qu'il est, et nous l'ayant dit aussi positivement qu'il fit; et d'ailleurs le P. Bruyas et plusieurs autres de leurs Pères, qui ne pouvaient ignorer ce que le P. Germain, qui tenait la place du supérieur en son absence, nous avait dit, et qui avaient une parfaite connaissance de ce qui regardait les Tamarois, n'auraient pas manqué de nous informer du contraire et n'auraient pas attendu à le faire après que toutes choses ont été disposées pour les missions que l'on a établies par rapport à l'établissement qui a été fait à la nation des Tamarois, si en effet elle avait été de leurs missions (1). »

Quel est le lecteur qui, après avoir parcouru cette lettre, pourrait douter un instant de la bonne foi de M<sup>sr</sup> de Laval et du séminaire de Québec dans l'établissement de la mission des Tamarois?

C'est la même bonne foi qui présida à la création des petites écoles par le séminaire, du temps de M. de Bernières. Le séminaire, qui avait charge d'âmes, puisque la cure de Québec lui était unie, exprima à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier le désir de se charger des petites écoles pour les enfants de la paroisse. Elles étaient tenues par les Jésuites : un des Frères « enseignait à lire, à écrire et l'arithmétique aux enfants (2). » L'évêque jugea qu'ils avaient assez de leur collège, et les pria d'abandonner le soin des écoles proprement dites au curé de la paroisse, c'est-à-dire au séminaire. Ils continuèrent, paraît-il, leur école (3); ce qui n'empêcha pas le séminaire de fonder les siennes, avec l'agrément et la protection de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier :

« Les messieurs du séminaire de Québec, dit-il, m'ayant demandé de mettre chez eux les petites écoles, et de les fonder, je leur ai promis par acte public de leur créer une rente sur la

(1) Archives du séminaire de Québec, Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval à M. de Brisacier, 1699.

(2) Documents de Paris, t. II, p. 85.

(3) Le P. de Rochemonteix nous apprend que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier leur ayant demandé de fermer leur école, en faveur du séminaire, ils refusèrent absolument d'obéir à cette « injonction déraisonnable. » (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 558). Tant pis! Il ne peut faire doute à personne que, dans une paroisse, c'est au curé, avant tout autre, qu'appartient le soin et la direction des écoles, comme c'est à lui à faire le catéchisme à ses paroissiens.

maison de ville de Paris de quatre cents livres par année, que je leur paie (1). »

Le séminaire affecta « deux salles de son établissement aux petites écoles des enfants de la ville. » Ces écoles fonctionnèrent très bien, et à la grande satisfaction du public (2).

Ecrivant au ministre, après l'incendie du séminaire en 1701, l'intendant Champigny disait :

« Les peuples nous ayant représenté le dommage qu'ils souffraient par l'accident arrivé au séminaire, et supplié dans cette vue d'agréer qu'on envoyât une personne en France par la Nouvelle-Angleterre, pour vous demander votre protection auprès du Roi en sa faveur, le chevalier de Callières a accordé le sieur Joncaire, maréchal des logis de ses gardes, qu'on a cru un des plus propres d'ici à faire ce voyage.

« Vous voulez bien nous permettre, monseigneur, de nous joindre au public pour vous supplier d'obtenir à ce séminaire quelque secours annuel de Sa Majesté... pour lui donner moyen de se rétablir et de continuer le bien qu'il fait dans ce pays. C'est dans l'espérance de ces bontés que M. l'ancien évêque et les prêtres de ce séminaire, qui se sont retirés à l'évêché, vont recommencer les petites écoles et reprendre les enfants qu'ils avaient chez eux..... (3). »

---

## XVI

M. DE BERNIÈRES, DOYEN DU CHAPITRE. — SA MORT.

M. de Bernières fut remplacé de nouveau par M. de Maizerets

(1) Mémoire de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier au P. La Chaise, cité par le P. de Rochemonteix, *Ibid.*

(2) A Montréal, c'est également le séminaire de Saint-Sulpice, curé de la paroisse, qui tenait les petites écoles : « Les petites écoles de Villemarie sont tenues par un prêtre du séminaire du même lieu avec beaucoup de fruit, ce qui sera qui sera perpétué, puisque c'est cette maison qui en prend soin. » (Lettre de l'intendant Champigny au ministre, 20 novembre 1699, Archives du Ministère des colonies, vol. 17).

(3) Mss. de la Nouvelle-France, vol. ix, 2<sup>e</sup> novembre 1701.

comme supérieur du séminaire en 1697 (1), l'année du jubilé sacerdotal de M<sup>sr</sup> de Laval (2), et ne fut plus jusqu'à sa mort que doyen du Chapitre.

L'histoire du chapitre de Québec est trop longue et trop compliquée pour entrer dans le cadre de cette étude. Il convient néanmoins de dire un mot de son origine et des principales phases qu'il eut à traverser.

Le chapitre de Québec fut érigé par M<sup>sr</sup> de Laval le 6 novembre 1684. Il était composé de cinq Dignités et huit chanoines; il y avait de plus quatre chapelains ou vicaires et six enfants de chœur. L'évêque nommait les chanoines et les Dignités, à l'exception du doyen, qui était élu par le chapitre. Le premier doyen, cependant, fut aussi nommé par l'évêque : ce fut M. de Bernières.

M<sup>sr</sup> de Laval attribua au chapitre les menses conventuelles des abbayes de Maubec, dans le diocèse de Bourges, et de Lestrées, dans le diocèse d'Evreux, abbayes que le Roi lui avait données pour le soutien de son église; le prélat se réserva les menses abbatiales. Il n'y avait encore que la mense abbatiale de Maubec qui fût unie à Québec en Cour de Rome (3).

Le séminaire, auquel l'évêque avait déjà donné la seigneurie

(1) Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon, 11 octobre 1697.

(2) M<sup>sr</sup> de Laval célébra en 1697 son jubilé sacerdotal. On n'a pas son acte d'ordination à la prêtrise; mais on sait par les informations canoniques, tenues en 1637, qu'il y avait alors juste dix ans qu'il était prêtre : il avait donc été ordonné en 1647. Or M. de la Colombière, dans son *Eloge funèbre*, dit d'une manière singulièrement précise : « Il prend l'ordre de prêtrise à l'âge de vingt-quatre ans et un jour. » D'après la tradition et les historiens en général, — car on n'a pas non plus son acte de baptême — il est né le 30 avril. Donc il fut ordonné prêtre le 1<sup>er</sup> mai 1647, jour de la fête de saint Philippe et saint Jacques, qui était un mercredi, et d'obligation à cette époque : et c'est bien en 1623, d'après les mêmes paroles de M. de la Colombière, et non pas en 1622, comme nous l'avons écrit nous-même, qu'est né M<sup>sr</sup> de Laval : « Il naquit, dit Latour, le 30 avril 1623. » Or Latour, qui arriva à Québec une vingtaine d'années seulement après la mort du saint prélat, devait être bien renseigné sur les dates principales de sa vie : « C'est sur de bons mémoires, dit-il, et sur le rapport d'un grand nombre de personnes qui avaient connu le saint évêque, que l'auteur, pendant son séjour à Québec, a rassemblé les divers faits dont il rend compte au public. »

(3) Par la bulle d'érection du diocèse de Québec, du 1<sup>er</sup> octobre 1674.

de la *Petite-Nation*, lui en remit une partie pour contribuer lui aussi à la fondation du chapitre.

La première assemblée capitulaire eut lieu le 12 novembre, sous la présidence de M<sup>sr</sup> de Laval. On y dressa avec sa coopération les statuts du chapitre, et le lendemain l'évêque rendit une ordonnance « commettant aux chanoines le soin d'expliquer et d'étendre le règlement (1). »

La deuxième assemblée capitulaire se tint le 24 mai 1685. On y régla qu'à toutes les messes conventuelles on chanterait après l'*Agnus Dei* le *Domine salvum fac Regem* pour le Roi.

M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, désigné pour succéder à M<sup>sr</sup> de Laval, vint à Québec dans le cours de l'été; et bien qu'il n'eût pas encore ses bulles, et ne fût que grand vicaire de l'ancien évêque, dont la résignation n'avait pas encore été acceptée par le Saint-Siège, il fut « admis au chapitre pour y présider, » et « M. le doyen lui assigna en effet la place du président (2). »

A la troisième assemblée capitulaire, le 7 mai 1686, l'archidiacre de Maizerets prononça un discours « sur l'excellence et les obligations des chanoines. »

On a vu qu'à la demande de Frontenac le curé de Québec, M. de Bernières, avait, dès 1675, accordé certains honneurs dans l'église au Conseil Souverain. Qu'allaient devenir ces privilèges avec le chapitre? Celui-ci dissipa bientôt les inquiétudes qu'on avait pu entretenir. Voici en effet ce qu'on lit dans le Registre, à la date du 24 janvier 1687 :

« M. Ango ayant représenté au chapitre le désir qu'avait le Conseil Souverain de Québec d'assister en corps au service de la cathédrale dans les fêtes solennelles de l'année et dans les cérémonies de la Purification, des Cendres, des Rameaux, de l'Adoration de la Croix, processions et autres cérémonies extraordinaires, la Compagnie a jugé la chose très avantageuse pour l'édification des peuples, pour conserver l'union entre l'état ecclésiastique et l'état civil, et pour la faire paraître en public : ce qui ne pouvait être qu'une source de bénédictions pour tout le pays. C'est pourquoi la Compagnie a résolu de rendre au Conseil Souverain, lorsqu'il sera assemblé en corps, les honneurs immédiatement

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. 1, pp. 129, 135, 140.

(2) Archives de l'archevêché de Québec, Registre du chapitre.

après le chœur, à savoir l'eau bénite, l'encens et la paix, que tout le corps sera encensé de trois coups, que l'on donnera la paix aux deux premiers, qu'ils viendront à l'autel recevoir les cierges, cendres, rameaux, à l'adoration de la Croix et à l'offrande, et qu'on leur rendra les saluts ordinaires au commencement et à la fin de l'office. »

Le Conseil succombait sous le fardeau des honneurs; il demanda en grâce qu'on l'exemptât de la paix et des encensements (1).

C'est cette année 1687 qu'eut lieu l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois Tsonnontouans. Il y eut des prières publiques, à la demande du chapitre, bénédiction solennelle des drapeaux et des bateaux de l'expédition.

Nous venons de dire que le chapitre de Québec fut érigé le 6 novembre 1684. Il s'agit ici de l'érection officielle. Mais plusieurs années auparavant M<sup>gr</sup> de Laval avait prié les prêtres de son séminaire de réciter l'office en chœur dans sa cathédrale, pour acquitter les charges de ses abbayes, et établi un véritable chapitre, conformément à la bulle d'érection du diocèse. Il en informe le pape Innocent XI dans une lettre datée de Paris le 27 janvier 1679. Il lui en parle de nouveau dans une seconde lettre qu'il lui adresse, de retour à Québec, en novembre 1680 : « J'ai établi un chapitre, dit-il, comme mes bulles m'obligent de le faire : il n'est pas de légère importance, pour l'affermissement de cette église naissante, que les peuples voient avec quelle splendeur, quelle dignité et surtout quelle piété les offices divins se célèbrent dans notre cathédrale : les nouveaux convertis, surtout, éprouvent une singulière vénération pour nos saints mystères (2). »

Si M<sup>gr</sup> de Laval attendit à l'année 1684 à ériger officiellement son chapitre, c'est uniquement parce qu'il espérait d'un moment à l'autre voir s'opérer l'union canonique de ses abbayes à son église. Il en parle dans toutes ses lettres au Souverain Pontife. Le pape l'encourage à espérer; mais enfin il lui écrit franchement que « l'affaire est hérissée de graves difficultés, à cause des dommages qui résulteraient de l'union pour deux Ordres très illustres de Religieux (3) qui ont bien mérité de l'Eglise. Jusqu'ici,

(1) Registre du chapitre.

(2) Archives de l'archevêché de Québec, Documents copiés au Vatican.

(3) L'Ordre de saint Benoît, à Maubec, et l'Ordre de Cîteaux, à Lestrées.

ajoute-t-il, nous n'avons pas vu jour à vous accorder votre demande (1). »

Ce ne fut que vingt ans plus tard que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier réussit à obtenir l'union canonique à son église des abbayes de Maubec et de Lestrées, ainsi que de l'abbaye de Bénévent (2), que le Roi lui avait aussi accordée.

M<sup>sr</sup> de Laval était enchanté de son chapitre. Au printemps de 1685, de Paris, où il est allé porter sa démission au Roi, il écrit au Souverain Pontife : « Avant mon départ de Québec, un chapitre y a été érigé solennellement suivant le désir du Saint-Siège, des Dignités et des chanoines ont été créés; et l'office divin se célèbre dans la cathédrale avec encore plus de magnificence qu'auparavant. J'ai le plus grand espoir, ajoute-t-il, que le nouveau gouverneur (3) et le nouvel évêque, qui s'en vont tous deux au Canada, vont réparer les fautes qui ont été commises par d'autres, les miennes surtout, et que bientôt tout sera renouvelé dans cette Eglise (4). »

Nous avons parlé de quelques misères que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier fit au chapitre, du temps de M. de Bernières. Elles ne furent que le prélude de plusieurs démarches regrettables où l'entraîna son antipathie pour le séminaire de Québec.

Il y eut pourtant un moment de répit, à son retour de France, en 1697. Il choisit pour ses grands vicaires MM. de Maizerets, Glandelet (5) et de la Colombière; et c'est au mois d'octobre de cette année que le Roi, à sa demande, donna des lettres patentes, confirmant pour les fins civiles la bulle d'érection du diocèse de Québec, le décret pour l'établissement du chapitre et l'union de la cure au séminaire (6).

Mais l'idée de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier est que le chapitre soit

(1) Documents inédits copiés au Vatican.

(2) De l'Ordre de saint Augustin, dans le diocèse de Limoges.

(3) M. de Denonville s'en allait remplacer M. de la Barre, qui avait succédé à Frontenac.

(4) Documents inédits copiés au Vatican, Lettre de M<sup>sr</sup> de Laval au pape Innocent XI, 20 mai 1685.

(5) « Je vous prie de demander à Dieu pour moi de le bien glorifier, dans le rang qu'il a plu à M<sup>sr</sup> l'évêque de me placer, car il m'a fait l'un de ses grands vicaires. » (Lettre de Glandelet à Boudon, 11 octobre 1697, Archives de l'évêché d'Evreux).

(6) Documents de Paris, t. II, p. 23, Mémoire présenté à la Cour de la part de M<sup>sr</sup> de Pontbriand.

complètement séparé du séminaire, et que celui-ci n'ait rien à voir au revenu du chapitre (1). « Depuis trente-deux ans que je suis évêque, écrit-il en 1717, les chanoines de ma cathédrale n'ont jamais pu avoir le revenu de leurs canonicats (2). » Le séminaire est assez riche, « il a des biens considérables (3) : » l'évêque ne veut pas qu'il partage dans les revenus des abbayes (4).

C'est avec cette idée qu'il passe en France dans l'automne de 1700. Avant de se rendre à Rome pour l'union canonique de ses abbayes, il obtient de la Cour un brevet par lequel le Roi consent à leur suppression et à l'union de leurs revenus à l'évêché et au chapitre de Québec, mais à l'exclusion du séminaire (5).

Rendu à Rome, il constate que l'on veut réduire le nombre des chanoines de Québec, — sans doute parce qu'on s'est aperçu qu'il n'y a pas de quoi faire vivre tant de monde; — et il écrit au chapitre, le 20 mai 1703, pour l'en informer. Le chapitre, dans son assemblée du 24 octobre de la même année, proteste énergiquement contre le projet. Mais le pape Clément XI, sans s'occuper de ces protestations, réduit à sept le nombre des chanoines de Québec, par sa bulle du 7 septembre 1704; puis il unit canoniquement les trois abbayes de Maubec, Lestrées et Bénévent non seulement à l'évêché et au chapitre, mais aussi au séminaire de Québec (6).

(1) Documentations de Paris, t. 1, p. 83, Lettre de Saint-Vallier au Ministre, 1717.

(2) Voici ce que l'on répondait à cela : « Dans le temps que le séminaire était uni au chapitre, l'évêque percevait tous les revenus, et nourrissait tous les chanoines, sans faire de partage. » (Ibid., t. II, p. 42, Mémoire de M<sup>sr</sup> Dosquet, 9 janvier 1731).

(3) M<sup>sr</sup> Dosquet écrivait au contraire en 1730 : « Sans un secours extraordinaire, il est impossible que cette maison subsiste. » (Ibid., t. 1, p. 91).

(4) Qu'arriva-t-il après que le séminaire fut complètement séparé du chapitre ? Il fallut que les deux institutions eussent chacune leur procureur en France. Or voici ce que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier écrivait en 1727 au sujet du procureur du chapitre en France, qui était à cette date M. Hazeur de l'Orme : « On dira peut-être qu'on devrait renvoyer leur procureur de France pour faire ici son devoir en assistant à l'office, au lieu de dépenser tous les ans cinq cents écus, sans rien faire pour le chapitre, mais travaillant uniquement à chercher quelque moyen de s'avancer et de faire fortune : paroles qui ne sont que trop véritables, n'ayant point d'autre motif de son séjour en France que celui-là. » (Ibid., t. 1, p. 54, Lettre de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier au ministre, 9 octobre 1727).

(5) Le brevet est du 24 décembre 1701. (Registre du chapitre).

(6) Documents de Paris, t. 1, pp. 401, 484. Deux mémoires sur l'affaire de l'évêché et du chapitre de Québec, 1715; — Registre du chapitre.



La bulle de Clément XI, acceptée avec reconnaissance par le séminaire des Missions-Etrangères, n'arrive à Québec qu'en septembre 1707; et le chapitre, dans son assemblée du 7 novembre, refuse catégoriquement de l'accepter (1). De son côté. M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, encore en Europe, écrit au chapitre pour l'encourager dans son opposition. Il regarde la bulle comme non avenue. Ecrivant à ses vicaires généraux : « Les choses, dit-il, regardées ainsi comme rétablies sur l'ancien état, vous devez penser à remplir les Dignités et les canonicats vacants (2). »

Les vicaires généraux, de Maizerets et Glandelet, tout entiers à l'idée de continuer le chapitre tel que créé par M<sup>sr</sup> de Laval, ne se font pas prier; et dans le cours du mois d'octobre 1712 (3), ils remplissent le nombre des treize chanoines, en nommant MM. de la Colombière-Seré, Calvarin, Hamel, de la Bouteillerie, Le Picart, Plante et Le Blond; puis, le 12 décembre suivant, le chapitre enregistre solennellement son opposition à la bulle de Clément XI (4), qui a modifié l'institution de M<sup>sr</sup> de Laval et diminué le nombre des chanoines, « étant la dite bulle, quant aux points ci-dessus, ainsi que mon dit seigneur Evêque (Saint-Vallier) l'a reconnu, préjudiciable à son Eglise et aux libertés de l'Eglise gallicane (5). »

Voilà où en est rendue l'Eglise de Québec, sortie de la voie où l'avait mise son premier évêque!

A Québec, on veut absolument qu'il y ait treize chanoines, au lieu de sept, comme il a été réglé par la Cour de Rome : à Paris, on travaille à leur faire des revenus, en excluant le séminaire du partage des abbayes.

Une commission est nommée par la Cour, sous la présidence de l'abbé Bignon, pour faire le partage du revenu des trois abbayes entre l'évêque et le chapitre (6); puis le 15 septembre 1713, le Roi donne des lettres patentes par lesquelles il ratifie ce partage,

(1) Documents de Paris, t. 11, p. 42, Mémoire de M<sup>sr</sup> Dosquet.

(2) Registre du chapitre.

(3) M. de Maizerets, supérieur du séminaire, avait célébré le 29 septembre son jubilé sacerdotal. « Dix-neuf séminaristes vinrent pour cette fête, de Saint-Joachim, où ils étaient en vacance selon la coutume. » (*L'Abeille*, t. 1, n<sup>o</sup> 42).

(4) M. de la Colombière était à Montréal; M. Boulard, absent aussi, « à cause d'une rupture de jambe. » (Registre du chapitre).

(5) Registre du chapitre.

(6) Documents de Paris, t. 1, p. 83, Lettre de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier au ministre, 8 février 1718.

et déclare « que les bénéfices du chapitre ne pourront être possédés par aucune personne attachée à des communautés régulières ou séculières, ni aux séminaires établis en la Nouvelle-France. » Au revenu que les chanoines retireront des abbayes, il ajoute un don annuel de 3.000 l. à prendre sur son domaine d'occident, « à condition qu'il nommera lui-même le doyen et le chantre du chapitre (1). »

Pour un plat de lentilles, le chapitre sacrifie ainsi son indépendance : il faut toujours payer de quelque manière les faveurs de l'Etat (2).

Puis, en conformité aux lettres royales de 1713, M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, de retour enfin de sa longue détention en France et en Angleterre, donne au chapitre de Québec les statuts du 11 septembre 1714, ignorant complètement ceux qu'avait faits M<sup>sr</sup> de Laval.

On essaie d'obtenir de nouvelles bulles de Rome, ratifiant les lettres royales de 1713. Le roi Louis XV adresse à ce sujet une lettre au Souverain Pontife, accompagnée d'un « Mémoire concernant l'église cathédrale de Québec, » et d'un « Etat général du revenu temporel du chapitre (3). »

(1) Documents de Paris, t. II, p. 74, Mémoire du chapitre de Québec, 1732.

(2) Les doyens du chapitre nommés par le Roi furent MM. de Latour, en 1729, Chartier de Lotbinière, en 1738, Cabanac, en 1749, et de Lacorne, en 1755. — M. de Lacorne devint, nous ne savons comment, abbé de Maubec, vers 1765, avec l'obligation d'en acquitter les charges; puis, quelques années plus tard, l'abbaye se détache complètement de l'Eglise du Canada, et nous la trouvons en 1785 entre « les mains de M. le baron d'Escars. » L'évêque de Québec fit des démarches pour la recouvrer. Son grand vicaire à Paris, M. de Villars, écrit le 17 juillet 1785 : « J'ai profité de la circonstance de l'assemblée générale du clergé de France, commencée au mois de mai dernier, pour faire solliciter par nos Prélats le retour de l'abbaye de Maubec à l'évêché et au chapitre de Québec. Cette affaire, fort recommandée par M<sup>sr</sup> notre Archevêque, a été portée au bureau *pour la religion*, présidé par M<sup>sr</sup> l'archevêque d'Arles, qui est très instruit et très respectable, au rapport de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Acqs, qui qui a cette affaire fort à cœur, et avec qui je suis très uni, et depuis longtemps... » Il ajoute le 19 août suivant : « Il paraît que l'Assemblée générale du clergé de France est déterminée à présenter un Mémoire au Roi pour supplier Sa Majesté de retirer l'abbaye de Maubec des mains de M. le baron d'Escars, et de favoriser l'évêque et le chapitre cathédrale de Québec, ou en lui rendant cette abbaye (ce qui paraît beaucoup plus difficile), ou en lui accordant une pension sur les économats ou autrement... » (Archives de la Propagande). La Révolution survint, et l'abbaye ne fut plus pour l'Eglise de Québec qu'un souvenir.

(3) Documents de Paris, t. I, pp. 61, 62, 63.

La Cour de Rome ne juge par à propos de revenir sur ses sages décisions ni de retirer la bulle de 1704; et le chapitre de Québec continue à rester et restera jusqu'à son extinction dans la fausse position où il s'est mis en repoussant une bulle pontificale pour ne s'appuyer que sur les décisions toujours précaires de la Cour (1).

Le roi ajoutera de nouvelles faveurs au chapitre : en 1724, il augmente de 5.000 l. son revenu annuel (2); mais cela n'augmentera ni le zèle, ni la vertu des chanoines : « Ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, écrit en 1727 M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, et presque toujours les mêmes, ayant les trois plus de zèle que les autres (3). » — « Ils ne pensent qu'à chicaner et à semer la division tant entre eux qu'entre les laïques, » écrit M<sup>sr</sup> Dosquet. — Et MM. de Beauharnais et Hocquart : « Ceux qui composent le chapitre ont entre eux des discussions d'intérêts pour lesquels ils ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus. » Parlant spécialement de l'un d'entre eux, l'abbé Fornel (4) : « C'est une peste qu'un tel sujet dans un pays aussi sain que l'est celui-ci, » écrit M. de Beauharnais (5).

Le ministre, à son tour, répondant à MM. de Beauharnais et Hocquart : « Sa Majesté veut, dit-il, que vous expliquiez aux chanoines en général et en particulier qu'Elle est informée de leur insubordination et de leur relâchement dans leurs fonctions. Vous les avertirez d'effacer par une conduite toute différente les mauvaises

(1) M<sup>sr</sup> Dosquet caractérisait cette situation d'une manière pittoresque, et l'appelait *le combat des Bulles* : « Il ne paraît pas, dit-il, que le chapitre de Québec ait encore tout ce qui lui est nécessaire pour exercer les droits des églises cathédrales; il n'a encore ni Bulles ni Lettres patentes en forme. Celle de Clément X qui donne pouvoir à M. de Laval de l'ériger, a été révoquée par une de Clément XI qui réduit le nombre des chanoines à la moitié : à quoi le chapitre s'est opposé par un acte du 7 novembre 1707, ayant chargé un Procureur d'en obtenir une troisième; sur quoi le Roi ayant fait examiner l'état du chapitre en 1712, les commissaires arrêterent qu'ils demanderaient des Lettres patentes sur la première Bulle, ce qui n'a point encore été fait; en sorte que le chapitre est encore dans *le combat des Bulles*, n'ayant d'autres Lettres patentes que celles du don de mille écus que le Roi lui a fait, en attendant, pour aider à sa subsistance.... » (Archives du Ministère des colonies, Canada, Correspondance générale, vol. 46).

(2) Documents de Paris, t. II, p. 75, Mémoire du chapitre du Québec, 1732.

(3) Ibid., t. I, p. 54, Lettre de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, 9 octobre 1727.

(4) C'est cet abbé Fornel qui prononça l'oraison funèbre de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier.

(5) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 47.

impressions qu'ils ont données contre eux, et de se comporter de manière qu'il ne revienne plus de plainte à leur sujet.... (1). »

La cupidité est insatiable : les chanoines, comblés des faveurs royales, ne sont pas encore contents : ils s'adressent en 1749 aux agents du clergé de France, puis à M. de Mirepoix, puis à M. Rouillé, pour leur faire confidence de leur détresse (2) : « Je n'ai jamais vu un plus pauvre chapitre, » écrit au ministre le doyen Cabanac (3). Il le remercie « de la grâce qu'il lui a faite en lui accordant le passage pour Canada : » et cependant il ajoute : « Les revenus sont bien minces, et bien au-dessous de ce qu'il m'en a coûté pour venir de France (4). »

Son oncle La Jonquière, gouverneur du Canada, qui travaille depuis longtemps à le faire nommer doyen du chapitre (5), écrit à la Cour : « Les chanoines nous ont prié de vous représenter l'impossibilité où ils sont de vivre avec le modeste revenu de leurs canonicats (6). »

Cette cupidité des chanoines ira si loin, qu'ils institueront un procès devant le Conseil pour faire briser l'union de la cure de Québec au séminaire. Les revenus de cette cure excitent leur convoitise (7), et ils prétendent qu'elle leur appartient d'après la

(1) Archives du Ministère des Colonies, vol. 56, Lettre de M. de Maurepas, Marly, 8 mai 1731.

(2) Registre du chapitre.

(3) M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier écrivait au contraire en 1727 : « Je vois peu de corps plus à son aise que ce chapitre, quoiqu'ils aient voulu écrire et persuader le contraire. » (Documents de Paris, t. I, p. 54).

(4) Ibid., t. II, p. 48, Lettre de Cabanac au ministre, 4 novembre 1750.

(5) Ce gouverneur couvait une véritable maladie de népotisme. Le 20 septembre 1749, il propose son neveu Cabanac pour le doyenné de Québec, et recommande un autre neveu « pour la position de commandant général des troupes et milices de la colonie. » Le 1<sup>er</sup> octobre, il demande une gratification pour son neveu La Jonquière, et le commandement de l'artillerie pour son autre neveu Lacary ; le même jour, il demande de la promotion pour son frère, et pour son neveu Reynack, et un brevet d'écrivain pour son cousin germain Isambard. L'année suivante, il recommande son parent, M. de Bonne, au poste de major de Trois-Rivières ; puis en 1751, il veut que le chevalier de Bonne soit nommé major dans les troupes de la colonie. (*Rapport sur les archives du Canada*, 1887).

(6) Documents de Paris, t. II, p. 29, Lettre de La Jonquière au ministre, 4 novembre 1749.

(7) En 1756, la cure de Québec rapportait au séminaire environ 3.000 livres. « Je soussigné, procureur du séminaire de Québec, certifie que le dit séminaire

bulle d'érection du diocèse. M<sup>gr</sup> de Pontbriand (1), dans un excellent Mémoire, se moque très finement de leur manière d'interpréter cette bulle; et le gouverneur La Jonquière les prenant en pitié, représente à la Cour « le triste état de ces pauvres chanoines, qui ressentent le mépris que le prélat fait d'eux (2). » Jusqu'à Bigot qui, dans une lettre au ministre, vient au secours de ces pauvres chanoines (3)! On ne pouvait être réduit à plus grande humiliation.

Il y avait longtemps à cette époque, que M. de Bernières n'était plus. Hélas! comme il eût été affligé, s'il eût vécu, à la vue de cette pauvre église du Canada si bouleversée, si désorientée!

ne reçoit du curé de la dite ville que la somme de *trois mille livres* par an, laquelle dite somme suffit à peine pour la nourriture et l'entretien du dit curé et de ses deux vicaires et pour les gages et nourriture d'un domestique, sans que le dit séminaire leur fournisse de voiture. Fait à Québec, ce 8<sup>e</sup> février 1736. PRESSART, p<sup>re</sup>. » — M. Pressart, directeur du séminaire, est l'un quatre juriconsultes qui furent choisis par le gouverneur Murray, après la conquête, pour préparer un recueil de lois françaises pour le pays. Leur ouvrage, communément appelé *l'Extrait des messieurs*, est devenu rarissime.

(1) « Henry-Marie du Breil de Pontbriand, homme de condition de Bretagne, neveu de M. le comte de la Garais, si connu par sa haute piété et sa tendre charité pour les pauvres, qu'il porta jusqu'à faire un hôpital du principal château de ses terres, pour y vivre avec eux, leur en partager le revenu et leur procurer les secours spirituels et corporels pendant le cours de leurs maladies et de leurs infirmités habituelles, ci-devant grand vicaire de Saint-Malo, fut nommé par le Roi sur la fin de 1740 à l'évêché de Québec, où il se rendit en 1741, sans en être sorti depuis. » (Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu, 1739, Documents de Paris, t. II, p. 32). — M. l'abbé de l'Isle-Dieu était, depuis 1731, « vicaire général (en France) de l'évêque de Québec, pour la correspondance de toutes les parties de son diocèse et en particulier pour toutes les provinces et colonies qui sont trop éloignées de Québec pour qu'il les puisse gouverner par lui-même. » Il nous apprend, en 1739, que « la seule correspondance de ce vaste diocèse lui coûte chaque année 1.000 l. à 1.200 l. depuis bientôt trente ans. »

(2) Documents de Paris, t. II, p. 17, Lettre de La Jonquière, novembre 1730. — Voici les noms des treize chanoines en 1730 : le doyen Cabanac, MM. de la Villeangevin, de Tonnancour, Briand, Lacorne, Gaillard, Poulin, Hazeur de l'Orme, Fornel, de Gannes-Falaise et Gosselin. Les cinq derniers étaient en France, et Hazeur à Montréal. Cabanac écrit à la Cour le 4 novembre 1730 : « Je n'ai trouvé que six chanoines, gens de bien et de travail, zélés, et qui ont véritablement du mérite. » (Documents de Paris, t. II, p. 18). Six chanoines, plus le doyen : juste le nombre fixé par la bulle de Clément XI, qui avait jugé que, le chapitre séparé du séminaire, on ne pouvait en faire vivre davantage!

(3) Documents de Paris, t. II, p. 30, Lettre de Bigot au ministre, 3 nov. 1730.

M. de Bernières vit l'âge d'or du chapitre, il en fut le doyen dans ses plus beaux jours; mais on peut dire en toute vérité que nul plus que lui ne contribua par sa piété et son désintéressement à attirer sur ce vénérable corps le respect et l'estime dont il paraît avoir été entouré dans son origine. Nous avons vu en quels termes flatteurs M<sup>sr</sup> de Laval parlait de son chapitre, et comme il était touché de la beauté et de la splendeur des offices de sa cathédrale. M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier écrivait de son côté : « La même église sert de cathédrale et de paroisse : on y fait l'office avec une gravité et une pompe proportionnée à la solennité des jours (1). »

Voici quel était l'ordre des offices du chapitre, pour chaque jour, dans la cathédrale : A six heures, on récitait les petites heures, et à neuf heures avait lieu la messe conventuelle. A une heure on chantait vêpres et complies; puis à cinq heures matines et laudes.

Les paroissiens de Québec, dont la plupart avaient vu les grandes et splendides églises de France, retrouvaient dans l'humble cathédrale de leur ville naissante comme un écho des brillantes solennités et des offices qu'ils y avaient si souvent admirés.

Un jour ils ne virent plus à la tête des vénérables chanoines de la cathédrale le doyen qui venait si assiduellement au chœur et les édifiait par sa piété. Ils apprirent qu'une très grave indisposition le retenait au séminaire.

Quelques jours de maladie seulement, et M. de Bernières rendait sa belle âme à Dieu. C'était un samedi matin, le 4 décembre 1700, « un peu après minuit » (2).

Le même jour, les chanoines se réunirent, et choisirent M. Glandelet pour lui succéder comme doyen du Chapitre (3). Étaient

(1) *Etat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France.*

(2) Registre du chapitre.

(3) Écrivant l'année suivante à M. Boudon, M. Glandelet lui disait : « Il nous est arrivé du changement depuis l'année passée. Nous avons perdu M. de Bernières, doyen de notre cathédrale, neveu du *Chrétien intérieur*. Le chapitre m'a élu à sa place, et je voudrais bien qu'en me faisant succéder à sa dignité, il m'eût fait succéder à ses vertus, qui étaient remarquables, surtout son humilité, sa charité et sa grande et longue patience dans les incommodités continues qu'il avait, dont il ne parlait jamais, et qui ne l'ont point empêché d'être constamment assidu à tous les exercices de la cathédrale et du séminaire.

« M<sup>sr</sup> l'Ancien, ajoute-t-il, a été malade à l'extrémité; mais il en est réchappé; et l'on ne peut mieux se porter qu'il fait pour une personne de son âge...

présents à l'assemblée MM. de Maizerets, Glandelet, Buisson, Le Vallet et Pocquet. Le procès-verbal de l'élection constate que « les autres chanoines, qui sont dans les missions, » ne peuvent venir, « tant à raison de leur éloignement, que de la saison et de la conjoncture des maladies qui empêchent les chanoines occupés dans les missions de les abandonner. »

« Il y eut pendant cet hiver 1700, écrit la sœur Juchereau, de dangereux rhumes, qui firent mourir quantité de vieillards... De ce nombre fut M. Henri de Bernières, qui était venu de France, tout jeune ecclésiastique, avec M. de Laval, qui l'ordonna prêtre en Canada, où il est toujours demeuré pour servir cette nouvelle Eglise, avec un grand zèle, et d'une manière très édifiante, faisant voir par ses vertus le fruit qu'avait produit en lui l'éducation qu'il avait reçue de son saint oncle, M. de Bernières, trésorier de France, retiré à Caen. Il avait longtemps été curé de Québec, supérieur du séminaire et le nôtre, et nous avait toujours donné des marques de son amitié. C'était un homme pacifique, désintéressé, et qui ne cherchait que la gloire de Dieu (1). »

Un éminent homme d'état (2) disait un jour : « La vie contiendrait peu de choses valant la peine de vivre, si elle ne nous en offrait quelques-unes valant la peine de mourir pour elles ; » et parmi ces choses il mettait la Patrie. Les de Bernières, les de Maizerets, les Montmorency-Laval, tout attachés qu'ils étaient à leur pays natal, lui préférèrent cependant le Canada et en firent leur patrie d'adoption : ils lui vouèrent jusqu'à la mort tout ce qu'ils avaient de ressources, de talents, d'affection et d'énergie. Quelle immense reconnaissance l'église canadienne ne leur doit-elle pas ! (3).

« Hélas ! la vie se passe, et je me vois toujours le même, si je ne suis pire que je n'étais. Je goûte toujours bien les bonnes choses, mais ce goût me paraît fort équivoque ; et l'on n'est pas sauvé pour avoir goûté et savouré les choses de la vertu, mais pour les avoir pratiquées. C'est où je me trouve court.

« Ma mère vit encore ; je la recommande à vos prières. » (Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon, Québec, 5 octobre 1701).

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 390.

(2) Lord Dufferin, gouverneur général du Canada de 1872 à 1878.

(3) Laval et Saint-Vallier, nos deux premiers évêques, s'attachèrent jusqu'à la mort à la patrie canadienne, à laquelle ils avaient voué tout ce qu'ils avaient d'énergie et de fortune, et voulurent mourir à Québec, théâtre de leur zèle épiscopal. Les évêques se succèdent et ne se ressemblent pas toujours. Le 3<sup>e</sup> évêque de Québec, Duplessis-Mornay, d'abord simple coadjuteur de 1713

Voici l'acte de sépulture de M. de Bernières :

« Le cinquième jour du mois de décembre mil sept cent, a été inhumé dans la chapelle du séminaire de Québec Messire Henry de Bernières, âgé de soixante , premier doyen de la cathédrale de Québec, par Messire Etienne Le Vallet, chanoine de la dite cathédrale, en présence de Messires Pierre le Boullenger, Thierry Hazeur et de plusieurs autres. En foy de quoy je prêtre du dit séminaire faisant les fonctions curiales ay soussigné. Pocquet, P<sup>tre</sup> (1). »

Il est étrange que l'acte mortuaire de celui qui avait toujours enregistré avec tant de soin celui des autres, ne soit pas complet, et que par une négligence inexplicable on ait laissé un blanc à la place de son âge. Nous savons par ailleurs que M. de Bernières était âgé d'environ soixante-cinq ans (2).

#### LISTE DES CURÉS EN TITRE DE QUÉBEC.

1. Henri de Bernières. 1664.
2. François Dupré. 1687.
3. Pierre Pocquet. 1707.
4. Thomas Thiboult. 1711.
5. Etienne Boullard. 1724.
- (a) 6. Louis-Bertrand de Latour. 1733.
7. Jean Lyon de Saint-Féréol. 1734.
- (a) 8. Dartignes. 1735.
9. Charles Plante. 1739.
- (a) 10. Delbois. 1744.

à 1727, puis évêque en titre jusqu'en 1733, ne mit jamais les pieds au Canada, et mourut à Paris en 1744, à l'âge de 78 ans. Son successeur, M<sup>sr</sup> Dosquet, laissa le Canada dès 1735, sous prétexte de mauvaise santé, « dit un éternel adieu aux bosquets enchantés de la villa de Samos, » (*Les Evêques de Québec*, par M<sup>sr</sup> Têtu, p. 193), donna sa démission en 1739, et mourut à Paris en 1777, à l'âge de 86 ans!

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(2) Voici, d'après un dictionnaire généalogique, les armes de sa famille : « D'argent à la face d'azur, chargée de trois croissants d'or, surmontée d'une bande de guenes, chargée d'une étoile d'or, un lion naissant de sable en pointe. »

(a) MM de Latour, Dartignes et Delbois ont été nommés pendant qu'ils étaient en France, et n'ont jamais exercé les fonctions de curé; les deux derniers ne sont même jamais venus en Canada.

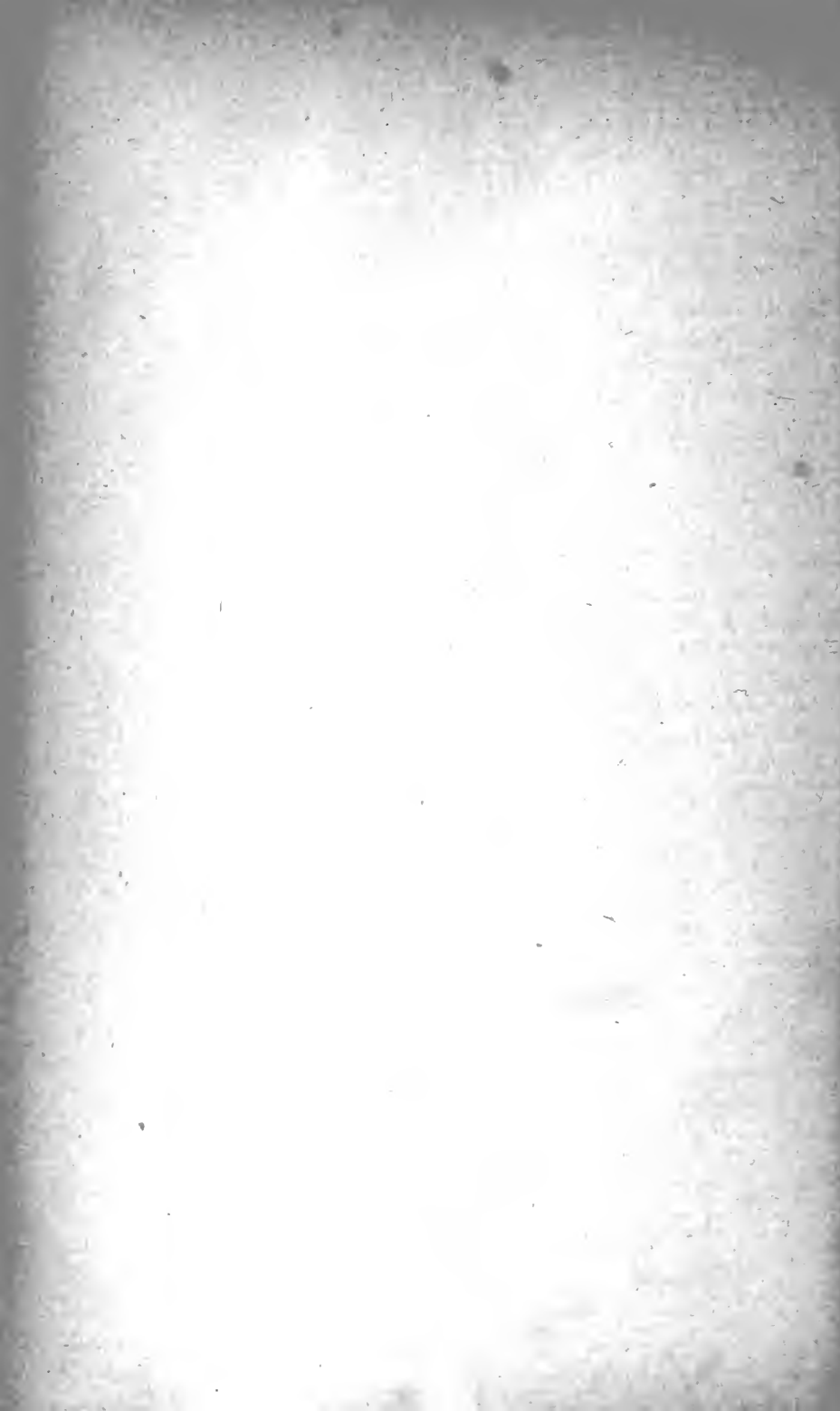


11. Jean-Félix Récher. 1749.
- (b) 12. Bernard-Sylvestre Dosque. 1769.
13. Auguste-David Hubert. 1775.
- (c) 14. Joseph-Octave Plessis. 1792.
15. André Doucet. 1807.
- (c) 16. Joseph Signay. 1814.
- (c) 17. Charles-François Baillargeon. 1831.
18. Louis Proulx. 1850.
19. Joseph Auclair. 1851.
20. François Faguy (titulaire actuel). 1888.

(b) M. Dosque, originaire du diocèse d'Aire, vint à Québec en 1758, après la capitulation de Louisbourg. Il était auparavant l'un des quatre missionnaires — les trois autres étaient MM. Girard, Cassiette et Biscarat — qui desservaient l'île Saint-Jean (aujourd'hui l'île du Prince-Edouard), dont la reddition à l'Angleterre fut comprise dans la dite capitulation. Il avait, écrit l'abbé de L'Isle-Dieu, « trouvé le moyen de se soustraire aux recherches et aux poursuites des Anglais, et de passer à Québec. » MM. Girard et Cassiette étaient passés en France. M. Biscarat était « mort dans la traversée de l'île Saint-Jean en France et dans un port d'Angleterre. » (Archives de M. l'abbé Verrean, Mss. J. Viger, *Statistique Ecclésiastique relative au Canada*. « Je placerai ici, sous ce titre, écrit Jacques Viger, copies de divers *Etats* relatifs au clergé du Canada de 1756 à 1759, à moi communiqués, en 1838, par Messire Jean Holmes, qui avait fait à Paris, en 1837, la découverte de ces papiers curieux et intéressants, et qui me permit alors de les transcrire »).

(c) MM. Plessis, Signay et Baillargeon devinrent évêques de Québec.

---



## INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

---

### A

- Abeille* (l'), petit journal du Séminaire de Québec, 21, 60, 62, 66, 67, 68, 80, 136, 155.
- ACADIE, 72.
- ACQUEVILLE, (Baron d' — et de Louvigny), grand-père de Henri de Bernières, 20, 21.
- ACQUEVILLE (Baron d'), père de Henri de Bernières, 5, 20, 21, 22, 23.
- ACQUEVILLE (l'abbé d') Henri de Bernières, 5, 6, 39.
- ADRIAN (le Père), récollet, 111.
- AILLEBOUST (d'), gouverneur du Canada, 49.
- AIRE (le diocèse d'), 163.
- AKANSAS (les), tribu sauvage, 144.
- ALBANEL (le Père), jésuite, 43.
- ALEXANDRE VII, pape, 27, 29, 32.
- ALGONQUINO (les), tribu sauvage, 67.
- ALLEMAGNE, 23.
- AMIENS, 70.
- AMIS (la Société des Bons-), 3, 56.
- ANDRÉ, aide-bedeau de Québec, 86.
- ANGERS, 128.
- ANGLETERRE, 156, 163.
- ANGLAIS, 66, 163.
- ANGO DE MAIZERETS. Voir MAIZERETS.
- ANNE D'AUTRICHE, 47.
- ANSE (la Grande), aujourd'hui Saint-Anne Lapocatine, 67.
- ANSELME (le Père), 21.
- ARDENNES (les), 26.
- ARGENSON (d'), gouverneur du Canada, 27, 33, 36, 49, 85, 108, 116, 118, 122.
- ARGENTAN, 60.
- ARISTOTE (le Lai d'), 25.
- ARLES (l'archevêque d'), 156.
- ARNAULT, prêtre canadien, 140.
- ASSOCIÉS (la Compagnie des Cent-), 39, 40, 47; — leur maison à Québec, 49; — 74, 75, 77, 80, 82.

- AUBERIVIÈRE (Mgr de l'), 138.  
AUBERT (Claude), greffier de la Cour de Beaupré, 40.  
AUBERT (de la Chenaie, Charles), 46, 50, 51, 85, 91, 99.  
AUBRY-LE-BOUCHER, rue de Paris, 129.  
AUCLAIR, prêtre canadien, 140.  
AUCLAIR, curé de Québec, 163.  
AUDET (l'abbé), chapelain de Sillery, 69.  
AUFROY (Pierre), 99.  
AUGUSTIN (saint), 26, 153.  
AUMÔNERIE (l'), monastère du diocèse de Chartres, 17.  
AUTEUIL (Ruette d'), 52, 57, 86, 107.  
AUVERGNE (la Petite-), 89.  
AVAUGOUR (d'), gouverneur du Canada, 86.  
AVRANCHES (l'évêque d'), 10, 14.  
AVRE, la rivière, 44.  
AVYNION (le duc d'), 100.

## B

- BAGNI, nonce à Paris, 8.  
BAGOT (le Père), jésuite, 129.  
BAIE D'HUDSON (la Compagnie de la), 130.  
BAILLARGEON (Mgr), 163.  
BARBERINI, cardinal, secrétaire de la Propagande, 62.  
BATISCAN, 83.  
BAYEUX (l'évêque de), 6, 15, 16, 17; — le diocèse, 15, 41; — la ville, 39; — la *Semaine Religieuse*, 6, 9, 12, 120.  
BAYONNE, 47.  
BAZIRE (Charles), 85, 87, 91, 99.  
BEAUDET (l'abbé Louis), manuscrits cités, 26, 31, 49, 56, 63, 68, 69, 70, 76, 84, 87.  
BEAUHARNAIS (de), gouverneur du Canada, 47, 59, 62, 135, 157.  
BEAUMESNIL (de), official d'Évreux, 7.  
BEAUPORT, 38, 43, 44, 119.  
BEAUPRÉ (la côte), 33, 39, 40, 42, 43, 44; — la Seigneurie, 71, 81.  
BECQUET (Romain), notaire royal, 40, 91, 108.  
BEDARD, supérieur du Séminaire de Québec, 40.  
BÉGON (l'intendant), 119.  
BELLAY (Mgr), 130.

BELLEFONTAINE (Fortin de), 39.

BÉNEVENT (l'abbaye de), 152, 154.

BENOIST (saint), 152.

BERMEN DE LA MARTINIÈRE, 40.

BERNARD (Jacques), 82.

BERNESQ, vicaire général, à Caen, 16.

BERNIÈRES (de), la famille, 20, 21, 22, 23.

BERNIÈRES (Pierre de), baron d'Acqueville et de Louvigny, grand-père de Henri, 10, 20, 21, 22.

BERNIÈRES (Pierre de), baron d'Acqueville, père de Henri, 6, 21, 22, 23.

BERNIÈRES-LOUVIGNY (Jean de), fondateur de l'Ermitage, oncle de Henri, 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 38, 39, 45, 60, 111, 113, 161.

BERNIÈRES (Henri de), son portrait, 5; à l'Ermitage, 10, 16; sa naissance, 21; son éducation, 23; curé à Caen, 24; au Canada, 26; chapelain de Mgr de Laval, 28; 29, 38 saints ordres, 41; première messe, 42, 44; grand vicaire, 45; bâtit le presbytère, 46, 50, 52, 55, 56, 58, 59, 60; curé de Québec, 62, 64; au séminaire, 65, 67, 69, 71, 137, 140, 141, 148, 149; son église paroissiale, 73, 78, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 91, 92; son esprit de conciliation, 96; ses rapports avec les marguilliers, 96, 99; grand vicaire, 100; affaire Fénelon, 102; affaire Morel, 106; au Conseil Souverain, 109; chez les Recollets, 110; aux Ursulines, 111, 112; supérieur de l'Hôtel-Dieu, 113; son ministère à Québec, 114; résigne, 127; doyen du Chapitre, 138, 150, 160; sa mort, 160, 161.

BERNIÈRES DE GAVRUS (Jean de), frère de Henri, 22, 60.

BERNIÈRES (Jourdain de), sœur de Henri, 10, 12, 19.

BERNIÈRES (la commune de), 20.

BERTHELOT (François), seigneur de l'île d'Orléans, 39, 40.

BEY (le), chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec, 33, 56.

BIGOT (l'intendant), 159.

BIGNON (l'abbé), 155.

BISCARAT (l'abbé), 163.

BISSOI (Jean), 68.

BIZARD, prêtre canadien, 140.

BLAMPIGNON (Claude), 17.

BOISBUISSON, arpenteur, 86.

- BOISSEL (Jacques), bedeau de Québec, 86.  
BOIVIN (Guillaume), 43.  
BOIVIN (Charles), 76.  
BONNE (le chevalier de), 158.  
BOQUET (Charles), frère donné des Jésuites, 42.  
BOUCHER (Philippe), 68.  
BOUDON, grand archidiacre d'Évreux, 7, 13, 14, 22, 117, 126, 129, 138, 150, 153, 160, 161.  
BOULARD, curé de Québec, 155, 162.  
BOULDUE (Louis), 109, 162.  
BOUILLART (Dom Jacques), ouvrage cité, 9.  
BOURDON (Jean), 30, 41, 43, 57, 78, 80, 81, 85, 86; son enterrement 88; M<sup>me</sup> Jean Bourdon, 117.  
BOURG-ROYAL, 89.  
BOURGES (le diocèse de), 150.  
BOURGEOIS (la sœur), 117.  
BOURGOGNE (la), 56.  
BOUTAUT (Gilles), évêque d'Évreux, 7.  
BOUTEILLERIE (de la), chanoine de Québec, 155.  
BOUTTEVILLE (Lucien), 88, 92, 100.  
BOUTOT (Martin), 66, 78; arpenteur, 86.  
BOYER (Anicet), 92.  
BRIAND, chanoine, puis évêque de Québec, 159.  
BRETON (Le), Madeleine, 5, 21.  
BRIÈRE (La), 82.  
BRISAINS (de), supérieur des Missions-Étrangères, 15, 133, 139, 140.  
BRULÉ (Julien), bedeau de Québec, 86.  
BRULON (Gauthier de), prêtre du Séminaire, 60, 128, 140.  
BRUNET, 87.  
BRUYAS (le Père), jésuite, 148.  
BUADE, rue de Québec, 31, 49, 76.  
BUISSON (du), 66, 68, 161.  
BUSSY-RABUTIN, 129.  
BUTEUX (le Père), jésuite, 48.

## C

- CABANAC, doyen du Chapitre de Québec, 134, 136, 156, 158, 159.  
CADIEU dit COURVILLE (Charles), 81.

- CAEN, 5, 6, 10, 13, 15, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 161; — Saint-Pierre de Caen, 6, 24; — Saint-Jean de Caen, 41; — l'Ermitage de Caen, 6, 8, 9, 10, 17, 18, 19, 45.
- CAILLET, prêtre canadien, 140.
- CALLIÈRES (de), gouverneur du Canada, 40, 59, 149.
- CALVARIN, chanoine de Québec, 155.
- CANADA (l'Église du), 4, 5, 9, 10, 16, 17, 21, 32, 35, 39, 44, 59, 65, 80, 124, 136, 138, 144, 156, 159.
- CANARDIÈRE (la), 62.
- CANSO (le détroit de), 74.
- CAP-DIAMANT, 86.
- CAP-ROUGE, 87.
- CARIGNAN (le régiment de), 64.
- CARHEIL (le Père de), jésuite, 144, 146.
- CARTIER (Jacques), 26, 27.
- CARSY, 88.
- CASAU, 4.
- CASSIETTE (l'abbé), 163.
- CASTILLON, l'un des Cent Associés, 39, 80.
- CAVELIER DE LA SALLE, 102.
- CHALEURS (Baie des), 27.
- CHAMPLAIN (Samuël de), 26, 29, 31, 73, 74, 79, 80.
- CHAMPLAIN, la paroisse, 128.
- CHAMBALLON, notaire royal, 59.
- CHAMPIGNY (l'intendant), 47, 73, 87, 93, 94, 116, 120, 123, 124, 130, 149.
- CHANJON, 100.
- CHAPELAIN (Louis), aide-bedeau de Québec, 87.
- CHARLESBOUG, 48.
- CHARLEVOIX (le Père), jésuite, 14, 84, 111, 124.
- CHARLET (Jean), 51.
- CHARTRES (le diocèse de), 4, 7, 8, 17, 128.
- CHASLE, prêtre canadien, 140.
- CHATEAU-RICHER, 28, 40, 43, 44, 54, 55, 71.
- CHATELETS (des), commis de la Compagnie, 47.
- CHARON (Claude), 85, 91, 99.
- CHASTELLAIN (le Père), jésuite, 42.
- CHENAIE (La). Voir AUBERT.
- CHENAIE-DUGUET (Pierre de la), 86, 92, 99.

- CHERVILLE (Jacques de), 8.  
CHEVALIER (de), 55.  
CHENAY DE LA GARENNE, 91, 99.  
CHORET, 88.  
CINQ-CANTONS (les), confédération iroquoise, 44.  
CITEAUX (l'Ordre de), 17, 152.  
CLÉMENT X, pape, 157.  
CLÉMENT XI, pape, 141, 154, 155, 157, 159.  
CLERMONT (le collège de), 7.  
CLOUTIER, (Zacharie), 66.  
CLOUTIER, prêtre canadien, 140.  
COCHINCHINE, 8.  
COLBERT, 34, 71, 105, 121.  
COLOMBIÈRE (Joseph Seré de la), 17, 38, 131, 137, 140, 150, 153, 155.  
COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS. Voir ASSOCIÉS.  
COMPAGNIE DES HABITANTS. Voir HABITANTS.  
CONDÉ, 23.  
CONGRÉGATION (Sœurs de la), 41, 88.  
CONSEIL D'ÉTAT, 40, 138, 141.  
CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE, 34, 35, 50, 51, 52, 56, 57, 59, 78, 80, 85, 90, 93, 96, 99, 101, 103, 108, 115, 118, 122, 123, 139, 141, 151, 158.  
COUILLARD (Guillaume), 30, 31, 58, 63, 80, 85.  
COUILLARD (M<sup>me</sup>). Voir HÉBERT.  
COUILLARD (Elizabeth), 66.  
COUILLARD, le terrain, 71.  
COUTANCES, 45, 60.  
COUTURE (Guillaume), 105, 109.  
CUL-DE-SAC (la chapelle du), 73, 74.

## D

- DABLON (le Père), jésuite, 40, 101, 121.  
DAMOURS DESCHAUFFOURS (Matthieu), 51, 52, 57, 68, 99.  
DARTIGUES, curé de Québec, 162.  
DAUPHINE (M<sup>me</sup> la), 39.  
DELBOIS, curé de Québec, 162.  
DELESTRE LE VALLON, 52, 57, 99.



- DELINO, 100.  
DE L'ISLE, 80.  
DENIS (Claude), 68.  
DENONVILLE (de), gouverneur du Canada, 60, 114, 119, 120, 121, 124, 132.  
DENYS (la demoiselle), 110.  
DENYS DE LA RONDE, 85.  
DENOYER, prêtre canadien, 140.  
DE QUEN (le Père), jésuite, 32, 44.  
DESPORTES (Hélène), 41.  
DOLLIER DE CASSON, sulpicien de Montréal, 103, 142, 146, 147.  
DOSQUE, curé de Québec, 163.  
DOSQUET (Mgr), 134, 135, 139, 154, 157.  
DOUEST (André), curé de Québec, 163.  
DOULX (Jacques le), 6.  
DUCHESNEAU (l'intendant), 39, 110, 120, 121.  
DUDOUYT (Jean), prêtre du Séminaire de Québec, 10, 16, 39, 40, 45, 55, 56, 57, 60, 65, 68, 69, 71, 100, 101, 108, 109, 113, 118, 128, 138, 139.  
DUFFERIN (Lord) gouverneur du Canada, 161.  
DUFORT, 60.  
DUGAST, prêtre canadien, 140.  
DUPLESSIS-BOCHERT, 80.  
DUPLESSIS (M<sup>me</sup>), 86.  
DUPLESSIS (la Sœur), 122.  
DUPLESSIS-MORNAY, évêque de Québec, 161.  
DUPRAY (Noël), 7.  
DUPRÉ, curé de Québec, 60, 128, 140, 162.  
DU PERRON. Voir PERRON.  
DUPONT DE NEUVILLE, 91, 99.  
DUPUY (l'intendant), 30.  
DURANT, 38, 42.  
DUTILLET, 4.  
DUVIVIER (Nicolas), 7.  
DUVIVIER (Michel), 8.

## E

- ELOI (la grand'messe de saint), 88.

ERMITAGE de Caen. Voir CAEN.  
ESCARS (le baron d'), 156,  
ESPAGNOLS, 23.  
ESTIENNE (la demoiselle), 117.  
EUDES (le Vénérable), 13, 15.  
EUDISTES, 13.  
EURE (Archives de l'), 7, 8, 20, 126.  
EVREUX, 6, 7, 8, 14, 126, 138, 153, 161.  
EXTRAIT DES MESSIEURS, 159.

## F

FABRIQUE (Rue de la), à Québec, 49, 74, 76.  
FAGNIEZ (Gustave), 129.  
FAGUY, (curé de Québec), 163.  
FALAISE, 25.  
FAMILLE (la dévotion à la sainte), 125, 126.  
FAILLON (l'abbé), sulpicien, 40, 103, 106.  
FAVERY (Marie), veuve Repentigny, 80.  
FÉNELON (de), sulpicien, frère de l'archevêque de Cambrai, 102,  
103, 105.  
FERLAND (l'abbé), 40.  
FIACRE (saint), 129.  
FLÈCHE (le collège de La), 23, 24.  
FOREST (l'abbé), 55.  
FORESTIER DE SAINT-BONAVENTURE (la Mère), 44.  
FORNEL (l'abbé), 157.  
FORTIN DE BELLEFONTAINE, 39.  
FRANCHEVILLE (Pierre de), 55.  
FRIBOURG, 21, 22.  
FRONTENAC, gouverneur du Canada, 57, 58, 70, 71, 76, 87, 92, 93,  
94, 95, 97, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 110, 121, 142, 153.

## G

GAGNON (Pierre), 71.  
GAGNON (Mgr), archiviste de l'archevêché de Québec, 99.  
GAILLARD, chanoine de Québec, 159.  
GALLES (le prince de), 69.  
GANNES-FALAISE (de), chanoine de Québec, 135, 159.

- GARAI (le comte de la), 159.  
GATIEN dit TOURANGEAU, 83.  
GAUTHIER DE COMPORTÉ, 88, 91, 99.  
GAUTHIER DE BRULON. Voir BRULON.  
GERMAIN (le père) jésuite, 145, 147, 148.  
GENAPLE DE BELLEFONT, 106.  
GEOFFROY, 130.  
GIFFARD (Robert), 38, 43, 80.  
GIRARD (l'abbé), 163.  
GLANDELET, prêtre du Séminaire de Québec, 67, 116, 117, 126, 128, 138, 139, 140, 141, 142, 147, 150, 153, 160, 161.  
GLORIA (Jean). 49, 52, 86, 99.  
GODEFROY (Jean), 47, 80, 81.  
GOSSELIN, chanoine de Québec, 159.  
GRANDE-RIVIÈRE, la rivière de Sainte-Anne de Beaupré, 81.  
GRANDVILLE (de), 85, 88.  
GROUARD (François), 68.  
GROUVEL (Martin), 81.  
GUYON (Jean), prêtre du Séminaire de Québec, 60, 68, 128, 130.

## H

- HABITANTS (la Compagnie des), 47, 48, 49, 50.  
HACHE (Robert). 77.  
HAMEL (Ignace-Germain), prêtre du Séminaire de Québec, 67, 155.  
HAZEUR (François), marchand de Québec, 73, 91, 99, 100, 109.  
HAZEUR DE L'ORME, chanoine. fils du précédent. 154, 159, 162.  
HÉBERT (Louis), premier habitant de Québec, 30, 31, 73.  
HÉBERT (Guillemette), dame Couillard, 63, 65, 66, 67, 68.  
HÈDE dit Créquy, 83.  
HERVIEUX, 83.  
HÉRONNIÈRE (de la), 121.  
HOCQUART (l'intendant), 62, 135, 137.  
HOLMES (l'abbé), prêtre du Séminaire de Québec, 163.  
HÔTEL-DIEU de Caen, 10, 17.  
HÔTEL-DIEU de Québec, 30, 31, 37, 46, 56, 63, 94, 113, 124, 127, 137.  
HÔTEL-DIEU de Montréal, 65.  
HUBERT, curé de Québec, 114, 163.

- HUBOUST DES LONGCHAMPS, 57.  
HUET (Daniel), évêque d'Avranches, 10, 14.  
HURONS (les), tribu sauvage, 31, 32, 75.  
HUTEAUX dit Laverdure, 83.

## I

- ILDEFONSE (saint), 8.  
ILLINOIS (les), tribu sauvage, 143, 146, 147.  
INCARNATION (la Vénérable Marie de l'), fait l'éloge d'Henri de Bernières, 5, de Mgr de Laval, 6, 38; ses rapports avec Bernières-Louvigny, 8, 12; ce qu'elle dit de Québec et du Canada, 29; réprimande une religieuse ursuline, 32; parle des Jésuites, 34, 36; loue une maison à Mgr de Laval, 37, 46; parle du tremblement de terre de 1663, 54; ce qu'elle dit du zèle de Mgr de Laval contre la traite de l'eau-de-vie, 54; ses rapports avec les Récollets, 110, avec Henri de Bernières, 111, 112, 117, 118, 121, 124.  
INNOCENT X, pape, 7; donne pouvoirs aux Jésuites, 32.  
INNOCENT XI, pape, 61, 127, 152, 153.  
IROQUOIS (les), 42, 47, 64, 75, 126, 152.  
ISLE-DIEU (l'abbé de l'), 136, 146, 147.

## J

- JANSON (Pierre), 83.  
JARDIN DE LA FONTAINE (le), à Caen, 10.  
JARDINS (la rue des), à Québec, 75.  
JEAN-CHRYSOSTÔME (le Père), 11.  
JÉRUSALEM (l'Eglise de), 61, 136.  
JÉSUS (le Petit Séminaire de l'Enfant-), 68.  
JÉSUS (l'île), 39, 40, 68.  
JÉSUITES (les) du Canada, 5, 6, 23, 27, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 48, 49, 54, 56, 57, 63, 66, 67, 72, 75, 76, 78, 87, 101, 104, 112, 114, 125, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148.  
JEUNE (le Père le), jésuite, 44, 48, 65, 74.  
JOLIET (Louis), 55, 65, 80, 92, 99.  
JONCAIRE (de), 149.  
JONQUIÈRE (de la), gouverneur du Canada, 158, 159.

- JORIAN, prêtre canadien, 140.  
JOSEPH (le Frère), des Jésuites de Québec, 66.  
JOSEPH (la chapelle Saint-), dans l'église de Québec, 78,  
JOSSE (saint), 129, 130.  
JOSSE (l'église Saint-), à Paris, 3, 17, 40, 129.  
JUCHEREAU (la Sœur), ce qu'elle dit d'Henri de Bernières. 6, 161 :  
44, 87, 113, 114, 137, 161.  
JUCHEREAU, veuve Pachot, 40.  
JUCHEREAU DE LA FERTÉ, 51, 57, 89, 91, 99.  
JUCHEREAU DE MAURE, 80.

## K

- KALM, naturaliste suédois, 49, 53.  
KEPAC ou KEBBAC, nom algonguive de Québec, 26.  
KERTH, 73.

## L

- LA BARRE (de) gouverneur du Canada, 142, 153.  
LABATTERIE, 83.  
LABERGE, 83.  
LABRIÈRE, 82.  
LACHAMBRE, 83.  
LA CHAISE (le Père), 61, 131, 133, 149.  
LACHINE (le massacre de), 126.  
LACODE, 83.  
LACOME (de), doyen du chapitre de Québec. 136, 156, 159.  
LAFERRIÈRE, 83, 88.  
LAFFETAY (l'abbé), 15, 18.  
LAFORÊT (François de),  
LAHONTAN, 49.  
LAIRET, la rivière, 48, 75.  
LAIGLE, 21.  
LALEMANT (le Père Jérôme), Jésuite, 5, 36, 38, 42, 47, 48, 49, 65,  
76; lettre à M. Franier, à Xaintes. 77, 80, 112.  
LALIME, 83.  
LAMBERT, 86, 99.  
LAMAGDELEINE, 83.

- LAMOTHE (de) 60.  
LANCELOT DU LAC, 25.  
LANDRON, 100.  
LAON, 7.  
LARIVIÈRE (Hilaire Bernard de), 83.  
LARÉCOMPENSE, 83.  
LAROSE (Richard Grouard dit), 87.  
LAROUCHE, 83.  
LA RUE (de), prêtre canadien, 140.  
LATOUCHE (Daniel), 68.  
LATOUP (Jacques Loyer), 81, 86.  
LATOUP (de), doyen du chapitre de Québec, 5, 53, 53, 77, 79, 94,  
150, 162.  
LAURENT (l'abbé), 6, 9, 24.  
LAUSON (de), gouverneur du Canada, 31, 80.  
LAUSON, la côte, 43, 89, 106, 107.  
LAUSON-CHARNY (de), grand vicaire de Mgr de Laval, 5, 38, 42, 43,  
44, 45, 56, 69, 113.  
LAVAL (de), premier évêque de Québec, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 15;  
informations canoniques, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29,  
30, 32, 36, 37, 38, 39-47, 50, 55, 56, 57, 59, 60-68, 71, 74, 78,  
79, 81, 82, 87-90, 93, 95, 99, 100, 108, 109, 112, 115, 116, 117,  
125-128, 130-132, 134, 142-144, 146-148, 150-153, 155-157,  
160 161.  
LAVAL (de), Hugues, frère du précédent, 21.  
LAVAL (de), les deux neveux de Mgr, 68.  
LAVALLIÈRE (Alexandre), 68.  
LAVERDIÈRE (l'abbé), 29, 31, 48, 49, 73, 74.  
LAVERDURE (Jacques Huteaux dit), 83.  
LAVOIE (Pierre), 83.  
LA VOYE (de), prêtre canadien, 140.  
L'AVERGNE (Jean), 124.  
LE BLOND, chanoine de Québec, 155.  
LEBOËUF, écrivain français, 129.  
LEBOISME, 86.  
LECLAIR (l'abbé), 134.  
LEGARDEUR (la famille), 80.  
LEMERAIR (le Père), jésuite, 42, 45.  
LEMERAIR (Louis), 83.

- LEMIRE, 51, 83.  
LENEUF, 47.  
LENS, 22.  
LENORMAND, 88.  
LEPAILLEUR, 84.  
LÉPINAY, 79.  
LEPAGE (l'abbé), 134, 140.  
LESPÉRANCE, 82.  
LEROUX, 83.  
LESSART (de), Etienne, 43.  
LESTRÉS (de), l'abbaye, 128, 129, 150, 152, 153, 154.  
LEVASSEUR, 51.  
LÉVIS (la paroisse de) 106.  
LIÉE (Joseph), 83.  
LIMOGES (le diocèse de), 153.  
LION ROGER (Marguerite de), 20.  
LISIEUX 27, 92.  
LOTBINIÈRE (Chartier de), 86, 135, 156.  
LOUISBOURG, 163.  
LOUISE, le bassin, à Québec, 31.  
LOUSIANE (la) 141.  
LOUIS XIV, 39; son buste à Québec, 73, 105, 127.  
LOUIS XV, 156.  
LOUVIGNY (la famille de), 20.  
LOUVIERS (de), 92.  
LUC (le Père François), récollet, 70.

## M

- MACART, 100.  
MACHIAVEL, 147.  
MADRY (Jean), 52, 57, 86, 99.  
MAHEU (Jacques), 81, 86.  
MAIZERETS (Louis Ango de), prêtre du Séminaire de Québec, 10,  
16, 50, 55, 56, 57, 60, 65, 67, 69, 71, 110, 112, 113, 115, 116,  
117, 128, 129, 137, 139, 140, 141, 142, 151, 153, 155, 161.  
MALTE-BRUN, 25.  
MANCE (M<sup>lle</sup>), 80.  
MANCHE (la), 20.

- MANNOURY (de), 8.  
MARCHAND (Andrée), 39.  
MAREUIL (de), 93, 94, 123.  
MAREST (le Père), jésuite, 144.  
MARQUETTE (le Père), jésuite, 55.  
MARS (Simon), 92, 100.  
MARTIN (Claude), 33, 111.  
MARTIN (Abraham), 66.  
MARTIN (Charles-Amador), prêtre, fils du précédent, 43, 66.  
MAUBEC (l'abbaye de), 39, 150, 152, 153, 154, 156.  
MAUPOU (M<sup>lle</sup> de), 86.  
MAUREPAS (de), 158.  
MAZARIN, 22.  
MELUN (l'édit de), 141.  
MENIL-DURAND, 57.  
MERCIER, prêtre canadien, 140.  
MERLAC (de). grand vicaire de Québec, 137, 139, 140, 141.  
MÉSY (de), gouverneur du Canada, 52 115.  
MEULLES (de), l'intendant, 30, 37, 122.  
MIREPOIX (de), 158.  
MISCOU (l'île de), 27.  
MISSISSIPI, 55, 72, 142, 144, 145.  
MISSIONS-ÉTRANGÈRES (le Séminaire des), 3, 15, 27, 62, 63, 74, 72, 128, 133, 142 144, 155.  
*Mithridate*. (la comédie de), 94.  
MOLÉ (Edouard). évêque d'Evreux, 15.  
MONCEAUX (M<sup>me</sup> de), 80.  
MONT (le collège du), à Caen, 23.  
MONTFORT (de), 21, 60.  
MONTIGNY (de), grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier, 142, 145, 146, 147.  
MONTIGNY-SUR-AVRE, 5, 7, 43, 44.  
MONTAGNE (la côte de la), à Québec, 31, 32, 73, 74.  
MONTMAGNY (de), gouverneur du Canada, 76, 77, 80.  
MONTMORENCY (le duc de) 31.  
MONTRÉAL, 28, 32, 33, 49, 86, 102, 105, 119, 126, 149, 159.  
MORIN (Germain), premier prêtre canadien, 41, 55, 65, 66, 128.  
MORIN (la Sœur), 65.  
MORIN (Noël), père des deux précédents, 41, 80.



MOREL (Thomas), prêtre du Séminaire de Québec, 10, 16, 45, 55, 56, 60, 106, 107, 108, 109, 128.

MOSNY (de), 88, 92, 100.

MOUSSINOT (Claude), 8.

MURRAY, gouverneur du Canada, 159.

## N

NANTES, 82; l'édit de....., 114.

NEUVILLE (Nicolas Dupont de), 91, 99.

*Nicomède* (la comédie de), 94.

NOLAN (Pierre), 92, 100.

NORBERT (saint), 26.

NORDLINGEN, 21.

NORMANDIE (la), 10, 20, 22, 80, 123.

NOTRE-DAME DES ANGES, à Québec, 43, 48, 75, 87, 110.

NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE, 48, 74, 75, 76, 79, 80.

NOTRE-DAME DE QUÉBEC, 43, 51, 62, 76, 82, 84, 85, 86, 93, 134, 162.

NOTRE-DAME DE LA PAIX, 75, 76.

NOTRE-DAME DES VICTOIRES, à la Basse Ville de Québec, 31, 100.

NOTRE-DAME DE LA MERCI (la fête de), 76.

NOTRE-DAME (la grande Place), à Québec, 41.

NOUVELLE-ANGLETERRE (la), 149.

NOUVELLE-FRANCE (la), 4, 7, 8, 12, 16, 27, 28, 32, 34, 50, 51, 52, 57, 59, 61, 80, 127, 156.

NOYROT (le Père), jésuite, 74.

## O

ORANGE (le prince d'), 20.

ORLÉANS (Mgr), 8.

ORLÉANS (l'île d'), 39, 44, 68, 124.

ORNE (l'), la rivière, 20, 25.

## P

PACHOT (veuve). Voir JUCHEREAU.

PALLU (Mgr), 8.

PARENT (Jacques), 83, 88.

- PARIS, 3, 8, 9, 17, 129, 133, 136, 143, 162.  
PARLEMENT DE PARIS, 3, 9.  
PARLOIR (la rue du), à Québec, 70.  
PÈLERIN (l'abbé), 5, 38, 41, 45.  
PELTRIE (M<sup>me</sup> de la), 12, 37, 38, 45, 80.  
PEPIN (Robert), 82.  
PERCÉ, 27, 28.  
PERCHE (le), 44, 66, 123.  
PÉRICARD (Guillaume de), 8.  
PÉRICARD (François de), 7, 8.  
PERRON (Cardinal du), 6, 7.  
PERROT, gouverneur de Montréal, 102, 105.  
PÉRIER, 60.  
PETITE-NATION (la Seigneurie de la), 151.  
PETITE-AUVERGNE, 89.  
PETITE-BRETAGNE, 129.  
PETITE-RIVIÈRE, 89.  
PETIT-CAP, 43.  
PETIT (l'abbé), 60.  
PÉTRÉE (l'évêque de). Voir MGR DE LAYAL.  
PEUVRET, greffier, 51, 52, 68.  
PEYRAS (de), 106, 107.  
PHILLIPPEAU (Charles), 78.  
PICART (le), chanoine de Québec, 155.  
PICHER, 100.  
PICCOLOMINI, nonce à Paris, 17.  
PICQUES (l'abbé), 8, 17.  
PINET (le Père), jésuite, 143.  
PINGUET (Noël), 68, 91, 99.  
PINSOT (Jean), 83.  
PISE, 19.  
PLANTE, curé de Québec, 134, 155, 162.  
PLESSIS (Mgr), évêque de Québec, 163.  
POCQUET, curé de Québec, 161, 162.  
POINTE-AUX-TREMBLES, 119.  
POIRIER (de Bellepoire), 86, 92, 99.  
POITEVIN curé de Saint-Josse, 3, 40, 128, 129, 130.  
POMMIER (l'abbé Hugues), 55, 56, 115, 124.  
PONCET (le Père), jésuite, 76, 80, 124, 125.

- PONTBRIAND (Mgr de), évêque de Québec, 136, 153, 159.  
POTHERIE (Bacqueville de la), 71.  
PRESSART, prêtre du Séminaire de Québec, 159.  
PREVOST (Charles le), 4.  
PROVOST (François), major du château Saint-Louis, 85, 107.  
PROVOST (Le), prêtre canadien, 140.  
PRÉMONTRÉS (l'Ordre des), 26.  
PRINCE-ÉDOUARD (l'île du), 163.  
PROULX, curé de Québec, 163.  
PROPAGANDE (la Sacrée-Congrégation de la), 62.

## Q

- QUÉBEC : origine du nom, 26, 28; population de Québec, 29; le plan de la ville, 30; le cimetière, 31; les jésuites à Québec, 32-36; la paroisse, 43, 44; le premier presbytère, 43-52; le tremblement de terre, 53; le terrain de l'église, 57; l'église paroissiale, 73; le Dais du maître-autel, 77; catalogue des Bienfaiteurs, 79; bancs dans l'église, 85; la picote, 87, 113-117, 119-122, 124, 125, 130, 131, 135, 138, 142, 144, 150, 151, 155, 158, 160, 161, 162.  
QUEYLUS (l'abbé de), 32, 33, 34, 43, 48, 49.

## R

- RAFFEIX (le Père), jésuite, 43.  
RAGUENEAU (le Père), jésuite, 33, 35, 36, 45.  
RAUDOT (l'intendant), 120.  
RÉCHER, curé de Québec, 163.  
RÉCOLLETS (les), à Québec, 30, 31, 34, 79, 87, 94, 105, 110, 111, 142, 146, 147.  
RENAUD-BAILLIF, 83.  
RENNES, 45.  
RENTY (le baron de), 13, 23.  
REPENTIGNY (de), 47, 68, 80.  
REQUELEYNE (de), prêtre, 67.  
REYNACK, 158.  
RHODES (Mgr de), 129.  
RICHELIEU, 129.

- RIOPEL (Pierre), 83.  
RIVIÈRE-DU-SUD, 89.  
RIVIÈRE-OUELLE, 67.  
ROBERGE (Denis), 39, 41, 64, 100.  
ROCHEMONTEIX (le Père), jésuite, 7, 32, 34, 143, 144, 147, 148.  
ROCHELLE (La), 3, 5, 27, 77, 82, 123.  
ROCROI, 22.  
ROGER (Gabriel), 83, 102.  
ROGER DES COLOMBIERS, 86, 88, 92, 99.  
ROGUEVILLE (Charles), 83.  
RONDE (Pierre Denys de la), 85.  
ROME, 150, 154, 155, 156, 157.  
ROQUET (Henri), 81.  
ROSSEBELLE, 86.  
ROUEN (l'évêché de), 8, 27, 56.  
ROUEN (l'archevêque), 9, 32, 33.  
ROUER DE VILLERAY. Voir VILLERAY.  
ROUILLÉ, (le ministre), 158.  
ROUSSEL (Timothée), 88, 92, 100.  
ROUSSET, 126.  
ROYALE (la Place), à la basse ville de Québec, 73.  
ROYER (de), vicaire de Québec, 67.  
RUETTE D'AUTEUIL. Voir AUTEUIL.

## S

- SAIN (l'abbé Joseph), 17.  
SAINTE-ANNE (la Bonne), paroisse, 28, 43.  
SAINTE-ANNE (la confrérie de), à Québec, 125.  
SAINTE-ANNE (le cimetière de), 58.  
SAINTE-ANNE (la rue), à Québec, 49, 75, 78, 92.  
SAINTE-BEUVE (M<sup>me</sup> de), 10.  
SAINT-BONAVENTURE (la mère Forestier de), 44.  
SAINT-CHARLES (la rivière), 31, 86.  
SAINT-DOMINIQUE (la rue), à Paris, 3.  
SAINT-EUSTACHE de Paris, 3.  
SAINTE-FAMILLE, paroisse de l'île d'Orléans, 39.  
SAINT-FÉREOL (Lyon de), curé de Québec, 162.  
SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, 27.

- SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 4, 9.  
SAINTE-GENEVIÈVE (la côte), à Québec, 28, 30, 41, 43, 56, 62.  
SAINT-JEAN, à Caen, 19, 41.  
SAINT-JEAN (Feu de la), 87.  
SAINT-JOSEPH (le cimetièrre), à Québec, 31.  
SAINT-JOSSE, à Paris, 17, 40, 128, 129.  
SAINT-LAURENT (le comté de), 39.  
SAINT-LOUIS (Fort et château). à Québec, 30, 31, 74, 94, 102, 106, 108, 110.  
SAINT-MALO, 159.  
SAINT-MARTIN DE CONDÉ, 6.  
SAINT-MERRY de Paris, 105, 129, 130.  
SAINT-MICHEL (le chevalier de), 21.  
SAINT-MICHEL (le faubourg), à Paris, 4.  
SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS, à Paris, 86.  
SAINT-PIERRE de Caen, 6, 24.  
SAINT-ROCH de Québec, 87, 88.  
SAINT-SACREMENT (la Compagnie du), 13.  
SAINT-SACREMENT (la Mère du), 14.  
SAINT-SAUVEUR (Jean de Sueur de). premier prêtre séculier du Canada, 33, 44, 56.  
SAINTE-URSULE (le monastère de), à Caen, 23.  
SAINT-VALLIER (de), deuxième évêque de Québec, 31, 39, 41, 56, 58, 59, 61, 63, 72, 85, 86, 88, 92, 93, 97, 100, 116, 121, 123, 138-141, 143, 146, 147, 148, 151, 153-158, 160, 161.  
SAINT-VINCENT, évêché de Rouen, 85.  
SAINT-VINCENT-DE-PAUL (la Société de), 13.  
SAMOS (la villa de), 162.  
SAUT-SAINTE-MARIE, 26.  
SAUT-AU-MATELOT, 31, 63.  
SCAPULAIRE (la chapelle du), 78.  
SEBILLE, 100.  
SÉDILLOT, 124.  
SEIGNELAY (le marquis de), 105.  
SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 15, 17, 30, 39, 40, 41, 48, 55-57, 60, 62-64, 66, 68, 70, 71, 74, 85, 91, 107, 112, 115, 116, 124, 128, 130, 132-134, 146, 148, 150, 154.  
SERVIEN (Mgr) évêque de Bayeux, 15, 16, 17, 24.  
SEVESTRE, 80.

SIGNAY (Mgr), évêque de Québec, 163.  
SILLERY, près de Québec, 28, 43, 44, 69.  
SCHIER (Hector), 25.  
SOULART, 86.  
SOUMANDE (Jean), 68.  
SULTE, 107.

## T

TACITE, 137.  
TABOUSSAC, 81, 91.  
TALON (l'intendant), 34, 35, 40, 67, 78, 82.  
TAMAROIS (la mission des), 72, 143, 144, 145, 147, 148.  
TANGUAY (Mgr), cité, 43, 57, 85.  
*Tartuffe* (la comédie du), 94.  
THAUMUR, prêtre canadien, 140.  
THIBOUT, curé de Québec, 67, 162.  
THIMERAIS (le), pays natal de Mgr de Laval, 44.  
THURY, en Normandie, 56.  
THURY (l'abbé), 68.  
TILLY (de), 47, 68, 80, 86, 96.  
TONKIN, 8.  
TONNANCOUR (de), 136, 159.  
TONTI (de), 146.  
TORCAPEL (l'abbé), 5, 38, 41, 44, 45.  
TOUNANGEAU (Gatien dit), 83.  
TOURS, 12, 17.  
TOURMENTE (le cap), 39, 81.  
TRACY (le marquis de), 43, 63, 64, 124.  
TRANIER, peintre, à Xaintes, 77.  
TREMBLAY (Le Clerc du), le P. Joseph, 129.  
TREMBLAY, prêtre du Séminaire de Québec, 60, 63, 117, 144, 147.  
TRENTE-ANS (la guerre de), 22.  
TRINITÉ (la) de Caen, 21.  
TROI-RIVIÈRES, 28, 34, 47, 75, 81, 98, 107, 119, 158  
TRONSON, supérieur de Saint-Sulpice, 105, 131, 142.  
TURGOT, seigneur de Saint-Clair, 8.

## U

URFÉ (l'abbé), sulpicien, 105.

URSULINES de Caen, 10, 12, 16.

URSULINES de Québec, 12, 30, 36, 41, 42, 78, 79, 111, 112, 113.

## V

VACHON, 68.

VAILLANT (l'abbé Guillaume), 33.

VALLET (le), chanoine de Québec, 161, 162.

VARENNES (de), prêtre, procureur du Séminaire de Québec, 67.

VATICAN (documents copiés au), 61, 99, 127, 136, 152, 153.

VAUDREUIL (de), gouverneur du Canada, 34, 59.

VAUTIER, 6.

VENISE, 20.

VENTADOUR (le duc de), 31.

VERREAU (l'abbé), 122, 163.

VERVINS 99.

VIGER (Jacques), 163.

VIGNAL (l'abbé), 43.

VIGNE (de la), curé de Saint-Pierre de Caen, 6, 24.

VILLANGEVIN (de la), chanoine de Québec, 136, 159.

VILLARS (de), prêtre, 156.

VILLERAY (Rouer de), 57, 85, 88, 91, 99.

VIMONT (le Père), jésuite, 47, 48.

VIRGILE (la fabliau de), 25.

VISITATION (le couvent de la), à Paris, 81.

VOLANT (Etienne), 68.

VOLANT (Pierre), 68.

VOYER (Pierre de), vicomte d'Argenson. Voir ARGENSON.

VOYER, prêtre canadien, 140.

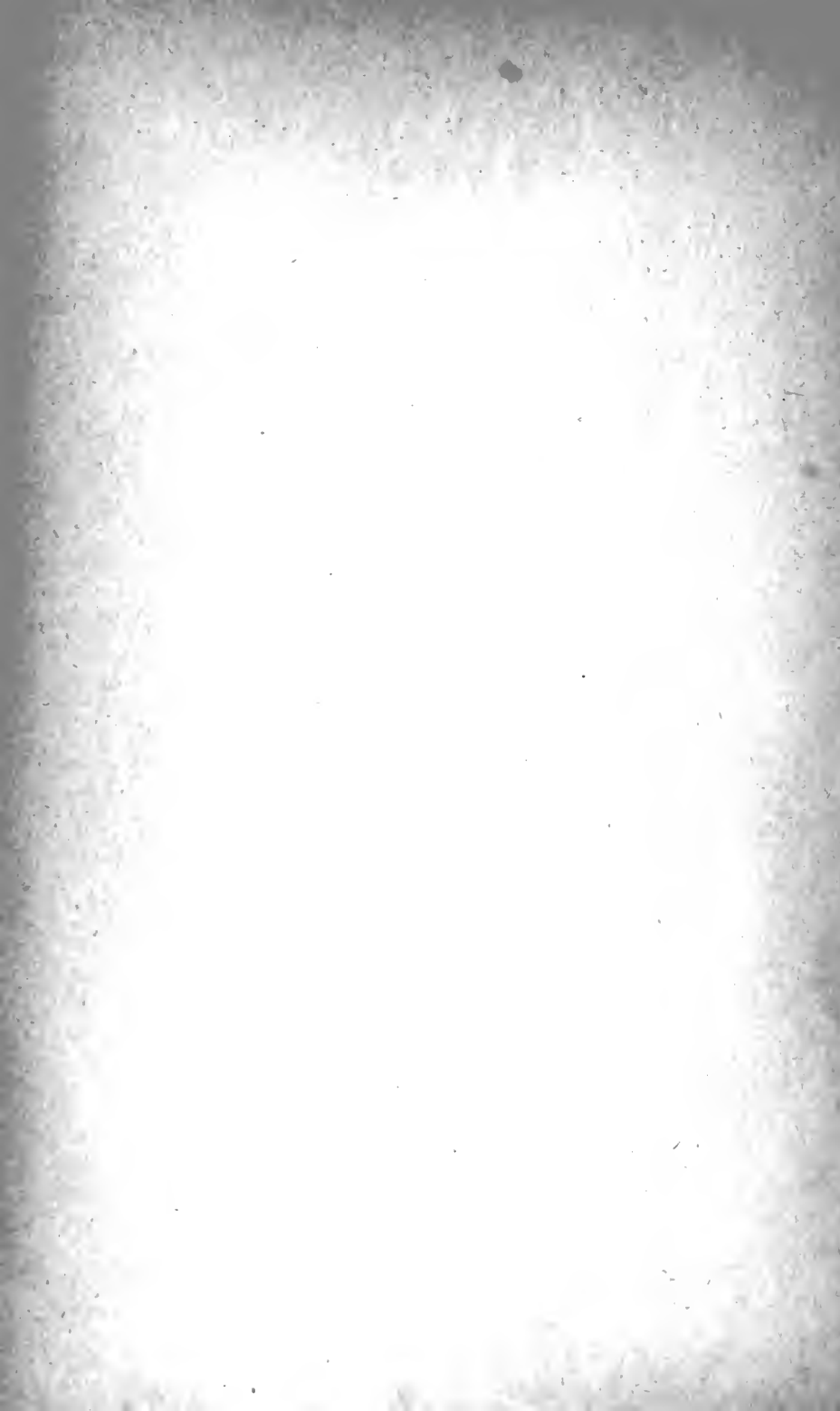
## W

WESTPHALIE (le traité de), 22.

## X

XAINTES, 77, 78.

FIN.





# TABLE DES MATIÈRES

---

CHAPITRE I. — <i>Préambule</i> .....	3
Lettre de M. de Bernières-Louvigny à M <sup>gr</sup> de Laval partant pour le Canada. — Portrait de Henri de Bernières. — L'abbé d'Acqueville. — M. de Bernières-Louvigny et M <sup>gr</sup> de Laval.	
<i>Documents cités</i> . — Arrêt du Parlement de Paris, défendant à M <sup>gr</sup> de Laval d'exercer les fonctions de vicaire apostolique, 3. — Signification de cet arrêt par un huissier, 4. — Actes de nomination de M <sup>gr</sup> de Laval comme chanoine, puis archidiacre d'Evreux, d'après le Grand Pouillé du diocèse d'Evreux, 6.	
CHAPITRE II. — <i>L'Ermitage de Caen</i> .....	10
Description de l'Ermitage, bâti sur le terrain du monastère des Ursulines. — Le Canada, à l'Ermitage. — L'esprit de l'Ermitage. — Abus qui s'y glissèrent après la mort du fondateur.	
<i>Documents cités</i> . — Témoignage de M <sup>gr</sup> Servien, évêque de Bayeux, sur M <sup>gr</sup> de Laval, dans les Informations canoniques, 16. — Inscription sur le tombeau de Bernières-Louvigny et de sa sœur Jourdain, dans l'église de Saint-Jean de Caen, 19.	
CHAPITRE III. — <i>La famille de Henri de Bernières</i> .....	19
La commune de Bernières. — La famille de Bernières à Caen. — Naissance de Henri de Bernières. — Dévouement et fin chrétienne de son père.	
<i>Document cité</i> . — Armes de la famille de Bernières, 20.	
CHAPITRE IV. — <i>Education de Henri de Bernières. — Curé de Saint-Pierre de Caen</i> .....	23
Henri de Bernières reçoit son éducation chez les Jésuites et à l'Ermitage. — Quoique simple tonsuré, il est nommé curé de Saint-Pierre de Caen. — Description de cette église.	

CHAPITRE V. — <i>Québec à l'arrivée de M. de Bernières . . .</i>	26
De La Rochelle à Percé, puis à Québec. — Henri de Bernières, premier chapelain de M <sup>sr</sup> . de Laval. — Population de Québec. — Description de la ville. — La colonie, desservie jusque là par les Jésuites.	
<i>Documents cités.</i> — Mot de Frontenac sur la situation de Québec, 26. — Note de M. Louis Beaudet sur le premier cimetière de Québec, 31.	
CHAPITRE VI. — <i>Résidence temporaire de l'évêque et de ses prêtres. — Ordination de M. de Bernières. — M. de Bernières et M<sup>sr</sup> de Laval . . . . .</i>	37
Dans la maison de M <sup>me</sup> de la Peltrie. — Denis Roberge. — Ordination de Henri de Bernières. — Il accompagne l'évêque dans ses visites pastorales. — Il apprend la langue iroquoise.	
<i>Notes principales.</i> — M. de Meulles et les Ursulines, 37. — M <sup>sr</sup> de Laval et les Jésuites, 38. — François Berthelot, l'île d'Orléans et l'île Jésus, 39. — Origine du nom de Château-Richer, 40. — Le Bon Boquet, 42.	
CHAPITRE VII. — <i>Le premier presbytère de Québec . . . . .</i>	45
Henri de Bernières fait construire un presbytère. — Fonds en réserve pour cette construction.	
<i>Notes principales.</i> — Aubert de la Chenaie, 46. — La Communauté des Habitants, 47. — La chapelle de Champlain, 48. — La maison des Cent-Associés, 49.	
<i>Documents cités.</i> — Pièces inédites au sujet de la construction du premier presbytère de Québec, 50.	
CHAPITRE VIII. — <i>Le tremblement de terre de 1663. — Commencements du Séminaire de Québec. — M. de Bernières, premier supérieur . . . . .</i>	53
Paroles de Kalm, de Latour et de Marie de l'Incarnation sur le tremblement de terre de 1663. — Les premiers prêtres du Séminaire de Québec. — Le terrain de l'église, abandonné au Séminaire, puis rendu à la Fabrique.	
CHAPITRE IX. — <i>M. de Bernières, curé de Québec. — Union du séminaire de Québec au séminaire des Missions-Etrangères . . . . .</i>	59
Désintéressement des fondateurs du séminaire. — La	

paroisse de Québec, érigée en 1664, est confiée à M. de Bernières. — Son revenu. — Union du séminaire aux Missions-Étrangères. — Agrandissement du presbytère.

*Notes principales.* — Biens possédés en France par quelques prêtres du Séminaire, 60. — M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier et la désappropriation : déception de M<sup>gr</sup> de Laval à son sujet, 61. — La Propagande approuve provisoirement le système de cures de M<sup>gr</sup> de Laval, 62. La croix du Saut-au-Matelot, 63.

CHAPITRE X. — *Le petit séminaire de Québec.* — *Les grandes constructions*.....

64

Au grand séminaire. — Germain Morin et Louis Joliet. — Le petit séminaire, dans la maison de M<sup>me</sup> Couillard. — Nouveau bâtiment pour le petit séminaire, près de la cathédrale. — Démolition de la maison Couillard, et construction du séminaire proprement dit. — Description de l'édifice, d'après Frontenac et La Potherie.

*Notes principales.* — Une messe chez M<sup>me</sup> Couillard, 65. — Les prêtres du séminaire, en 1718, 67. — Le successeur de M<sup>gr</sup> de Laval comme évêque de Pétrée, 67. — L'orme dans la cour des écoliers, 69. — Celui qui dressa le plan du séminaire, 70.

CHAPITRE XI. — *L'église paroissiale de M. de Bernières.* — *Son histoire* .....

73

La chapelle du Cul-de-Sac. — N.-D. de Recouvrance. — La maison des Cent-Associés, convertie en chapelle. — Pose de la première pierre de N.-D. de la Paix. — Construction de l'église; son clocher; ses chapelles; ses orgues. — Différents dons offerts à l'église. — Consécration en 1666. — Nouveau clocher. — L'église allongée en 1689 et 1697, puis refaite à neuf en 1745.

*Notes principales.* — Le buste de Louis XIV sur la place Royale, 73. — La côte de la Montagne, 73. — Martin Boutet, 78. — Noms des ouvriers qui travaillèrent à la construction de l'église, 83.

*Document cité.* — Pièce inédite, intitulée « Mémoire du Dais de la paroisse de Québec, » 77.

CHAPITRE XII. — *Le revenu de l'église paroissiale de Québec.* — *Les marguilliers, du temps de M. de Bernières.*

84

Don annuel de la Compagnie. — Le revenu des bancs. — Les quêtes. — Le casuel. — Arrérages de comptes. — Ordonnance de M<sup>sr</sup> de Laval. — Reddition de comptes, de 1667 à 1689. — Frontenac nommé marguillier d'honneur de la Fabrique. — Ses difficultés, précédemment, avec M. de Bernières, au sujet de la préséance des marguilliers. — Noms des marguilliers, du temps de M. de Bernières.

*Notes principales.* — Banc du gouverneur, à Montréal, 86. — Salaire et obligations du bedeau, à Québec, 86. — L'Ermitage de Saint-Roch, 87. — La houblonnière des Jésuites, 87. — M<sup>sr</sup> de Laval et l'Hygiène, 88. — Affaire du *Tartuffe* et des cent pistoles, 93. — Un « lieutenant du premier barbier chirurgien de Sa Majesté, » 99.

CHAPITRE XIII. — *M. de Bernières, vicaire général; supérieur des communautés religieuses* . . . . .

100

Frontenac et M. Dudouyt, à l'occasion de la réhabilitation d'un mariage. — Sermon d'un Jésuite. — Affaire Perrot-Fénelon. — M. de Bernières au Conseil. — Affaire Couture-Morel. — Affaire du marguillier Hazeur au Conseil. — Les Récollets et M<sup>sr</sup> de Laval. — M. de Bernières et la Mère de l'Incarnation.

*Notes principales.* — Frontenac et les Sulpiciens, 105. — Une parole remarquable, citée par Claude Martin, au sujet de la Mère de l'Incarnation, 111.

CHAPITRE XIV. — *Le ministère pastoral de M. de Bernières.*

— *Il cesse d'être curé de Québec* . . . . .

113

Qualités et défauts de M. de Bernières. — Son peu de santé. — Désordres à Québec. — Tableau des mœurs canadiennes. — Confréries. — M. Dupré succède à M. de Bernières.

*Notes principales.* — La révocation de l'édit de Nantes, au Canada, 114. — MM. de Denonville et Bégon et la question des cabarets, 119. — M. Glandelet et le

massacre de Lachine, 126. — M<sup>gr</sup> de Laval et Innocent XI, 127.

CHAPITRE XV. — *M. de Bernières, supérieur du séminaire.*  
— *Le séminaire et M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier.* — *Fondation de la mission des Tamarois* . . . . . 128

Ce qu'était le séminaire de Québec, dans les vues de M<sup>gr</sup> de Laval; ce qu'il devait être, d'après M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier. — Réforme du séminaire et ses conséquences. — Difficultés entre le chapitre et M. de Merlac. — La mission des Tamarois : lettre de M<sup>gr</sup> de Laval à ce sujet. — Le séminaire et les écoles de Québec.

*Notes principales.* — L'église et la paroisse de Saint-Josse, 129. — Les Jésuites, M<sup>gr</sup> de Pontbriand et M. de la Villangevin, 136. — Dix-huit prêtres canadiens ordonnés par M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, 140. — Les Jésuites et la mission de Michillimakinac, 144.

*Document cité.* — Lettre inédite de M. Poitevin, curé de Saint-Josse, à Boudon, sur la mort du P. Bagot, 129.

CHAPITRE XVI. — *M. de Bernières, doyen du chapitre.* — *Sa mort* . . . . . 149

Court aperçu sur les origines du chapitre de Québec. — Difficultés avec M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier. — La Bulle de 1704. — Edit royal de 1713. — Prétentions insatiables du chapitre. — M. de Bernières, doyen. — Sa maladie et sa mort.

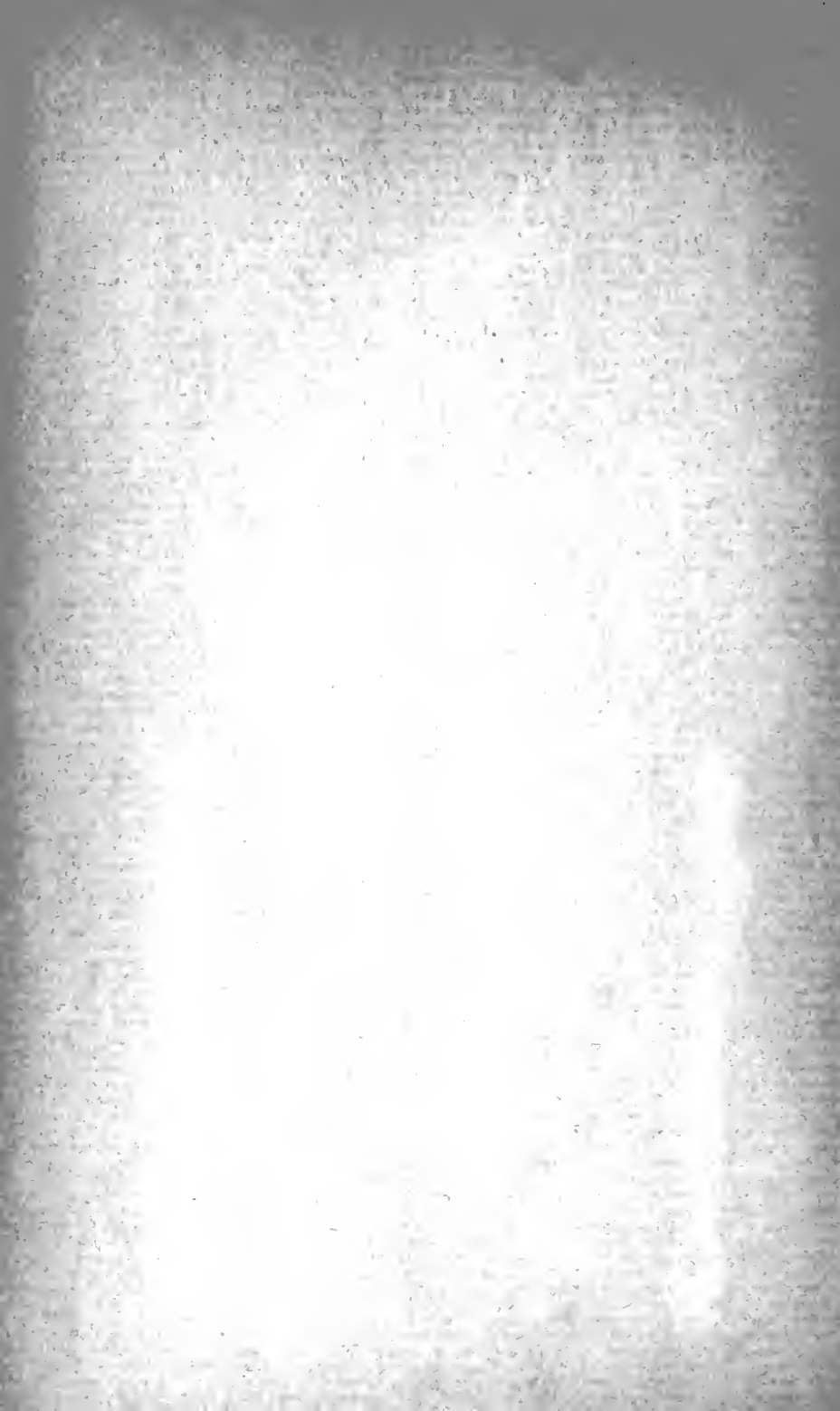
*Notes principales.* — A propos du Jubilé sacerdotal de M<sup>gr</sup> de Laval, en 1697, 150. — L'abbaye de Maubec, de 1765 jusqu'à la Révolution, 156. — M<sup>gr</sup> Dosquet et le *Combat des bulles*, 157. — M<sup>gr</sup> de Pontbriand; l'abbé de l'Isle-Dieu, 159. — Le chapitre, en 1750, 159.

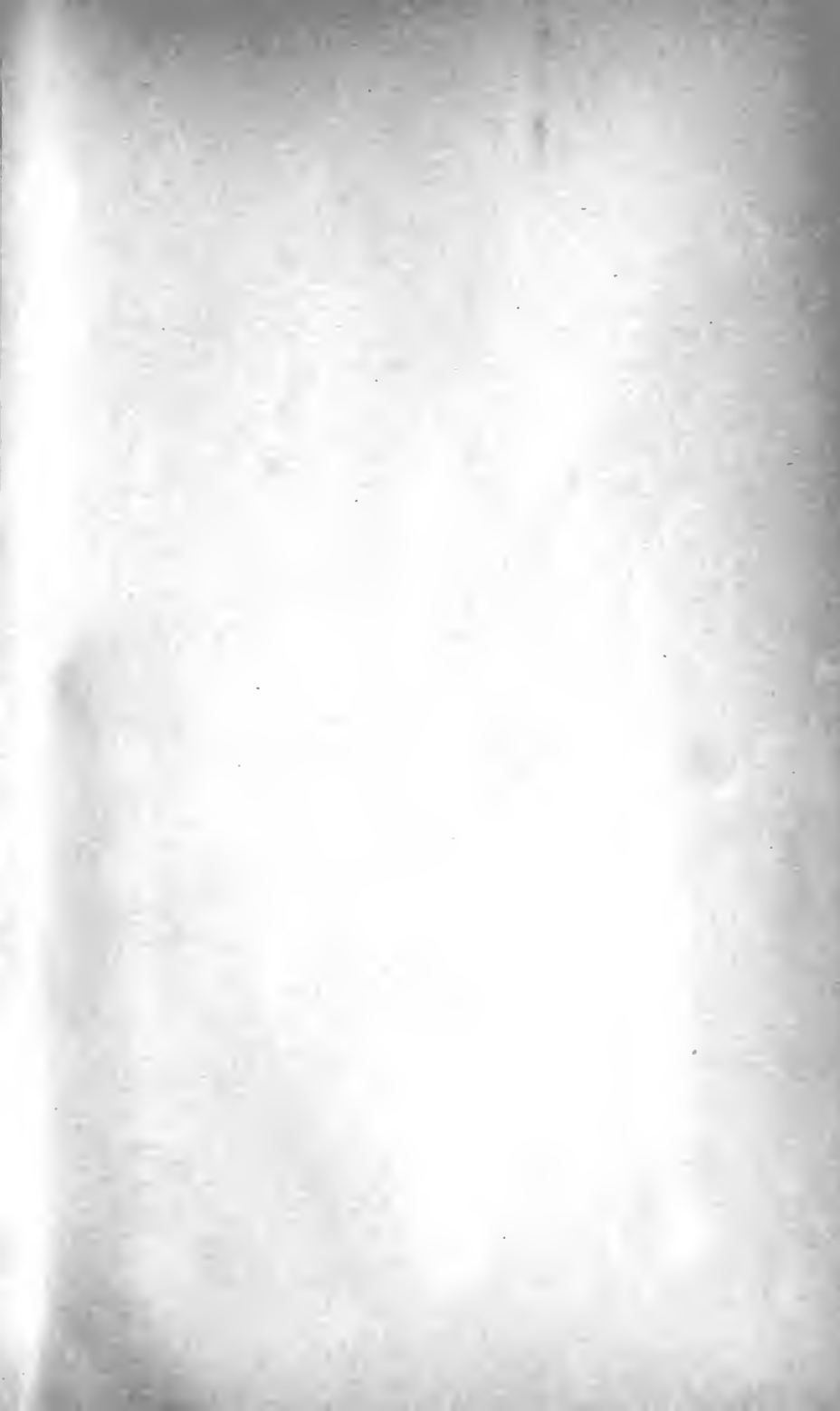
*Document cité.* — Une belle lettre inédite de M. Glan-delet à Boudon, 160.

*Liste des curés en titre de Québec* . . . . . 162

*Index alphabétique des noms propres* . . . . . 163

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.













GOSSEI IN, Auguste.  
Henri de Bernieres.

BQX  
4131  
.B4G6.

